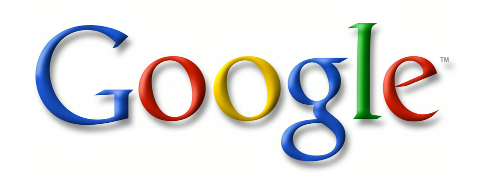
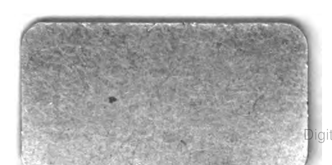



Princeton University Library
32101 064257148


VET TES EN
NOV TAM TVM
Dei
Sub Numine
Viget



MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN



CAEN

HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

RUE FROIDE, 2 ET 4

—

1898

MÉMOIRES

I. — PARTIE SCIENTIFIQUE

ACTION
DE L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE
SUR
La direction suivie par la racine jeune
DE LA
FÈVE VULGAIRE

Par M. A. LETELLIER,
Membre titulaire.

Quand on entend quelqu'un vous exposer les expériences qu'il a faites, les résultats auxquels il est arrivé, les conséquences qu'il s'est cru autorisé à en tirer, on se demande tout d'abord, pour peu qu'on ait l'esprit philosophique, par quel enchaînement d'idées l'auteur a été conduit à faire, parmi tant d'autres, précisément l'expérience dont il vous entretient; par quel fil mystérieux il a été guidé au milieu de ses recherches, souvent longues et contradictoires en apparence; comment, enfin, il lui a été permis d'entrevoir ou de découvrir une parcelle de la vérité, ce monde idéal que tous nous cherchons à connaître. C'est pour répondre

à ce besoin de l'esprit que je commencerai par l'exposé suivant :

L'homme, les animaux et les végétaux, tous les êtres vivants en un mot, peu ou beaucoup, possèdent en eux-mêmes une source de force vive, la vie, qui leur permet de réagir contre le monde extérieur et d'utiliser, suivant leurs besoins, les lois générales de la nature auxquelles ils sont néanmoins soumis, tout comme les corps bruts. Comme eux, en effet, ils subissent l'action de la pesanteur, de la lumière, de la chaleur, de l'électricité... ; dans quelles conditions et dans quelle mesure ? Cela dépend de l'être, et c'est ce que les physiologistes cherchent à connaître. Aussi, dans tous les laboratoires, on multiplie de nos jours les expériences, on soumet animaux et végétaux à l'action de tous les agents physiques connus, on varie les conditions de l'expérience, on cherche surtout dans chacune d'elles à éliminer les causes d'erreur, en annihilant, par un dispositif convenable, les forces qui, agissant sur l'être vivant, rendraient inexacte ou masqueraient totalement l'action même de la force physique mise en jeu. Cette méthode expérimentale est celle des physiciens, ou plus exactement des naturalistes. Malheureusement, s'il est aisé d'imaginer une expérience (chez nous les inventeurs sont légion), il est plus difficile de faire une expérience décisive, c'est-à-dire une expérience qui ne laisse place à aucune critique. Les êtres vivants, êtres extraordinairement complexes, ne sont pas comme les corps bruts faciles à soumettre à l'expérimentation ; mille causes in-

connues de l'observateur, ou négligées par lui, viennent fausser les résultats des expériences, parce que la somme des petites influences l'emporte souvent ici sur l'effet de la force dont on veut précisément déterminer l'action. C'est ainsi que les physiologistes, qui à diverses reprises se sont occupés de l'action que l'électricité atmosphérique pourrait avoir sur la direction des racines, ont été conduits à des résultats contradictoires parce qu'ils ne s'étaient pas suffisamment préoccupés d'éliminer les causes perturbatrices, les forces autres que l'électricité et dont l'action a été prépondérante dans un sens ou dans un autre. On place une plante sous une cloche, on la recouvre par un grillage métallique, ce qui la met à l'abri de l'électricité atmosphérique et, à côté d'elle, pousse une autre plante de la même espèce mais à l'air libre. La première croît plus vigoureusement ou moins bien que l'autre ; est-il possible d'en conclure que l'électricité atmosphérique a une action nulle, retardatrice ou accélératrice sur le développement de la plante. Ce n'est pas possible ; une des plantes est soustraite à l'action de l'électricité atmosphérique, c'est vrai, mais elle est au sein d'une atmosphère plus humide ou plus sèche que l'autre, en tout cas, autre que celle de sa voisine; elle est à l'abri du refroidissement nocturne, éclairée autrement, etc. Toutes ces causes suffisent à modifier sa croissance, et les observateurs s'en sont bien aperçus; leurs résultats n'ont été ni constants, ni concordants; or, c'est là le critérium d'une expérience bien faite et décisive.

On enseigne que l'électricité atmosphérique est sans

action sur les plantes et en particulier sur la direction que suivent leurs racines. Il m'est permis de dire que c'est là une conclusion trop hâtive, quelque légitime qu'elle puisse paraître. Je dis trop hâtive, car il est naturel de penser qu'un phénomène aussi général que celui de la direction verticale de haut en bas des racines ne peut être produit que par une ou plusieurs causes générales, s'appliquant à toutes les plantes et en tous les lieux ; or, il est connu que l'atmosphère est partout et presque toujours chargée d'électricité positive. D'autre part, des résultats tirés d'expériences visiblement insuffisantes ne permettent que le doute méthodique. Or, le doute est chose sage en pareille matière ; en effet, il m'a suffi de refaire l'expérience dans des conditions autres que celles des physiologistes, mes prédécesseurs, en m'entourant de précautions qu'ils avaient négligées, pour arriver à des résultats constants et concordants.

En résumé, l'auteur de ce travail a été conduit par cette idée qu'un phénomène qu'on voit partout le même, ne peut être produit que par une cause ou plusieurs causes générales ; si on n'a pu jusqu'à présent les découvrir, on peut espérer que des expériences mieux faites en démontreront l'action ; qu'en un mot, et quelle que soit l'opinion actuellement reçue, rien n'est fait qui ne soit encore à faire.

Voici, maintenant, ce que j'ai fait et ce que j'ai observé ; je discuterai ensuite les objections qu'on peut faire à mes expériences, je donnerai les raisons qui me permettent de croire que ma méthode est bonne et mon expérience probante pour la racine jeune de la

fève. Nous verrons plus tard si les phénomènes que j'ai constatés sont particuliers à la fève commune, ou s'ils sont d'ordre général et applicables à toutes les racines.

Si l'on suspend à un fil fin une fève en germination de manière que la radicule soit horizontale, on la voit toujours se tourner vers le barreau de verre ou de cire électrisée qu'on lui présente. Cette expérience, qui montre que la jeune plante pourrait aisément servir d'électroscope sensible, ne prouve rien malheureusement quant à ce qui doit se passer quand la racine pousse naturellement en dessous d'une atmosphère positive ou négative. L'attraction observée, et qui ne dépend pas de la nature de l'électricité présentée à la racine, est une conséquence inévitable des lois de l'électrisation par influence et de celles qui ont été si bien étudiées par Coulomb sur l'attraction et la répulsion électrique.

Pour avoir une idée de l'influence que peut avoir l'électricité statique sur le développement, ou plus exactement sur la direction de la racine jeune, et c'est ce que j'ai cherché, il faut que la racine pousse en face d'une source positive ou négative, et qu'en même temps, par un dispositif convenable qui lui laisse toute liberté de grandir, elle soit soustraite à l'action de la pesanteur, de la chaleur, de l'humidité, de la lumière surtout, qui sont des causes perturbatrices auxquelles on pourrait attribuer, si on ne les avait éliminées, la direction observée par la racine. Je crois avoir évité cette difficulté expérimentale en m'y prenant de la manière suivante :

M. le professeur Lignier ayant eu l'obligeance m'acheter pour mes expériences un clinostat, sorte d'horloge dont l'axe, au lieu de porter des aiguilles, soutient un disque sur lequel on peut fixer des plantes, j'ai disposé horizontalement l'axe de l'appareil, et à son extrémité j'ai emmanché un disque de liège. Sur ce disque, au moyen d'épingles d'acier à tête de verre, j'ai fixé des fèves en germination de façon que la radicule fut située dans le prolongement du rayon du disque de liège et en dehors de lui. A chaque révolution de l'arbre du clinostat, il faisait un tour complet en trente-cinq minutes, les racines plongeaient dans l'eau pure ou additionnée de matières nutritives, phosphates et carbonates alcalins. Le tout était placé à l'intérieur d'une cloche de verre dont la douille était traversée par l'axe et qu'un disque de zinc à bords arrondis fermait presque exactement mais sans contact. Ce disque était supporté par une tige de cuivre terminée par une boule et portée par un support isolant. L'expérimentateur pouvait à volonté faire communiquer le disque avec le pôle positif ou le pôle négatif d'une pile sèche, dont l'autre extrémité était en contact avec le sol. Cette pile d'un très grand nombre d'éléments avait été vérifiée avec soin. La cloche était entourée par un fil de cuivre qui faisait un grand nombre de tours et qui, communiquant avec la terre, constituait un véritable paratonnerre soustrayant tout ce qui était à l'intérieur de la cloche aux influences électriques extérieures.

L'appareil était placé dans un laboratoire de l'Institut botanique de l'Université de Caen, devant une

muraille, entre deux fenêtres donnant au nord et fournissant le même éclairement, ainsi que l'expérience l'a montré, ou tout au moins un éclairement dont les différences d'intensité ont été sans influence sur les résultats observés.

Je passe sous silence les nombreux tâtonnements qui sont la conséquence naturelle de toute recherche nouvelle, pour arriver aux expériences qui montrent que l'électricité à l'état statique exerce une action directrice sur la racine de la fève.

Le 21 mai 1897, je fixe le matin, sur la face libre du liège qui est en regard du plateau de zinc, quatre fèves en germination, et je m'arrange de façon que leur radicule soit aussi exactement que possible dans le prolongement du rayon du disque. Cela fait, je mets le plateau de zinc en communication avec le pôle positif de la pile, l'autre pôle étant, comme je l'ai dit plus haut, en contact avec la terre.

Le lendemain 22, toutes les racines sont courbées et fuient le plateau. Il en est de même le jour suivant; dimanche, leur mouvement de fuite s'est accentué, elles croissent parallèlement à l'axe du clinostat.

Le lundi 24, craignant que l'humidité du disque de liège ne soit la cause du phénomène, je retire le liège et je l'emmanche par la face qui porte les fèves, ce qui place l'extrémité des radicules en face du plateau.

Le mardi, quand je viens observer ce qui s'est passé, je trouve deux racines qui se sont déjà recourbées en arrière, fuyant le plateau positif et le liège humide; la troisième commence à se courber; la quatrième fait face au plateau.

Le lendemain, les trois premières radicules fuient nettement le plateau ; la quatrième a gardé sa position, mais elle ne semble pas avoir grandi, il est visible qu'elle est souffrante.

Comme il était naturel de craindre qu'une différence dans l'intensité de la lumière fournie par les deux fenêtres entre lesquelles l'appareil était placé, ne fût la cause du mouvement de recul des racines, j'ai retourné ce même jour, 26, clinostat et cloche bout pour bout, mettant à droite ce qui était à gauche, tout en conservant à chaque partie sa position relative.

Le lendemain, j'observe que les trois racines ont conservé leur direction par rapport au plateau électrisé, qu'elles continuent à le fuir ainsi que le disque de liège, quoique leur croissance se fasse maintenant de gauche à droite et non de droite à gauche. La quatrième racine que j'avais trouvée malade, est actuellement flétrie.

J'ai continué avec d'autres fèves les mêmes expériences les 28, 29, 30, 31 mai, 1, 2, 3, 4 et 5 juin, et, chaque fois, les racines jeunes des fèves en expérience se sont recourbées afin de fuir le plateau chargé d'électricité positive.

Restait à faire la contre épreuve : faire pousser des fèves en face du plateau chargé cette fois d'électricité négative et observer ce qui arriverait. Je n'y ai pas manqué, mes expériences ont duré du 5 au 30 juillet inclus et j'ai vu que les racines de fève sont restées indifférentes à l'action de l'électricité négative du plateau ; elles poussaient dans la direction qui résultait de l'orientation de la fève, les unes allant vers le

plateau, d'autres en plus grand nombre suivant le prolongement du rayon ; une ou deux ont paru fuir le plateau, mais il a été facile chaque fois de se rendre compte de la direction observée en remarquant qu'il y avait eu déplacement de la fève sur son support. En tout cas, s'il était possible de penser à une légère attraction, ce qui, du reste, ne prouverait pas grand chose, le fait mériterait confirmation et nécessiterait de nouvelles expériences.

Les conclusions qui découlent de ces expériences sont les suivantes :

1° La radicule de la fève se recourbe et fuit un plateau chargé d'électricité statique positive ;

2° La radicule de la fève se montre indifférente à l'action d'un plateau chargé d'électricité statique négative.

Voyons, maintenant, si ces conclusions sont justes, c'est-à-dire si les directions observées, directions que tout le monde pourra voir en refaisant l'expérience, ne sont pas dues à une cause ou à plusieurs causes étrangères, autres que l'électricité du plateau, et que j'aurais négligées, en un mot, si mon expérience est concluante ou si, comme on le dit souvent, elle présente un trou et se trouve sans valeur.

Par le dispositif que j'ai adopté, on remarquera que :

1° L'action de la pesanteur est annulée puisque la jeune racine, par suite de la rotation de l'axe du clinostat, occupe, par rapport à la verticale, toutes les positions et pendant un même temps. Il est non moins certain que la rotation du disque se faisant lentement, en trente-cinq minutes, il ne peut être question d'une

force centrifuge qui déterminerait la direction observée. Il serait d'ailleurs étrange que l'action de la pesanteur ou de la force centrifuge fût différente sur la racine quand le plateau est positif et quand il est négatif;

2° Les racines étant plongées tour à tour, et pendant un temps qui est le même pour chacune d'elles, dans l'eau et dans l'air humide, on ne peut attribuer à l'air de la cloche une influence sur l'orientation différente que l'on observe dans la première série d'expériences et dans la seconde.

On ne peut pas davantage attribuer à l'humidité du disque de liège une action directrice décisive, puisque en retournant le disque les racines fuient à la fois le plateau positif et le liège humide. Et puis, il resterait toujours à expliquer pourquoi ce liège humide n'agit pas de la même manière quand le disque de zinc est positif et quand il est négatif ;

3° L'expérience du retournement du disque de liège, la différence évidente qu'on remarque avec l'électrisation différente du plateau, ne permettent pas de croire que la répulsion observée soit due à une différence dans l'intensité de l'éclairement fourni par les deux fenêtres. On sait combien la racine est sensible à la lumière, on en pourrait faire un photomètre différentiel comme le remarque M. Van Tieghem ; si la lumière avait été différente, toujours la racine se serait infléchie du côté le plus obscur, de moindre éclairement ; or, quand le plateau est négatif, les racines croissent dans des directions quelconques ; quand il est positif, elles fuient le plateau quelle que soit leur position par rapport aux fenêtres ;

4° Les fèves étant placées à l'intérieur d'une cloche en verre entourée d'un fil de cuivre en communication avec la terre, se trouvaient par là même à l'abri des influences électriques extérieures et restaient seulement soumises à l'action électrique du plateau fermant la cloche. Ce plateau ne touchait pas la cloche et ne pouvait agir que par influence. Tout en admettant un état électrique de la face interne de la cloche sous l'action du plateau, il n'est pas possible d'attribuer à la forme de la cloche, et par conséquent à l'état électrique, différent en ses divers points, une action sur la direction que prennent les racines. D'abord, le disque de liège était au milieu de la partie cylindrique de la cloche, loin par conséquent de la partie rétrécie de la douille d'entrée. Enfin, admît-on que l'état électrique de la face interne de la cloche n'était pas partout le même, qu'on n'en pourrait rien conclure qui fût une explication suffisante de la répulsion dans un cas, de l'état indifférent dans l'autre, et ce serait en tous cas admettre que l'électricité statique a une influence sur la direction des racines, ce que tout le monde nie, et ce dont je donne, moi, la preuve.

Il me semble, après cette longue discussion, que, j'espère, mes lecteurs, si j'en ai, ne trouveront pasi nutile, qu'il reste acquis le fait suivant :

Chez la fève vulgaire, la jeune racine fuit un plateau électrisé positivement et se montre indifférente à l'action du même plateau quand il est électrisé négativement.

L'électricité atmosphérique produit-elle les mêmes

effets sur la racine des fèves qui poussent dans les champs ou dans les jardins? J'estime qu'il n'est pas téméraire de le penser. Sans doute, la racine dans la nature n'est pas placée dans les mêmes conditions que celle d'une fève qu'on a fixée sur le liège du clinostat : elle est à l'air libre ou dans la terre. Il n'en est pas moins vrai qu'elle croît en-dessous d'une atmosphère presque toujours positive, comme a cru la racine de la fève fixée sur le disque du clinostat qui, elle aussi, était en face d'un plateau chargé d'électricité statique positive. La lumière, l'humidité du sol, la pesanteur (1), la guident aussi, c'est certain : chacun de ces agents généraux de la nature a sa part dans le phénomène. Les différences qui se produisent dans la croissance aux divers points de la racine et aux différentes heures de la journée, suivant les variations quotidiennes dans l'intensité de la chaleur et de la lumière solaire, qui laisse peut-être pénétrer dans la terre quelques rayons X encore inconnus, en déterminant des mouvements de nutations, assurent à la racine sa progression verticale de haut en bas à la façon d'une vis qui s'enfonce dans une planche à mesure qu'on la tourne. Mais cette question, du plus vif intérêt, trouvera plus exactement sa place lorsque, après de nouvelles expériences, je me serai assuré que les phénomènes observés sur la racine de la fève ne lui sont point particuliers, qu'ils sont

(1) Voir *Essai de statique végétale*. La racine considérée comme un corps pesant et flexible.

Mémoire de la Société Linnéenne de Normandie, t. XVII, 2e fas., par Augustin Letellier.

d'ordre général et s'appliquent également aux racines de toutes les plantes qui poussent toutes de haut en bas et sont toutes soumises à l'action de l'électricité atmosphérique.

TUYAUX SONORES CONIQUES

Par M. NEYRENEUF,

Membre titulaire.

La longueur de résonnance d'un tuyau fermé cylindrique augmente quand on dispose au fond une couche de grains de plomb. Si l'épaisseur de la couche croît, la longueur de résonnance augmente d'abord, passe par un maximum, revient à sa valeur primitive, puis décroît encore jusqu'à une certaine limite. Deux causes doivent être invoquées pour l'explication de ces effets variables : nous avons étudié l'une en déterminant au moyen du tuyau à anche (1) les distances nodales dans différents milieux complexes; nous allons examiner la seconde, relative à l'accroissement préalable de la longueur d'onde apparente.

I — La variation positive de longueur de résonnance, par l'introduction de grains de plomb dans le fond d'un tuyau fermé, doit être attribuée à une modification dans la transmission des vibrations sonores.

(1) *Annales de chimie et de physique,* 1895.

L'emploi de tuyaux coniques nous permettra d'opérer avec des masses régulièrement croissantes ou décroissantes.

Soit un tuyau en forme d'entonnoir, recevant par son extrémité cylindrique les vibrations d'un diapason; en l'enfonçant plus ou moins dans l'eau, nous pourrons facilement réaliser la longueur de résonnance toujours, dans ces conditions, très nettement définie.

Voici les résultats de deux séries d'expériences faites avec deux tuyaux A et B, dont la partie cylindrique avait 5 centimètres de hauteur et 2 centimètres de diamètre, et dont la partie conique avait :

pour A, $h = 10^c$ $d = 10^c$
pour B, $h = 5^c$ $d = 20^c$

Sons renforcés	longueurs	axiales
mi_3	A — $9^c,8$	B — $7^c,6$
sol_3	9^c	7^c
ut_4	$6^c,9$	$6^c,7$
ut_3	$10^c,7$	$8^c,5$

On voit d'une manière générale que l'effet du plus large cône est le plus intense et que la différence de longueur de résonnance est d'autant plus marquée que le son est plus grave, c'est-à-dire, met en jeu une portion plus grande de la partie conique.

Avec des tuyaux cylindro-coniques inverses, on observe très nettement des variations inverses et j'ai pu obtenir la même résonnance pour des tuyaux de même longueur: l'un cylindrique *ouvert*, les autres coniques réguliers, dont la fermeture correspondait au

sommet du cône. Ainsi trois tubes régulièrement coniques d'une hauteur de $30^c,5$, de diamètre d'ouverture : le premier 2^c, le second $3^c,5$, le troisième 4^c renforçaient très nettement le son d'un diapason ut_4 dont la longueur de résonnance en tuyau cylindrique *ouvert* n'est que de 31 centimètres.

Les cônes tronqués produisent les mêmes effets généraux et il n'est pas indispensable de conserver la forme conique régulière pour amener des résultats analogues. Avec un tube en caoutchouc ou en plomb, on obtient facilement des variations positives ou négatives des longueurs de résonnance en aplatissant un peu le tuyau vers le fond ou vers l'ouverture.

Un sifflet, muni comme partie renforçante d'un tube de caoutchouc fermé, donne facilement tous les sons compris dans une quinte par des compressions croissantes. Cette expérience peut servir à l'explication du timbre de la voix; on conçoit en effet que de légères modifications des cavités intérieures apportent des variations très sensibles des résonnances.

II — Avec les tuyaux ouverts, les phénomènes sont inverses de ceux que nous venons de constater.

Soit l la longueur de résonnance d'un tuyau *cylindrique ouvert* pour un son déterminé : modifions l'une des extrémités en tronc de cône, de manière à réaliser une sorte de pavillon : la longueur de résonnance sera plus grande que l.

Elle sera plus petite si le tronc de cône est de sens inverse.

Les mêmes modifications se produisent d'une ma-

nière générale pour toute variation d'une extrémité réalisant une différence déterminée des masses successives agissantes.

Avec un diapason *la dièze*, on trouve les longueurs de renforcement :

36	centimètres	pour un tuyau	cylindrique.
38	—	—	cylindro-conique.
26	—	—	cylindro-conique inverse.
42	—	pour un vrai pavillon.	

Le diamètre de la partie cylindrique était le même pour chacun des tuyaux.

Avec le vrai pavillon, de diamètre 3ᶜ et 13ᶜ, de hauteur 10ᶜ, muni d'un tube à tirage, le renforcement a été obtenu :

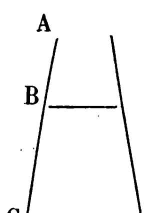
pour	si_3	par une longueur de	40ᶜ,5
—	*la*	—	44ᶜ,5
—	*sol*	—	49ᶜ
—	*mi*	—	56ᶜ

Les longueurs de la seconde colonne sont notablement différentes de celles normales : 33, 37, 41 et 49. On voit que la différence est sensiblement constante.

Les résultats précédents pour les tuyaux ouverts s'applique à toute propagation régulière des vibrations sonores par tubulure cylindrique suivie d'une transmission irrégulière mettant en jeu des masses croissantes ou décroissantes. Il est nécessaire cependant de

faire une réserve pour leur généralité : les modifications ne doivent pas dépasser la région nodale normale.

Soit en effet AB et BC deux tuyaux coniques fermés : si AB et BC représentent deux troncs de cône aptes à la résonnance d'un même son, on aura AB < BC.



Soit les deux tuyaux découpés dans le même cône, comme le représente la figure ; on peut admettre encore le maintien de la région nodale en B et supposer enfin une différence de phase convenable entre les mouvements des diapasons agissant en C et en A. On aura alors la réalisation d'un tuyau sonore ouvert avec cette particularité que le nœud est rapproché de l'extrémité aiguë.

Si CB était cylindrique, il serait plus court, donc une modification conique en deçà de B amène un allongement, effet inverse de ce qui se produit en AB.

Les variations inverses relatives à AB et BC peuvent aboutir rigoureusement à une compensation complète. J'ai vérifié, en effet, que le son du diapason ut_4 était renforcé par les tubes en laiton épais dont suivent les dimensions :

Diamètre A	Diamètre C	Hauteur
3^c	3^c	31^c
3^c	1^c	30^c,5
3^c	4^c	31^c
3^c	5^c	30^c,8
3^c	6^c	30^c,7

Il est absolument nécessaire de placer les ouvertures à plus grand diamètre loin de tout obstacle latéral. Le dernier tube conique ne donne plus que si_3 lorsqu'il repose sur une table. Il faut aussi prendre des tuyaux à parois résistantes pour que celles-ci n'interviennent pas dans la résonnance. Un cône en carton épais dont les diamètres sont 3^c et 5^c, la hauteur 31^c, ne donne que si_3 et l'on sent nettement à la main les vibrations animer l'enveloppe.

La détermination des nœuds par immersion successive de l'une et de l'autre extrémité donne pour tous les tuyaux coniques des résultats très réguliers; on trouve :

15,5 et 15,5, 12 et 19, 16 et 15, 17 et 14, 17 et 14

avec un total de 31 pour chaque groupe.

Il est indifférent pour le fonctionnement d'approcher le diapason de l'une ou de l'autre ouverture. Mais l'emploi de cette source sonore est nécessaire pour la netteté des effets plus incertains quand on emploie les embouchures de flûte.

III — L'explication des résultats précédents peut se faire assez simplement de la manière suivante :

Reportons-nous aux lois du choc des corps élastiques : considérons le choc dans le cas de billes égales et soit une rangée de n billes. Écartons la première et laissons la retomber; $n-2$ billes restent immobiles et la dernière s'écarte avec la vitesse de la première. L'intervalle de temps qui sépare les deux mouvements extrêmes est d'autant plus grand que n est plus grand.

Si nous considérons un tuyau conique fermé vers sa plus grande section AB, les tranches d'air successives représentant des masses égales ont des épaisseurs décroissantes, et leur nombre sera plus grand qu'avec un tuyau cylindrique de base A et de même hauteur. La durée de transmission sera donc plus grande, la vitesse plus petite, et le son de résonnance plus grave.

Ce sera l'inverse si l'on considère CB.

Dans les deux cas, le retour de l'ébranlement du fond vers l'ouverture exige la même durée, le nombre des masses égales interposées restant le même.

L'explication s'applique aux tuyaux ouverts coniques assimilables à deux tuyaux fermés accolés l'un à l'autre par leur région nodale.

L'égalité des longueurs de résonnance constatées au paragraphe II ne permet aucune déduction bien rigoureuse et la distribution des nœuds dans un tuyau conique rendant des harmoniques ne paraît pas pouvoir se déduire facilement des considérations précédentes. La vitesse de propagation dans un sens déterminé n'est en effet pas constante pour les tuyaux coniques. Je rappellerai cependant des expériences faites avec des tuyaux à anches coniques (loc. citato) montrant l'équidistance de 3 lignes nodales successives.

On peut par l'expérience suivante constater dans un tuyau ouvert l'effet de modification conique. Un tube de verre de diamètre 1^c, de hauteur 31^c, donne résonnance pour notre diapason ut_4. Si on l'étire à la lampe de manière à produire deux régions coniques inverses, la résonnance correspond alors à celle d'un tuyau cylindrique de même longueur totale. Elle était de 33^c

relative à si_3. La forme conique régulière est ici nécessaire pour produire compensation complète et l'expérience est des moins nettes, si l'on remplace la partie étirée par une région soufflée.

Si le tube est étiré vers la région nodale, de manière à présenter des modifications symétriques, les deux portions coniques ne se compensent plus, mais agissent toutes deux de manière à augmenter la longueur de résonnance. Un tube de 33[c] apte à la résonnance de si_3 peut ainsi atteindre une longueur de 38[c] sans modification dans la hauteur de son renforcé.

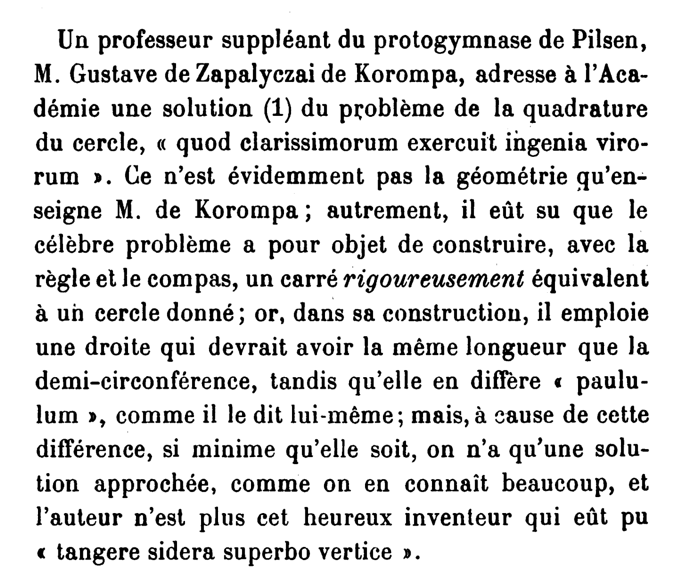
Citons enfin une expérience vérifiant directement l'accroissement de vitesse par transmission conique, et que son auteur applique seulement aux irrégularités qui peuvent se produire au voisinage de la source d'un son. Mach fait jaillir une étincelle électrique dans un vase de forme oblongue, percé à l'extrémité d'une petite ouverture et constate la trace de l'ébranlement par son action sur une poussière légère appliquée à un disque tournant. Il a trouvé une vitesse de transmission de compression de plus de sept cent mètres par seconde.

NOTE

SUR LA QUADRATURE DU CERCLE

Par M. A. de SAINT-GERMAIN,

Membre titulaire.



Un professeur suppléant du protogymnase de Pilsen, M. Gustave de Zapalyczai de Korompa, adresse à l'Académie une solution (1) du problème de la quadrature du cercle, « quod clarissimorum exercuit ingenia virorum ». Ce n'est évidemment pas la géométrie qu'enseigne M. de Korompa ; autrement, il eût su que le célèbre problème a pour objet de construire, avec la règle et le compas, un carré *rigoureusement* équivalent à un cercle donné ; or, dans sa construction, il emploie une droite qui devrait avoir la même longueur que la demi-circonférence, tandis qu'elle en diffère « paululum », comme il le dit lui-même ; mais, à cause de cette différence, si minime qu'elle soit, on n'a qu'une solution approchée, comme on en connaît beaucoup, et l'auteur n'est plus cet heureux inventeur qui eût pu « tangere sidera superbo vertice ».

(1) Voir page suivante.

Cela dit, la construction proposée a le grand avantage de reposer sur une remarque extrêmement simple et d'être très suffisamment approchée au point de vue graphique. On peut la décrire en deux lignes : elle consiste à prendre, pour le côté du carré qui *devrait* être équivalent à un cercle donné, la moyenne proportionnelle entre le rayon R du cercle et un segment égal au triple de ce rayon augmenté du dixième du côté du carré inscrit dans le cercle. Le segment dont il s'agit a pour longueur $R \times 3,141421\ldots$ tandis qu'il devrait être égal à $R \times 3,141592\ldots$ pour que l'équivalence fût rigoureuse. La différence est assurément négligeable dans une épure, où elle entraîne une erreur inférieure à $\frac{1}{20.000}$ du rayon ; mais, au point de vue théorique, il reste un abîme à franchir pour atteindre la solution exacte, et on a prouvé que cet abîme est infranchissable.

Viri amplissimi atque doctissimi.

Prospere evenit, ut aenigma solverem, quod frustra clarissimorum exercuit ingenia virorum per tot sæcula, sed, dicam aperte, casu evenit, qui multos procreat eventus. Oro atque Vos obsecro, viri præstantissimi, ut benigne patrocinemini, quibus operam dedi, studiis in circuli quadraturam. Adolescentes decet modestia : non in opinionem venio, fore ut superbo tangam sidera vertice.

Si in circulo radii $O\,P$, $O\,Q$ ita ducuntur, ut ad perpendiculum directi sint, et puncta P, Q ad efficiendam hypotenusam $P\,Q$ conjunguntur, haec secundum Pythagorae praeceptum valet $r\sqrt{2}$. $1{\cdot}5\,r + \frac{r\sqrt{2}}{20}$ repraesentat latus quadrangulae, quae quattuor suis lateribus prope par sit lineae circumcurrenti. Nam $6\,r + \frac{r\sqrt{2}}{5}$ valet $2\,r\left(3 + \frac{\sqrt{2}}{10}\right)$, $3 + \frac{\sqrt{2}}{10}$ autem $3{\cdot}14142135624$, quod non differt nisi paululum a numero Ludolfiano. $2\,r\left(3 + \frac{\sqrt{2}}{10}\right)$ igitur non immerito cum $2\,r\,\pi$ eodem loco et numero habebitur.

Ex ipsa quadrangula secundum formulam $2\,r\left(3 + \frac{\sqrt{2}}{10}\right)$ constructa facile invenitur ea quadrangula, quae quadraturam circuli reddat. Nam $r^2\pi$ est dimidia pars lineae circumcurrentis cum radio multiplicata. Id autem oblongum, quod ex $r \times r\left(3 + \frac{\sqrt{2}}{10}\right)$ sive $r\left(3\,r + \frac{r\sqrt{2}}{10}\right)$ exsistit, facile in quadrangulam mutatur secundum præceptum, in semicirculo quamvis cathetum mediam proportionalem esse inter utramque partem diametri. Itaque si radium augebimus triplici radio et decima parte hypotenusæ $P\,Q$, si supra eam diametrum semicirculum construemus, si lineam proportionis indicem ex eo puncto, quo radius et radius triplex decima parte hypotenusæ $P\,Q$ auctus sese contingunt, ita ducemus, ut lineam semicircumcurrentem

attingat, illa linea proportionis index nobis latus erit quadrangulæ quæsitæ. Relinquitur, ut nobis persuadeamus, utrum illa ratio descriptionibus vel maximis respondeat necne. Conniveatis, viri amplissimi atque doctissimi, Vos supplico, si qua mendum inveneritis, ad subsidia nostra hucusque non accurate sufficientia descriptionibus figurarum respicientes.

GUSTAVUS ZAPALYCZAI DE KOROMPA,

magister locum professoris ordinarii in Caesareo Regio protogymnasio Pilsnensi supplens.

MÉMOIRES

II. — PARTIE LITTÉRAIRE

LE TRAVAIL

ÉTUDES MORALES

LES PROFESSIONS

MÉDECINE — BARREAU

Par M. CHAUVET,

Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Caen,
Membre titulaire

Messieurs,

Après les professions manuelles, dont j'ai traité ci-devant (1), les professions intellectuelles, que j'aborde aujourd'hui.

Les professions intellectuelles comprennent les professions libérales proprement dites, et les fonctions, de jour en jour plus nombreuses.

Parmi les professions libérales, deux s'imposent d'abord à ma pensée par leur importance sans égale: la Médecine, arbitre de la santé privée et publique;

(1) Voir pour l'ensemble de ces Études : *Mémoires de l'Académie*, année 1884, p. 361; 1890, p. 270; 1895, p. 33; 1896, p. 67; et pour l'Étude sur les professions manuelles, 1897, p. 107.

le Barreau, sauvegarde de nos intérêts, de notre honneur, ou même de notre vie. Je voudrais, dans ces pages, exposer les devoirs qui leur sont propres, en commençant par la Médecine, que je salue humblement : on ne saurait être trop poli envers des personnes qui ont dans leur domaine la santé et la maladie, la vie et la mort.

I.

LA MÉDECINE

Ce n'est pas seulement, Messieurs, par une prudence qui vous paraîtrait à bon droit excessive, que je veux parler du médecin avec respect; c'est parce que, s'il a sa part des imperfections humaines, il les rachète par des études si pénibles, des fatigues si grandes, une vie si sévère, des dévouements si héroïques, qu'il en est profondément respectable. On n'apprend pas la médecine comme la première chose venue, comme le Droit, par exemple. Un étudiant en droit, même s'il rêve d'arriver à la fortune ou à la célébrité, qu'a-t-il à faire? Deux choses qui, en vérité, n'ont rien de cruel : se rendre trois ou quatre fois la semaine dans une salle où rien n'offense les sens, et s'y laisser instruire par des voix savantes, quelquefois éloquentes; rentré chez lui, s'enfermer dans une chambre bien chauffée l'hiver, bien ensoleillée l'été,

et y lire à son aise le commentaire ou le résumé de la leçon qu'il vient d'entendre, dans quelque livre bien écrit, bien imprimé et bien relié. Il n'est pas trop à plaindre. Le chemin qui conduit à la science médicale est plus ardu, car ce chemin-là passe par l'amphithéâtre et par l'hôpital. Or, ceux qui n'ont pas fréquenté une salle de dissection, qui n'ont pas promené le scalpel dans des chairs livides, au sein d'une atmosphère nauséabonde, n'ont pas idée des répugnances qu'il faut vaincre (1), sans parler des risques à courir. L'étude au lit des malades, la clinique, n'est guère plus saine ni plus séduisante. — Il faut du courage pour apprendre la médecine, il en faut davantage pour l'exercer. Le magistrat, l'avocat, le professeur, l'artiste, l'homme de lettres ont leurs heures de travail et leurs heures de repos ; ils font de leur vie deux parts, l'une pour la profession, l'autre pour eux-mêmes et la famille. C'est, à tout prendre, une douce existence. Le médecin n'est jamais assuré d'avoir fini sa sombre besogne. Il faut

(1) *Crede experto*. Aux jours ardents de ma belle jeunesse, étant professeur au Lycée, je suivis à l'École de médecine les cours d'anatomie et de physiologie, et j'ai encore présente et saisissante l'impression que je recevais le matin, en entrant dans la salle de dissection, à la vue des cadavres éventrés, fouillés, déchiquetés, les uns étendus sur des tables, les autres appendus aux murs. On s'y fait : oui, mais à la longue, et non sans révolte de la nature humaine. — Puisque je rappelle ces choses depuis si longtemps évanouies, je ne le ferai pas sans adresser un reconnaissant souvenir à la mémoire du professeur d'alors, le Dr Lechevallier, si instruit, si disert, et le plus honnête homme que j'aie connu.

qu'il dispute à la maladie, sans pouvoir toujours l'obtenir, le temps des repas et du sommeil ; il ne s'appartient pas, ni à sa femme et à ses enfants ; il est l'esclave, il est la propriété de tous ceux qui souffrent, et qui appellent son savoir et son expérience à leur aide. Et ce qui est pire que cet assujettissement de tous les instants, c'est le continuel spectacle de la maladie, aux mille formes, quelquefois hideuses ; et des douleurs de ce patient torturé dans tous ses membres, jusqu'aux racines de la vie ; et des angoisses de cette famille, qui cherche désespérément une planche de salut, dans ce naufrage qui va tout engloutir. Or, ce sont là les jours ordinaires du médecin. Mais il y a aussi les jours tragiques, les jours où l'épidémie sévit. Ces jours-là, le médecin est tout simplement un héros. Il fait le sacrifice de sa vie, et, ce qui est plus difficile, de ses affections les plus saintes, s'exposant, la poitrine découverte, aux coups de l'ennemi, qu'il combat sans le voir. Dans un chapitre de *Notre-Dame de Paris*, à un royal malade qui vient le consulter, Claude Frollo montre une inscription gravée sur la muraille : « La médecine est fille des songes ». Peut-être est-ce vrai, je ne discute pas, mais ce qui est plus certainement vrai, et que je dis bien haut, c'est que la médecine est mère de l'abnégation, du courage à toute épreuve, et de la plus belle des vertus, l'immolation de soi-même à autrui.

Voilà le médecin. Vous comprenez, Messieurs, qu'on puisse hésiter, et qu'on éprouve une sorte de pudeur à parler de ses devoirs à un homme qui les

connaît si bien et les pratique si intrépidement. Aussi que vais-je faire? Au lieu de m'interroger là-dessus moi-même, je vais interroger les médecins, et apprendre d'eux leurs obligations professionnelles. Quand j'aurai recueilli leurs réponses, je n'aurai plus, pour conclure, qu'à les résumer, en insistant sur ceux de leurs devoirs qui pourraient paraître en souffrance à l'heure qu'il est.

Or, les médecins qui ont traité de leurs devoirs professionnels sont nombreux, et à peu près de toutes les époques. L'Antiquité a les siens, le Moyen âge a les siens, notre Temps a les siens. Dans l'antiquité, c'est Hippocrate, ou ses prédécesseurs immédiats, ou ses successeurs immédiats (car vous n'ignorez pas, Messieurs, qu'il plane beaucoup d'ombre sur la personne et les écrits du « Père de la médecine ») qui dans plusieurs ouvrages, encore subsistants, tracent avec une grande autorité la morale particulière du médecin. Au moyen âge, c'est cette École de Salerne, qui paraît avoir joué un assez grand rôle médical du IXe au XIIIe siècle, et que naguère le regretté Dr Ch. Daremberg, en collaboration avec l'allemand Henschel et l'italien de Renzi, a fait sortir des ténèbres où elle gisait. L'École entière, dans le poëme didactique connu sous le nom de *Schola salernitana*, et plusieurs de ses représentants les plus considérables, dans des livres récemment retrouvés, ont exposé savamment, ou curieusement, quelques-uns des devoirs propres au médecin. Quant aux temps modernes et à l'époque actuelle, le nombre des médecins moralistes, moralistes dans les limites de leur art, est

grand, et je suis loin de les connaître tous ; je citerai seulement deux noms (1), que je préfère parce qu'ils sont contemporains et français : le Dr Chomel, qui, dans ses *Éléments de pathologie générale*, traite au fur et à mesure des occasions de quelques-uns des principaux devoirs du médecin ; et le Dr Max. Simon qui, prenant pour objet spécial de ses études les devoirs professionnels de son état, publia, il y a quelques années, un savant traité de *Déontologie médicale*.

Le premier traité de morale médicale que nous présente l'Antiquité est aussi le plus célèbre (2). C'est celui qui est connu sous le titre de *Serment d'Hippocrate*. Ce titre vous dit que ce livre n'est pas proprement un livre ; c'est une formule. C'est la formule du serment que Hippocrate, ou tel autre personnage considérable de cette École, imposait à celui qui demandait à entrer dans la carrière médicale. Le

(1) J'en pourrais citer beaucoup. Cette préoccupation des médecins leur fait grand honneur. Il me suffit de l'avoir signalée. Je n'ai pas à faire ici l'histoire de la morale médicale. Je veux seulement me renseigner auprès de quelques médecins appartenant aux trois grandes époques de la Civilisation, l'Antiquité, le Moyen-âge et les Temps modernes. Plus d'érudition serait hors de propos dans une Étude sommaire comme celle que je présente au bienveillant lecteur.

(2) Je copie sans vergogne l'analyse des traités de morale médicale chez les Anciens dans mon livre *La philosophie des médecins grecs*. Il me semble inutile et je n'aurais pas la patience de résumer les mêmes idées en des termes qui ne pourraient être différents qu'à la condition d'être moins exacts.

récipiendaire s'exprimait d'abord ainsi : Par Apollon, par Esculape, par Hygie et Panacée, par tous les Dieux et Déesses qui président à la médecine, et que je prends ici à témoins, je jure d'observer scrupuleusement, dans la mesure de mes forces et de mon intelligence, les prescriptions écrites que je vais lire. » Puis il lisait l'énumération des devoirs de la profession. Enfin il terminait par ces paroles : « Si je remplis fidèlement ces promesses, puissé-je passer ma vie entière entouré de l'estime publique, et recueillir une abondante moisson des fruits de mon art ; si je les viole au contraire, qu'il m'arrive malheur ! »

Ce qui nous importe dans ce remarquable document, c'est l'énumération des devoirs du médecin. Cette énumération est parfaitement méthodique. Elle comprend trois séries distinctes : devoirs du médecin envers son maître ; devoirs du médecin envers ses disciples ; devoirs du médecin envers les malades.

D'abord, envers son maître. — Il lui doit tout ce qu'on doit à un père, et à ses enfants tout ce qu'on doit à des frères. A l'un, le respect, le dévouement, les tendres soins pendant la vieillesse ; aux autres, l'éducation, l'enseignement gratuit de la médecine, s'ils en ont le goût et le talent, de sages conseils, des directions, une attentive et infatigable vigilance.

Ensuite, envers ses disciples. — Il n'acceptera comme tels que des jeunes gens heureusement doués, et, sitôt qu'ils auront juré entre ses mains, il leur révélera tous les secrets de son art, tous les résultats obtenus par sa propre expérience et par ses réflexions.

Enfin, envers les malades. — 1° Il ordonnera aux malades le régime le mieux approprié à leur état, luttant contre les progrès du mal de tout son pouvoir, de toute sa science acquise;

2° Jamais il ne conseillera, jamais il n'accordera aux plus vives prières une potion empoisonnée;

3° Jamais il ne procurera un avortement; il conservera purs ses mains et son art;

4° Il ne taillera point les malades attaqués de la pierre, laissant cette opération aux spécialistes;

5° S'il entre dans une maison, ce sera pour y porter ses soins et ses remèdes. et non pour insulter à la pudeur de l'un ou l'autre sexe;

6° Enfin, si dans l'exercice de son art, ou dans la vie ordinaire, il reçoit ou surprend un secret. il le gardera avec une inviolable fidélité.

Deux autres traités hippocratiques, moins anciens ou moins connus que le précédent, se rapportent encore aux devoirs du médecin, et aux prescriptions qu'on vient de lire en ajoutent de nouvelles; c'est à savoir le traité *De la bienséance* et le traité *Des préceptes*.

Dans le traité *De la bienséance*, trois choses sont recommandées au médecin. La première concerne la philosophie, la seconde la tenue, la troisième les visites et l'à-propos.

Le médecin ne doit pas être étranger à la philosophie; il doit même la posséder parfaitement. Il doit apprendre d'elle la pratique et l'exercice de toutes les vertus, nécessaires à tous, mais plus particulièrement au médecin, la pudeur, la tempérance, le désin-

téressement, la discrétion, l'amour du vrai et du bien. Il doit apprendre d'elle la Sagesse, qui nous élève à la conception, à l'adoration de la Divinité et de la Providence, si manifestes dans les phénomènes des corps vivants, les accidents des maladies, les vicissitudes des guérisons. Il n'y a de vrai médecin que le médecin-philosophe, mais celui-là est presque un dieu.

Le médecin doit veiller sur son maintien. Il doit éviter tout ce qui choquerait la vue, blesserait un esprit délicat. Qu'il n'ait aucune partie du corps découverte (1) et que ses vêtements soient élégants sans recherche. L'austérité serait aussi à contretemps que des airs dissolus; elle déplaît encore plus aux malades qu'aux personnes en santé. Point d'étalage, point de longs discours. Tout juste ce qu'il faut de paroles pour s'édifier sur l'état du malade, et pour expliquer le traitement à suivre. Que le médecin se montre calme, sûr de lui-même, et prêt à agir suivant les occasions.

Le médecin doit visiter ses malades souvent, ou du moins assez souvent pour n'être pas surpris et mis en défaut par les progrès de la maladie. Des changements imprévus peuvent survenir tout à coup; il y a d'ailleurs un moment propice, un à-propos qu'il faut saisir. Combien de malades meurent par la négligence de leur médecin, et qui fussent revenus à la santé, s'il eût été plus assidu, plus attentif à les dis-

(1) Y avait-il donc du temps d'Hippocrate des médecins décolletés ?

puter au mal, à appliquer le remède convenable dans l'instant opportun !

Dans le traité des *Préceptes*, l'auteur insiste sur l'occasion, qu'il faut surveiller attentivement et saisir au passage, la guérison étant presque toujours à ce prix ; et sur la tenue du médecin, auquel il interdit le luxe de la toilette et la recherche dans le discours. Il le prie d'éviter l'affectation à s'essuyer le visage avec son mouchoir, et de vouloir bien ne pas abuser des parfums, la propreté suffisant parfaitement. Il lui demande, d'autre part, de s'abstenir des beaux discours, et de ne pas citer les poètes à tout propos. La poésie n'a rien à faire ici. Au contraire du frélon qui fait beaucoup de bruit et peu de besogne, le médecin doit agir beaucoup et en silence. Mais ces prescriptions se trouvent déjà dans le précédent traité ; en voici qui paraissent pour la première fois : elles ont trait au traitement moral, aux consultations et aux honoraires.

L'auteur des *Préceptes* fait un devoir au médecin d'agir sur l'esprit du malade, de calmer ses appréhensions, de l'encourager et de le rasséréner par l'espoir d'une prompte et heureuse guérison. Naturellement le malade s'inquiète, se tourmente : ces alarmes sont funestes ; elles aggravent la maladie ou empêchent l'effet des remèdes. Le médecin doit voir cela, ou le deviner, si on le lui cache, et faire tout ce qui est en lui pour ramener la paix dans cette âme troublée. Il atteindra ce résultat en faisant bon visage au malade, en se montrant plein de confiance dans les ressources de son art, et dans le concours de la na-

ture, qui tend d'elle-même à revenir à l'état normal. Cela, c'est aussi un traitement, non moins nécessaire que l'autre, et quelquefois plus efficace.

Le médecin ne doit pas répugner aux consultations, qui ne sont ni un aveu ni une preuve d'ignorance et d'incapacité. Quel homme peut se mesurer avec la nature, et lui dire : je connais tous tes secrets? Ce langage, ces prétentions n'appartiennent qu'aux charlatans qui débitent sur les places publiques leurs sottises avec leurs drogues. Le médecin digne de ce nom a d'autres sentiments. Quand il est embarrassé sur l'état d'un malade, troublé par la nouveauté d'un cas imprévu ou inconnu, sans hésiter il appelle à son aide d'autres médecins, afin d'ajouter leurs lumières à ses lumières et leur expérience à la sienne. Mais, dans ces réunions, tout amour-propre doit être mis de côté. Il ne s'agit pas de lutter à qui fera triompher son avis, il s'agit de trouver la vraie nature du mal, le vrai traitement, et de soulager ou de sauver le patient.

Enfin la question des honoraires est posée et discutée ici, et, à ma connaissance, pour la première fois. L'auteur estime que, dans les cas ordinaires, quand rien ne presse, le médecin fera sagement de convenir d'abord de son salaire, non seulement parce qu'il aura plus de chance d'être payé, mais parce que le malade en sera rassuré. Il ne craindra pas d'être abandonné ou négligé. Mais dans les maladies aigües, qui se précipitent au dénouement, où l'occasion ne se présente pas deux fois, le médecin, sans retour personnel, doit d'abord voler au danger et s'efforcer de

le détourner Il est des malades ingrats qui, une fois guéris, perdent le souvenir des soins qui leur ont été donnés et trouvent mille prétextes pour frustrer le médecin ; ces risques ne doivent pas l'empêcher de faire son devoir, qui est d'aller d'abord à l'ennemi, à la maladie, et de lui livrer combat. Le médecin, d'ailleurs, ne doit jamais voir dans les honoraires qu'un moyen de plus de se perfectionner en son art, et doit renfermer ses exigences dans cette mesure. Il doit ne pas répugner aux soins gratuits, car la reconnaissance est aussi un salaire ; courir d'abord aux étrangers et aux pauvres, car l'humanité le veut ainsi. Celui-là n'aime pas la médecine qui n'aime pas les hommes. La médecine n'est pas l'art de s'enrichir, mais de faire le bien.

Voilà, Messieurs, comment on entend les devoirs du médecin dans l'École hippocratique, c'est-à-dire chez les Anciens ; voici comment on les comprend dans l'École de Salerne, c'est-à-dire au Moyen-âge.

Il est naturel d'interroger d'abord le poëme didactique intitulé *Schola salernitana*, et qui porte aussi les titres de *Flos medicinæ*, *Regimen sanitatis*, *Regimen virile*. La raison en est simple. Comme l'indique la dénomination de *schola*, cette œuvre, à laquelle on ne peut assigner ni un auteur particulier, ni une date précise, n'est pas celle d'un individu, mais de l'École entière, dont elle traduit évidemment l'esprit et les sentiments, aussi bien que les doctrines courantes. C'est donc la grande et authentique autorité près de laquelle nous devrions nous infor-

mer. Malheureusement, la morale médicale n'est guère représentée là que par deux ou trois observations, qui ne manquent pas de saveur, mais assez peu édifiantes. Ainsi, chapitre de la tenue, on conseille au médecin de porter un rubis au doigt, et de faire ses visites monté sur un coursier superbe (1), afin d'imposer au malade qui, ébloui, se montrera plus généreux. Voici, non les vers latins, mais les vers français; les uns valent les autres :

Vêtu d'habits décents, affable et plein de zèle,
Le médecin s'empresse à la voix qui l'appelle.
D'un rubis l'étincelle à son doigt brillera;
Sur un coursier superbe en visite il ira.
Ce splendide attirail rehausse son mérite;
Sur l'esprit du malade il réussit plus vite,
Reçoit cadeaux sans nombre: un mince accoutrement
Lui vaudrait profit mince et sec remerciement.

Le chapitre des honoraires ne respire pas non plus une bien grande fierté. Vu l'ingratitude des malades après guérison, on invite le médecin à choisir le moment où ils poussent des cris de douleur pour se faire remettre un gage, ou même pour se faire payer d'avance :

Lorsque son patient de plaintes l'importune,
Le docteur attentif à sa propre fortune,

(1) Il n'y a pas si longtemps que nos médecins faisaient leurs visites à cheval. J'ai vu cela dans ma jeunesse. Mais le cheval n'était pas un coursier superbe, et le cavalier n'avait d'autre but que d'éviter une fatigue trop grande.

Profitant de ses cris, obtient sur le moment
Quelque gage bien sûr, un bon nantissement,
Ou mieux argent comptant fait solder son mémoire :
Du malade sauvé chétive est la memoire,
En ennemi l'on sait qu'il traite sans égard
Le maladroit qui parle honoraires trop tard.

L'épilogue, car ce poëme a, s'il vous plaît, un épilogue, conclut par l'expression de sentiments qui ne se recommandent pas davantage par l'élévation. Ces salernitains veulent que la médecine s'entoure de mystère, et impose à la foule par les nuages derrière lesquels elle se dérobe. A s'exercer sans voiles, au grand jour, elle perdrait de sa considération. La médecine doit rester le secret du médecin.

Gardez surtout, gardez qu'un profane vulgaire
De votre art respecté profane le mystère;
Son éclat dévoilé perdrait sa dignité.
D'un mystère connu décroît la majesté,
Le frivole dédain suit cette confidence,
Et la foule bientôt refuse obéissance
A ces lois dont le maître a trahi les secrets.
Pour qu'ils soient observés, cachez donc vos décrets.
Honte au révélateur, et qu'il soit anathème !

Quelques médecins de la même École ont disséminé dans leurs écrits des préceptes de morale médicale, mais sans suite, sans développement, et surtout sans en faire l'objet, soit d'un traité, soit d'un chapitre spécial. Ainsi on trouve dans les ouvrages de Cophon, médecin salernitain du XIIe siècle, une dis-

tinction importante, et qui paraît avoir cours alors, entre la médecine des pauvres et celle des riches. Le médecin, nous dit Cophon, doit s'intéresser également à tous ses clients ; mais dans le choix des remèdes, il doit faire des différences suivant leurs différentes fortunes. Aux pauvres, plus robustes et plus endurcis, il doit prescrire des médicaments plus grossiers, qui ne seront pas moins salutaires, et leur coûteront moins cher ; aux riches, plus délicats, amollis par le bien-être, il doit ordonner des remèdes plus agréables et plus doux, qui conviendront mieux à leur nature efféminée, sans imposer de trop lourds sacrifices à leur bourse bien garnie. Purger un archevêque comme on purge un maçon, ajoute notre auteur, serait un crime de lèse-Médecine aussi bien que de lèse-Église.

Ce n'est là qu'un détail. Le seul ouvrage salernitain où la morale médicale soit traitée avec quelque étendue, parce qu'elle en est proprement l'objet, est celui que Arimathæus a intitulé : *Sur la manière dont le médecin doit se comporter auprès des malades*, ou encore : *De l'instruction du médecin*, ou encore : *Introduction à la pratique médicale*.

Arimathæus, dans cet opuscule, dicte au médecin la conduite qu'il doit tenir, et jusqu'à ses moindres faits et gestes, depuis le moment où, la maladie débutant, il est appelé, jusqu'à celui où, la maladie étant finie, et le malade guéri, il est remercié. — L'auteur salernitain ne paraît pas prévoir le cas où le malade meurt, ce qui est aussi une manière de finir pour

une maladie, et malheureusement aussi fréquente que l'autre, si ce n'est plus.

Le médecin est requis de venir soigner un malade. Il se met en route. — Placez-vous d'abord, lui dit Arimathæus, sous la protection de Dieu, et sous la garde de l'ange qui accompagnait Tobie. Chemin faisant, interrogez votre guide; tâchez qu'il vous renseigne sur l'état du patient; qu'il vous donne des indications sur le mal auquel vous allez avoir affaire. De cette façon, si vous ne reconnaissez pas la maladie, vous pourrez néanmoins, grâce à vos informations, inspirer confiance à votre malade, en lui donnant à penser que vous vous rendez bien compte de sa situation.

Le médecin arrive chez son client. — En entrant, lui dit Arimathæus, saluez d'un air modeste et grave; asseyez-vous, pour prendre haleine (1); louez, s'il y a lieu, la beauté du site, la bonne tenue de la maison, la générosité de la famille; vous captiverez ainsi la bienveillance des assistants, et vous laisserez au malade le temps de se remettre de sa première émotion.

Le médecin a tâté, interrogé, diagnostiqué; il s'est ou ne s'est pas éclairé sur l'état du malade; il va se retirer. — Au patient, lui dit Arimathæus, promettez la guérison; à ceux qui le soignent, assurez qu'il est fort malade : s'il guérit, votre réputation s'en accroî-

(1) D'autres manuscrits disent : « pour boire un coup ». Attention délicate dont on ne s'aviserait pas aujourd'hui. Je ne me représente pas bien ce docteur le verre à la main. — Cependant à la campagne, l'été, un jour de grande chaleur ??

tra; s'il succombe, on s'écriera : il l'avait bien dit! N'arrêtez pas vos yeux sur la femme, la fille ou la servante, quelque belles qu'elles soient : ce serait forfaire à l'honneur, et compromettre le salut du malade en attirant sur sa maison la colère de Dieu. Si on vous engage à dîner, comme c'est l'habitude, ne prenez pas d'abord la première place, attendez qu'on vous y oblige. Ne vous montrez ni exigeant ni indiscret. Les mets sont-ils rustiques, n'ayez l'air de vous en apercevoir; sont-ils délicats, ne laissez pas deviner votre satisfaction. De temps à autre, informez-vous de l'état du malade, qui sera charmé que vous vous occupiez de lui, même à table. Le repas fini, allez près de son lit, assurez-le que vous avez été bien traité, et n'oubliez pas de montrer beaucoup de sollicitude à régler son régime.

Enfin, le malade étant guéri, le médecin doit prendre congé de lui et de sa famille, heureuse de le voir en pleine convalescence. — Ayez, vous aussi, lui dit Arimathæus, l'air joyeux et satisfait. Hasardez, à l'occasion, quelque fine plaisanterie. Après quoi, il ne vous restera plus qu'à demander honnêtement votre salaire. Alors, vous vous retirerez tranquillement, le cœur content et la bourse garnie, non sans avoir adressé à votre client mille actions de grâces, accompagnées des recommandations les plus tendres (1).

Sortons de cette décadence des mœurs médicales, de cet énervement des âmes, et arrivons d'un bond à

(1) Je ne veux pas quitter l'École de Salerne sans mentionner

l'époque moderne, ou plutôt au XIX[e] siècle. Et pour nous réconforter, adressons-nous d'abord au Docteur Chomel, un médecin renommé et estimé parmi ses pairs, non seulement pour son savoir, son habileté, mais pour la hauteur de ses principes et la générosité de son caractère.

Les *Éléments de pathologie générale*, comme le titre l'indique, n'ont pas en vue les devoirs du médecin. Mais, comme l'auteur est en même temps un honnête homme, lorsqu'il rencontre chemin faisant l'occasion d'un conseil, d'un précepte, il n'a garde de passer à côté sans s'y arrêter. Et ainsi ces Études, toutes scientifiques, se trouvent semées de recommandations qui les relèvent, et leur donnent comme un parfum de moralité. Ces préceptes même ont un mérite que n'ont pas toujours ceux des Traités de morale : sortant en quelque sorte des entrailles de la médecine,

un fait étranger à mon sujet, mais qui réjouira le cœur de nos Féministes. Il donne des ancêtres à la famille des Doctoresses contemporaines, il la fait remonter jusqu'au X[e] siècle, ce qui lui constitue une assez belle noblesse. Salerne avait en effet des femmes-médecins, qui paraissent même avoir été nombreuses. La plus célèbre, dont on a retrouvé un ouvrage (*Des maladies des femmes*) porte un nom pittoresque, Trotula, ou Trotta. Ne concluez pas, je vous prie, du livre sur les maladies des femmes que cette belle personne n'avait que des clientes. Elle se partageait entre les deux sexes avec une impartialité exclusive de toute fausse pudeur. Était-elle mariée? J'aimerais de savoir de quoi rêvait le mari, pendant que la femme distribuait des soins empressés à des messieurs plus ou moins mal portants? — S'il le voulait, l'heureux époux d'une de nos Doctoresses actuelles pourrait me renseigner.

ils s'y rapportent plus étroitement ; ils serrent de plus près les détails de la profession.

Les observations morales du D[r] Chomel ont trait aux quatre points suivants : le diagnostic, l'expérimentation, le traitement moral, la famille du malade.

Le diagnostic est peut-être la partie la plus essentielle de la médecine, car comment traiter une maladie, si on ne la connaît ; et la plus délicate, car comment distinguer la nature d'une maladie parmi cette complexité des symptômes, et cette inhabileté du malade à décrire son état ? Aussi notre docteur y revient-il à dix reprises.

Ici, il expose à quelles conditions un médecin est capable de diagnostiquer avec quelque sûreté. Il faut d'abord, cela saute aux yeux, qu'il ait une connaissance approfondie de la pathologie, et par conséquent qu'il l'ait étudiée longtemps. Il faut qu'il ait séjourné dans les hôpitaux, et qu'il ait pu, par un grand nombre d'ouvertures cadavériques, contrôler, confirmer ou rectifier le diagnostic porté pendant le cours des maladies. Et tout cela serait insuffisant sans certaines qualités natives : des yeux qui voient bien, des oreilles qui entendent bien, des doigts qui palpent bien, « et un esprit droit et pénétrant, qui sache rapprocher à propos, comparer avec discernement, déduire des faits les inductions et les conséquences qui en émanent, et qui, alliant dans de justes proportions la hardiesse et la prudence, ose obéir quelquefois à une sorte d'inspiration, qui n'est en réalité qu'une appréciation exacte, bien que rapide, des phé-

nomènes les plus expressifs de la maladie. » Le Dr Chomel ne se dissimule pas qu'il est malaisé de satisfaire à toutes ces exigences, et il fait cet aveu peu consolant, que « le nombre des médecins remarquables par une grande habileté dans le diagnostic est toujours très restreint. »

Là, il ajoute encore aux conditions intellectuelles déjà énoncées des conditions nouvelles. Et d'abord, l'attention. Le médecin a le devoir de concentrer toute son attention sur le malade qui s'abandonne à lui. S'il l'observe l'esprit distrait, ou préoccupé, ou fatigué, il l'observe mal. C'est pourquoi Hippocrate recommandait les visites du matin : à cette heure, disait-il, le médecin est plus apte à bien étudier son malade, comme celui-ci à bien répondre. — Ensuite, le calme. Le médecin doit être absolument maître de soi. Une passion, quelle qu'en soit la nature, agitant l'esprit avec le cœur, empêche l'intelligence de se fixer. C'est pour cette raison qu'un médecin n'observe bien ni soi-même, ni les siens. Point de prévention systématique. Regarder les choses à travers un système, c'est les regarder à travers un prisme qui les déforme. Médecin systématique, détestable observateur. Il faut recevoir les impressions en un esprit vierge. Celui qui cherche dans les faits la confirmation d'idées préconçues ne les voit jamais tels qu'ils sont, mais tels qu'il désire qu'ils soient.

Ailleurs, il dicte au médecin la manière d'interroger le malade. N'employer que des termes faciles à comprendre ; s'assurer que le sens en a été exactement saisi, et, dans le doute, faire en sorte que le malade

parle, expose, s'explique, et l'y aider. — Ne faire que les questions nécessaires, mais les faire toutes, et dans le meilleur ordre : l'âge, la profession, le lieu habité, le régime suivi, l'état habituel de la santé, les maladies éprouvées, les premiers commencements de la maladie présente, ses progrès, lents ou rapides, par exaspérations subites ou par une augmentation graduelle. — S'enquérir de la douleur ressentie, en quel endroit précis, son étendue dans les organes et pour ainsi dire ses dimensions, son intensité, sa constance ou ses intermittences, sa nature, et obtenir que le malade, s'il ne peut la décrire en elle-même, la décrive par comparaison.

Ailleurs enfin, il va jusqu'à prescrire la manière d'interroger le pouls. Attendre que le malade soit remis de l'émotion causée par l'arrivée du médecin ; s'assurer que rien ne met obstacle au cours du sang dans le vaisseau observé ; point de vêtement incommode, point de ligature, position naturelle ; examiner vingt ou trente pulsations successives, sur les deux bras, une dernière fois avant de partir.

Voilà les devoirs du médecin qui diagnostique.

Qu'est-ce qu'expérimenter en médecine? C'est faire un *expérimen*, répond d'une façon inélégante le Dr Chomel ; un expérimen, c'est-à-dire un essai. C'est essayer un remède connu, pour en apprécier la valeur, ou un remède nouveau, ou même un remède secret, pour en juger les effets.

Ainsi définie, l'expérimentation ne saurait être interdite ; elle est même commandée.

C'est un devoir pour tout savant de travailler à

reculer les bornes de la science. Ce devoir est plus strict quand la science a pour but la guérison des maladies. Or, on conçoit que supprimer l'expérimentation médicale, ce serait supprimer le progrès médical.

Mais il y a deux sortes d'expérimentation.

L'expérimentation qui a pour but d'apprécier plus rigoureusement les moyens thérapeutiques généralement employés, de déterminer les conditions spéciales dans lesquelles chacun d'eux est plus spécialement indiqué, et la mesure dans laquelle il convient d'en user, n'a que des avantages : elle s'impose comme un devoir à tous les médecins.

L'expérimentation qui consiste à chercher dans des substances nouvelles des remèdes plus efficaces est d'une nature infiniment plus délicate. Une grande responsabilité s'y attache. Les médecins n'y songent peut-être pas assez. « Il n'est pas de médecin, écrit notre Docteur, qui n'ait expérimenté un plus ou moins grand nombre de remèdes, qui n'ait tiré de ces expériences des conclusions plus ou moins positives, et chacun sait combien il est peu de ces expérimentations dont les conclusions aient été sanctionnées par le temps. » Non, ces sortes d'expérimentations, dont le succès n'est jamais certain, ne sont pas à la portée et ne sont pas le droit de tous les médecins. « Il n'appartient de s'y livrer qu'à quelques hommes qui s'y sont préparés par une étude approfondie de tout ce qui a été tenté dans ce genre et des succès divers dont ces expériences ont été suivies ».

Il est cependant des circonstances rares où un

médecin quelconque peut se permettre cette sorte d'expérimentation. Supposez une maladie dont l'issue a toujours été funeste, le médecin aura-t-il le devoir de s'en tenir aux moyens employés jusqu'ici sans résultat ? « Je réponds sans hésitation aucune que l'expérimentation est ici non seulement permise, mais commandée ; qu'un remède incertain suggéré par la cause ou les symptômes du mal, par la théorie ou par l'empirisme, doit être préféré à tous ceux dont l'inefficacité est démontrée. »

Reste une question. Un médecin est-il autorisé à essayer un remède secret ? Oui, s'il en connaît la composition, et s'il l'approuve ; non, s'il l'ignore. Ainsi d'ailleurs en a jugé l'Académie de médecine. « L'Académie, chargée par l'Autorité d'apprécier la valeur des remèdes secrets, s'est imposée pour règles, d'une part, d'exiger des possesseurs d'arcanes la composition exacte de ces remèdes, et d'autre part, de les faire préparer par un pharmacien de son choix. » Ces sages précautions doivent inspirer et diriger la conduite des médecins.

Notre Docteur s'accuse noblement d'avoir manqué une fois à cette règle. « Une fois dans ma vie, je me suis éloigné de cette règle en faveur d'un médecin honorable qui me demanda d'expérimenter, sans m'en faire connaître la composition, un remède dont il était possesseur. Bien que ces expérimens aient eu un résultat favorable, et que le remède dont il s'agit m'ait paru plus efficace qu'aucun de ceux préconisés contre la même maladie, j'ai regretté de l'avoir expérimenté sans le connaître, et depuis lors j'ai cons-

tamment résisté à toutes les demandes analogues qui m'ont été faites. »

Voilà les devoirs du médecin au regard de l'expérimentation.

Comme le corps n'est pas tout l'homme, le traitement physique n'est pas tout le traitement. Il y a le traitement moral, non moins essentiel que l'autre.

L'influence des passions, des émotions, sur la marche des maladies est extrême. Personne ne l'ignore, et les médecins moins que personne. Leur conduite vis-à-vis du malade doit s'inspirer de cette conviction. Ils doivent faire tout ce qui est en eux pour lui donner confiance. Avoir confiance est un grand soulagement, un réconfort, une force. Donc, que le médecin s'emploie de tout son cœur à faire naître, à entretenir ce sentiment chez son malade. Il y parviendra s'il l'écoute, non seulement avec attention, mais avec complaisance; s'il entre dans ses pensées, ses préoccupations, ses chagrins; s'il compatit à ses souffrances; si dans le médecin il laisse voir, ou plutôt il fait voir l'ami.

L'espérance n'est pas moins nécessaire à celui qui se sent menacé que la confiance. Le médecin doit faire espérer. Quelle que soit son opinion sur la terminaison de la maladie, qu'il évite tout ce qui, en montrant sa propre inquiétude, inquiéterait le malade. Qu'il l'aborde avec sécurité, et paraisse rassuré auprès de lui. Qu'aucune parole inconsidérée, qu'aucun geste irréfléchi, qu'aucun changement dans la figure ne lui donne le soupçon qu'il est en péril. Le

médecin doit savoir mettre sur son visage le masque de l'impassibilité.

Il est des malades qui pressent le médecin de les renseigner, protestant qu'ils ne craignent pas la mort. Ils mentent au médecin, et peut-être à eux-mêmes. On peut ne pas craindre la mort sur un champ de bataille, il est difficile et rare de ne pas la craindre sur le lit où l'on est cloué par la souffrance. Quelques personnes fortement trempées, ou soutenues par le sentiment religieux, peuvent la braver ; mais combien peu ! Or, la crainte de la mort peut être mortelle ; on a vu des pusillanimes mourir de la peur de mourir : elle est dangereuse pour tous les humains ; et le médecin qui, dans les cas extrêmes, ne dissimulerait pas, aurait à se reprocher d'avoir mis le désespoir là où il devait apporter la consolation, et peut-être abrégé des jours qu'il devait prolonger.

Cependant le médecin doit-il toujours laisser ignorer au malade la gravité de son état ? Notre Docteur admet que dans quelques conjonctures très particulières et dans l'imminence d'une fin prochaine, il peut écarter tous les voiles. et laisser voir la vérité dans son horreur ; mais ces cas sont rares, se hâte-t-il d'ajouter, et dans le cours ordinaire des choses, le médecin doit s'enfermer dans une absolue discrétion. Il appuie cette recommandation de cette déclaration d'un client : « Appelé, dit-il, auprès d'un malade livré aux plus vives angoisses, je lui demandai pourquoi il avait renoncé aux soins d'un médecin fort habile qui l'avait jusqu'alors dirigé. — Je ne lui en ai pas caché le motif à lui-même, me répondit-il, je

lui ai dit : vous ne me guérissez pas, vous ne me soulagez pas, vous ne me consolez pas. »

Voilà les devoirs du médecin envers le malade en proie aux sombres pensées.

Le médecin, qui doit tant au malade, ne doit-il rien à sa famille ?

Le Dr Chomel estime qu'il doit aux parents du malade les mêmes ménagements qu'au malade lui-même. Sans doute, ils ne courent pas les mêmes dangers, ou même ils n'en courent aucun, mais combien est lamentable leur situation, et combien digne de pitié ! Que le médecin soit donc pitoyable, qu'il se laisse émouvoir à cette grande infortune, et qu'il se garde d'y ajouter par une intempestive sincérité. Notre Docteur, qui s'était écarté de cette règle, y fut rappelé par cette confidence d'un inconsolé. Je le laisse parler une dernière fois, heureux de terminer mon exposition par ces nobles paroles, où l'homme de cœur apparaît dans le savant et le rehausse.

« Le besoin d'espérer, si indispensable à l'homme malade, n'est guère moins nécessaire à ceux qui l'entourent de leurs soins et de leurs affections. J'aurai toujours présentes à l'esprit les paroles que me dit, après la mort de sa femme, un pauvre mari à qui j'avais, deux ans avant l'événement, annoncé l'issue funeste de la maladie. Cent fois, à la moindre rémission de l'un des symptômes, il m'avait demandé si je ne prenais pas quelque espoir d'une guérison définitive, et chaque fois je répondais avec sincérité à ses questions. Après que l'événement eut justifié ce trop facile pronostic, il vint me voir, et tout en me

remerciant avec effusion des soins affectueux que j'avais donnés à sa chère compagne, il ne put s'empêcher de me faire quelques reproches sur la franchise de mes réponses : il aurait voulu être trompé, tant la perspective de son malheur lui causait d'angoisses. Je crois qu'il avait raison, et, depuis lors, quand il m'a fallu communiquer mon pronostic aux personnes étroitement unies au malade, j'ai constamment cherché à en adoucir l'expression, à en amoindrir la portée. »

Voilà les devoirs du médecin à l'égard de la famille éplorée du malade.

En passant des *Éléments de Pathologie générale* à la *Déontologie médicale*, du Dr Chomel au Dr Max. Simon, on ne change pas d'atmosphère ; c'est toujours, grâce à Dieu, le même air salubre, où l'on respire la vérité, la dignité, la beauté morale. Je n'ai qu'un regret, si je dois tout dire, c'est de trouver dans le Dr Max. Simon un écrivain trop écrivain. Avec moins de rhétorique et plus de concision, son livre, excellent, serait meilleur encore, et plus agréable à lire.

La *Déontologie médicale* comprend quatre parties: devoirs du médecin envers lui-même, devoirs du médecin envers les malades, devoirs du médecin envers la Société, droits du médecin. Cette dernière partie n'a rien à faire dans la présente *Étude*, consacrée exclusivement aux devoirs (1). Quant aux pages où

(1) Écrite d'ailleurs en 1845, elle est aujourd'hui à peu près sans objet. On y réclame par exemple pour les médecins le

sont exposés les devoirs envers la Société, je ne m'y arrêterai pas. Ces devoirs sont d'un caractère trop général, et n'intéressent pas assez directement les malades, unique objet de mes préoccupations. Les deux livres sur les devoirs du médecin : 1° envers lui-même; 2° envers les malades, sont deux mines où je puiserai au contraire à pleines mains, ou, si l'on me permet l'expression, à pleine plume.

Par les devoirs du médecin envers *lui-même*, il faut entendre envers lui-même *en tant que médecin*. Il ne s'agit pas ici de morale générale, mais de morale professionnelle. Or, ces devoirs sont nombreux et divers, les uns d'ordre intellectuel, les autres d'ordre moral.

Le médecin doit être bien doué, bien armé intellectuellement, et les qualités qu'il a reçues de la nature, celles du moins qui intéressent son art, il doit les cultiver sans cesse. Tels les sens, surtout la vue, l'ouïe et le toucher. Il faut qu'il vise à leur donner, dans et par la pratique médicale, toute la subtilité, toute l'acuité, toute la sagacité physiologique dont ils sont capables. Sans la vue perfectionnée, il ne lirait pas dans la physionomie du malade le trait particulier qui révèle la maladie. Sans l'ouïe perfectionnée, il ne discernerait pas ces bruits si longtemps inaperçus par lesquels se traduisent les lésions graves

droit de prendre part à l'élection des députés à titre de *capacités*. — Pauvres capacités! Qu'ont-elles gagné au suffrage universel? D'être submergées par le nombre, englouties dans la tourbe!

des appareils intérieurs. Sans le toucher perfectionné, il ne palperait pas en quelque sorte les modifications de consistance, et autres, survenues dans les organes cachés au plus profond des cavités splanchniques. En un mot, sans les sens perfectionnés, la vie morbide se déroberait. Mais que seraient les sens, même excellents, sans l'intelligence qui féconde leurs données ? La vie morbide a ses lois, comme la vie physiologique. Derrière les troubles fonctionnels, il y a les causes prochaines qui les déterminent, et ces causes dépassent la portée de l'observation. Pour découvrir ce qui se cache sous ce qui se montre, le médecin a besoin de toute la pénétration d'une intelligence laborieusement exercée. Il doit donc travailler d'un effort continu à élever ses facultés à une perfection toujours plus grande. C'est le devoir de tout homme, mais c'est plus impérieusement celui du médecin, qui tient dans ses mains tant de vies humaines, tant de destinées sacrées, confiées à ses soins.

A ces aptitudes nécessaires, le médecin doit joindre la science, non moins nécessaire. Non seulement la science médicale, mais la science au sens le plus large. Il ne lui est pas loisible de se refuser aux études littéraires, philosophiques et psychologiques. Deux choses en effet sont à craindre dans l'étude et la pratique de la médecine. Les forces morales sont plus ou moins masquées par les forces physiques : à se préoccuper incessamment de celles-ci, on pourrait oublier et méconnaître celles-là. Le continuel spectacle de l'homme matériel, de sa décomposition par la

maladie, de ses organes en putréfaction, de toute cette boue humaine, pourrait dissimuler à la pensée du médecin les attributs sublimes, raison et libre arbitre, qui font l'homme si grand. Il y a là un chemin qui aboutit au matérialisme et au cynisme. D'autre part, la vue quotidienne de la souffrance, la nécessité parfois de provoquer des douleurs artificielles, cette autre nécessité de garder le plus grand sang-froid dans les opérations les plus terribles, toutes ces choses ont pour effet naturel, fatal, d'émousser, peut-être à la longue d'annuler la sensibilité. Il y a là une voie qui aboutit à ce qu'on pourrait appeler l'anesthésie morale. Il n'est qu'un moyen de s'arrêter sur ces routes, d'éviter ces précipices, et ce moyen s'impose au médecin. C'est d'opposer aux spectacles macabres de la médecine les spectacles rassérénants, fortifiants, de l'histoire et des lettres ; c'est de penser à l'âme, d'étudier l'âme, qui n'est pas seulement une partie de l'homme, mais le vrai homme. Le spiritualisme est la sauvegarde du médecin. Sans compter que ces nobles préoccupations, ces belles recherches contribueront, d'ailleurs, en exerçant l'intelligence, à lui donner à la fois, avec plus de finesse, plus d'élévation aussi.

Mais la science qui doit occuper et préoccuper le médecin jour et nuit, est-il besoin de le dire, c'est la science médicale. Le médecin n'a pas le droit d'être ignorant en médecine. Ses errreurs par ignorance seraient des crimes, puisqu'elles attenteraient à la vie de ses semblables. Les médecins ignorants devraient être mis au ban de l'humanité. Un médecin

romain, Paul Zacchias, proposait qu'on imposât aux médecins qui auraient failli par ignorance l'obligation de confesser en public et à haute voix leur méfait : punition aussi juste que peu praticable.

Et ce n'est pas assez d'avoir étudié avec zèle, étant jeune, dans les écoles; le médecin doit étudier pendant tout le cours de la carrière et de la vie. Il faut qu'il apprenne toujours, sous peine de ne savoir jamais assez. La science médicale, avec ses différentes branches, anatomie, physiologie, pathologie, thérapeutique, etc., est infinie ; nul médecin, à aucun moment de la vie, ne peut se flatter de la posséder tout entière. Telle est la nature de ses problèmes, qu'il restera toujours des inconnues à dégager. Fût-elle complète, elle ne saurait être stationnaire. La marche incessante de la civilisation, les progrès des institutions, les créations de l'industrie, les influences extérieures, font varier de jour en jour le milieu où l'homme est appelé à vivre, et l'homme changeant avec le milieu, la science nécessairement change avec l'homme. Le médecin doit suivre tout ce mouvement d'un regard attentif ; s'il fermait les yeux un seul instant, il serait aussitôt dépassé, inférieur à sa tâche, infidèle à son devoir.

La vertu ne lui est pas moins nécessaire que la science.

On vient d'écrire un mot sacré : le devoir. Si jamais le sentiment du devoir a été nécessaire à quelqu'un, c'est certainement au médecin. Songez à toutes ces études dont il vient d'être parlé ; songez à ce labeur de tous les jours, de toutes les heures, même

la nuit; songez à cette lutte corps à corps avec la maladie; songez à ces incertitudes, à ces angoisses d'un homme qui, s'il peut guérir, peut tuer aussi, et vous comprendrez que le médecin a besoin d'être soutenu, fortifié, et qu'il ne peut l'être que par la conscience du devoir à remplir, du devoir rempli.

Le médecin doit être l'homme du devoir, il faut qu'il soit aussi l'homme de la sympathie, l'homme de l'amour. « Malheur au médecin qui n'aime pas. » L'intelligence même se fatigue, voit moins clair, voit moins juste, si elle ne trouve pas un stimulant dans le cœur. Ce n'est pas l'ignorance seule qui fait les mauvais médecins, c'est aussi l'oubli du devoir, c'est aussi l'indifférence. Le médicastre qui n'aspire qu'à faire fortune est au-dessous de l'art et de la science, qu'il déshonore. « Parmi les causes qui ont fait déchoir la médecine, il faut placer en première ligne cet esprit de mercantilisme qui dirige visiblement un certain nombre de médecins ».

Une autre vertu s'impose au médecin, la prudence. Il est naturel au médecin de s'exagérer la portée de la médecine. C'est surtout le penchant de la jeunesse, dans sa généreuse ardeur. L'enseignement, d'ailleurs, y prête. « Là, toujours le diagnostic arrive à une précision mathématique; les indications se dégagent admirablement des accidents; les moyens thérapeutiques, judicieusement appliqués, triomphent des affections les plus graves. » Dans la pratique les choses vont d'une autre allure. Que les jeunes médecins le sachent bien. Qu'ils aient toujours présente à l'esprit la fragilité des doctrines, qui paraissent et

disparaissent. Qu'ils comptent sur l'art, mais qu'ils comptent aussi sur la nature « pleine de ressources pour affranchir de la maladie l'organisme vivant. » Cette circonspection s'impose d'ailleurs à tous les médecins, jeunes ou vieux. « La prudence est une qualité qui sied au médecin vieilli dans la pratique comme au jeune médecin dont le temps n'a pas contresigné le diplôme. »

Abondant, comme on vient de le voir, sur les devoirs du médecin envers lui-même, le Dr Max. Simon l'est plus encore, comme il est naturel, sur les devoirs du médecin envers les malades.

L'auteur donne en quelque sorte une préface à l'exposition de ces devoirs. Il tient à en constater d'abord l'exceptionnelle inviolabilité. Tous les devoirs sont sacrés, mais ceux-là plus que les autres. Par ces deux raisons. Ils échappent à la surveillance de l'État, à la protection des lois. Les magistrats sont incompétents. Pour connaître des erreurs ou des fautes des médecins, il faudrait qu'ils fussent médecins eux-mêmes. Ce qui le prouve, si l'évidence avait besoin d'être prouvée, c'est que toutes les fois qu'ils ont mis le pied sur ce terrain, le sentant se dérober, ils ont dû faire appel à la science médicale. Il suit de là que le médecin n'a d'autre juge que lui-même. Or, combien terrible cette autonomie! Et avec quel scrupule, avec quelle religion il doit pratiquer ces devoirs dont il a seul la garde ! — Ils ont encore un autre titre. C'est la confiance absolue du malade, qui s'abandonne aux soins du médecin, remettant entre ses mains, avec sa santé et sa vie en péril, ses

intérêts les plus précieux, ses affections les plus saintes. Quelle responsabilité ! Et même en faisant tout ce qui est en lui, la conscience du médecin ne doit-elle pas être sur un perpétuel qui-vive ?

Le premier devoir du médecin envers les malades, c'est de répondre à leur appel. Il ne doit pas se faire attendre, car la maladie n'attend pas ; il ne doit pas distinguer entre les personnes, car tous les malades, étant pareillement des malades, ont pareillement droit à ses soins. Le pauvre et le riche, égaux devant la maladie, doivent être égaux devant le médecin. Pas d'exception pour le criminel, car le criminel est un homme ; pas d'exception pour l'étranger, car l'étranger est un homme ; pas d'exception pour l'ennemi, car l'ennemi est un homme. On a trop admiré Hippocrate se refusant à Artaxerces ; il avait le droit, et même le devoir, de préférer les Grecs ; il n'avait ni le devoir, ni le droit, de vouer les Perses à la mort. Même sur le champ de bataille, l'ennemi tombé est sacré au médecin, et il doit mettre le même empressement à panser tous les blessés, sans avoir égard au drapeau. Le médecin n'est pas l'homme de tel ou tel, il est l'homme de l'homme.

Les incurables ne sont pas hors la loi, c'est-à-dire hors la médecine. Les Anciens se sont cruellement trompés en abandonnant les incurables à eux-mêmes. La médecine ne se déshonore pas, elle s'honore au contraire en s'employant à soulager leur misère. Si elle ne peut les guérir, elle peut quelquefois éloigner le terme fatal ; elle peut souvent adoucir leurs souffrances ; elle peut toujours les encourager. La pré-

sence du médecin est un réconfort ; son éloignement systématique les livrerait au désespoir, aggraverait leur état, hâterait leur mort. — Est-il jamais certain, d'une certitude absolue, qu'un incurable est incurable ?

Quels que soient les malades, et quelles que soient les circonstances, une discrétion absolue est un devoir absolu. Que de secrets entre le malade et le médecin, soit que celui-ci les reçoive en confidence, soit qu'il les devine ou les surprenne ! Dans l'état de nos mœurs, dans ce relâchement des relations sociales et familiales, que de maladies, qui sont des hontes ou des crimes, ont besoin de se dissimuler derrière un voile impénétrable ! Il y a aussi les maladies héréditaires, que les familles devraient quelquefois avouer, qu'elles cachent toujours, par intérêt ou orgueil. Le médecin, quoi qu'il voie, quoi qu'il entende, quoi qu'il sache, doit avoir les lèvres scellées d'un triple sceau. Cette règle est sans exception. Qu'un scélérat blessé vienne solliciter les secours d'un médecin, si horrible que soit le crime, le médecin n'a pas le droit de trahir le criminel. La loi même ne saurait l'affranchir du secret professionnel : si, en des temps troublés, elle l'a tenté, l'opinion publique a protesté, et les médecins ont résisté.

Dans les soins à donner aux malades, on ne saurait trop recommander aux médecins ce qu'on pourrait appeler la circonspection thérapeutique. Le précepte du poëte : « Hâtez-vous lentement » est aussi un précepte médical. Il est peu de maladies foudroyantes. Elles se déclarent en général peu à peu, leur

première manifestation est incertaine, parce que les premiers symptômes, vagues, indiquent une maladie, mais non laquelle. Le médecin qui agit cependant, si c'est par commisération, est imprudent, et coupable, si c'est pour faire illusion. Il faut savoir attendre. La thérapeutique expectante doit toujours précéder l'active. Sans doute, la première a ses dangers : tandis que le médecin s'abstient, s'il est malhabile, il peut être distancé par un progrès qu'il n'a pas su prévoir; mais tout est à redouter d'un médecin malhabile, et des remèdes, efficaces mais inopportuns, plus que de tout le reste. La maladie nettement déclarée, et exactement diagnostiquée, il faut encore compter sur la nature, non moins que sur l'intervention de la thérapeutique. Qu'avant d'agir, et tandis qu'il agit, le médecin se pose sans cesse cette question : ce que je vais faire, le ferais-je, si le malade, c'était moi, non lui ?

Si le médecin ne doit pas se hâter d'appliquer des remèdes connus, même à un malade impatient, à plus forte raison doit-il hésiter avant de recourir à des remèdes nouveaux. L'expérimentation, en médecine, doit être renfermée en de très étroites limites. Sans doute, si l'on n'expérimentait jamais, la science n'avancerait jamais. Mais l'expérimentation n'est permise ni dans tous les cas, ni à tous les médecins. Il est bien clair que là où une médication a fait ses preuves, affirmé son efficacité par mille résultats heureux, elle doit être appliquée exclusivement. Il n'est permis à personne d'y substituer une médication douteuse. L'intérêt de la science ne doit jamais pré-

valoir. Elle est faite pour les malades, non les malades pour elle. « Dans l'homme qui souffre, le médecin ne doit jamais voir qu'un malade à guérir ». Ce n'est pas un sujet, c'est une personne.

La science médicale n'est pas née d'hier. Dans l'état où l'a mise le travail des siècles, chaque maladie, sauf de très rares exceptions, a des indications scientifiquement établies : la tâche du médecin ordinaire est de les connaître et de les suivre. Il est des médecins aventureux, ou ambitieux, ou présomptueux, qui veulent à tout prix sortir des sentiers battus, oubliant que c'est sur la chair vive qu'ils se livrent à d'imprudents essais. Ils sont trois fois coupables. Il n'appartient qu'aux médecins de génie de tenter des expériences, toujours chanceuses. Et il est des conditions qu'ils ne doivent pas méconnaître. Ils doivent, premièrement, bien connaître la tradition scientifique, afin de ne pas risquer de tenter un essai déjà tenté, et vainement. Ils doivent, secondement, se souvenir que « pour que les conclusions tirées de l'observation des faits thérapeutiques aient une réelle valeur, il faut qu'elles soient l'expression d'un très grand nombre de faits. » A vrai dire, il n'y a que les médecins des hôpitaux qui puissent, avec quelque chance de succès, se livrer à ce haut labeur.

On demande si, dans les maladies désespérées, certainement mortelles, un médecin, même sans le privilège du génie, même sans le secours des hôpitaux, ne sérait pas autorisé à user de quelque remède nouveau en l'absence de tout remède efficace connu. Il est délicat de répondre par l'affirmative. Il est peu

d'affections dont l'incurabilité soit absolue, « et nul ne sait les limites de la puissance de la réaction spontanée de la vie. S'il est permis, dans ces affections, de se livrer à des essais prudents dont ceux-là mêmes qui en sont l'objet peuvent être les premiers à profiter, ces expériences doivent être instituées de telle sorte que dans le cas d'insuccès elles n'abrègent pas la vie, et ne deshéritent pas d'une manière absolue le patient des ressources de la médecine palliative ».

Il est un traitement en quelque sorte universel, qui convient à toutes les maladies et à toutes leurs phases, c'est le traitement moral.

Les dispositions morales du malade sont de deux sortes. Les unes ont leur principe dans l'état pathologique des centres nerveux (telle la confiance sereine des poitrinaires): le médecin ne peut rien ni pour ni contre celles-là. Les autres ont leur source dans l'intelligence et la réflexion : celles-ci donnent prise au médecin et lui dictent des devoirs. Le malade sait plus ou moins son état, s'en préoccupe plus ou moins, et s'afflige, ou même se désespère. En s'affligeant, en se désespérant, il aggrave la maladie, et empêche l'effet des remèdes. Le médecin est donc deux fois obligé envers lui, et parce qu'il est malheureux, et parce que, en soulageant l'âme, il rend la guérison du corps et plus sûre et plus prompte. Il y a là, à côté de la médecine physiologique, toute une médecine morale, qui s'impose.

L'action du médecin sur l'âme du malade se mesure à la confiance qu'il inspire. Il doit donc travailler à faire naître cette confiance, si elle n'existe pas

d'abord, à l'accroître, si elle existe. Il y réussira en se montrant empressé, complaisant. Fût-il dès le premier coup-d'œil renseigné, qu'il laisse parler le malade, cela le soulage, et il est d'autant plus porté à croire au médecin que le médecin l'écoute plus. C'est surtout aux pauvres que le médecin doit cette charité, car le pauvre n'a souvent d'autre ami que le médecin; les riches en ont à foison. Ce n'est pas encore assez d'être doux et patient, il faut que le médecin soit sympathique, il faut qu'il donne des marques d'intérêt, et pour que ces sentiments touchent le patient, il faut qu'il les éprouve en quelque mesure: pour répéter un mot qui a déjà été dit, mais qu'on ne saurait trop redire, il faut qu'il aime. Saint Jérôme rapporte que les médecins de son temps donnaient le baiser d'amitié aux malades pour les encourager à prendre des remèdes désagréables. On n'en demande pas tant : l'affection a d'autres manifestations.

Les longues maladies, qui « ne finissent pas », ont ce triste effet d'affaiblir la pitié. Telle est la misère de notre nature : la personne la meilleure se lasse de toujours voir souffrir. C'est le sort des vieillards maladifs et gémissants de fatiguer leur entourage. Le médecin doit lutter contre cette tendance, chez les autres, et d'abord en lui-même : il doit donner l'exemple.

Il est une situation particulièrement délicate. C'est quand la maladie est l'effet d'une passion, qui l'entretient, parce qu'elle dure encore. Comment panser une âme ainsi atteinte? Si le médecin feint d'ignorer, il laisse la place libre au mal, qui s'envenime ; s'il

montre qu'il sait, il risque d'offenser. Il serait impuissant, s'il n'avait une connaissance approfondie du pauvre cœur humain. « Il faut qu'habile à manier l'amour, l'espérance, la crainte, la curiosité, la colère, il se serve de ces puissants ressorts, pour relever le courage abattu, ou arracher l'âme à la concentration d'une préoccupation funeste ; il faut qu'il sache combattre la passion à qui il a affaire, en suscitant dans l'âme un mouvement antagoniste, qui la neutralise, et la révulse, si nous pouvons ainsi dire. »

Lorsque la maladie, quelle qu'en soit la nature, et quelles qu'en soient les causes, a une issue fatale, la médecine morale qui vient d'être esquissée ne doit prendre fin qu'avec le dernier souffle du malade. Après l'avoir aidé à souffrir, le médecin doit l'aider à mourir. Mourir n'est pas si simple que cela. Des docteurs en prennent à leur aise qui assimilent l'homme qui meurt à l'homme qui s'endort, et qui éprouve un vague bien-être à se sentir entrer dans le repos. Sauf les cas, plus ou moins rares, où toute conscience est éteinte, la mort ne se fait ni sans douleurs ni sans angoisses. Certains malades meurent dans les tortures, certains dans le désespoir. Le médecin, hélas ! dans cette crise, ne peut guère que compatir. Il est des familles qui réclament encore des remèdes, lorsqu'il n'y a plus de remèdes possibles. Si le médecin connaît quelque adoucissant inoffensif, qu'il l'accorde ; mais qu'il se refuse à toute médication active, qui n'aurait d'autre effet que d'ajouter aux souffrances de celui qu'on prétend soulager. Quand il s'est employé de son mieux à soutenir le

mourant dans ce sombre dénouement de la triste destinée humaine, ayant fait tout ce qu'il pouvait, il a fait tout ce qu'il devait. Ainsi se consomme, avec la vie évanouie, ce qu'on pourrait appeler son « saint ministère ».

Peut-être, Messieurs, me suis-je attardé en cette enquête. Je ne m'en repens pas. Abstraction faite de l'École de Salerne, qui est une défaillance particulière au sein de l'universelle défaillance de l'époque, et à cause de cela excusable en quelque mesure, on a plaisir, en même temps que profit, à s'oublier en cette compagnie de généreux esprits, d'âmes élevées. Je m'y serais oublié plus longtemps, si je l'avais osé. Mais il faut venir aux conclusions qui sont le but de ce travail.

La morale médicale que vous venez de voir se former et se développer d'âge en âge, et de médecin en médecin, est fort belle. Parmi tous ces devoirs si noblement pensés, c'est à peine s'il en est quelques-uns à effacer, parce qu'ils n'ont plus d'objet, grâce au changement des institutions ; ou à sous-entendre, parce qu'ils s'imposent avec trop d'évidence, grâce au progrès des mœurs ; ou à commenter, parce que leur importance extrême réclame plus d'insistance ; ou à ajouter, parce qu'ils ont échappé à l'attention de nos médecins-moralistes.

On se rappelle que le *Serment d'Hippocrate* impose au médecin trois sortes de devoirs : envers son maître, envers ses disciples, envers les malades. Les deux premières séries sont à retrancher. La médecine

ne s'enseigne plus chez nous comme chez les Anciens. Nous avons des écoles secondaires de médecine, des facultés de médecine ; et c'est là que les jeunes gens vont étudier l'art difficile de rendre la santé à ceux qui l'ont perdue. Les Anciens n'avaient rien de tel. Chaque médecin, outre les malades qu'il soignait, avait ses adeptes, qu'il instruisait par le précepte et l'exemple. Il avait même son officine, car il cumulait les fonctions de pharmacien ; il avait son officine comme le peintre son atelier, et c'est dans cette officine, et au lit des malades, où ils le suivaient, qu'il formait les futurs médecins. Il résultait de là que chaque médecin ancien avait un maître, donc des devoirs envers ce maître ; des disciples, donc des devoirs envers ces diciples. Le médecin contemporain, issu d'une faculté, n'a ni devoirs envers son maître, n'ayant pas proprement de maître, ni devoirs envers ses disciples, n'ayant pas proprement de disciples. — Il ne lui est toutefois pas défendu de conserver un souvenir reconnaissant de ses professeurs, et si par hasard il devenait professeur lui-même, de suivre avec intérêt ses élèves dans la carrière qu'il aurait contribué à leur ouvrir.

Quant aux devoirs du médecin envers les malades, ils subsistent, ils sont éternels. Mais dans le nombre il en est qui sont si parfaitement entrés dans nos mœurs, qu'il serait aussi inutile qu'impoli de les recommander à nos médecins contemporains. Et c'est à cause de cela qu'il n'en est parlé ni dans les *Éléments de pathologie* ni dans la *Déontologie*.

Ainsi l'auteur du *Serment d'Hippocrate* a cent fois

raison quand il dit au médecin : Si l'on vous demande du poison, refusez ; si l'on vous sollicite de procurer un avortement, refusez. Il faut croire qu'en ce temps-là, des médecins pouvaient être tentés de commettre ces crimes, et même succomber à la tentation. La vie humaine en général, celle de l'enfance en particulier étaient loin d'avoir aux jours des Anciens le caractère d'inviolabilité qu'elles ont aux nôtres. Mais, précisément à cause de cette différence, ce serait faire injure à nos médecins que de leur dire sérieusement : Vous n'empoisonnerez pas, vous n'assassinerez pas (1). Ils ont le droit de penser qu'on les prend pour d'honnêtes gens incapables de donner la mort à leurs semblables, lorsqu'ils sont faits au contraire pour les protéger contre ses atteintes.

C'est encore avec grande raison que l'auteur du *Serment d'Hippocrate* avertit le médecin de respecter la pudeur de ses clients, et que Arimathæus, répétant la même prescription, lui dit : N'arrêtez vos regards ni sur la femme, ni sur la fille, ni sur la servante de la maison. Il faut croire qu'au IV[e] siècle avant notre ère, qu'au XII[e] siècle de notre ère il y avait des médecins susceptibles de commettre de telles

(1) Je ne voudrais pas avoir l'air d'ignorer des faits infiniment déplorables, connus de tout le monde. Il est des médecins prévaricateurs, et personne de nous n'a encore eu le temps d'oublier le scandaleux procès où sont venus sombrer deux médecins (les D[rs] La Jarrige et Boileux) qui jusque-là avaient joui d'une réputation usurpée. Mais quelle est la profession qui n'a pas de ces membres indignes ? Ceux-là ne comptent pas, et ce n'est pas pour eux qu'ont écrit les D[rs] Chomel et Max. Simon.



erreurs, et qui les commettaient. Mais nos mœurs sont sans doute plus sévères, nos médecins plus rigides, et je n'aurais garde de leur recommander une vertu qu'ils pratiquent si bien.

Pour la tenue, nos auteurs hippocratiques sont encore dans le vrai. Ils n'auraient toléré ni le rubis au doigt, recommandé par un vers de la *Schola Salernitana,* ni le coursier superbe, recommandé par un autre vers. Mais, grâce à Dieu, nos médecins n'ont pas besoin d'être avertis là-dessus. Dans l'uniformité de notre costume contemporain, ils sont vêtus comme tout le monde, ni plus ni moins austères, ni plus ni moins élégants ; ils parlent démocratiquement comme tout le monde, en prose et en français ; ils ne portent pas, que je sache, de rubis au doigt, et, s'ils en portaient, personne ne s'en apercevrait ; ils ne montent pas des coursiers superbes, ils vont à pied, quand il le faut, et en carrosse, quand ils le peuvent. Rien à dire.

Rien à dire non plus quant aux honoraires. Nos médecins, sur ce point, sont dans les principes de l'auteur des *Préceptes*, et ne sont pas dans les principes de l'auteur de la *Schola Salernitana.* Il ne leur viendrait pas à l'esprit de profiter des angoisses de leur malade pour se faire payer d'avance ; ils ont parfaitement la patience d'attendre sa guérison ou sa mort. Ils soignent les pauvres comme les riches, et avec plus d'empressement. Ils n'ont nul souci de s'enrichir (1), et quand cela se fait, cela se fait tout seul ;

(1) Ici encore, j'avoue que je sais ce que tout le monde sait, ou du moins ce que tout le monde dit. Il est des médecins qui

ils sont pénétrés de ces belles paroles de l'écrivain hippocratique : « Celui-là n'aime pas la médecine qui n'aime pas les hommes : la médecine n'est pas l'art de faire fortune, mais de bien faire. »

Il est encore un point sur lequel les hippocratistes insistaient beaucoup, c'est la fréquence des visites. Et en effet, dans les maladies graves, les visites ne sauraient être trop fréquentes, par cette raison très simple que le mal a ses péripéties soudaines, lesquelles demandent un remède immédiat. Le moment passé, il est trop tard. Les ravages produits dans l'organisation sont tels que tout l'art médical n'y peut plus rien. Grande serait donc la responsabilité du médecin qui, par une raison quelconque, se montrerait avare de ses visites. Mais nos médecins savent cela, et je n'ai garde de le leur rappeler. Ils sont d'une assiduité parfaite, et c'est un plaisir de leur témoigner la reconnaissance des malades.

visent surtout à gagner de l'argent ; le Dr Max. Simon s'en plaint amèrement. Gagner de l'argent est une nécessité, car il faut vivre, mais ce n'est pas une nécessité de devenir millionnaire. J'ai la conviction que la grande majorité de nos médecins est de cet avis. Leur essentielle préoccupation est de guérir les malades. A la fin de l'année, lorsqu'ils font leur bilan, ils ne se demandent pas : combien ai-je gagné ? mais : combien de malades ai-je guéris ? S'ils deviennent millionnaires à leur insu, ils font de cette fortune, laborieusement acquise, le plus noble usage. Tel le Dr Péan, mort il y a quelques mois, et qui fonda à lui seul, sans souscription aucune, l'*Hôpital international* de la rue de la Santé, création magnifique, qui n'est inférieure ni à l'*Hôpital Rothschild* ni au *Dispensaire Furtado-Heine*.

Tous ces devoirs peuvent aujourd'hui être passés sous silence. Il en est au contraire qu'on ne saurait trop mettre en lumière, et c'est à quoi n'ont pas manqué nos médecins moralistes, mais sans y insister toujours suffisamment.

Tout le monde n'est pas apte à faire un médecin, et si le nombre des mauvais médecins est grand, comme l'affirment tous les médecins moralistes, la cause première en est que des multitudes de jeunes gens se destinent à la médecine sans y être propres. Hippocrate recommandait déjà aux médecins de son temps de n'accepter que des disciples bien doués au point de vue médical. On a vu que le Dr Chomel et le Dr Max. Simon ont les mêmes exigences. Ils font mieux, ils énumèrent les qualités que réclame impérieusement la médecine. Il y en a d'intellectuelles, il y en a de morales. Les facultés intellectuelles sont, avec des sens subtils, une intelligence curieuse, observatrice, pénétrante, capable de raisonner juste, sans rester en deçà, sans aller au delà des conclusions légitimes. Nos docteurs ont dit cela excellemment, et il faut les en remercier. Mais ni jeunes gens ni familles n'ont des oreilles pour entendre, et, criât-on sur les toits, ils n'entendraient pas. Il faudrait une barrière, il faudrait un examen spécial. Un examen bien fait, et par des personnes compétentes, permettrait de juger intellectuellement, et même moralement, les candidats à l'art médical. Je l'affirme au nom de ma vieille expérience d'examinateur au baccalauréat. Trente ans, j'ai interrogé des élèves, et j'ai toujours pu, à travers leurs réponses, quelles

qu'elles fussent, apercevoir leur valeur intellectuelle et morale (1). Rien n'empêcherait donc un jury de médecins de juger l'aptitude des aspirants à la médecine. Leur veto, quand il y aurait lieu, épargnerait à bien des jeunes gens et à leurs familles de cruels mécomptes, et accroîtrait sûrement le nombre des malades guéris. Mais où est le ministre de l'Instruction publique qui concevrait cette tutélaire institution, où le Parlement qui aurait le courage de l'approuver ?

Ce n'est pas tout d'avoir la capacité médicale, il y faut joindre le savoir médical. Nos deux docteurs ont encore exposé cela avec autant de force que de justesse. Le docteur Max. Simon demande même que le praticien se ménage des heures pour étudier encore, pour étudier toujours. C'est parler d'or. Mais le moyen de croire que des jeunes gens qui n'ont pas suffisamment étudié avant de recevoir le diplôme, étudieront après l'avoir reçu ? Or, beaucoup n'ont pas acquis aux écoles l'instruction nécessaire, il faut le croire puisque nos moralistes se plaignent qu'il y ait tant de médecins ignorants. Cette ignorance a même été un thème sur lequel beaucoup de variations ont été brodées lors du procès de ce malheureux docteur Laporte, poursuivi à tort, puisqu'il a

(1) Que de fois, examinant au baccalauréat un candidat que je savais promis à la médecine, me suis-je dit mélancoliquement, après avoir jaugé son intelligence : Voilà un imbécile fieffé : dans trois ou quatre ans, il fera la pluie et le beau temps dans la santé des honnêtes gens, qui l'écouteront comme un oracle !

été finalement acquitté (1). On s'est mis, à ce propos, en quête de remèdes à ce mal trop réel. Les uns ont demandé une réforme de l'enseignement ; les autres ont réclamé des conseils de discipline (2) ; d'autres voudraient voir leur corporation constituée en ordre, comme cela a lieu chez les avocats (3). Autrefois le docteur Max. Simon avait proposé de fixer d'une manière absolue le nombre des médecins. Du bruit, puis le silence ; du vent, puis le calme plat. On n'a rien fait. On ne fera rien. Le vrai remède est celui auquel on a le moins songé : une plus grande sévérité dans les examens. C'est aux professeurs des facultés de médecine qu'il appartiendrait d'opposer une digue à ce débordement d'ignorants, en n'accordant le titre de docteur qu'aux candidats qui auraient fait preuve d'un savoir et d'un talent incontestables.

J'arrive à l'exercice de la médecine. La première démarche du médecin près du malade, nécessairement, c'est de pronostiquer la maladie. Le docteur

(1) On n'a probablement pas oublié l'affaire de ce docteur Laporte qui avait accouché malheureusement une femme, morte entre ses mains. Accusé d'ignorance et d'impéritie, il fut condamné en première instance et acquitté en appel. Tous les médecins de France, en défendant ardemment leur infortuné confrère, donnèrent alors un bel exemple de solidarité.

(2) Cette idée me paraît avoir été exprimée pour la première fois dans un feuilleton de l'*Année Médicale* de Caen, juillet 1878.

(3) C'est le docteur Lasalle, de la Gironde qui a le premier émis ce vœu. L'Assemblée générale de la Société de la Seine, d'abord peu favorable, a ensuite décidé de maintenir cette question à l'ordre du jour.

Chomel a traité ce point essentiel avec tous les développements qu'il comporte. Qualités de l'observateur, conditions de l'observation, questions à faire, ordre des questions, il n'a rien omis. Il est allé jusqu'à expliquer la méthode pour interroger le pouls. Sur quoi, je fais une remarque, et je pose une question. Je considère qu'il faut bien du temps pour étudier un malade avec ce soin attentif, avec ce luxe d'interrogations et d'investigations diverses, et je demande : combien un médecin pourra-t-il faire de visites de cette sorte en un jour ? C'est la question des grandes clientèles que j'introduis ainsi, et si je prends cette liberté, c'est qu'un médecin contemporain m'en a donné l'exemple. Le docteur Reveillé-Parise, dans un opuscule intéressant (1), fait le procès des grandes clientèles. Il leur reproche deux choses : de ne laisser au médecin ni la liberté d'esprit ni le temps nécessaires, d'une part, pour travailler à l'avancement de la science, d'autre part, pour donner à ses clients des soins assez renouvelés et assez prolongés. Le premier grief me laisse froid : un médecin n'est pas obligé de faire des découvertes, même en étant capable ; le second me touche extrêmement. Un médecin débordé par la clientèle, forcé de courir incessamment de malade en malade, sans s'arrêter pour ainsi dire à aucun, a mille chances de mal diagnostiquer, et diagnostiquant mal, de ne pas

(1) *Les deux médecins*. Deuxième dialogue. La profession. — Encore un médecin phraseur. — Je me demande ce qui induit les médecins à écrire si bien.




guérir. Et si vous me dites : existe-t-il des médecins de cette sorte ? je répondrai : il le faut bien, puisqu'il se trouve d'autres médecins pour les blâmer (1).

La maladie diagnostiquée, il faut la guérir. Et comme l'homme est double, corps et âme, le traitement doit être double, physique et moral. Nos moralistes l'ont parfaitement compris et ont fait briller sur ce double objet une vive et sereine lumière. Sur la prudence thérapeutique, qui consiste à ne pas brusquer la maladie, à ne pas contrarier par une médication intempestive la nature, qui tend d'elle-même à revenir à l'état normal ; sur la juste mesure dans laquelle doivent être employées, selon les cas, et selon la marche de la maladie, la thérapeutique expectante et la thérapeutique active, on ne saurait mieux dire. Sur le devoir d'user des remèdes éprouvés, acquis à la science, et de ne recourir à des remèdes nouveaux, et hasardeux, que dans les cas extrêmes, et en désespoir de cause, on ne saurait mieux dire. Sur les limites de l'expérimentation,

(1) On voit assez que j'entends par grandes clientèles, les clientèles *trop* grandes, c'est à-dire sans proportion avec les heures de la journée et les forces de l'humanité. Du reste, les médecins qui se laissent surcharger ont leur excuse dans la sottise des malades. Quand un médecin est très en vue, tout le monde s'y précipite. On pourrait comprendre qu'à être mal soigné par un bon médecin, le bénéfice est maigre. Et puis, si les grandes clientèles sont le plus souvent l'effet et le signe du mérite, il y a cependant des exceptions. Il n'est pas absolument rare que le savoir soit éclipsé par le savoir-faire.

réservée exclusivement aux médecins de génie, à ceux qui trouvent dans le personnel des hôpitaux une riche matière à observation, on ne saurait mieux dire. J'ajouterai seulement que cette expérimentation, que j'appellerais *directe*, parce qu'elle opère d'abord sur le malade lui-même, n'est pas la seule. Il y a l'expérimentation que j'appellerais *indirecte*, parce qu'elle essaie ses remèdes, préventifs ou curatifs, sur les animaux, avant de les appliquer à l'homme, qu'elle sauve sans lui avoir fait courir aucun risque. C'est la grande expérimentation, qui a fait des miracles entre les mains de Pasteur, qui l'a inventée, et continue d'en faire entre les mains de ses disciples, habiles à marcher sur ses traces. Nos moralistes n'en ont pas parlé, parce qu'ils ne pouvaient parler de ce que personne ne soupçonnait alors. L'heure n'était pas venue.

Les vues de nos docteurs sur ce que l'un d'eux a si bien appelé la médecine morale, ne sont pas moins justes, et sont encore plus belles. parce qu'on y sent vibrer le cœur. Cette médecine morale était inconnue des Anciens, beaucoup plus tendres au citoyen qu'à l'homme. Elle est essentiellement chrétienne, parce qu'elle est sœur de la charité, ou plutôt parce qu'elle est la charité même sous sa forme la plus touchante. La nécessité en saute aux yeux. Le diagnostic n'est pas tellement sûr que les médecins ne se trompent jamais sur la nature des maladies, la thérapeutique n'est pas tellement avancée que les remèdes employés procurent toujours l'effet attendu : le traitement moral ne se trompe pas et n'est jamais vain. C'est

avec bonheur et reconnaissance qu'on lit les excellentes pages qu'y ont consacrées les docteurs Chomel et Max. Simon. Avec quel soin pieux, avec quel amour de l'humanité ils recommandent à leurs confrères de soutenir, d'encourager, de consoler le malade ! Et que je sais gré au docteur Chomel de rappeler, comme avertissement, le mot d'un malade à son médecin : « Vous ne me guérissez pas, vous ne me consolez pas. » Je n'irais pas jusqu'à demander qu'on rétablisse l'usage du « baiser d'amitié ». Ce baiser là serait peu dans nos mœurs, et pourrait avoir des inconvénients ; mais la consolation médicale n'implique pas nécessairement le baiser médical.

Je n'ai qu'un regret, c'est que la famille du malade soit un peu négligée de nos moralistes. Le Dr Chomel en parle, mais trop peu à mon gré ; le Dr Max. Simon n'en parle pas. Elle aussi est digne de compassion et a droit à des égards. Ces infortunés sont les gardiens du malade, et sinon les seuls, certainement les meilleurs. Lors donc que leur situation ne les rendrait pas dignes du plus tendre intérêt, il faudrait encore ménager leur douleur et leur laisser quelque espoir, même dans les cas désespérés, afin de ne pas paralyser leur intelligence et leur activité. Les médecins ne savent peut-être pas assez ce qu'il y a de poignant à donner des soins à un malade bien-aimé, avec la certitude que ces soins sont inutiles. Il faut avoir soi-même passé par ce supplice d'enfer pour en concevoir l'horreur. Je conjure donc les médecins, si instamment qu'on les interroge, de voiler la

terrible vérité. Ceux qui la demandent ne la demandent que parce qu'ils l'espèrent favorable. Laissez-leur donc leur illusion. Que si vous la leur ôtez, ah! du moins, ne les laissez pas en tête à tête avec ce moribond, qui ne peut mourir, sous prétexte qu'il n'y a plus rien à faire. Je vous demande pardon, Docteur, mais s'il n'y a plus rien à faire pour celui qui s'en va, il y a quelque chose à faire pour ceux qui restent, et qui ne comprennent pas, qui ne peuvent comprendre qu'on ne lutte pas jusqu'à la dernière minute. Le dernier devoir du médecin, comme le premier, et qui résume excellemment tous les autres, c'est l'amour de ses semblables, c'est l'amour des malheureux, et pour répéter le doux mot que j'écrivais tout à l'heure, c'est la charité.

Me permettra-t-on de signaler dans la Morale médicale, telle qu'elle vient d'être exposée et discutée, deux lacunes?

Je suis très frappé, dans les pages si nombreuses que j'ai lues et analysées, de ne rien trouver qui concerne la chirurgie. Dans les *Éléments de Pathologie générale*, pas un mot; dans la *Déontologie*, pas un mot. Je me trompe, le Dr Max. Simon en parle un instant, — pour dire qu'il n'en parlera pas. Il n'est pas chirurgien, et le sujet est trop délicat. — Deux mauvaises raisons. Si le sujet est délicat, il faut le traiter avec délicatesse, mais il faut le traiter. Il n'est pas nécessaire d'être chirurgien pour concevoir les devoirs du chirurgien, comme il n'est pas nécessaire d'être poëte pour savoir à quelles règles doit se conformer le poëte. L'excuse du Dr Max.

Simon et du Dr Chomel, c'est le moindre rôle de la chirurgie à l'époque où ils écrivaient.

Mais on sait les immenses progrès de la chirurgie depuis un quart de siècle, et l'énorme place qu'elle occupe aujourd'hui dans l'art médical. La découverte des anesthésiques, qui permet d'opérer sans douleur; des antiseptiques, qui permet de panser sans complications dangereuses; des rayons Rœntgen, qui permet d'agir à l'intérieur de l'organisation avec la même sûreté qu'à l'extérieur; toutes ces merveilles ont transformé l'art chirurgical. Transformé, il a multiplié ses applications. D'applications nouvelles en applications nouvelles, il a empiété sur le terrain de la médecine proprement dite, en sorte que nous avons aujourd'hui deux médecines : l'ancienne, qui emploie les médicaments; la nouvelle, qui procède par le bistouri, la scie et autres instruments plus ou moins tranchants Une chirurgie ainsi faite, ainsi triomphante, a besoin d'être réglée.

Son devoir, son essentiel devoir est de s'enfermer dans la sphère qui lui est propre. Elle n'est légitime que là où la médecine ordinaire est impuissante. Tout ce qui peut être guéri sans opération doit être guéri sans opération. Quand il est démontré qu'un malade succombera certainement si on ne l'opère, il faut l'opérer, le succès fût-il douteux. Mais dès lors qu'il peut être sauvé par la médecine, la médecine s'impose. La chirurgie ne doit être qu'un pis aller, car, même en cas de guérison, elle a toujours ses dangers, et quand cette guérison n'est obtenue qu'au prix d'un organe supprimé, on peut trouver qu'elle

est achetée bien cher. Ces principes semblent incontestables; on peut craindre, paraît-il, qu'ils ne soient pas toujours obéis. Des médecins ont signalé des abus. Dès 1890, le Dr Pichevin écrivait : « Il y a plus de mérite à guérir un malade lentement, il est vrai, mais sans lui faire courir de risques de mort et en lui conservant l'intégrité de ses organes, qu'à enlever avec dextérité des trompes et des ovaires qui pourraient échapper au bistouri. » Le Dr Canu dénonçait plus récemment, en 1896, les mêmes excès.

Ces réclamations, qui ont été portées, je crois, devant l'Académie de médecine, se rapportent particulièrement à l'ovariotomie, genre d'opération très difficile, mais que la chirurgie réussit presque toujours, et pratique couramment à l'heure qu'il est. Elle permet de sauver des malades que la médecine ne sauverait pas. Grâces en soient rendues à la chirurgie et aux chirurgiens. Mais cette opération là a une gravité exceptionnelle, puisqu'elle condamne l'opérée à la stérilité. La chirurgie doit donc y regarder à dix fois avant de la pratiquer. Et comme elle est aujourd'hui très fréquemment appliquée, on se demande avec inquiétude si elle ne l'est pas trop fréquemment.

Est-ce vrai ce qu'on n'ose dire tout haut, mais que les journaux, qui osent tout, écrivent en toutes lettres; est-il vrai qu'il existe à Paris des cliniques particulières, il faudrait dire des antres, où des médecins, à qui il devrait être interdit de porter ce nom trois fois honorable, enlèvent en pleine santé les organes de la maternité à des femmes désireuses

de se livrer impunément à leurs déportements? Si ces faits étaient exacts, comme il y a lieu de le craindre, on ne comprendrait pas que le législateur restât indifférent. L'avortement, puni par les tribunaux, n'est que l'homicide simple, l'ablation dont il s'agit, c'est l'homicide à perpétuité. Et laissant parler ma juste indignation, je dis: il n'y a dans aucune langue d'expressions assez énergiques pour flétrir comme elles le méritent, pour anathématiser ces invraisemblables monstruosités.

L'autre lacune que je voudrais combler m'inquiète. Mais les médecins sont miséricordieux, et ils pardonneront à un ami et admirateur de la Médecine d'effleurer ce « sujet trop délicat », pour emprunter l'expression du Dr Max. Simon. Il s'agit des rapports des médecins entre eux. Ni les moralistes anciens ni les modernes n'en ont rien dit. Cela m'étonne de la part du Dr Max. Simon, qui aime les divisions, et les aime complètes. Il écrit : le médecin a des devoirs envers lui-même, envers les malades, envers la Société ; il semble bien qu'il devrait ajouter : le médecin a des devoirs envers ses confrères. Ces devoirs, en effet, sont loin d'avoir toujours été observés. L'histoire a des révélations peu édifiantes. Hippocrate se plaignait des médecins contemporains, et il est certain que les membres des deux Écoles de Cnide et de Cos n'étaient pas tendres les unes envers les autres. Galien se plaint des médecins contemporains, qui ne se rencontraient pas sans se menacer, s'injurier. « Imbéciles enragés, chiens enragés », telles étaient les aménités qu'ils se ren-

voyaient. Au XVII[e] siècle, il faut voir, comme Guy-Patin traite ses adversaires, surtout les partisans de la circulation du sang, qu'il appelle plaisamment des *circulatores* (charlatans). Célèbre est sa lutte contre Renaudot, qu'il poursuivit devant les tribunaux, qu'il fit condamner, qu'il ruina (1). Il faut croire que nos médecins ne s'adoraient pas au milieu du XIX[e] siècle, puisque l'un d'entre eux, en 1845, écrivait ces lignes: « Ceci (la confraternité médicale) touche évidemment un peu à la mythologie, ou aux traditions antédiluviennes. Deux médecins qui marcheraient côte à côte sans se jalouser, se défendant l'un l'autre contre les injustices de l'opinion publique! Ce serait un prodige inouï ; il deviendrait pour le corps médical tout entier un objet d'étude aussi curieux que le furent naguère pour les tératologues Ritta-Christina ou le géant Teutobocus. » Voilà, à coup sûr, un médecin peu satisfait de ses confrères, et qui, parlant de confraternité, ne prêche pas d'exemple.

On doit admettre que depuis 1845 un grand pas a été fait vers la conciliation, car je ne vois pas que nos médecins soient si hérissés les uns envers les autres. Il y a partout des sociétés médicales, des

(1) Notons ce dialogue. Renaudot avait le nez camus. Au sortir du Châtelet : « Vous pouvez vous consoler, lui dit Guy-Patin, vous avez gagné en perdant. — Comment donc ? — Vous étiez camus, en entrant ici, vous en sortez avec un pied-de-nez. »

Guy-Patin avait le nez long, mais pas assez pour voir au-delà de ses préjugés et de ses antipathies. Il eut fait condamner Pasteur pour exercice illégal de la médecine.

syndicats médicaux, des congrès médicaux, même des congrès qui réunissent des médecins de nations diverses, et dans ces congrès, ces syndicats. ces sociétés, les médecins me paraissent lutter non seulement de savoir, mais de courtoisie. Notez que ces groupements sont à la fois effet et cause ; nés de sentiments bienveillants, ils les développent et les propagent.

Quoi qu'il en soit du passé et du présent, une chose est incontestable : les médecins ont le devoir, sinon de s'aimer, au moins de se tolérer, de s'accorder, de s'estimer, de s'entr'aider. Cela, ils se le doivent à eux-mêmes, car la fraternité est un devoir universel, sans distinction de professions ; et ils le doivent aux malades, car la confraternité médicale importe aux malades. Que deviendrait un malade dont le médecin serait empêché, s'il ne trouvait pas un autre médecin disposé à lui donner des soins ? Que deviendrait un malade en danger, s'il ne trouvait pas plusieurs médecins disposés à mettre en commun leurs lumières et leur dévouement pour conjurer le péril ? Devant la maladie, devant la mort menaçante, tous les médecins doivent se trouver unis dans un même sentiment de piété fraternelle.

Je finis, et je regrette que l'enchaînement logique des choses m'ait conduit à finir par des considérations qui ont le tort de ressembler à des critiques. Si quelque médecin lit ces pages. j'ose espérer qu'il ne s'y trompera pas. Je serais bien étonné, et encore plus désolé, si de l'ensemble de cette Étude ne jail-

lissait pas cette double idée : que la médecine est la première des sciences, non sans doute par ses certitudes, mais par ses progrès incessants au milieu de difficultés insurmontables ; que les médecins sont les plus méritants des hommes par leurs études, leurs travaux, leurs bienfaits, leurs sacrifices. Les malades peuvent avoir confiance, et les tristes vieillards peuvent s'affermir à cette pensée qu'à l'heure fatale un ami, un frère veillera à leur chevet.

II.

LE BARREAU.

On sait le grand éclat, la grande place de l'Éloquence dans la Civilisation ancienne. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que les règles de l'Art oratoire aient été exposées en de savants ouvrages par des penseurs et des écrivains de génie, tels que Aristote et Cicéron, pour ne citer que ceux-là. Mais ce qui m'étonne, Messieurs, le voici. C'est qu'il ne se soit trouvé dans l'Antiquité ni un écrivain ni un penseur pour traiter des devoirs de l'Orateur, j'entends les devoirs au sens propre du mot, les devoirs qui relèvent de la conscience. Sur ceux qui concernent l'orateur politique, l'homme d'État, peut-être y a-t-il à recueillir quelques hautes pensées dans le *Gorgias* de Platon ; mais sur ceux qui concernent le défen-

seur d'intérêts particuliers, l'Avocat, je cherche et ne trouve rien. L'Antiquité, sauf erreur, n'a pas effleuré ce que nous appellerions la Morale professionnelle du Barreau; elle l'a laissée entière, intacte, aux temps modernes.

La profession d'avocat paraît tardivement, se dessine lentement, au sein des temps nouveaux. Dans l'ancienne Gaule, la Justice est rendue par les Druides; il est vraisemblable que chacun plaide alors sa cause soi-même. Point d'avocats. Après l'invasion romaine, l'appareil de la Justice est le même qu'à Rome, et il y a des avocats. Mais ce sont des avocats romains, ou à leur image. Ce n'est pas une institution nouvelle qui commence, c'est une institution ancienne qui finit.

Il faut arriver aux Carlovingiens pour voir poindre l'aurore du Barreau français. Voici ce qui se passe. Les Abbayes, les Cathédrales, les Églises, tout en n'étant pas de ce monde, y ont des intérêts à sauvegarder : elles demandent des défenseurs, et on les leur accorde. Ce furent les *Advocati*.

Ces *Advocati*, quoique laïques, sont d'abord attachés aux églises et aux monastères exclusivement. Premier progrès facile à prévoir : les provinces et les villes, ayant aussi des intérêts, et des intérêts souvent contestés, souvent lésés, veulent avoir également leurs *Advocati*, et on les leur accorde également. Second progrès : les particuliers, par les mêmes raisons, réclament à leur tour des *Advocati*, qu'ils obtiennent aussi. Ces *Advocati* des particuliers, le vieux français du temps les appelle des *Plai-*

dours. Dans les *Établissements de Saint-Louis*, ils sont appelés *parliers*, *avant-parliers*, *amparliers*, en attendant d'être nommés de leur vrai nom : *Avocats.*

Toutefois, leur rôle est d'abord effacé. La justice était alors rendue dans les provinces et dans les villes par les seigneurs. Or, qui dit seigneur, alors surtout, dit homme de guerre ; qui dit homme de guerre dit homme d'action, plus ou moins ennemi des longs discours. Il est à croire que ces parliers, avant-parliers, amparliers, ne parlaient pas démesurément. C'étaient des Avocats au petit pied. Pour leur permettre de monter à l'importance et à la dignité qui leur étaient réservées, il fallait une évolution dans l'ordre judiciaire. Elle eut lieu lorsque le Parlement devint *cour de justice*, et jugea les causes *en appel.* Mais alors les Avocats, devenus considérables, fixèrent l'attention de la Royauté et de la Magistrature, qui jugèrent à propos de leur imposer des règles, c'est-à-dire des Devoirs.

L'honneur d'avoir le premier conçu et réalisé cette généreuse pensée appartient à Philippe-le-Hardi. C'est lui qui, par son Ordonnance du 23 octobre 1274, a jeté les bases, ou, pour parler sans figure, a écrit la première page de la Morale professionnelle de l'Avocat, sorte de code moral, qui est comme le prologue de tous les codes qui suivront, civil, criminel, commercial, pénal, etc.

L'Ordonnance de 1274 porte en substance que les Avocats, tant ceux du Parlement que des Bailliages et autres Justices royales, ne se chargeront que de

Causes justes, — qu'ils les défendront diligemment et fidèlement, — qu'ils les abandonneront si, au cours du procès, ils s'aperçoivent qu'elles sont mauvaises, — qu'ils n'exigeront jamais pour honoraires plus de 30 livres (environ 600 francs de notre monnaie). Ils devaient s'obliger par serment, la main sur les saints Évangiles, à se conformer scrupuleusement à ces prescriptions. Ils devaient répéter ce serment tous les ans, l'Ordonnance royale devant être lue chaque année à l'ouverture des *Assises*. Tel est ce qu'on a appelé le *Serment de Philippe-le-Hardi*, qui est aux Avocats ce que le *Serment d'Hippocrate* est aux Médecins (1).

Le serment d'Hippocrate n'est qu'une ébauche, il en est de même de l'Ordonnance de Philippe-le-Hardi. Elle contient, si l'on veut, l'essentiel de la morale professionnelle du Barreau, mais elle a besoin d'être commentée et développée. Après un siècle d'intervalle, ou peu s'en faut (2), le Parlement, entrant en scène à son tour, la développe et la commente en son Ordonnance du 12 mars 1344.

Cette Ordonnance distingue deux classes d'Avocats,

(1) Il saute aux yeux que ce serment, d'un caractère exclusivement moral, n'a nul rapport avec le serment, d'un caractère plus ou moins politique, que prêtent nos Avocats à la séance de rentrée des Cours d'appel. — Il est peut-être permis de regretter que le second ait pris la place du premier.

(2) Pendant ce siècle-là, en 1291, Philippe-le-Bel avait cru nécessaire de rappeler aux avocats l'interdiction qui leur avait été faite d'élever leurs honoraires au-delà de 30 livres, « par quelque ruse que ce fût ».

les plaidants et les consultants; elle distingue aussi deux classes de devoirs, ceux qui sont communs à tous les avocats indistinctement, ceux qui sont propres aux consultants spécialement.

Elle dispose. premièrement, que tous les avocats, après s'être fait inscrire et agréer, feront le serment d'observer les articles suivants, savoir :

Qu'ils exerceront leur office avec diligence et fidélité ;

Qu'ils ne se chargeront pas sciemment de causes injustes ;

Que s'ils reconnaissent ensuite qu'elles sont injustes, ils les abandonneront aussitôt ;

Que si, dans les causes dont ils sont chargés, ils trouvent quelque chose qui intéresse le roi, ils en donneront avis à la Cour ;

Que la cause étant plaidée, et les faits déniés, ils donneront dans deux ou trois jours leurs articles à la Cour, à moins qu'elle ne leur accorde un plus long délai ;

Qu'ils n'articuleront pas sciemment de faits impertinents ;

Qu'ils n'allégueront et ne soutiendront pas de coutumes qu'ils ne les connaissent vraies ;

Qu'ils expédieront les causes le plus tôt qu'il leur sera possible ;

Qu'ils ne chercheront point malicieusement à y apporter aucun délai ni subterfuge ;

Que quelque grande que soit la cause, ils ne recevront pas plus de 30 livres parisis pour leur salaire, — qu'ils ne recevront rien au-delà en

fraude, — qu'ils pourront toutefois moins recevoir ;

Que pour les moindres causes, et pour les plus petites, ils recevront beaucoup moins, selon la qualité de la cause et des personnes ;

Qu'ils ne feront aucun pacte pour avoir une part de ce qui doit revenir du procès.

Elle dispose, secondement, que les Avocats consultants, outre les articles qui précèdent, jureront encore d'observer les suivants, savoir :

Qu'ils viendront de bon matin, et feront venir de même leurs parties ;

Qu'ils n'empêcheront point de plaider ceux à qui l'audience aura été donnée ;

Qu'ils feront leur fonction debout, et derrière le premier banc ;

Que, lorsqu'il y aura plusieurs avocats dans une même cause, un seul portera la parole ;

Qu'ils ne proposeront point de faits inutiles ;

Qu'ils ne se retireront point tant que les maîtres (c'est-à-dire les juges) seront dans la chambre (1).

(1) Ces articles ne sont pas, ce semble, d'une sévérité outrée. Il paraît toutefois que la profession, si elle avait ses profits, avait aussi ses ennuis. Les causes manquaient souvent d'agrément, comme de variété. C'est pourquoi il fut permis aux avocats de se dérider une fois l'an. C'était le jour du Mardi gras. On plaidait alors ce qu'on appelait les *Causes grasses*, soit à cause du jour, ou des sujets, que l'on choisissait fort libres, ou de la manière, non moins libre, dont on les traitait. Cet usage étrange, pour ne rien dire de plus, par une sorte de contagion, finit même par s'introduire dans quelques Cours, parmi la grave magistrature. En 1605, à l'aube du XVII[e] siècle, l'Avocat

A partir du XIVe siècle, et de l'Ordonnance que je viens d'analyser, Rois et Parlements s'occupent sans cesse des avocats, mais c'est pour leur redire les mêmes devoirs, et les exhorter à les observer plus exactement. Je remarque qu'il est surtout question des *honoraires*, il faudrait dire du salaire, car le mot honoraire est relativement récent. Il date du XVIe siècle, et plus précisément de l'année 1579. Dans une plaidoirie à huis-clos au Parlement de Paris, Me Claude Mangot, interrompu par Me Pierre Versoris, lui dit : « Me Versoris, vous avez tort de m'interrompre, vous en avez assez dit pour gagner votre avoine. » Après l'arrêt rendu, le premier président de Thou ajouta : « Me Claude Mangot, la Cour m'a chargé de vous dire que ce qui se donne aux avocats pour leur labeur n'est point par forme d'avoine, mais c'est un honoraire. »

Donc, les honoraires des avocats sont sans cesse sur le tapis. Après Philippe le Hardi, Philippe le Bel, Louis le Hutin, Charles VII ne se lassent pas de rappeler les avocats à cette limite de 30 livres, trop peu respectée. Les Parlements joignent leurs admonestations à celles des Rois, et un moment vient où,

général Espilly plaida dans une cause grasse, trop grasse pour être indiquée ici. Nous avons son plaidoyer. Il justifie cette coutume par l'ennui que causent les procès aux avocats et aux juges, et en cherche l'origine dans les bacchanales. — Nos avocats et nos juges pensent aujourd'hui que la meilleure manière de se reposer est de ne point plaider et de ne point juger du tout. J'estime qu'ils sont dans le vrai.

d'accord avec ceux-ci, ils exigent des avocats qu'ils paraphent de leur main les sommes qu'ils auront reçues pour leurs plaidoiries. Je crois savoir que les avocats résistèrent, et je les comprends, mais je comprends aussi les Parlements fatigués *d'ordonner* en vain.

Quoi qu'il en soit, le Barreau français était florissant, riche de gloire et d'argent, lorsqu'arriva la Révolution. Vous connaissez, Messieurs, ces événements récents. Vous savez comment l'Ordre des Avocats disparut un instant avec les Parlements; comment les anciens avocats furent remplacés par des *défenseurs officieux*, vaquant isolément à leurs fonctions, sans liens, sans rapports. Vous savez aussi, quand l'Ordre judiciaire fut restauré, comment la loi du 22 ventôse, an XII (1804), rétablit en même temps que les Écoles de droit, le titre d'avocat. L'Ordre toutefois, avec sa discipline particulière et ses privilèges, ne fut complètement reconstitué que le 14 décembre 1810. Depuis lors, je n'ai pas à dire par quels grands noms il s'est honoré, et quel brillant éclat il a jeté sur les lettres françaises. Je ne fais pas l'histoire du Barreau; je cherche seulement dans le passé les éléments épars de la morale professionnelle de l'avocat.

Voilà la Justice réorganisée; voilà les avocats rétablis dans leurs droits et leurs honneurs. Ils ont sans doute les mêmes devoirs. Qui leur rappellera ceux qui ont déjà été mis en lumière; qui leur signalera ceux qui seraient restés dans l'ombre?

Parmi les rares documents relatifs à cette nouvelle

phase du Barreau dont disposent mon ignorance et ma pénurie, il en est deux qui me paraissent considérables, et auxquels je m'arrête.

Le premier de ces documents est d'une part un décret, et de l'autre une ordonnance visant le même objet. Il s'agit de la mesure que les avocats doivent s'imposer dans leurs attaques vis-à-vis des parties et de leurs défenseurs Il faut croire que cette mesure avait souvent été dépassée (1), quoiqu'il n'y soit pas fait allusion dans les Ordonnances précitées, puisque l'Empereur sentit la nécessité de mettre un frein aux intempérances de Messieurs du Barreau. Le décret du 14 décembre 1810, Articles 37 et suivants, défend aux avocats de se livrer à des injures et personnalités offensantes envers les parties ou leurs défenseurs ; d'avancer aucun fait grave contre l'honneur et la réputation des parties, à moins que la nécessité ne l'exigeât, et qu'ils n'en eussent charge expresse, et par écrit, de leurs clients. Les avocats avaient-ils réclamé, ou bien étaient-ils devenus plus sages (ce que je voudrais croire), ou bien Louis XVIII était-il simplement mû par un intérêt personnel et dynastique, toujours est-il que l'Ordonnance du 20 décembre 1822, Article 43, abrogeant les dispositions protectrices du décret impérial, ne vise plus que les attaques contre la religion, les principes de

(1) Elle l'était déjà couramment chez les Romains, témoin cette phrase de Minutius Félix : « Il ne parle pas avec la gravité d'un témoin qui affirme un fait ; *il lui suffit de nous injurier comme un avocat.* »

la monarchie, la Charte, les lois du royaume et les Autorités établies.

Le second document est d'un intérêt capital. C'est un discours de Dupin, prononcé à l'ouverture des Conférences de la Bibliothèque des avocats, le 1er Novembre 1829. Ce discours n'est pas moins qu'un exposé complet, quoique sommaire, de la morale professionnelle de l'Ordre.

Le plan en est simple. Il comprend deux points : la préparation à la profession, la profession même. D'où deux séries de devoirs : ceux qui concernent la préparation à la profession, et qui sont en quelque sorte préliminaires, ceux qui concernent la profession même, et qui sont proprement professionnels.

Ce serait une grave erreur de penser qu'on sorte des Écoles avocat; on a le titre, oui; la qualité, non. Ces premières études ne sont que les éléments, le fond solide sur lequel il faut construire. La construction comprend la philosophie, la haute littérature et l'histoire.

La philosophie. Non la scolastique, « mais cette philosophie morale et pratique, qui est fondée sur la nature et l'organisation de l'homme, sa dignité propre, la connaissance éclairée de ses droits et la conscience intime de ses devoirs. »

La littérature. Non cette littérature bizarre et forcée, « mais cette littérature forte et rationnelle, qui a pour base le naturel et le vrai, et qui, appliquée à l'art oratoire, se fonde sur l'imitation libre des grands écrivains que le suffrage des siècles a recommandés à notre admiration. »

L'histoire. D'abord, l'histoire en général, où l'on puise des arguments, des exemples, mille beautés. Ensuite, l'histoire de France ; puis l'histoire des institutions, l'histoire de notre législation, de notre jurisprudence, de notre éloquence.

Ces études complémentaires ne sont pas tout. Il y faut joindre l'*École d'application.* Il faut être assidu aux audiences, surtout aux solennelles, et à toutes celles où doivent être agités de graves problèmes. Il faut s'exercer à la parole dans des réunions particulières.

Enfin, pendant les années de stage, il faut étudier les règles de la profession, pour en prendre les mœurs, et en recueillir les traditions.

Armé de toutes pièces, entré dans la lice, l'avocat trouve en face de lui d'autres devoirs. Il suffit d'indiquer les principaux, trop évidents pour avoir besoin de longs commentaires.

Le respect des Magistrats. Jean Desmares écrivait : « Li advocats doivent acquérir et garder l'amour du juge. » Il n'y a qu'à gagner à ce respect, d'où naît une bienveillance réciproque. Témoin cet Avocat général qui prétendait ne s'appeler ainsi que parce qu'il était *le général des Avocats.*

L'amour de l'état. Il n'en est pas de plus beau; il l'est plus que jamais par le changement des institutions et l'établissement du gouvernement constitutionnel.

Le courage civil, qui défend tout droit blessé, sans être arrêté par aucune considération intéressée.

L'émulation, qui exclut l'envie. Il y a place pour

tous. Le meilleur avocat est souvent celui qui défend la meilleure cause.

Le dévouement à défendre les innocents, les veuves, les faibles contre l'oppression des puissants, selon le commandement de Dieu.

Je n'ai pas besoin, Messieurs, de prolonger cette enquête, toute indigente qu'elle est. Les devoirs de l'avocat sont là, dans les pages qui précèdent, dispersés, un peu pêle-mêle, mais ils y sont tous. Pour en dresser une liste complète et de tout point satisfaisante, il suffit de les rassembler, en les classant méthodiquement.

Il y a les devoirs qui introduisent à la profession ; il y a les devoirs qui la réglementent.

Les devoirs introductifs, si je puis m'exprimer ainsi, sont admirablement résumés dans le discours de Dupin. Ils sont de deux sortes. Les uns, qui imposent l'étude de l'histoire, des lettres et de la philosophie, ont pour objet et pour effet de développer, de fortifier et d'élever l'intelligence du futur avocat. Car ce qui recommande ces hautes études, ce n'est pas tant les connaissances qu'elles procurent que les qualités qu'elles confèrent à l'esprit. Sans doute, les connaissances historiques, surtout celles qui concernent les institutions ; philosophiques, surtout celles qui concernent les droits, les devoirs, les passions ; littéraires, surtout celles qui montrent l'humanité dans ses vertus et ses vices, ses grandeurs et ses bassesses, ont une extrême importance ; mais ce qui importe encore plus, c'est ce que l'âme y

gagne en ouverture, en noblesse, en élan vers le bien et le beau. — Les autres, qui imposent tout ce qui se rapporte à l'École d'application, l'assiduité aux audiences, les exercices oratoires, etc., ont pour objet et pour effet de former dans l'homme généreux l'avocat habile. A n'observer ni les uns ni les autres, ou à négliger quelques-uns d'entre eux, on resterait au-dessous de la profession; et qu'y a-t-il de plus terrible, pour un homme de cœur, que de se sentir inférieur à l'état qu'il exerce ? C'est un remords, c'est une humiliation de tous les instants. Mieux vaudrait casser des pierres sur les grandes routes, si on y excellait !

Les devoirs réglementaires de la profession sont plus nombreux, et demandent à être distribués dans un ordre logique. Or, si je me représente un avocat à la barre, en toge et en fonction, je trouve qu'il soutient une triple relation : envers le client, qu'il défend ; envers la partie adverse, qu'il attaque ; envers les juges, devant qui il défend l'un et attaque l'autre, en un mot devant qui il plaide. Voilà une division qui n'a rien d'arbitraire, prise des entrailles du sujet, car je n'imagine pas un avocat qui, plaidant, ne plaiderait pour personne, contre personne, devant personne. Je pars de là pour classer les devoirs de l'avocat, et je dis que les uns se rapportent au client, les autres à l'adversaire, les autres aux juges, et singulièrement au président, qui seul intervient verbalement et ostensiblement dans le débat.

Devoirs de l'avocat envers son client. Rois et

Parlements dans leurs Ordonnances écrivent : « Les avocats défendront leurs parties diligemment et fidèlement. » C'est en effet le premier devoir de l'avocat d'épouser la cause de son client, et, puisqu'il tient sa place, puisqu'il se fait son organe, de s'assimiler à lui. De même qu'un acteur cesse tous les soirs d'être soi-même, pour devenir successivement tous les personnages qu'il joue, ainsi l'avocat, quand il entre au Palais, doit en quelque sorte déposer au seuil sa personnalité, pour revêtir celle des clients au profit desquels il porte la parole. Plaider légèrement, sans une connaissance suffisante de la cause, ou du bout des lèvres, sans souci de la personne dont la fortune ou l'honneur, la liberté ou la vie sont en jeu, serait une faute ou un crime, suivant la gravité des cas. L'avocat doit descendre dans l'arène, car c'est bien une arène, armé de pied en cap, et combattre vaillamment, intrépidement, avec toutes les ressources de son savoir et de sa parole. Inutile d'insister sur une vérité si évidente, et qui s'impose immédiatement à toute conscience droite. Mais il n'est pas inutile de faire la réserve que voici.

Cette réserve, Messieurs, c'est que l'avocat ne doit prendre en main la cause d'un client que s'il le peut faire honorablement, c'est-à-dire s'il a la conviction que cette cause est juste, positivement juste. Vous ne plaiderez que des causes justes ; vous ne défendrez que des clients ayant le bon droit pour eux : c'est le premier mot de l'Ordonnance de Philippe le Hardi ; c'est le premier mot de l'Ordonnance du Parlement en 1344 ; c'est le premier mot de tous les Rois, de

tous les Parlements, de toutes les personnes quelconques qui ont prétendu réglementer la profession d'avocat. Or, j'ai quelque lieu de croire que cette règle, fondamentale, n'est pas toujours respectée comme elle devrait l'être. J'ai assisté une fois à l'affaire d'un homme et d'une femme de la campagne qui avaient volé leur voisin pendant la messe. L'avocat parla fort bien, et démolit pièce à pièce l'échafaudage du ministère public, qui avait cependant l'air bien sûr de son fait. La femme fut acquittée, l'homme condamné. Dans ma naïveté, j'avais des doutes, non sur l'innocence de la femme, mais sur la culpabilité du mari. Et comme je faisais part de mon souci à l'avocat : « Rassurez-vous, me dit-il, ce sont de francs coquins, qui n'ont pas ce qu'ils méritent. » J'ai été juré, et même chef de jury dans une affaire d'infanticide. Une misérable femme avait tué son enfant, non pas même pour échapper à la honte, mais simplement pour n'avoir pas la peine de l'élever. Elle avouait le crime, elle en racontait toutes les circonstances. L'avocat, un jeune homme que je vois encore, dont la faconde coulait comme un ruisseau, prétendait démontrer son innocence envers et contre tous, et qui plus est, contre elle-même. En général, le Barreau m'a tout l'air de penser que toute cause est défendable, et qu'un avocat est fait tout exprès pour transformer, selon les occasions, le crime en innocence, ou l'innocence en crime. M. Ambroise Rendu a publié en 1874, un petit livre intitulé : *Les Avocats d'autrefois*. Page 127, il cite ce précepte de Laroche-Flavin : « Ne doivent sou-

tenir une mauvaise cause », et le fait suivre de ce commentaire : « Mais resterait-il des procès, si cette maxime était observée ! » D'où il semble résulter que les procès étant nécessaires aux avocats, il y a lieu de fermer les yeux, et de tout défendre à tort et à travers, le mal comme le bien, et le faux comme le vrai.

Et c'est cependant une chose singulièrement grave que de défendre une cause injuste, grave en elle-même, grave par les conséquences. En elle-même, car enfin, vous qui plaidez le faux, le sachant et le voulant, il n'y a pas à dire, vous mentez ! Vous mentez devant les juges, devant les jurés, devant les témoins, devant les assistants, devant la société, à la face du ciel et de la terre. Et ce mensonge insolent, c'est de plus un mensonge dommageable : outre qu'il outrage la vérité, il fait tort à autrui. Si vous plaidez au civil, c'est une famille qui est lésée par vous dans ses intérêts particuliers ; et si vous plaidez au criminel, c'est la société entière qui est atteinte dans son inviolabilité à la fois et sa sécurité. Et puis, les conséquences, est-ce qu'elles ne sont pas terribles? Vous faites absoudre ce voleur, cet assassin, qu'arrivera-t-il? Qu'encouragé par l'impunité, il volera de plus belle, il assassinera de plus belle ; et ces crimes qu'il n'eût pu commettre, qu'il n'eût pas commis, si vous l'eussiez abandonné au châtiment qu'il méritait, vous en serez les complices devant Dieu. Voilà la vérité vraie, et fût-elle méconnue par tous les avocats du monde, elle n'en resterait pas moins la vérité vraie.

Messieurs, l'avocat n'a pas seulement envers son client le devoir de plaider avec tout son talent, tout son savoir, toutes ses ressources, il lui doit encore le désintéressement. Par où je n'entends pas que l'avocat doive plaider *ad majorem gloriam Dei*, c'est-à-dire pour la plus grande gloire de la chicane: comme tous les travailleurs, il a droit à un salaire; mais il ne doit pas faire de sa parole une marchandise, et de sa profession une chasse à l'argent. Il ne doit pas imiter cet avocat du temps de Louis XII, dont un chroniqueur contemporain raconte ainsi l'histoire :

« Un bon paysan vint prier un des membres du Barreau en un procès qu'il avait en la Cour du Parlement : ce qu'il accepta. Au bout de deux heures, vient la partie adverse, qui estoit un homme riche, et le prie semblablement d'être son advocat en cause contre un certain paysan : ce qu'il accepta aussi. Le jour que la cause se devait tenir, le paysan vint la ramentevoir à son advocat, lequel lui fit réponse : Mon ami, l'autre fois que vous vîntes, je ne vous dis rien pour raison des empêchements que j'avois ; maintenant, je vous avertis que je ne puis être votre advocat, estant celui de votre partie ; mais je vous bailleray lettres adressantes à un homme de bien. Alors escrivit à l'autre advocat ce qui s'ensuit : « Deux chapons gras me sont venus entre les mains, desquels ayant choisi le plus gras, je vous envoie l'autre ; je plumerai de mon côté, plumez du vostre. »

Il est clair que l'avocat ne doit pas considérer son client comme un chapon plus ou moins gras, et qu'il

ne doit le plumer ni peu ni prou. Il doit lui demander simplement le prix de sa peine, avec le soin constant de proportionner ses exigences à l'importance des procès, et à la fortune des personnes. Il convient d'ajouter que si considérable que soit le procès, et si riche que soit le plaideur, il est une mesure qu'un honnête homme ne doit pas dépasser. Peut-être même ne serait-il pas très délicat de bénéficier des accès de reconnaissance auxquels sont sujets les plaideurs dans les premiers moments du triomphe. Il ne faut pas que plus tard, refroidis par la réflexion, ils puissent penser de leur avocat qu'il a gagné plus qu'eux à leur affaire. Ces règles que le plus simple bon sens suffirait à dicter, ont été souvent formulées, comme vous l'avez vu, par nos Rois et nos Parlements. Il faut croire que les avocats de jadis les observaient mal, puisque les autorités compétentes les leur rappelaient sans cesse ; on doit penser que ceux d'aujourd'hui les observent avec une invariable religion, puisque personne ne les leur rappelle jamais (1).

Devoirs de l'avocat envers son adversaire. Ils sont aussi faciles à dire que difficiles à pratiquer. Je parle

(1) Je me fais un devoir et un plaisir d'ajouter qu'il arrive à nos avocats, poussant le désintéressement jusqu'au sacrifice, de mettre leur parole, et même leur bourse, au service des malheureux. Les exemples en sont nombreux, et je n'aurais que l'embarras du choix. Ils n'avaient pas besoin, en 1829, que Dupin leur rappelât que la bienfaisance, voire le courage civil, sont au nombre de leurs devoirs ; ils n'en ont pas besoin aujourd'hui.

de l'adversaire, non de son défenseur, bien que deux avocats plaidant en sens contraire se doivent des ménagements, qu'ils oublient quelquefois, témoin Me Mangot disant à Me Versoris : « Taisez-vous, vous en avez assez dit pour gagner votre avoine. » Mais je veux croire que les avocats contemporains pratiquent mieux la confraternité professionnelle. C'est des devoirs de l'avocat envers son adversaire personnellement que je veux parler ici. Eh bien, je le dirai nettement, en dépit de l'usage contraire, ou plutôt à cause de l'usage contraire : l'avocat doit respecter son adversaire. Non seulement il ne doit pas le calomnier dans l'intérêt de la cause qu'il défend, la calomnie étant partout et toujours une action basse, mais il doit mettre une certaine discrétion à chercher dans le passé de la partie adverse des arguments contre le présent, le passé pouvant avoir été coupable, sans que le présent le soit. Autrefois une loi avait été promulguée, sous le premier Empire, vous l'avez vu ci-dessus, qui défendait aux avocats de se livrer à des injures et à des personnalités offensantes envers les parties, d'avancer aucun fait grave contre leur honneur et leur réputation, à moins que la *nécessité* ne l'exigeât, et qu'ils n'en eussent *charge expresse et par écrit de leurs clients*. Cette loi avait besoin d'être amendée. Il eût fallu déterminer cette nécessité laissée dans le vague. Il eût fallu apporter quelque restriction au bon plaisir des clients, souvent fort irrités, et par conséquent très peu justes. On a fait tout le contraire ; on a supprimé la loi, et ouvert libre carrière à la faconde

des avocats, qui s'y lancent avec une *furia* qui n'est pas française, puisqu'elle n'épargne pas plus les femmes que les hommes. De là des conséquences lamentables. On a vu des gens indignement déshonorés par un avocat injurieux se tuer de désespoir. « On conçoit facilement, dit un de nos grands jurisconsultes, que des individus se soient suicidés, au sortir d'une audience où ils avaient été écrasés sous le poids d'expressions et d'outrages exagérés. » Et ce qui, sans être aussi grave, l'est encore beaucoup, on voit de temps à autre des scènes scandaleuses, des rixes même, entre l'avocat outrageant et l'adversaire outragé. Il n'y a pas si longtemps qu'à Rouen, un avocat a été souffleté par la partie contre laquelle il venait de plaider. Il y a moins longtemps encore qu'à Avignon un avocat, un bâtonnier, traité de polisson par son adversaire, qui s'était senti insulté, répliqua par deux soufflets, suivis d'un duel.

Je sais qu'à la Cour et au Tribunal le président a le droit et la charge de rappeler à la modération l'avocat qui s'en écarte. Mais je crois savoir aussi que nos magistrats sont souvent retenus par une noble crainte, celle de gêner la liberté de la défense. C'est donc à celle-ci à se pénétrer de son devoir, et à la pratiquer par une grande et constante attention sur soi-même. Peut-être, puisque les Barreaux ont leur Conseil de discipline, ce Conseil ferait-il sagement de se préoccuper de cet important devoir, et de lui prêter main-forte, en sévissant contre ceux qui en font trop bon marché.

Devoirs de l'avocat envers les juges. Ces devoirs

se peuvent résumer en deux mots : déférence et soumission. Et cela est tout simple. Les juges, le président, qu'est-ce ? La personnification même de la Loi, c'est-à-dire de ce qu'il y a de plus saint dans une nation, après la nation elle-même. Comment l'avocat ne s'inclinerait-il pas, comment n'aurait-il pas le devoir de s'incliner devant une autorité si incontestable et si haute ! C'est, vous l'avez vu, ce qu'exprimait à sa manière, dans le français du temps, un avocat du XIV[e] siècle, Jean Desmares : « Li advocats doivent acquérir et garder l'amour du Juge ».

Du reste, je suis heureux de le dire, les avocats méconnaissent peu ce devoir-là. J'ai souvent assisté autrefois à des affaires correctionnelles ou criminelles (c'est une vraie clinique morale, trop négligée par les professeurs de philosophie, qui n'ont pas seulement besoin de connaître l'homme abstrait, mais l'homme vivant et actuel) ; j'ai souvent entendu le président adresser des observations à l'avocat ; j'ai toujours vu celui-ci docile et respectueux. Un oubli toutefois, mais bientôt réparé, peut se produire dans la chaleur de l'action ou de l'improvisation. Nous en avons eu un exemple à Paris, il y a quelques années, dans une affaire d'incendie. L'avocat, peut-être sans le vouloir, souligna d'une exclamation et d'un geste déplacés une observation du président à un témoin. C'était une inconvenance que le président releva aussitôt. La Cour s'émut ensuite de l'incident, et le Barreau aussi. Je ne vous dirai pas le dénouement, que je n'ai pu savoir, mais cette dou-

ble émotion honore également la Cour et le Barreau, l'une devant tenir à son autorité, et l'autre à son indépendance.

Je n'aurais plus, en terminant, dans le cas improbable où ces humbles lignes seraient lues par quelqu'un des avocats qui représentent le Barreau si hautement dans notre chère Cité, qu'à solliciter son indulgence. Mais je suis tourmenté du désir d'exprimer une dernière pensée, qui ne concerne pas le Barreau seulement, mais toutes les professions, quelles qu'elles soient. Cette pensée, je la formule ainsi : Ne pas sortir de sa profession. Depuis que, par la vertu du Suffrage universel, nous sommes tous aptes à tout, et singulièrement à administrer la France. il y a chez tous les Français, du haut en bas de l'échelle, comme une fureur de sacrifier leur état à l'État. Tout le monde sait la tendance des avocats de nos jours à quitter la tribune judiciaire pour la tribune politique, et les affaires privées pour les affaires publiques. Vous trouvez la même ambition chez les Médecins; vous la trouvez chez les Professeurs ; vous la trouvez chez les Ouvriers qui s'intitulent *Socialistes*, probablement parce qu'ils ne savent pas le premier mot des choses sociales; vous la trouvez partout. Il n'est pas un professionnel qui ne veuille nous gouverner. Ceux qui ne peuvent nous gouverner à la Chambre ou au Sénat se rabattent sur nos Municipalités. Aux moins gloutons il faut au moins une petite Commune à se mettre sous la dent. Eh bien!

je dis que c'est là une erreur et un malheur. Pour plusieurs raisons.

Est-ce qu'il n'est pas évident que pour bien faire une chose, il faut une double condition : une aptitude naturelle et une culture spéciale ? Cela posé, je demande : L'aptitude à la politique est-elle donc si simple qu'elle se trouve partout. et que tout homme, à quelque profession qu'il appartienne, soit un Richelieu en puissance? La culture que réclame cette aptitude pour être féconde est-elle donc si simple que chacun se la donne, sans travail, tout en vaquant à ses occupations journalières? Et alors qu'attendre de cet envahissement des sphères politiques par toute sorte de professionnels qui n'ont d'autres titres que leur ambition ou leurs convoitises ? Je comprends encore les prétentions du Barreau, bien qu'il ne suffise pas, pour diriger un grand pays comme le nôtre dans les voies de la civilisation, de savoir son code sur le bout du doigt, d'avoir en main un fil, ou plusieurs fils, pour se reconnaître dans les dédales de la Chicane, et de disposer d'une parole facile, ou même éloquente; mais enfin les avocats sont des esprits ouverts, habiles à interpréter les lois, sinon à les digérer, et qui, dans un parlement, peuvent faire une figure décente, ou même brillante. Je comprends encore les aspirations des professeurs d'Histoire et de Philosophie, bien que les leçons du passé ne soient pas toujours applicables au présent, bien que l'abstrait ne s'accorde pas toujours avec le concret, ni le nécessaire avec le contingent; mais enfin ce sont des intelligences exercées, meublées, et qui peuvent ou-

vrir des perspectives. Mais ce que je ne comprends guère, ce sont les Médecins : que viennent-ils faire ici, et croiraient-ils par hasard que la connaissance du *corps* humain conduise à celle du *corps* social? Et ce que je ne comprends pas du tout, ce que je déplore amèrement, c'est l'outrecuidance de la classe ouvrière : est-ce en extrayant du charbon au fond des mines, est-ce en maniant des ciseaux et des rasoirs, que ce mineur, que ce barbier ont appris l'art de gouverner les nations? Ah! pauvre France! pauvre France! des esprits éclairés estiment que tu es mal gouvernée, moi je m'étonne, les choses étant ce qu'elles sont, que tu le sois si bien!

Et ces gens si ardents à quitter leurs professions, est-ce qu'ils n'auraient pas mille raisons de s'y renfermer? Est-ce que, même dans la profession la plus humble, il n'y a pas toujours à apprendre, à acquérir les connaissances spéciales qui rendraient plus habiles, plus utiles, par conséquent, ceux qui les exercent? Combien cela est plus vrai des professions libérales, infiniment compliquées! Le Dr Max. Simon, vous l'avez vu en l'*Étude* précédente, a dit excellemment que la Médecine est dans un mouvement, un progrès perpétuels, et qu'un médecin digne de ce nom doit étudier toute sa vie. Il en faut dire autant de la jurisprudence, de toutes les sciences, de tous les arts, enfin de toutes les hautes applications de l'activité humaine. Nul professionnel ne peut se vanter ni d'avoir atteint les limites extrêmes de sa profession, ni de l'avoir sondée jusqu'au tréfond.

Mais les connaissances spéciales se suffisent-elles

à elles-mêmes, ou n'est-il pas nécessaire d'y joindre les connaissances générales, désintéressées, qui, en même temps qu'elles font les spécialistes plus capables, font l'homme plus homme? Quand je dis: il ne faut pas sortir de sa profession, j'entends: il ne faut pas la déserter pour une autre, je n'entends pas: il faut s'y séquestrer comme en un cloître, portes verrouillées et fenêtres grillées. non ; il faut au contraire ouvrir portes et fenêtres toutes grandes, et laisser pénétrer à flots l'air et la lumière. Ainsi procédaient les Anciens, nos maîtres et nos modèles dans presque tous les genres. Ils étaient ainsi faits qu'ils ne croyaient pas pouvoir être jamais assez instruits. Comme ils pensaient que ce qu'on ignore dépasse toujours infiniment ce qu'on sait, que l'ignorance est un mal, et la science un bien, ils ne négligeaient rien pour ignorer de moins en moins, savoir de plus en plus. Quand je me charme à lire les *Vies* de Plutarque, je suis dans l'admiration de voir les plus grands hommes de la Grèce, ceux qui ont eu la main dans les affaires de leur pays, qui étaient alors les affaires du monde, étudier toujours, s'instruire toujours. Il est vrai que les Grecs étaient pour ainsi dire un peuple d'artistes, de lettrés et de philosophes, et que ce goût du *positif* dont nous sommes si fiers leur manquait totalement. Mais on n'en dira pas autant des Romains, qui n'ont vécu que pour l'action, et les Romains ne dédaignaient pas de s'instruire à tout âge. Caton n'était pas, que je sache, un bel esprit, et Caton apprenait la langue grecque dans les dernières années de sa vie, étant plus qu'octogénaire.

Longtemps, Messieurs, il en fut ainsi chez nous. On voulait s'instruire, et le plus possible, et le plus longtemps possible. La science, — je prends ce mot dans son sens le plus général, — était comme une fontaine, où chacun, selon ses besoins et ses loisirs, allait puiser les eaux vives de la connaissance. C'est le spectacle que nous offre particulièrement la société française du XVII[e] siècle. A cette époque, il y a comme une avidité de savoir universelle. Et ne croyez pas que cette curiosité se prenne à des frivolités ; elle se prend à ce qu'il y a de plus haut dans la sphère intellectuelle : à la Philosophie. La Philosophie, alors, c'est le Cartésianisme : tout le monde le connaît et en raisonne. Vous le trouvez dans les salons comme dans les Écoles, dans les lettres légères comme dans les gros livres, sous les plumes les plus élégantes comme sous les plus savantes. L'abbé de la Mousse discute sur les *petites parties*, avec l'évêque de Léon, qui est *cartésien à brûler* (les mots que je souligne sont de M[me] de Sévigné). De Vardes et Corbinelli, s'ennuyant un jour, trouvent un merveilleux plaisir à lire Descartes. M[me] de Grignan *sait à miracle* la philosophie de Descartes, et en *parle divinement*. Jamais M[me] de Sévigné ne cite Descartes à sa fille, sans lui dire spirituellement : *Votre père Descartes.*

Je dis donc que dans les siècles français qui ont précédé le nôtre, et chez les Romains, et chez les Grecs, le savoir était en grand honneur, et pratiqué d'un bout à l'autre de la vie, au beau milieu des affaires les plus graves et des distractions les plus

mondaines. Combien les temps sont changés ! *O tempora ! O mores !* Nous sommes aux antipodes de cet état d'esprit. Quand nous avons enfin mis le pied sur la terre promise de la vie active, nous ne voulons plus qu'agir ; et dès là qu'un jeune homme a remporté à la pointe d'un Manuel le diplôme de bachelier, si peu qu'il sache, il ne doute pas d'en savoir assez pour le reste de ses jours. Encore voudrait-il bien pouvoir se passer du diplôme !

Eh bien, c'est une aberration infiniment déplorable que cette passion de se murer dans une profession, et de divorcer à jamais avec les belles études. Fût-on le mieux doué des hommes, on arrive nécessairement par ce chemin, et en assez peu de temps, à n'être qu'un homme médiocre, et même un spécialiste médiocre. La raison en est simple : quand l'intelligence ne s'exerce pas, elle se rouille ; quand elle ne se développe pas, elle se resserre ; quand elle ne gagne pas du terrain, elle en perd. Et qu'on ne me dise pas qu'il suffit bien, dans l'intérêt de l'esprit et de la vie intellectuelle, qu'un médecin se perfectionne dans l'étude et la pratique de la pathologie et de la thérapeutique, un avocat dans l'art de l'argumentation, un magistrat dans la science du droit, un ingénieur dans les mathématiques appliquées aux constructions, un militaire dans la stratégie, etc. Non, mille fois non ! Cela ne suffit pas. Cela ne suffit ni pour être un vrai homme, ni pour être un vrai médecin, un vrai avocat, un vrai magistrat, un vrai ingénieur, un vrai militaire, etc. Le médecin, l'avocat, le magistrat, l'ingénieur, le militaire, qui

n'étudient que ce qui les concerne, se condamnent à n'avoir jamais que des vues étroites. La grande lumière leur manque. La médecine, la jurisprudence, les mathématiques appliquées, la stratégie, les professions les plus diverses, toutes ces choses, vues de haut, se tiennent par mille liens, s'appuient, se redressent, se confirment réciproquement, s'empruntent, se prêtent, se renvoient mille clartés. C'est donc dans l'ensemble qu'il faut voir chacun de ces détails, c'est-à-dire chacune de ces spécialités, pour les bien voir; et les connaissances particulières ne sont rien, ne valent rien, sans les connaissances générales qui les relèvent et les fécondent. Le soleil ne descend dans la plaine qu'après avoir éclairé les sommets.

Messieurs, je me suis oublié à exprimer mes regrets : la vieillesse est l'âge des regrets. Je me hâte de terminer cette effusion, vous direz peut-être cette divagation, par un vœu qui n'a rien d'incendiaire : Puissent nos médecins, nos avocats, nos magistrats, nos ingénieurs, nos militaires, etc., consentir à n'être que médecins, avocats, magistrats, ingénieurs, militaires, etc., et n'avoir d'autre ambition que d'exceller dans leurs spécialités! Les particuliers y gagneront, et l'État n'y perdra rien.

SUR LE FÉMINISME

Par M. J. MARIE

Membre titulaire.

Lorsqu'en 1736, Voltaire dédiait la tragédie d'Alzire à M[me] du Châtelet, il s'excusait presque de la hardiesse de son dessein. Croyant, comme on le croyait généralement de son temps, que dans les choses de l'esprit, les femmes recherchent moins l'affirmation d'un droit qu'un nouveau moyen de plaire, il écrivait :

« On souhaite aux arts la protection des souverains : celle de la beauté n'est-elle pas au-dessus? L'esprit orné n'est qu'une beauté de plus; c'est un nouvel empire. Une femme s'ennoblit encore en perfectionnant sa raison et l'esprit donne des grâces. »

On eût sans doute fort surpris le novateur hardi, qui devait lutter contre tant de préjugés, si on lui eût fait entrevoir le féminisme, aujourd'hui presque triomphant. Il en eût accueilli l'annonce avec l'ordinaire ironie de son sourire et l'on peut croire que, malgré les congrès et les livres qui plaident, avec quelque fracas, pour l'égalité de la femme et de

l'homme, Voltaire fût resté du parti de Molière contre Alexandre Dumas :

J'aime que souvent aux questions qu'on fait,
Femme sache ignorer les choses qu'elle sait;
De son étude enfin, je veux qu'elle se cache
Et qu'elle ait du savoir, sans vouloir qu'on le sache.

Longtemps ceci fut bien français : mais voilà que la mode a changé et l'on dirait parfois que nous en sommes revenus aux luttes racontées par Tite-Live : *Cœtus et concilia et secessiones mulierum;* comme il n'y a rien de nouveau sous le soleil, le vieux Caton avait alors exprimé déjà l'objet du féminisme :

Omnium rerum libertatem, imo licentiam, si vere dicere volumus, desiderant.

Ni dans le journal *la Fronde*, ni dans le savant ouvrage de mon confrère belge. M. Franck, ni dans *la Loi de l'Homme* ou dans *la Vassale*, je ne trouve une formule plus juste et plus vive.

Donc la nature et la raison désormais exigent que les femmes soient électeurs, comme nous, candidates, doctoresses, avocates; qu'elles écrivent des *Premiers-Paris* et prennent moitié de nos querelles, de nos droits et de nos embarras quotidiens. De l'Orient à l'Occident, au théâtre et dans les académies, de véritables légions ont donné l'assaut à l'antique forteresse de la suprématie masculine; et la voici qui chancelle, minée d'abord lentement, puis démantelée par le temps et chaque jour de plus en plus ébranlée.

Encore quelques efforts et il ne restera rien d'une inégalité, vieille comme le monde. Sur un sol parfaitement nivelé, dans la famille et dans l'État, la femme sera enfin l'égale absolue de l'homme.

Est-ce bien sûr? Est-ce possible? Surtout, cela est-il désirable? Je voudrais, négligeant tout le reste, le demander au simple bon sens.

Tout d'abord, il est hors de doute, que par son importance même, le mouvement féministe répond, en quelque manière, à une aspiration légitime. Il est l'expression d'un besoin de plus de justice, et non une simple chimère. Tout y dédaigner ou tout en proscrire serait donc ridicule et vain; mais l'or même n'est pas sans alliage, et il s'agit de discerner le vrai du faux, le futile de ce qui est sérieux et juste.

L'étranger, qui nous imite d'ordinaire, nous a devancés sur ce point : on sait la longue suite des victoires qu'au Parlement, au Palais, dans les arts libéraux, les femmes ont obtenues en Angleterre, aux États-Unis, en Suède et ailleurs.

Plus timide, durant bien longtemps, le législateur français a fini par se rendre : et que n'a-t-il pas fait, aux applaudissements de l'opinion, depuis vingt ans? Le divorce rétabli; la femme séparée de corps rendue à une entière indépendance; l'ouvrière maîtresse de déposer seule et de retirer seule le salaire qu'elle épargne; la femme admise comme arbitre dans les différends entre patrons et employées, comme témoin dans les testaments et dans les actes de l'état-civil, devenue électeur pour les tribunaux de com-

merce, autant de succès, présages d'autres succès encore!

Certes, lorsque la femme personnifie, au même titre que l'homme, un intérêt, social ou économique, pourquoi lui refuserait-on les prérogatives inséparables de cet intérêt? Commerçante, elle peut fort bien choisir un juge au tribunal de commerce; ouvrière, disposer de son épargne, discuter son salaire ou se mettre en grève. Éducatrice par nature, on l'a admise dans les Conseils, même les plus élevés, de l'Instruction publique. On demande aujourd'hui qu'elle entre dans les Conseils de bienfaisance et l'on a raison; car, en toute femme, quelle que soit sa robe, de bure, ou de soie, il est aisé de faire apparaître une sœur de charité. Voilà du féminisme de bonne marque ; il est même regrettable qu'on n'en fasse point plus souvent et qu'on préfère à des améliorations modestes, mais réalisables, le retentissement de revendications hasardeuses. Or, il ne semble malheureusement pas, au milieu de tant de thèses dont on nous berce ou dont on nous étourdit, qu'on ait surtout en vue Jenny l'ouvrière, j'entends celle qui travaille, aussi longtemps que le travail ne lui manque pas; qui ne vit, pour ainsi dire, qu'à l'atelier, pour trente sous par jour, dans un air vicié, en une compagnie douteuse, et qui, sous un labeur uniforme et incessant, voit ses forces s'user et, peut-être, son honneur périr.

Voilà pourtant la proie lamentable de l'atelier contemporain : est-ce pour cette ouvrière que se passionne l'école féministe?

Il serait, jusqu'à présent du moins, un peu témé-

raire de le prétendre : or, avant de lui affirmer qu'elle doit être l'égale de l'homme au foyer, commencez donc, oserai-je dire aux novateurs, par procurer à la femme un foyer. Apparemment, il est moins urgent de bouleverser la famille, telle que les siècles nous l'ont faite, que d'assurer des familles à une société qui s'appauvrit, chaque jour, de son capital le plus précieux, et où la dépopulation alarme également les moralistes et les hommes d'État !

La philantropie, je le sais, des institutions charitables de tout genre, la loi elle-même se sont liguées contre le mal, par leurs crèches, leurs ouvroirs, leurs sociétés de prévoyance et de retraite, par mille autres procédés ingénieux, qui ont cherché à placer à côté de chaque faiblesse une protection, une consolation près de chaque douleur. Mais que ne reste-t-il pas à faire encore, dans les centres populeux surtout? Au retour d'une visite à une usine de dévideuses de soie, ou à la mansarde d'une brodeuse pour *Grands Magasins*, on trouvera, je pense, que les dissertations sur l'égalité des sexes peuvent attendre un peu et que le plus pressé n'est pas de décider si les femmes doivent être électeurs politiques ou entrer au Barreau.

La femme électeur politique, il y a quinze ans, la Cour de cassation a pris la peine de lui dire son fait, en un docte arrêt, galamment toutefois et point à la manière de ces philosophes qui fustigent les femmes assez fort pour se faire aimer d'elles. Le débat n'a plus guère été repris depuis lors, et il semble bien que nous resterons, longtemps encore, seuls à nous

tirer, comme nous pourrons, des ornières électorales; j'entends pourtant dire, en ce moment même, qu'un peu de la finesse et de la diplomatie féminines ne nous y nuirait pas.

Quant à la femme avocat, j'aurais mauvaise grâce à insister sur son récent insuccès. On connaît la cause, le défenseur et l'arrêt. Ce qu'on sait moins, peut-être, c'est qu'il y a dix ans, la plus haute juridiction du pays, le Tribunal des Conflits. moins rigide que la Cour de Paris, admit une femme à plaider devant lui. Cette femme, il est vrai, était une Anglaise plaidant pour elle-même. Elle perdit son procès; mais elle avait, ce jour-là, forcé le retranchement jusqu'alors infranchissable aux femmes, et qui vient d'être relevé plus haut que jamais.

Toutefois, le vrai domaine du féminisme est ailleurs : pour parler net, il est dans la disparition de deux lignes du Code civil écrites, dit-on, sur l'insistance du Premier Consul et pour les Parisiennes : La femme doit obéissance à son mari.

Voilà bien cette *Loi de l'Homme*, qui déplaît à M. Paul Hervieu et à plusieurs autres; que, par mode, par flatterie, on raille au théâtre et dans le roman, pour s'évertuer ensuite à l'abolir, non pas tant chez soi, peut-être, que chez le voisin.

Affaire de mode. d'abord; et pourquoi non, me dit-on? Que la mode admette, en effet, que les femmes aillent à bicyclette, je n'y contredis guère; qu'il soit à la mode que, dans la rue, la femme ne donne plus le bras et prenne, au contraire, celui de l'homme, au mépris du proverbe bien gracieux pourtant : *La*

femme est comme la vigne, elle s'appuie et elle enivre, je ne m'en offense pas non plus; mais je me demande seulement, toutefois, ce qu'au point de vue de la beauté les Grecs en auraient pensé, et si les femmes peuvent gagner elles-mêmes, en grâce et en séduction, à ces nouveautés.

La flatterie est venue en aide à la mode : comme, selon La Bruyère, les femmes sont extrêmes en tout, meilleures ou pires que les hommes, il n'a pas été difficile aux champions du féminisme d'opposer aux qualités de celles-là l'égoïsme intéressé de ceux-ci. Ces qualités avaient été méconnues plus ou moins. La réaction s'est fait attendre; mais elle est venue, à la fin et, comme toujours, sans discernement et sans mesure.

En effet, depuis Sénèque et Juvénal jusqu'à Alfred de Vigny, à qui je ne pardonne pas ses vers :

Une lutte éternelle, en tout temps, en tout lieu,
Se livre sur la terre, en présence de Dieu,
Entre la bonté d'homme et la ruse de femme;
Car la femme est un être impur, de corps et d'âme;

un long refrain a répété nos griefs plus ou moins sincères contre la légèreté et la coquetterie des femmes. Celles-ci ne s'en sont guère émues, il est vrai; elles ont continué, malgré les critiques, d'être vives, aimées; heureuses et sûres de l'être. Le reste leur importe moins et, quant à leurs défauts, ne trouvez-vous pas que la Céliante de Destouches confesse, à ravir, tout son sexe?

Quoi! peut-on être femme et ne pas vouloir plaire?
J'ai de l'orgueil! Eh bien! suis-je si criminelle?
Peut-on n'être pas fière et savoir qu'on est belle?
Je suis indiscrète? oui, quelque chose à peu près;
Mais mon sexe est-il fait pour garder des secrets?

Avouer si finement ses défauts vaut mieux, à coup sûr, que de goûter une louange indiscrète. Or il me semble que cette louange est aujourd'hui courante et que les femmes ne la dédaignent plus assez. Par une conséquence naturelle, en même temps qu'on exalte les femmes, qui seraient toujours des victimes, on fait de nous des tyrans et des bourreaux, si bien qu'une femme d'esprit écrivait récemment, au sortir d'une conférence où cette sorte de justice avait été distribuée :

« Cela est une faute : tous les hommes ne sont pas d'infâmes gredins et toutes les femmes ne sont pas des martyres et des saintes. Il faut songer au proverbe : *Qui veut trop prouver ne prouve rien.* »

Je crains bien que le féminisme n'oublie souvent ce sage conseil et ne s'égare par là même. Il a en effet quelque chose d'outré, et c'est un premier signe de faiblesse : il est bruyant ; je le voudrais mesuré et calme ; quand on mène ainsi les gens tambour battant, on perd de vue que la vraie supériorité de la femme consiste dans cet appel, insensible et délicat, que, de tout temps, elle a fait à ce qu'il y a de plus profond et de meilleur en nous. C'est répondre par un présent funeste que de vouloir consacrer d'un seul coup, et comme de force, les

triomphes que la doctrine féministe rêve pour elle. Présent funeste, autant qu'inutile et éphémère, au surplus !

Voulez-vous, en effet, qu'on ait rayé de nos lois l'autorité du mari ? A qui fera-t-on croire que, par là, l'égalité sera rétablie dans la famille ? Comme si l'autorité résultait d'une loi de Justinien ou de Napoléon, et non du caractère et du mérite individuel. Eh bien! soit; il n'y a plus de maître au foyer domestique. C'en est fait, pour aujourd'hui. Mais attendez: demain, l'adroite câlinerie, la vivacité de l'esprit, la grâce raffinée auront vite rétabli une inégalité, que je vous défie de faire disparaître. Laissons donc le législateur à son rôle, le mari à sa tâche et la femme à son devoir.

De même, on espérait merveille de la loi du divorce, et Alexandre Dumas nous avait avertis que le *Tue-la* n'aurait plus de raison d'être le jour où le lien matrimonial cesserait d'être perpétuel. Or, si l'on interroge les statistiques judiciaires, on reconnaît que les adultères n'ont point diminué et que, depuis qu'en France nous avons sept à huit mille divorces par an, nous ne voyons ni moins d'époux se venger, ni plus de paix dans les ménages. Vous aviez le divorce, disait, aux assises de Rouen, l'avocat général à une femme venue tout droit de Paris pour tuer son mari et sa rivale; vous aviez le divorce, pourquoi n'en avez-vous pas usé ? Comme s'il pouvait exister des remèdes légaux pour ces sortes de blessures ! Comme si, dans une petite bourgeoise, il n'y avait pas une Roxane ou une Hermione; et le jury

a acquitté cette femme, aux applaudissements de la foule, qui sentait et qui eût agi comme elle !

Le législateur français du divorce a tenu pourtant la balance bien égale entre la femme et l'homme : il l'a voulu, il l'a déclaré, dans un dessein moral, que je respecte, mais qui me semble être une autre erreur. L'égalité dans la faute entre le mari et la femme qui se lassent de la foi jurée ! Allons donc ! Est-ce que ce n'est pas la femme qui est la gardienne de l'honneur de l'homme, et, de tout temps, n'a-t-on pas plaint une femme trompée par son mari, tandis qu'on se moque du mari trompé par sa femme ? Les lois et les féministes auront beau faire, ils n'y changeront rien.

Il faut donc en rabattre de l'influence prétendue des législateurs, quels qu'ils soient, et faire aux mœurs la part qui leur revient : cette part est la plus large. Je reconnais donc volontiers que le féminisme a germé sur les ruines de l'antique dévoûment viril ; il vient de nos préjugés, de notre insouciance, plus encore que de nos usurpations. L'homme, en effet, ne se contente pas d'accaparer à son profit le travail et le commandement : par égoïsme et maladresse, il fait de la femme tour à tour un jouet et une idole : elle le domine, et l'instant d'après, il la délaisse ; lui, qui est tenu au respect, comme elle est faite pour l'amour, il encourage ses caprices et des témérités qui n'ont rien de gracieux, et ne voit pas qu'au fond, celle-ci, même en forçant ses dons naturels, cherche encore à lui plaire. Quoi d'étonnant, dès lors, que *la Vassale* se relève et, en guise d'hommages et de protection, qu'elle ne reçoit plus comme autrefois,

réclame la liberté? Valentine, Francillon, Denise et tant d'autres, qu'on n'oubliera plus, sont ainsi devenues, par notre faute et pour notre malheur, hautement victorieuses.

Mais si l'injustice a conduit aux plaintes légitimes, de la plainte à l'utopie. il n'y avait qu'un pas. Il est juste de réformer les abus sans doute ; mais le féminisme a tort de croire qu'on y arrivera par des raisonnements et des systèmes, en détruisant le lien et l'unité de la famille. Nier l'autorité du mari, c'est peu pour mettre la femme mieux en état de gagner sa vie. Une formule, si nouvelle et si magique qu'on la suppose, ne suffit point pour faire cesser une crise complexe, redresser des mœurs chancelantes et réaliser un progrès qui dure. Elle peut séduire un moment: les désillusions suivraient inévitables et amères. Quoi de plus séduisant, par exemple, que l'évolution symétrique. dont l'auteur de *La Cité Moderne* déroulait naguère, au Collège de France, les grandeurs radieuses? De même que la science a déplacé, pour les mieux raffermir, les rapports entre la Nature et le Créateur; de même que le gouvernant et le gouverné, celui qui possède et celui qui ne possède pas encore, voient, chaque jour, leurs relations tendre vers l'harmonie; de même la femme va prendre insensiblement une personnalité plus indépendante et plus conforme à la science. Bientôt. on nous l'assure, luira le jour où la justice sociale, plus belle que la charité, s'épanouira dans le monde transfiguré, et la femme, à son tour, se reconnaîtra par l'intelligence supérieure à la beauté.

Le brillant tableau du philosophe m'a remis en mémoire la réponse de Joseph de Maistre à sa fille Constance : celle-ci se plaignait, elle aussi, de l'infériorité du rôle réservé aux femmes. Comme tu te trompes, ma chère enfant, lui répondait son père. Les femmes, il est vrai, n'ont fait ni le Cid, ni Athalie; mais c'est sur leurs genoux que se forme ce qu'il y a de meilleur dans le monde, puisque les hommes leur doivent les vertus, qu'elles leur ont inspirées.

La réponse de Joseph de Maistre n'a point perdu et j'espère qu'elle ne perdra point de son à-propos. Qu'adviendra-t-il de l'évolution qu'on nous annonce? Je l'ignore. Mais la femme du temps de nos grand'-mères et, Dieu merci, ce temps-là dure encore, modeste et charmante, élégante et gaie, instruite des choses de l'esprit et tout à la fois ménagère admirable, auxiliaire et conseil de son mari, cette femme-là, j'ose l'affirmer, n'a pas besoin d'être transformée; il suffit qu'elle nous soit conservée.

C'est ce que féministes, au théâtre et dans les livres, me paraissent avoir encore trop aisément oublié. Au triomphe de leurs idées, on voit bien ce que nous sommes menacés de perdre; on discerne moins ce qui pourrait être gagné. Si même, de la réalité, on passe dans le domaine de l'art, on ne trouve guère, là non plus, que théories confuses ou violentes, du bruit, de l'audace, mais peu ou point de simplicité et de lumière. Les pièces à thèses ont dit beaucoup de mal de nous : c'était facile, presque banal; car nous en avons encore plus dit nous-mêmes.

Elles nous ont montré des femmes passionnées par raison psychologique, plus discoureuses que jalouses, vantant la loi du talion et prêchant d'exemple, comme si le moyen était bien dramatique et bien nouveau. Puis, par une pente insensible et fatale, elles ont versé dans je ne sais quel naturalisme, qui ne relève ni de la comédie, ni de l'art; de sorte qu'à ce compte, nous risquons de ne bientôt plus rencontrer au théâtre, ni passion vraie, ni souci de l'idéal.

> Va, je ne te hais point.
> Tu le dois.
> Je ne puis.

Ainsi parle Chimène à qui vient de tuer son père. Comparez cette explosion de l'amour, la plus belle, peut-être, qu'ait entendue le théâtre, au cri de l'Yseult de M. Armand Silvestre, un de nos poètes contemporains, pourtant :

> Prends-moi toute,

et dites si le vieux Corneille n'est pas un féministe plus délicat et plus profond que les maîtres du jour, et si le féminisme a jusqu'ici, soit dans la réalité, soit dans la fiction, porté de biens bons fruits.

Je conclus : car il s'agit bien d'un procès, où nous hommes, nous sommes accusés, même accusés coupables. Nous avons donc à oublier un peu nos droits et à nous souvenir surtout de nos devoirs. Qu'on y prenne garde toutefois : tôt ou tard, en France, on se ressaisit et l'on se reconnaît à ce besoin de clarté,

d'ordre et de mesure qui est en nous. En ramenant l'attention sur des misères et des injustices indéniables, l'école féministe fait œuvre saine et louable ; elle secoue l'indolence du plus vieux suzerain qui soit au monde et discute ses privilèges : c'est bien. Mais si elle paraissait tourner, en définitive, dans un cercle d'affirmations sonores et de revendications désordonnées, ses orateurs et ses maîtres se verraient à la fin délaissés. Si son secret désir était la ruine de l'autorité, dans la famille, d'abord, dans l'État ensuite, j'ose lui prédire qu'à un jour, assez prochain, elle serait reniée par celles-là mêmes qu'elle entend défendre. Car l'autorité plaît aux femmes plus encore que l'indépendance, où beaucoup d'entre elles redoutent le partage de la vieille fille ; l'autorité, acceptée par un libre choix et balancée par le dévouement et l'amour qui ne savent point vieillir. Il en a été ainsi de tout temps chez nous, et le jour où cette autorité cesserait de plaire aux femmes, il faudrait mener le deuil de la famille et de l'esprit français.

MUSICIENS ALLEMANDS

L'abbé VOGLER

Par M. Jules CARLEZ,
Membre titulaire.

C'est un personnage assez original que cet abbé Vogler, dont le nom se trouve lié à l'histoire de deux grands musiciens, et qui, bien que n'ayant jamais été un grand musicien lui-même, n'en a pas moins occupé sa bonne place parmi la gent musicienne de la fin du XVIII[e] siècle et des premières années de celui-ci.

Théoricien savant, compositeur estimable, organiste de talent, auteur de quelques procédés nouveaux dans la facture d'orgues, publiciste fécond, mais surtout professeur remarquable, Vogler a fait durant sa vie une trop grande dépense d'activité, et d'une activité généralement fructueuse, pour que son nom ne méritât pas d'être rappelé parfois. Bon homme, au demeurant, sinon sympathique à tous. Hardi, remuant, et jusqu'à un certain point, intrigant;

d'humeur voyageuse, mais se plaisant surtout dans son Allemagne, dans cette terre classique de l'harmonie dont il était le digne fils, dans cette vaste contrée où la vie musicale est si intense, si générale, et qui, pour nous autres, Français, avait alors, à divers égards, le mérite de n'être pas l'Allemagne de Bismarck et de Guillaume II, et pas davantage celle de Richard Wagner.

Georges-Joseph Vogler était fils d'un luthier de Wurtzbourg, en Bavière ; ce fut dans cette ville qu'il naquit, le 15 juin 1749 ; ce fut là également qu'il commença son instruction musicale et fit ses études littéraires. Les Jésuites furent ses maîtres ; plus tard, et avant même d'avoir reçu l'ordre de la prêtrise, il devint des leurs. Il avait alors quitté Wurtzbourg, et il habitait Bamberg, autre ville de la Bavière, où la Compagnie de Jésus possédait aussi une maison.

C'est de là qu'il partit en 1771, mû par des intentions absolument profanes : il se rendait à Mannheim, où il allait écrire la musique d'un ballet, destiné au théâtre de la Cour. L'entreprise était quelque peu prématurée, Vogler n'ayant jusqu'alors étudié que d'une manière superficielle la composition musicale. Tout au plus pouvait-il prétendre à ce que l'on appelle un succès d'estime ; or, ce premier essai dramatique eut pour le jeune compositeur un résultat plus avantageux : désireux d'encourager ses efforts, l'Électeur palatin lui accorda une pension lui per-

mettant d'aller en Italie, pour y consolider et compléter son savoir musical.

Un vrai dilettante que ce Charles-Théodore, qui venait de se constituer ainsi le protecteur de Vogler, comme il l'était déjà, du reste, des PP. Jésuites, auxquels il avait bâti un couvent et une église, tout près de son palais. Il entretenait à ses frais, pour le service du théâtre et des concerts de la Cour, un personnel d'environ cent instrumentistes et chanteurs, recrutés avec le plus grand soin, et largement rétribués. Burney, qui voyageait en Allemagne en ce temps-là, cite parmi les artistes qui composaient alors la troupe d'opéra : Mme Wendling, Mlle Danzi, Mme Cramer, et quelques Italiens, parmi lesquels un sopraniste renommé : Roncaglia.

Quant à l'orchestre, il comptait dans ses rangs des compositeurs comme Holzbauer, Chrétien Cannabich et Tœschi, des virtuoses comme Guillaume Cramer, Frenzel et les Wendling. Sous le rapport de la puissance, et aussi de la finesse d'exécution, cet orchestre était regardé comme supérieur à tous ceux d'Europe. Le travail constant auquel il se livrait ne pouvait que l'entretenir dans l'état de perfection auquel il était parvenu. Chaque soir, en effet, il y avait, soit représentation, soit concert au palais; le prince ne se lassait, ni d'entendre de la musique, ni même d'en faire, car il lui arrivait souvent de s'asseoir au mileu de ses symphonistes, au pupitre des flûtes, où il se conduisait alors en véritable virtuose. Schwetzingen, la résidence d'été de l'Électeur, offrait, au dire de Burney, l'aspect d'une colonie

de musiciens ; et dans l'Électorat tout entier, l'art musical, grâce à l'impulsion reçue du prince, était cultivé avec fruit et tenu dans le plus grand honneur (1).

Vogler se rendit tout droit à Venise; il y rencontra un élève du célèbre théoricien Valotti, qui lui donna un aperçu du système de classification des accords, imaginé par ce maître. Étant allé ensuite à Bologne, il se présenta au P. Martini, alors le plus docte et le plus renommé des professeurs de contrepoint. Celui-ci accueillit ce nouvel élève avec plus d'empressement que Vogler ne montra de persévérance dans l'audition des leçons du maître, et dans l'accomplissement des travaux qu'il imposait à ses disciples. Si l'on en croit une lettre du P. Martini, citée par Fétis, il n'aurait pas fallu plus de six semaines pour éteindre l'ardeur de l'étudiant et le dégoûter des longs et fastidieux exercices sur les divers contrepoints. Quitter si tôt la partie, abandonner si promptement, et sans en avoir pu tirer quelque bénéfice, les leçons d'un maître en qui se personnifiait la science musicale de cette époque, voilà qui semble annoncer une cervelle bien légère. Ce n'était pourtant pas le désir d'apprendre qui manquait à Vogler; son esprit actif, chercheur, avide de nouveautés, répugnait à toute velléité de paresse ; mais il lui fallait s'appliquer à toute autre chose qu'aux procédés

(1) Cf. *La Musique dans les cours allemandes en 1772*, extrait du *Voyage musical en Allemagne*, de Burney, traduit et annoté par E. Le Roy. Paris, J Baur, s. d.

d'enseignement dont Martini faisait usage, procédés pleins de sagesse et de lenteur. Tel fut peut-être le motif qui lui fit quitter Bologne pour se diriger sur Padoue.

Là enseignait, depuis de longues années, un autre savant maître, le P. Valotti. Chez lui aussi, l'étude du contrepoint était l'objet d'exercices progressifs et constants ; mais en même temps, le P. Valotti, dans ses leçons, accordait une large part à cette branche de la science musicale qu'on appelait jadis : la spéculative, et sans la connaissance de laquelle un musicien contemporain de Louis XII eût pu passer pour habile, mais non point pour être vraiment instruit dans son art.

Il faut dire que le vénérable maître de chapelle de Saint-Antoine-de-Padoue était du nombre de ces érudits que les travaux de Rameau sur la science harmonique avaient passionnément intéressés. Le champ d'exploration dans lequel le musicologue français avait pratiqué les premières fouilles promettait à plus d'un de nouvelles découvertes ; il fut de ceux qui s'y engagèrent à leur tour. Créant donc un nouveau compromis entre les lois de l'acoustique et les principes de l'art, Valotti avait construit une théorie de l'harmonie, suivant des données absolument systématiques et contraires aux doctrines généralement enseignées (1). Cinq mois durant, Vogler

(1) *Della scienza teorica e pratica della moderna musica.* L'ouvrage était encore inédit lorsque Vogler étudiait à Padoue ; le 1er volume fut imprimé dans cette ville en 1779 ; Valotti étant mort l'année suivante, la publication ne fut pas achevée.

mit en application ces principes nouveaux, en suivant le cours de composition que professait Valotti. Mais, là comme à Bologne, la lassitude finit par le saisir, d'autant plus que la théorie qui lui était enseignée lui semblait pécher en maint endroit par défaut de clarté : « Eh quoi! répondit un jour Valotti à une objection que venait de lui faire son élève, j'ai employé cinquante ans à coordonner les principes de ma doctrine, et vous voudriez la comprendre en un moment? »

Vogler n'en quitta pas moins le vieux théoricien. Parallèlement à ses études de contrepoint, il avait fait sa théologie; il se rendit à Rome, et s'y fit ordonner prêtre. Mais les graves préoccupations que devait lui causer son entrée dans le sacerdoce ne l'absorbaient pas jusqu'au point de lui faire oublier la musique; loin de là, ayant fait la connaissance du compositeur Joseph Mysliweczek, qui habitait Rome, il prit avec lui quelques leçons de composition.

Pendant le séjour de Vogler dans la ville pontificale, les honneurs vinrent pleuvoir sur lui, et il serait difficile d'en dire la raison, surtout si l'on considère que ces honneurs s'adressaient à un jeune homme qui ne s'était encore distingué par aucune œuvre vraiment méritante. Quoiqu'il en soit, lorsqu'il quitta Rome, en 1775, il se trouvait revêtu des titres de protonotaire apostolique, camérier du pape, chevalier de l'Éperon d'or, et membre de l'Académie des Arcades.

Il revint immédiatement à Mannheim, et y fut

nommé chapelain de la Cour. Presque en même temps, il ouvrit une école de musique, où il enseigna l'harmonie d'après un système qu'il venait d'inventer à son tour.

Ce système, établi sur des bases assez semblables à celles que Valotti avait adoptées, déterminait la création d'un grand nombre d'accords nouveaux, souvent très durs, très blessants pour l'oreille, comparativement aux harmonies usitées en ce temps-là ; car, il est bon de le dire, la plupart de ces aggrégations de sons, admises en principe par Vogler, sont aujourd'hui d'un usage courant, et ne choquent nullement le sentiment musical des auditeurs. Conseillait-il l'emploi de toutes à ses élèves? Cela est peu probable. Ce qui est certain pourtant, c'est qu'indépendamment des nouveautés hardies qu'enseignait sa théorie de l'harmonie, il ne craignit point de bouleverser aussi les règles usuelles du contrepoint et de la fugue, par l'introduction de certains procédés, de certaines licences, en rapport avec le système harmonique par lui créé. Cet enseignement ne fut pas sans laisser des traces dans la manière d'écrire des compositeurs qu'il avait contribués à former, tant à Mannheim que dans les autres écoles ouvertes ultérieurement par le maître ; aussi peut-on dire de Vogler, en toute justice, qu'il a exercé sa part d'influence sur le mouvement progressif de l'école allemande.

Parmi les élèves qui étudiaient alors sous sa direction, quelques noms doivent être cités : Pierre de Winter, l'auteur du *Sacrifice interrompu*, de

Marie de Montalban, et autres opéras, qui jouirent d'une grande faveur auprès du public allemand, avant la venue de Rossini; Knecht, organiste et théoricien justement réputé; Bernard-Anselme Weber, qui devint maître de chapelle du roi de Prusse, et produisit à la scène un assez grand nombre d'ouvrages dans lesquels, à l'opposé de son illustre homonyme, il sacrifia de préférence au goût italien; enfin, Pierre Ritter, violoncelliste de talent, attaché à la chapelle de l'Électeur palatin.

Vogler ne négligeait aucun moyen pour attirer l'attention sur les travaux de ses élèves et stimuler leur zèle; il alla jusqu'à publier un journal dans lequel il analysait leurs productions et constatait périodiquement les progrès par eux accomplis. Il avait à répondre, d'autre part, aux attaques passionnées que suscitait sa doctrine, engager ou soutenir de virulentes polémiques. Weissbecke, professeur de droit à Erlangen, se montra pour lui un dangereux adversaire. En disciple reconnaissant, Knecht consacra plus tard (1785), son premier écrit à la réfutation des critiques de Weissbecke.

Deux années à peine s'étaient écoulées depuis son retour à Mannheim, et l'abbé Vogler y était devenu un personnage. L'Électeur l'avait nommé deuxième maître de sa chapelle, que dirigeait alors Ignace Holzbauer; ses publications théoriques, ses écrits, les critiques mêmes qu'ils provoquaient, les labeurs de son professorat, tout cela contribuait à lui donner de l'importance. Par contre, les côtés défectueux de son caractère lui avaient créé des ennemis;

on se plaignait de son orgueil, de son manque de tact, de ses manières intrigantes; en matière d'enseignement, on l'accusait de charlatanisme. Disons aussi qu'il s'était montré jusque-là assez médiocre compositeur, et qu'il n'avait pas encore acquis, comme organiste, tout le talent qu'il fit admirer par la suite : il donnait donc facilement prise à la critique ; et les plumes caustiques, les langues médisantes, avaient beau jeu contre lui. On en jugera par les quelques passages que je vais extraire de la correspondance d'un maître célèbre.

Vers la fin d'octobre 1777, Mozart arriva, accompagné de sa mère, dans la capitale du Palatinat. Il se mit immédiatement en rapport avec les musiciens de talent qu'elle renfermait, sauf Vogler pourtant. Sans doute avait-il été prévenu contre lui. Or, à peine installé à Mannheim, Mozart, écrivant à son père, lui signalait Vogler comme étant « un farceur musical », ayant « de grandes prétentions et peu de savoir » (1).

Quelques jours plus tard il revient à la charge; il raconte l'histoire de Vogler, ses manœuvres pour obtenir une place à la Cour; il parle d'un *Miserere*, « qu'au dire de chacun on ne peut pas écouter, tout y est faux. » Et, se faisant le complaisant écho des racontars qui lui sont parvenus, il continue ainsi la peinture satirique du pauvre abbé :

« S'étant aperçu qu'on ne le louait pas beaucoup,

(1) Goschler : *Mozart ; vie d'un artiste chrétien au XVIIIe siècle;* lettre 145.

il s'en alla chez l'Électeur, se plaignit de ce que l'orchestre, pour le chagriner, avait mal joué à dessein ; en un mot, il sut si bien tourner l'affaire (en faisant aussi toutes sortes de petites bassesses auprès des femmes, ce qui lui a été fort utile) qu'il a été nommé vice-maître de chapelle. C'est un fou qui s'imagine qu'il n'y a au monde rien de meilleur et de plus parfait que lui. Tout l'orchestre de haut en bas le déteste. Il a occasionné beaucoup de désagrément à Holzbauer. Son livre (1) est plus utile pour apprendre le calcul que la composition. Il dit qu'en trois semaines il forme un compositeur, en six un chanteur. Mais on n'en a pas encore vu d'échantillons. Il dédaigne les plus grands maîtres ; il a osé mépriser Bach lui-même devant moi... (2). Il est déjà usé chez l'Électeur » (3).

Après avoir présenté l'homme sous un jour aussi peu avantageux, Mozart, tout entier à sa fougue juvénile, va crayonner maintenant le compositeur. Il a assisté à la répétition générale d'une messe de Vogler, ou du moins, à un fragment de cette répétition, car il s'est empressé de fuir après le *Kyrie :* « Je n'ai de ma vie rien entendu de pareil, écrit-il; souvent tout est faux. Quand il change de ton, il semble vouloir vous prendre par les cheveux pour vous y faire entrer, et cela non d'une manière nouvelle et origi-

(1) *Tonwissenschaft und Tonsetzkunst* (Science de la musique et de la composition) ; Mannheim, 1777.

(2) Il s'agit ici, non point de Jean-Sébastien Bach, mais bien de Jean-Chrétien Bach, son onzième fils.

(3) *Loco cit.*, lettre 147.

nale, mais tout à fait grossière et abrupte. Je ne veux pas parler du développement des idées. Je dis seulement qu'il est impossible qu'une messe de Vogler plaise à un compositeur digne de ce nom; entend-on par hasard une idée qui n'est pas trop mauvaise? elle ne reste pas longtemps bonne. Elle change pour s'embellir? Dieu préserve! mais pour devenir mauvaise, archimauvaise, et cela de deux ou trois manières, c'est-à-dire qu'à peine il a entamé une idée qu'arrive un autre motif qui gâte l'idée première; ou il ne conclut pas son idée de façon à ce qu'elle reste bonne, ou bien il ne la met pas à sa vraie place, ou enfin il l'abîme par l'instrumentation. Telle est la musique de Vogler » (1).

Voici maintenant pour l'organiste : « Ce n'est, à vrai dire, qu'une espèce de prestidigitateur. Dès qu'il veut être majestueux, il tombe dans la sécheresse, et on est vraiment heureux qu'il s'ennuie, et par conséquent que cela ne dure pas. Mais qu'est-ce qui suit? Un bavardage incompréhensible. Je l'ai écouté de loin. Il avait commencé une fugue, où six notes étaient frappées sur la même touche, et *presto*. Alors je montai vers lui, car je préfère dans le fait le regarder que l'écouter » (2).

Dans une autre lettre, Mozart dit encore ceci : « M. Vogler a *absolument* voulu faire une connaissance plus intime avec moi; il m'avait déjà tourmenté de venir chez lui; mais il a enfin surmonté

(1) *Loco cit.*, lettre 148.
(2) *Loco cit.*, lettre 155.

son orgueil et m'a fait la première visite. En général, on me dit qu'il ne se ressemble plus, parce qu'on ne l'admire plus autant; dans le commencement, on en avait fait une divinité. Je montai avec lui chez nos hôtes; les convives arrivèrent peu à peu, et on causa beaucoup. Après le dîner, il fit chercher deux de ses clavecins, qui sont d'accord, et par dessus le marché sa longue et ennuyeuse sonate gravée. Il me fallut la jouer, et il m'accompagna sur l'autre clavecin. Je fus aussi obligé, sur son instante demande, de faire chercher mes sonates. Notez qu'avant le dîner il avait barbouillé d'un bout à l'autre le concerto que joue la fille de la maison... » Et continuant sur ce ton, Mozart finit par réduire à néant Vogler le claveciniste, un piteux lecteur, à l'entendre, n'ayant avec cela ni style, ni goût, ni même un bon doigter (1).

Évidemment, devant le portrait artistique et moral qui lui était fait de l'abbé Vogler, Léopold Mozart dut se dire : « Voilà un triste personnage. » Et il fut d'autant moins tenté de penser qu'il pouvait y avoir quelque exagération dans le langage du jeune Wolfgang, qu'il avait eu lui-même connaissance des procédés discourtois dont Vogler avait usé, paraît-il, à l'égard de celui-ci : « Personne n'a plus travaillé contre toi que M. Vogler », écrivait-il à son fils, le 18 décembre 1777. Ni l'un ni l'autre des deux Mozart ne vécurent assez longtemps pour qu'il leur fût permis d'apprécier, comme ils le méritaient, les travaux

(1) *Loco cit.*, lettre 156.

ultérieurs de Vogler; je veux croire cependant qu'ils eurent l'occasion de revenir sur la mauvaise opinion qu'ils avaient conçue de son talent et de son savoir, opinion exprimée par le futur auteur de *Don Juan*, dans les termes peu mesurés que je viens de reproduire.

Quant à ce pauvre Vogler, si « usé » qu'il fut auprès de l'Électeur, il occupait encore les deux places qui lui avaient été octroyées à la Cour, lorsqu'en 1779, ce prince ayant succédé à l'Électeur de Bavière, Maximilien-Joseph, alla se fixer à Munich avec tout son entourage. L'année suivante, Mozart, qui venait d'être engagé par Charles-Théodore à composer un opéra pour le carnaval de 1781, arriva dans cette ville, où il put voir Vogler toujours en possession de ses fonctions; probablement n'avait-il plus rien à en dire, car on ne trouve pas une seule fois le nom de l'abbé, dans les lettres qu'il écrivait alors à son père. Il donna, le 29 janvier 1781, au théâtre de la Cour, son *Idoménée,* qui fut accueilli avec enthousiasme. Moins heureux fut Vogler avec un certain *Albert III*, qu'il fit représenter à son tour sur la même scène et dans la même année; la fibre dramatique ne vibrait que paresseusement chez notre abbé; et, en dépit de ses efforts, jamais le théâtre ne lui procura un véritable succès.

Nous allons voir le fait se renouveler ailleurs. En 1783, il dit adieu à la Cour de Charles-Théodore, et se rend à Paris. Là, il obtient d'un auteur dramatique qui a brillé plutôt par la fécondité que par l'originalité : Joseph Patrat, un livret d'opéra-

comique. Il écrit sa partition, et l'ouvrage est joué, le 15 novembre, à la Comédie-Italienne. Le public applaudit l'ouverture, mais la pièce s'achève au bruit des sifflets ? N'était-ce la faute que du librettiste ? On pourrait le croire, si l'on s'en rapportait aux applaudissements qui avaient salué la préface instrumentale de la partition. Malheureusement, Grimm, l'implacable correspondant de la duchesse de Saxe-Gotha, va nous ôter toute illusion à cet égard ; voici, en effet, de quelle manière il termine son compte-rendu de *la Kermesse* ou *la Foire flamande* : « Quant à la musique, il faut avouer que c'est peut-être ce qui a été donné depuis longtemps de plus trivial sur ce théâtre; elle est pour ainsi dire sans aucune intention, sans caractère et sans originalité, quoique d'une facture infiniment baroque. C'est à cette triste musique qu'il faut essentiellement imputer la chute peu commune de cette bagatelle » (1). Voilà ce qui peut s'appeler de la critique à coups de massue ; Grimm n'y regardait jamais à deux fois lorsqu'il s'agissait de dauber quelqu'un ; mais ce qui plaît ici, c'est de voir qu'il ne ménageait pas plus que d'autres ses propres compatriotes.

L'abbé Vogler dut donc se contenter du succès de son ouverture, ce qui était déjà quelque chose. Le professorat, pour lequel il était bien autrement doué, put le consoler de son échec dramatique, d'autant mieux que ses procédés d'enseignement, rapides et simplifiés, convenaient à merveille à l'esprit frivole

(1) Grimm, *Correspondance littéraire*, novembre 1783.

et superficiel de la société parisienne. « Cet habile compositeur, écrivait un publiciste en parlant de Vogler, est particulièrement renommé pour la facilité et la rapidité avec laquelle il enseigne la composition et l'accompagnement à ses élèves, par une méthode de son invention, qui lui est particulière»(1). Mais bientôt il abandonne sa clientèle, et se met à voyager; il visite l'Espagne, le Portugal, la Grèce et les pays à l'est de la Méditerranée. Rien n'est resté pour nous de ce voyage; Vogler l'avait entrepris, a-t-on dit, pour faire des recherches relatives à l'histoire de la musique; c'est en vain que l'on chercherait, dans la liste de ses publications, quelque écrit s'annonçant comme pouvant être le résultat de ces recherches.

De l'Orient au ciel bleu, qu'il quitte en 1786, où croirait-on que va venir s'abattre notre musicien voyageur? Tout autre part assurément que sur les bords glacés du lac Mélar. C'est pourtant à Stockholm que Vogler vient se fixer en qualité de maître de chapelle du roi de Suède, Gustave III; c'est là que durant treize ans il aura sa résidence officielle, dont il s'échappera assez souvent encore, pour aller se produire, tantôt ici, tantôt là, comme virtuose, comme compositeur, et même comme inventeur. Désormais aussi, les succès, pour lui, seront plus assurés, plus constants; car, le travail aidant, cette nature exubérante s'est débarrassée des scories qui lui faisaient

(1) *Tablettes de renommée des musiciens*, 1785.

tort; et bientôt, ses facultés multiples auront acquis leur plein développement.

Nous le voyons d'abord en train d'innover dans le domaine de la facture instrumentale. C'est sur l'orgue, son instrument favori, qu'il concentre ses efforts; il imagine une nouvelle disposition des tuyaux sur les sommiers, les plaçant, non plus par tons, en deux séries opposées l'une à l'autre, mais bien par demi-tons, en une série unique; système avantageux, en ce qu'il permet de simplifier le mécanisme de l'instrument, mais plein d'inconvénients sous le rapport de l'acoustique. Vogler fait construire, suivant ces données, un orgue portatif à quatre claviers, avec pédalier; il y introduit les jeux à anches libres, inventés quelques années auparavant par l'Allemand Kratzenstein ; il y applique aussi, pour les effets d'expression, des jalousies mobiles devant produire le *crescendo* et le *diminuendo*, procédé mécanique jusqu'alors inconnu, et dont l'emploi ne s'est généralisé que dans la seconde moitié de notre siècle. L'instrument terminé, il le baptise du nom d'*orchestrion*, et il va le faire entendre à Amsterdam, à Londres, où il réalise de superbes recettes, et dans différentes villes d'Allemagne, tantôt récoltant l'éloge, tantôt essuyant le feu d'une critique passionnée.

Celle-ci ne trouve jamais notre abbé désarmé ; il ne néglige pas non plus d'user de la réclame; et tout compte fait, il réussit à obtenir l'application de ses innovations dans quelques instruments de grande dimension, tels que l'orgue du Panthéon de Londres, et celui de la cathédrale de Copenhague.

Bien que fortement occupé par ces travaux semi-industriels, l'abbé Vogler n'avait garde de négliger ses intérêts artistiques ; de ce côté-là, il voyait venir à lui, et maintenant sans conteste, les honneurs et les avantages que le vrai talent est en droit de réclamer. Il en fut ainsi à Londres et dans toutes les villes d'Allemagne où il se fit entendre, en 1790. Hambourg, qu'il visita l'année suivante, rendit aussi un hommage mérité à son talent d'organiste. A Eslingen, dans la Souabe, où il s'était arrêté une journée, les autorités locales allèrent jusqu'à lui offrir le vin d'honneur, comme on l'eût fait à un prince. Enfin, en 1794, s'étant rendu pour la seconde fois à Paris, il donna dans l'église Saint-Sulpice, alors fermée au culte, un concert d'orgue où il émerveilla l'auditoire.

Il n'était plus question, en ce temps-là, du compositeur malheureux de *la Kermesse ;* et cependant, Vogler n'avait pas renoncé au théâtre : on trouve, en effet, dans la liste de ses ouvrages, une *Eglé,* opéra français représenté à Stockholm, en 1787 ; un autre opéra, *le Patriotisme*, composé en 1788 pour l'Académie royale de musique de Paris, reçu à ce théâtre, mais non représenté ; puis encore, un *Castor et Pollux*, donné avec quelque succès à Mannheim, en 1791. L'année suivante, Vogler faisait jouer à Stockholm, un drame lyrique, intitulé : *Gustave-Adolphe.* Peu de jours après s'accomplissait un événement tragique, qui devait plus tard fournir à Scribe le sujet d'un opéra, et inspirer la muse d'Auber : Gustave III tombait assassiné, en plein bal masqué.

Vogler demeura encore quelques années à Stockholm, dont il s'absentait souvent, comme on a pu le voir, mais où le ramenaient sans cesse, et plutôt encore que ses fonctions à la Cour, l'École de musique qu'il avait fondée, laquelle était dans un état prospère, et les conférences dans lesquelles il développait sa théorie de l'harmonie. En 1796, l'engagement qu'il avait contracté pour dix années, comme maître de chapelle du roi, se trouvant expiré, il manifesta le désir de se retirer; prié par le duc de Sudermanie, régent du royaume, de demeurer en fonctions, il s'empressa d'obéir.

Ce ne fut qu'en 1799 qu'il s'éloigna définitivement du pays qui avait été pour lui si hospitalier; les services qu'il y avait rendus à l'art musical furent récompensés d'une pension annuelle de 500 écus de Suède, à titre de retraite. Il retourna en Allemagne par le Danemark, s'arrêta à Copenhague pour y faire jouer *Hermann de Unna*, drame avec musique; puis à Altona, où il publia de la musique d'église. En 1800, il est à Berlin, où il se produit de la façon la plus brillante, comme organiste; il se rend ensuite à Prague, où le professeur se distingue à son tour. L'Université lui ouvre ses portes, et il y fait, en 1801 et 1802, un cours d'harmonie, dont il publie le résumé dans un *Manuel* très bien fait et d'application très pratique. En 1803, Vogler arrive à Vienne.

Dans cette capitale de l'empire allemand, bien fondée alors à se dire la capitale du monde musical, habitaient en ce temps-là Joseph Haydn, Salieri, Albrechtsberger, Kozeluch, Beethoven, Hummel et

autres musiciens d'élite, les uns en pleine possession de leur gloire, les autres menant l'existence militante, semée d'autant d'épines que de roses, qui devait les y conduire. Vogler s'arrêta quelque temps dans ce milieu choisi, d'où se dégageait l'atmosphère musicale la plus pure ; il y fut bientôt entouré d'élèves. Vint à lui, entre autres, un jeune officier tyrolien, que le traité de Lunéville et la paix qui s'en était suivie venaient de rendre à ses études artistiques quelque temps interrompues. Jean-Baptiste Gænschbacher ne tarda pas à devenir un des disciples favoris de l'abbé Vogler.

Il vint un jour présenter à son maître un nouvel élève, un jeune homme d'environ seize ans, assez frêle d'apparence, mais au regard intelligent et sympathique. Bien que fort jeune, Charles-Marie de Weber (ainsi s'appelait le nouveau venu) n'en était déjà plus à ses débuts dans la carrière artistique. Élève de Michel Haydn, il s'était livré d'abord à des essais de composition instrumentale, qui avaient reçu l'approbation des amateurs. D'autre part, on avait joué de lui, à Munich, et non sans succès, un opéra, la *Fille de la forêt*, bientôt suivi d'un second ouvrage, *Peter Schmoll et ses voisins*, dont le sort avait été moins heureux. Les talents du jeune compositeur, ses dons naturels, les gages certains qu'ils donnaient d'un brillant avenir pour lui, tout cela fut exposé avec une certaine jactance par un personnage qui avait accompagné les deux jeunes gens, et qui n'était autre que Weber père, musicien de profession lui-même, esprit vantard, avec des façons

brusques d'ancien militaire, ayant servi jadis sous le grand Frédéric.

Plutôt séduit par les manières du fils que par le langage du père, Vogler accepta l'élève qui lui était proposé. On sait qu'il n'eut point lieu de s'en repentir.

Les travaux du professorat ne lui faisaient point négliger la composition. Il avait signé un traité avec Schikaneder, directeur du théâtre *an der Wien*, et il travaillait activement à la partition de *Samori*, destinée à cette scène. Il chargea son élève Weber du soin de réduire au piano l'orchestration de cet ouvrage, lui témoignant ainsi la confiance toute particulière qu'il accordait à son savoir. *Samori* fut représenté pour la première fois le 18 mai 1804, et valut des applaudissements au compositeur (1).

Weber demeura près de l'abbé Vogler jusqu'en 1805. Ce dernier, ayant été prié par le directeur du théâtre de Breslau de lui envoyer un chef d'orchestre, ne crut pouvoir mieux faire que de désigner son élève favori. Peu de temps après le départ de Weber, la guerre s'étant rallumée entre la France et l'Autriche, Vogler quitta Vienne à son tour. C'est avec regret qu'il dut s'arracher aux séductions de cette ville aimable et intelligente, où il avait noué de précieuses relations, où il avait goûté tout à la fois les satisfactions de l'artiste et du savant. Il s'en

(1) Il en fut fait une reprise quelques années après ; la partition avait été revue et modifiée en quelques endroits par Weber, sur la demande de son maître.

éloignait, et pourtant, le mouvement musical n'allait y subir, du fait de l'occupation étrangère, qu'un ralentissement passager. A trois mois d'intervalle, en effet, c'est-à-dire, du 20 novembre 1805 au 25 février 1806, Beethoven et Cherubini allaient produire à Vienne, l'un, *Fidelio*, et l'autre, *Faniska;* et, comme intermède entre ces deux premières représentations, on allait entendre gronder le canon d'Austerlitz.

Vogler s'arrêta à Munich et y attendit les événements, lesquels se succédant avec une rapidité foudroyante, aboutirent au traité de Presbourg, signé le 26 décembre 1805. Au lendemain de ce traité, Napoléon demanda pour son fils adoptif, Eugène de Beauharnais, qu'il venait de créer vice-roi d'Italie, la main de la princesse Auguste-Amélie, fille du roi de Bavière. Que pouvait-on refuser au puissant vainqueur? Le mariage eut lieu quelques mois plus tard; de grandes fêtes furent données à cette occasion à Munich, et Vogler eut la bonne fortune d'y faire représenter son *Castor et Pollux*, qu'il avait produit jadis à Mannheim.

Nous ne suivrons pas notre abbé dans les nouvelles pérégrinations qu'il entreprit ensuite à travers l'Allemagne, et notamment dans les pays avoisinant le Rhin. Le terme de ce voyage en zig-zag fut Darmstadt, où il arriva en 1807, sur l'invitation du grand-duc régnant, Louis Ier. Ce prince dut lui rappeler l'Électeur palatin Charles-Théodore, qu'il avait servi jadis : Vogler retrouvait chez lui le même dilettantisme éclairé, le même amour de l'art, joint

au savoir du musicien et au talent de l'instrumentiste. Plus hardi pourtant que Charles-Théodore, qui se contentait de faire sa partie de flûte dans l'orchestre de Mannheim, le grand-duc de Hesse-Darmstadt ne craignait pas de prendre lui-même, quand le désir lui en venait, la direction de ses musiciens, soit au concert, soit dans les représentations d'opéra qui se donnaient au théâtre de la Cour. C'est dire jusqu'à quel point il se désintéressait de la politique et se dérobait aux soucis qu'elle entraîne.

Le grand-duc attacha Vogler à sa cour, en qualité de maître de chapelle et d'aumônier; il voulut rétribuer ses services d'une manière convenable : trois mille florins de traitement, ce qui fait environ six mille francs, plus la table et le logement, voilà pour les besoins matériels ; le titre de conseiller privé pour les affaires ecclésiastiques, et la croix de commandeur de l'Ordre du Mérite, voilà pour la satisfaction de l'amour-propre, toujours vivace chez notre abbé. Vaniteux depuis l'enfance, ce défaut, qui lui créa bien des antipathies, s'afficha parfois, chez lui, d'une façon vraiment naïve. Que de fois on le vit se promener dans les rues de Darmstadt, vêtu de l'habit de cour, dont l'élégance faisait davantage ressortir la laideur extrême de son visage !

Il habitait Darmstadt depuis quelques années déjà, lorsqu'il reçut de son ancien élève, Bernard-Anselme Weber, alors chef d'orchestre de l'Opéra de Berlin, un rouleau de musique, avec prière d'en examiner le contenu. C'était un devoir d'école, une fugue, émanant d'un élève d'Anselme Weber, et jugée

tellement remarquable par celui-ci, qu'il avait cru devoir la soumettre à l'abbé Vogler, espérant obtenir son approbation, tant pour le professeur que pour l'écolier. Il en fut tout autrement, et la réponse de Vogler se traduisit par un substantiel envoi, contenant d'abord l'exposé complet des règles de la fugue, puis une analyse minutieuse du travail de l'élève, signalant les fautes commises, et enfin, la réalisation de la dite fugue par le maître de Darmstadt, conformément aux règles par lui données.

L'écolier berlinois n'eut garde de négliger l'enseignement qui lui était adressé du fond de la Hesse ; il se mit sans tarder au travail, et bientôt il envoyait à l'abbé Vogler une nouvelle fugue, plus compliquée que la précédente, mais très réussie cette fois, si réussie même que Vogler résolut de s'attacher ce nouvel élève : « Il y a pour vous, lui écrivit-il, un bel avenir dans l'art. Venez près de moi ; rendez-vous à Darmstadt, je vous recevrai comme un fils, et je vous ferai puiser à la source des connaissances musicales. » Cet appel fut suivi d'effet, et c'est ainsi que l'abbé Vogler compta parmi ses disciples Giacomo Meyerbeer.

Le futur auteur des *Huguenots* ne vint pas seul à Darmstadt; son maître, Bernard-Anselme Weber l'y accompagna, désireux lui-même de recevoir à nouveau les leçons de Vogler (1). Le même motif avait

(1) Bernard-Anselme Weber, après avoir commencé son instruction musicale, sous la direction de Vogler, à Mannheim, sa ville natale, avait suivi son maître à Munich, et le rejoignit plus tard à Stockholm. Il fut certainement un des plus persévérants parmi les élèves de l'abbé.

déjà amené près de celui-ci son ancien élève Gænsbacher. La réunion fut complète lorsque Charles-Marie de Weber, interrompant ses pérégrinations de musicien militant, vint se joindre à ses anciens condisciples, et réclamer avec eux le complément d'études dont il sentait avoir besoin. « Je suis vraiment en droit de dire, écrivait Vogler, le 10 juillet 1810, à la comtesse Firmian, de Prague, que ma maison est aujourd'hui une véritable académie de musique » (1).

Le caractère intime et familial des leçons de l'abbé Vogler; cet enseignement à jet continu, émanant d'une foi artistique des plus vives, dévolu à des élèves choisis et peu nombreux, était de nature à produire la floraison la plus abondante. On chômait rarement chez le maître, et les exercices récréatifs eux-mêmes y devenaient un travail fructueux. Citons à ce propos une page très caractéristique de Blaze de Bury :

« Chez Vogler, l'artiste, le maëstro, marchait de pair avec le prêtre, s'il ne passait avant, et sa foi religieuse et sa foi musicale se confondant l'une l'autre, il en résultait un amalgame de profane et de sacré qui, réagissant sur son enseignement, transformait le conservatoire qu'il dirigeait en une sorte de séminaire : étrange séminaire, il faut l'avouer, où se coudoyaient toutes les communions, qui vivaient ensemble le mieux du monde, à la condition de professer le même culte en matière d'art. Du reste,

(1) *Lettres de Gluck et de Weber*, publiées par M. L. Nohl, traduites par Guy de Charnacé ; Paris, Plon, 1870.

on travaillait sans relâche à l'école du bon vieillard; c'était un véritable noviciat de Bénédictins. Chaque matin, au point du jour, l'abbé Vogler disait sa messe, que servait Charles-Marie de Weber, en sa qualité de catholique romain... Sitôt après sa messe, le professeur, rassemblant ses élèves, leur faisait une leçon de contrepoint, puis leur distribuait divers thèmes de musique d'église, sur lesquels on avait à s'exercer en commun, et terminait la séance par l'analyse de chacun des morceaux. Le plus souvent, vers quatre heures de l'après-midi, les travaux de la journée étant achevés, notre abbé emmenait avec lui un de ses jeunes gens, Weber ou Meyerbeer (1), et dirigeait la promenade du côté de la cathédrale, où se trouvaient deux orgues. Aussitôt arrivés, maître et disciples s'emparaient des tribunes, le concert commençait, et les inspirations allaient leur train. On s'appelait, on se répondait, et d'un instrument à l'autre passait et repassait le motif voyageur, sorte de navette mélodieuse qui ne tardait pas à disparaître sous d'inextricables tissus d'harmonie (2). »

Parfois, cependant, si l'on en croit Léon Kreutzer, ces brillants exercices d'improvisation apportaient quelque mélancolie dans l'âme du maître :

« Quelquefois, écrit à son tour cet excellent musicien-littérateur, il arrivait que le thème choisi recélait par hasard en germe, dans ses replis, un dessin, un rythme, dont les développements pouvaient être

(1) Ou vraisemblablement l'ensemble des jeunes artistes.
(2) *Musiciens contemporains*, p. 20-21.

traités suivant un système plus indépendant et moins scolastique. C'était alors qui des jeunes disciples se hasarderait le premier à s'affranchir des entraves, à entr'ouvrir les portes de l'idéal, quitte à avoir les yeux éblouis par une lumière trop éclatante. Lorsque ces bouillants improvisateurs, s'abandonnant sans règle à l'ardeur de leur imagination, couraient ainsi à la recherche de l'inconnu, croisant les rythmes, les dessins, les modulations, au gré de leur caprice, le bon abbé s'arrêtait étonné; il ne reconnaissait plus ses sages élèves de la veille; il ne grondait pas, mais il devenait un peu triste; peut-être souffrait-il dans son orgueil : ces hardiesses lui révélaient des sources d'inspiration auxquelles il ne lui était pas permis de s'abreuver; il s'avouait qu'il avait à peine fait la moitié du chemin, et que l'heure était venue de s'arrêter sur la route, tandis que ses élèves allaient en parcourir la partie la plus brillante et la plus fleurie (1) ».

Ce n'était là pourtant qu'une impression fugitive, qui ne pouvait ni ralentir le zèle du maître dans son œuvre d'initiation, ni affaiblir le caractère paternel de ses leçons. Voyez plutôt ce qu'il en dit lui-même, dans la lettre à la comtesse Firmian, déjà citée :

« Chacun d'eux (il s'agit de ses élèves) me livre journellement l'une de ses compositions. Souvent aussi je leur donne à tous, et quelquefois séparément, un travail difficile. Le matin et les après-midi nous

(1) Extrait d'un travail sur Meyerbeer, publié dans la *Revue contemporaine*, juillet-août 1853.

écoutons et discutons, soit l'une de mes œuvres, soit celles d'un autre, mais toujours d'un auteur classique. Je partage fraternellement avec eux le fruit de cinquante-six années d'études. Ils apprennent souvent du vieillard de soixante-deux ans ce que le vieillard de soixante-et-un ans ne savait pas lui-même. Ils ont souvent l'occasion de le reconnaître. »

Faut-il s'étonner dès lors de l'attachement que ces jeunes musiciens avaient voué à leur maître, attachement dont ils lui donnaient fréquemment des preuves ? Pour eux, il était vraiment « le père. » Dans les lettres de Weber à Gænsbacher on lit des choses de ce genre : « Papa te salue cordialement », ou bien : « Papa a transcrit votre chanson pour piano », ou encore : « Grand-papa s'est montré furieux. » Et toujours en ce cas, c'est de Vogler que veut parler le narrateur.

Certain jour de l'année 1810, comme l'abbé approchait de son soixante-et-unième anniversaire, on décida de le fêter d'une manière toute spéciale. Weber, qui était poète à l'occasion, écrivit les vers d'une cantate ; Gænsbacher et Meyerbeer en composèrent la musique, le premier s'étant chargé des solos, et le second des chœurs. L'exécution en fut préparée secrètement, et l'on commanda le festin qui devait terminer la fête. Vogler fut certainement sensible à cette nouvelle démonstration de sympathie ; malheureusement, comme il était fort tourmenté, ce jour-là, à cause de l'accueil plus froid que d'ordinaire, que le matin même, lui avait fait le grand-

duc, il n'écouta que d'une oreille distraite l'œuvre de ses élèves favoris.

A diverses reprises, les leçons du maître se trouvèrent interrompues par des voyages plus ou moins prolongés, qu'il entreprenait en compagnie de quelqu'un de ses élèves, parfois même de toute la bande. En 1810, il emmena Weber à Francfort et à Mayence, où ses concerts d'orgue eurent le plus grand succès. En 1812, ce fut Meyerbeer qui l'accompagna dans une longue tournée, qui ne prit fin que l'année suivante. Vogler se fit entendre comme organiste dans plusieurs villes ; à Wurtzbourg, il donna trois concerts. Le maître et l'élève demeurèrent longtemps à Munich, et ce séjour dans la capitale de la Bavière contribua à étendre la réputation naissante du jeune Meyerbeer. A Vienne, où ils arrivèrent enfin, ils furent rejoints par Gænsbacher, puis, dans le courant d'avril 1813, par Charles-Marie de Weber.

Là non plus, on ne demeura pas inactif. « Le 9 avril, écrit Weber, concert d'orgue du papa, dans lequel Beer (1) et moi nous figurons. Il y avait de bonnes choses, beaucoup d'autres qu'on aurait pu laisser de côté, et trois cents auditeurs à trois florins. Les applaudissements allaient tout doucement. Il annonce encore quelques concerts... (2) ».

L'heure sonna enfin de la séparation définitive entre le maître et les disciples. Gænsbacher, cédant à l'ardeur patriotique qui enflammait alors la jeunesse allemande, rentra au service, et devenu capi-

(1) C'était, comme on le sait, le nom patronymique de Meyerbeer.

(2) Guy de Charnacé, *Lettres de Gluck et de Weber*.

taine d'un corps franc, prit part à la campagne qui s'ouvrit peu de temps après contre la France. Weber et Meyerbeer poursuivirent, chacun de son côté, leur marche hardie vers la célébrité. Quant à l'abbé Vogler, il regagna Darmstadt, où il allait bientôt terminer sa carrière. Il succomba à une attaque d'apoplexie, le 6 mai 1814.

Weber, qui était alors chef d'orchestre du théâtre royal de Prague, informait, en ces termes, son ami Gænsbacher, du fatal événement :

« ..... Hier, le facteur d'orgues Reiner, de Darmstadt, m'annonçait que le 6, vers quatre heures et demie du matin, notre cher maître Vogler mourait subitement. Je n'ai pas besoin de te dépeindre ma douleur! Que ses cendres reposent en paix! il vivra éternellement dans nos cœurs! — Pourvu que ses ouvrages ne soient pas dispersés et qu'il ait fait l'un de nous son héritier! En tous cas, j'écris à l'instant à Reiner, afin qu'il me réserve le buste de Vogler, pour lequel nous avons fait faire un piédestal. Je voudrais te parler d'autre chose, mais mon cœur est trop plein... (1) ».

Les sentiments exprimés en ces lignes touchantes furent partagés par tous ceux que vint surprendre cette disparition inattendue d'un maître vénéré. Tous avaient appris à l'aimer, tous le regrettèrent et gardèrent pieusement sa mémoire. La réputation du savant professeur, de l'habile organiste, allait d'ailleurs lui survivre. Un artiste de grand talent, un de

(1) *Loco cit.*, 13 mai 1814.

ces musiciens dignes et austères, comme l'Allemagne en a souvent produit, Henri Rinck, qui fut organiste et musicien de la cour à Darmstadt, où il mourut en 1846, s'exprime ainsi au sujet de l'abbé Vogler, dans son autobiographie : « J'ai entendu plusieurs fois Vogler sur l'orgue... Son jeu était grandiose, élevé, plein d'effet, et on restait ébahi en l'entendant jouer dans le style sévère; ses mélanges de registres étaient toujours très bons, et démontraient la connaissance profonde qu'il avait de la facture de l'orgue. La conversation de Vogler était extrêmement instructive et savante. Il avait le caractère méfiant envers ceux qu'il ne connaissait pas intimement; mais il était cordial et confiant envers ceux qu'il savait être des hommes d'honneur. J'ai joui de son amitié à un haut degré, et je n'oublierai jamais les heures que j'ai passées près de lui... (1) ».

Ces lignes émanent, je le répète, d'une autorité musicale des plus respectables ; il faut donc considérer le jugement porté sur Vogler comme étant l'expression même de la vérité. Et dire pourtant que le personnage dépeint et apprécié d'une manière si favorable est celui-là même dont Mozart adolescent, s'était évertué à faire la caricature !...

Je viens de raconter sa vie si active, si utilement occupée; voici, pour terminer, un résumé sommaire de l'œuvre du compositeur et de l'écrivain.

Les ouvrages composés par Vogler pour le théâtre

(1) *Revue de la Musique religieuse, populaire et classique;* **Paris, 1846, p. 323.**

n'étaient pas de nature, je l'ai déjà dit, à lui acquérir une grande réputation. Presque tous sont demeurés inédits ; il n'a guère publié que la partition de *Samori* et la musique du drame *Hermann de Unna.*

Il a été goûté bien davantage comme compositeur de musique d'église ; ses messes, ses motets, ses psaumes ont été longtemps chantés en Allemagne. Il y a de la valeur également dans ses compositions instrumentales, surtout dans sa musique d'orgue, où l'on distingue plus particulièrement les douze chorals de Jean-Sébastien Bach, transcrits avec variations, et une collection de préludes, soigneusement écrits à l'intention des jeunes organistes.

Les œuvres qui classent l'abbé Vogler parmi les musicographes forment un ensemble des plus importants. En premier lieu se placent ses ouvrages de théorie, ceux où il a exposé son système harmonique; viennent ensuite des traités relatifs à l'enseignement de la composition, du chant, du clavecin, de l'orgue. Ses innovations dans la facture d'orgues lui ont inspiré aussi quelques écrits, qui concernent tout à la fois la science de l'acousticien et l'industrie du facteur. Enfin, il s'est occupé d'esthétique dans son *Essai pour diriger le goût des amateurs, et les mettre en état de juger un morceau de musique* (Paris, 1782) ; et il a traité cette intéressante question d'histoire musicale : *Sur le choral et sur les chants d'église ; essai pour l'histoire de la musique dans le dix-neuvième siècle* (Munich, 1814) (1).

(1) Voir, pour la liste détaillée des ouvrages de l'abbé Vogler,



L'Allemagne. qui a donné le jour à tant de musiciens de haute valeur, ne s'est jamais montrée oublieuse à leur égard; nombreux, bien nombreux sont les bustes, statues, monuments de tout genre, qui, dans les cités allemandes, grandes ou petites, décorent les places et les jardins publics, et consacrent la mémoire d'un musicien de génie, ou simplement d'un artiste de talent. Pareil honneur a été décerné à l'abbé Vogler, près de quatre-vingts ans après sa mort, ce qui prouve que l'oubli ne s'était fait ni autour de son nom, ni autour de ses travaux. Le monument qui lui a été érigé à Darmstadt, en juin 1890, offre aux regards le buste en bronze du maître, reposant sur un piédestal en grès rouge, orné des médaillons de Weber et de Meyerbeer, ses illustres disciples. On ne pouvait caractériser d'une façon plus éloquente l'œuvre didactique qui, pour l'abbé Vogler, demeure le principal titre de gloire.

la notice qui le concerne, dans la *Biographie universelle des Musiciens*, par Fétis; 2e édition, t. VIII.

Études morales sur le XVIIe siècle

DESCARTES

Mémoire inédit de feu M. Jacques DENIS (1)

Tandis que Balzac, pour enfler des phrases sonores, et pour nourrir en quelque sorte son éloquence affamée, se jetait sur tous les lieux communs et, s'adressant aux préjugés du moment, sacrifiait sans façon la liberté au pouvoir, la tolérance aux passions religieuses, la raison à l'autorité, un homme s'exilait volontairement de la France et s'isolait du monde pour ressaisir l'indépendance et l'intégrité de sa pensée, pour se dépouiller des opinions convenues qu'on ne doit qu'à l'éducation et à la coutume, et pour chercher la vérité sur la foi seule de sa raison. Possédé du génie de la science, il n'avait qu'une passion, celle de voir clair dans ses propres idées, et

(1) Voir notre note, page 275 et suiv., du volume des *Mémoires de l'Académie de Caen* pour 1897. Le Secrétaire : A. G.

s'il était possible, d'apprendre aux autres à faire comme lui. S'il « estimait fort l'éloquence » et s'il « était amoureux de la poésie, il se plaisait surtout aux mathématiques à cause de la certitude et de l'évidence de leurs raisons ». Ce qui n'était pas brillant et vraisemblable ne pouvait le satisfaire ; il aspirait à porter la clarté et la rigueur des mathématiques dans toutes les parties des connaissances humaines, mais principalement dans la philosophie, à laquelle les autres sciences empruntent leurs principes. Il avait à peine vingt-trois ans, quand il conçut ce hardi dessein, et il le poursuivit avec une constance bien rare dans un génie si inventif et si aventureux. La démangeaison de la gloire ni l'impatience de ses amis, qui ne cessaient de lui demander sa philosophie nouvelle, ne l'induisirent à se hâter, tandis que ni les plaisirs, ni l'ambition, ni la fortune ne purent le distraire un moment de son entreprise. Il se mit donc à méditer sans relâche, se délassant et éprouvant sa raison par des découvertes mathématiques, et creusa en lui-même jusqu'à ce qu'il eût trouvé cet *inconcussum quid* ou ce fondement inébranlable qu'il voulait donner à l'édifice de nos connaissances, en « rejetant, comme il le dit lui-même, le sable et l'argile. » Cet intrépide penseur, c'était René Descartes.

Balzac écrit de lui : « Je ne le jugerai pas ; je sais qu'il ne voit que le ciel au-dessus de sa raison, et que la *souveraineté* ne se juge pas ». Il ajoute qu'il le prendrait pour un charlatan, s'il « n'était pas un héros ». C'est par ce dernier mot aussi que Hegel commence son appréciation de Descartes. « Descartes

est un héros, dit-il, qui a refait à nouveau la philosophie en la constituant sur de nouvelles bases... L'influence de cet homme sur son siècle et sur le développement de la philosophie en général ne saurait être trop appréciée ». C'est comme héros de la raison ou comme promoteur hardi de la pensée que Descartes mérite une place dans cette histoire de la littérature morale du XVIIe siècle.

On est étonné de l'audace et en même temps de la timidité de Descartes. Agite-t-il une question : rien ne l'arrête; il va intrépidement jusqu'où le raisonnement le conduit; il est à la fois d'une hardiesse et d'une fécondité incroyables pour former des suppositions contraires à la vérité qu'il démontre et pour les détruire. Je reconnais l'homme pour qui c'était véritablement « donner des batailles, que de tâcher à vaincre toutes les difficultés et les erreurs qui nous empêchent de parvenir à la connaissance de la vérité » Mais cette ardeur militante et cette audace ne s'exercent que dans une carrière très bornée, dont Descartes semble s'être défendu de franchir les limites. Lui, qui construit le monde avec autant d'assurance que s'il avait assisté à la création, et qui affirme que les lois qu'il énonce « sont telles qu'alors même que Dieu aurait créé plusieurs mondes, il n'y en saurait avoir aucun où elles manquassent d'être observées », il n'ose toucher à la moindre question morale ou politique. Ce qui intéresse ou le bonheur des particuliers ou le bon état des sociétés humaines ne pouvait cependant avoir échappé à ses réflexions.

D'où vient donc ce silence absolu sur des questions

que la philosophie a toujours agitées et qui intéressent également la science et la vie ? C'est que Descartes connaissait bien son temps, et que, joignant la prudence à l'audace de l'esprit et à la résolution du caractère, il mesura d'un œil sûr jusqu'où il pouvait aller sans s'attirer le sort de Jordano Bruno, de Campanella ou de Galilée. A moins de se borner à des déclamations comme Balzac, il ne pouvait toucher aux problèmes sociaux sans fermer à ses écrits l'entrée de la France, et quoiqu'il ait presque toujours vécu en Hollande, c'était en France surtout et à Paris qu'il aspirait à faire des conquêtes. Aussi crut-il devoir se mettre en règle avec les autorités laïques, en protestant dans son *Discours de la Méthode* qu'il ne se mêlait pas de ce qui ne regarde point les particuliers. Le passage est remarquable et vaut la peine d'être cité. « Bien que je remarquasse en ceci (dans le dessein de refaire toutes ses idées) diverses difficultés, elles n'étaient pas sans remède ni comparables à celles qui se trouvent en la réformation des moindres choses qui touchent au public. Ces grands corps sont trop malaisés à relever, étant abattus, ou même à retenir, étant ébranlés, et leurs chutes ne peuvent être que très rudes. Puis, pour leurs imperfections, s'ils en ont, comme la seule diversité qui est entre eux suffit pour assurer que plusieurs en ont en effet, l'usage les a sans doute fort adoucies, et même il en a évité ou corrigé insensiblement quantité auxquelles on ne pourrait si bien pourvoir par prudence et enfin elles sont quasi toujours plus supportables que ne seraient leurs changements, en même façon que des

grands chemins qui tournaient entre des montagnes deviennent peu à peu si unis et si commodes à force d'être fréquentés, qu'il est beaucoup meilleur de les suivre que d'entreprendre d'aller plus droit en grimpant au-dessus des rochers et en descendant jusqu'au bas des précipices. C'est pourquoi je ne saurais aucunement approuver ces humeurs brouillonnes et inquiètes qui, n'étant appelées ni par leur naissance ni par leur fortune au maniment des affaires publiques, ne laissent pas d'y faire toujours en idée quelque nouvelle réformation ; et si je pensais qu'il y eût la moindre chose en cet écrit par laquelle on me pût soupçonner de cette folie, je serais très marri de souffrir qu'il fût publié. Jamais mon dessein ne s'est étendu plus avant que de tâcher à réformer mes propres pensées et à bâtir dans un fonds qui fût tout à moi ».

A quoi bon aller ainsi au-devant d'une accusation qui ne pouvait évidemment être adressée à son ouvrage ? Connaissant combien le pouvoir était ombrageux en France, et prévoyant bien les attaques et les cris des docteurs, il ne voulait pas, de plus, avoir affaire à la malveillance de Richelieu et des parlements. Il évita par la même raison la morale, de peur de se rencontrer avec l'Église, comme il l'écrit à M. Chanut qui le pressait de traiter cette partie si intéressante de la philosophie. « MM. les régents, lui dit-il, sont si animés contre moi à cause de mes innocents principes de physique et ils sont si en colère de ce qu'ils n'y trouvent aucun prétexte à me calomnier, que, si je traitais après cela de la morale,

ils ne me laisseraient aucun repos ». Descartes craignait encore plus le clergé catholique que MM. les Régents des Pays-Bas.

Que s'il parut empiéter sur le terrain des théologiens, ce ne fut qu'avec des précautions extrêmes et en se mettant sous la sauvegarde de la Sorbonne, à qui il dédia ses *Méditations.* Il peut sembler étrange qu'un philosophe s'excuse presque de la licence qu'il prend de démontrer l'existence de l'âme et de Dieu. C'est qu'on ne se représente pas avec quelle jalousie les théologiens d'alors surveillaient toutes les nouveautés philosophiques et quels orages pouvait exciter une doctrine qui débutait par le doute et ne procédait que par la raison, sans citer Augustin ni Thomas. Descartes se crut donc obligé d'expliquer son entreprise et son dessein dans une longue lettre aux docteurs de la Sorbonne. « J'ai toujours estimé, dit-il, que les deux questions de Dieu et de l'âme étaient les principales de celles qui doivent plutôt être démontrées par les raisons de la philosophie que de la théologie. Car bien qu'il nous suffise à nous autres qui sommes fidèles de croire par la foi qu'il y a un Dieu et que l'âme humaine ne meurt pas avec le corps, certainement il ne semble pas possible de persuader jamais aux infidèles aucune religion ni quasi même aucune vertu morale, si premièrement on ne leur prouve ces deux choses par raison naturelle ». Il en appelle à un passage de la *Sagesse* et à un de l'*Épitre aux Romains* pour prouver que l'Écriture même nous enseigne que « Dieu peut être démontré par des raisons qu'il n'est pas besoin de

tirer d'ailleurs que de nous-mêmes et de la simple considération de la nature de notre esprit ». Et pour faire voir qu'il a le droit de prouver rationnellement l'immatérialité de l'âme, il s'appuie de Léon X condamnant dans le concile de Latran ceux qui soutiennent qu'on ne peut connaître l'existence et la nature de l'âme, et ordonnant expressément aux philosophes chrétiens de répondre à leurs arguments. Cela peut nous paraître misérable aujourd'hui, mais cela était nécessaire à l'époque de Descartes. Ses *Méditations* passèrent ainsi, quoique non sans défiance; et ce qui prouve que les précautions dont il s'enveloppait n'étaient point inutiles, c'est qu'il fut par la suite tenu pour un athée; c'est qu'il fut forcé, par les accusations théologiques du protestant Voet, de quitter la Hollande (1) et d'aller mourir en Suède; c'est que, sans l'Arrêt Burlesque de Boileau, la doctrine nouvelle eût été condamnée par le parlement de Paris comme hétérodoxe et attentatoire à l'inviolabilité d'Aristote et de ses commentateurs; c'est qu'enfin le cartésianisme fut longtemps repoussé de l'enseignement des Universités. Toutefois, la philosophie de Descartes, grâce à la prudence de l'auteur, eut droit de cité dans le monde; elle se répandit en France et à l'étranger; mais en France elle fut toujours métaphysique et n'embrassa jamais le monde moral tout entier. C'est là un des signes du temps, et non de la timidité de Descartes ou de ses disciples. Le XVII[e] siècle fut en France un siècle

(1) 1656.

soumis, discipliné, plus que conservateur. Il s'occupa librement, hardiment des questions qui sont trop au-dessus de la réalité et de la vie pour donner des inquiétudes aux gouvernements. Quant aux problèmes moraux et politiques, il semble ne les traiter qu'à contre-cœur, plus littérairement que philosophiquement, et à part quelques témérités des *Pensées* de Pascal, il s'attache moins à analyser et à vérifier les principes qu'à bien exprimer des opinions convenues. Ce n'est guère qu'aux approches de l'âge suivant qu'on voit poindre une certaine disposition à se rendre compte des lois que l'on suit, des limites où doivent se tenir l'autorité et l'obéissance, en un mot ce qui fait les devoirs et les droits, les biens et les maux des sociétés. On croirait jusque-là que la France entière, par la voix de ses plus grands esprits, prend pour un principe ou pour une vérité accordée ce mot insolent de Louis XIV : L'État, c'est moi !

Bien que Descartes ait évité les questions qui lui semblaient compromettantes, il n'en est pas moins le père des sciences morales, comme malgré des précautions qui paraissaient excessives à Bossuet, il n'en est pas moins le penseur héroïque qui affranchit définitivement l'esprit moderne et qui lui donna la pleine conscience de ses forces. Il limita volontairement sa carrière, mais dans le cercle étroit qu'il s'était tracé et qu'il ne dépassa jamais, il marcha avec une assurance et une liberté dont on n'avait plus d'exemple depuis Aristote. Je dis plus : quoiqu'à beaucoup d'égards il soit ou puisse sembler inférieur à Aristote

et à Platon, il a dans le tour et dans l'ensemble de sa pensée, je ne sais quoi de plus mâle, de plus ferme, de plus purement rationnel, qui annonce une maturité plus achevée. Point de ces caprices et de ces subtilités qui sont des jeux de l'esprit et comme les restes de cette vive jeunesse de l'intelligence qu'on nomme l'imagination. C'est le génie même de la science; et c'est par là, comme le dit très judicieusement M. Sainte-Beuve, que Descartes a fait de l'esprit moderne, et en particulier de l'esprit français, une sorte d'instrument de précision. Mais surtout Descartes semble s'être tellement dépouillé des sens, de l'imagination et de la mémoire, s'être si fortement abstrait de l'empire du monde extérieur comme de celui de l'éducation, qu'on croirait qu'il tire tout ce qu'il pense du fond même de sa raison. Jamais il n'y eut d'esprit plus réglé et plus libre. Se confiant uniquement dans la lumière naturelle, il écarte avec un soin jaloux toute autorité qui lui est étrangère. Il ne fait appel qu'à la raison; il ne se soumet qu'à la raison ; il veut, selon son expression, tout ajuster au niveau de la raison. Balzac ne se trompait pas : c'était une souveraineté nouvelle qui s'élevait, la souveraineté de la science ou de la pensée pure. « L'homme purement homme » voulait voir clair en lui-même pour se gouverner dans l'ordre de la pensée, en attendant qu'il lui fût permis d'aspirer à se gouverner dans l'ordre de la vie.

Ce grand exemple donné par Descartes était plus fécond que celui de ses plus belles théories et de ses systèmes les plus hasardés. Car c'était plus qu'une

philosophie nouvelle, c'était l'espoir même de la philosophie qu'il retrouvait en lui et qu'il intronisai dans le monde moderne. Aussi le cartésianisme, comme on l'a très bien dit, a pu passer comme système, mais il vit et n'a cessé de se développer comme méthode. En apprenant à ses contemporains qui s'agitaient dans une confusion et un libertinage stériles à faire un entier et libre exercice de leur raison, Descartes a remis l'esprit humain sur la voie de toutes les vérités et de tous les progrès ; et si la liberté de penser n'est pas à elle seule toutes les libertés, elle est la première et comme la condition de toutes les autres, surtout chez des peuples où la religion fortement constituée a fait une alliance avec le despotisme.

Mais pour bien comprendre l'œuvre de Descartes, et la vive impulsion qu'il imprima à la pensée, il faut se rendre compte de l'état où la Renaissance avait laissé la philosophie. Le XVI[e] siècle avait pour ainsi dire dégourdi les esprits, mais sans les affranchir encore. En les tirant de l'ornière de la scolastique, il les avait jetés dans l'imitation confuse ou servile de l'antiquité, substituant une autorité à une autre, celle de Platon ou de tout autre philosophe ancien à celle d'Aristote, ou même celle de l'Aristote grec que les fugitifs de Constantinople enseignaient à déchiffrer, à celle de l'Aristote traduit ou travesti qui régnait dans les écoles. Tous les systèmes de l'antiquité grecque furent restaurés, aussi bien ceux de la période anté-socratique que ceux qui étaient nés de Socrate et de son esprit. L'un renouvelait

Démocrite, l'autre les Ioniens et surtout Anaxagore. Télésio, le précurseur de Bacon dans la philosophie de la nature, mettait ses idées sous l'autorité de la physique de Parménide. C'est au nom de Zénon, de Sénèque et d'Épictète, que Juste Lipse protestait contre la Scolastique et la morale d'Aristote. Les esprits les plus élevés s'attachèrent aux deux maîtres de la pensée antique. Pomponat et les principaux péripatéticiens d'Italie s'armèrent du vrai Aristote pour attaquer du même coup l'École et l'Église. Ils mettaient en doute, au nom des dogmes aristotéliques, l'immortalité de l'âme, la Providence, la création, l'existence des anges et des démons, les miracles, sauf à admettre prudemment comme chrétiens ce qu'ils rejetaient comme philosophes. Mélanchton qui réforma le péripatétisme dans les écoles protestantes d'Allemagne, n'avait point ces témérités; toutes les fois qu'il y avait incompatibilité entre Aristote et le christianisme, la philosophie était sacrifiée. Si les modernes adeptes de Platon avaient su se pénétrer de sa libre dialectique, ils auraient battu en brèche tant le péripatétisme de l'École que celui des novateurs, parce que l'un et l'autre adoptèrent, sur la parole du maître, bien des principes qui n'étaient rien moins qu'évidents; mais eux aussi ils juraient par Platon au lieu de se pénétrer de son esprit; et l'on vit l'un d'entre eux, Patrizzi supplier, au nom de la foi, le pape et les théologiens d'abolir Aristote et de le remplacer par Platon, mais par Platon altéré par les spéculations mystiques des Alexandrins et par les prétendues doctrines de Zoroastre, d'Hermès, des Chaldéens et des Égyptiens.

Le résultat de ce travail confus fut de décrier la scolastique, mais rien de nouveau ni d'original n'était mis à la place. Quelques essais furent tentés et échouèrent. Sauf Jordano Bruno, tous les novateurs se montrèrent encore plus dénués d'initiative et de spontanéité que Pomponat et les autres péripatéticiens de Bologne et de Padoue. Vanini mériterait le plus profond oubli sans sa fin cruelle à Toulouse. Ramus, autre martyr de la philosophie, eut plus d'ambition que de force, et quoiqu'il se donnât pour un élève de Platon, c'est moins un Platonicien qu'un Cicéronien. Nul esprit métaphysique; et sa logique qui fit tant de bruit et qui eut même les honneurs de faire une secte, n'est que la logique d'Aristote rabaissée à la rhétorique de Cicéron et de Quintilien. Le système de Campanella, si l'on peut donner le nom de système à un entassement d'idées contradictoires, n'est qu'un mélange de sensualisme et de mysticisme auquel s'ajoute un communisme grossier et tout monacal, sans nouveauté comme sans portée. Giordano Bruno fut peut-être un homme de génie ; et si l'Inquisition l'eût laissé vivre, si l'âge eût apaisé et contenu son ardente imagination, on peut croire qu'il aurait laissé une de ces grandes œuvres audacieuses qui étonnent et qui agitent, car il a d'étranges lueurs et d'admirables éclairs. Mais à juger de ce qu'il aurait pu faire par ce qu'il a fait, il n'était point de ces hommes destinés à conduire et à dominer le développement intellectuel d'un siècle. L'équilibre des facultés lui manque. Orateur, poète, bouffon, métaphysicien, kabbaliste, logicien selon l'art de Ray-

mond Lulle et non selon la raison, sa pensée plus inquiète que ferme « se prêtait moins, comme le dit justement Tenneman, à la démonstration et au développement systématique des idées qu'à d'étincelantes rêveries ». Mais plus on est frappé de la vive imagination qu'il déploie, mieux on comprend la nécessité du *Discours de la Méthode* et cette sobriété puissante sans laquelle il n'y a point de philosophie.

De cette mêlée d'idées que je viens de rappeler brièvement, les unes renouvelées par l'érudition, les autres, produits avortés d'une imagination déréglée et d'une raison impuissante, il ne pouvait sortir que le scepticisme, mais un scepticisme qui n'avait lui-même rien de bien original. Sextus Empiricus en faisait presque tous les frais, et pour ne citer que Montaigne, le plus grand et certainement le plus illustre des pyrrhoniens de ce temps, il n'y a de nouveau chez lui que son style à la fois si savant et si naïf, mais tous ses arguments sont empruntés aux Grecs et développés par une érudition sans critique. C'était de plus un scepticisme pour ainsi dire sans aiguillon. Au lieu d'être agressif comme à d'autres époques, il se contentait d'aboutir à une indifférence universelle qui s'accommodait fort bien des lois établies et des coutumes régnantes. Il avait toutefois pour conséquence, non pas un athéisme déterminé, comme le crient Garasse et Mersenne, mais une incrédulité superficielle et légère qui, sans attaquer résolument les croyances ou les institutions religieuses, se moquait volontiers de toutes choses. On affichait l'esprit fort, et comme le dit Malebran-

che (1), à moins de douter de tout, on ne pouvait point passer pour habile et galant homme. Et chose assez ordinaire, ces esprits forts donnaient à d'autres égards dans une crédulité puérile. L'astrologie, la magie, la sorcellerie, tous les arts surnaturels conservaient de nombreux adeptes.

Qu'on se rappelle Montaigne qui aurait tremblé de s'asseoir à une table de treize convives et ne se fût pas volontiers mis en route un vendredi, ou de Retz et d'Hobbes conservant la peur des revenants.

Ainsi, hors de l'École une fermentation d'idées sans lumière comme sans règle; une autorité substituée à une autre ou des conceptions plus ambitieuses que solides; nul principe; nulle méthode; et de là un scepticisme superficiel; car la profondeur du scepticisme se mesure à celle des idées qu'il combat; dans l'École un certain désarroi, résultat de tant d'attaques contre la vieille philosophie, mais en somme les mêmes habitudes serviles, routinières et pédantesques, empirées plutôt que corrigées par une indigeste érudition. Si la scolastique était moralement morte, elle subsistait comme réalité et son cadavre encombrait le champ de la pensée. Il était toujours debout, quoique sans vie, s'appuyant à la théologie avec laquelle la scolastique avait grandi, et soutenu par le plus puissant des ordres religieux, les Jésuites qui semblaient faits pour défendre toutes les vieille-

(1) Malebranche se trompe de date. Il parle des hommes de 1675, comme Descartes eût pu faire de ses contemporains, comme il eût pu le faire lui-même de la génération de 1700.

ries expirantes, en innovant sans cesse eux-mêmes. Tel était l'état des esprits à l'époque où parut Descartes. Mais comme le disait ingénieusement Campanella de lui-même, en jouant sur son nom : « Le XVI[e] siècle n'était que la cloche qui annonçait une ère nouvelle »; à Descartes était réservée la gloire de l'ouvrir.

Que fit-il pour cela? Au lieu de crier sans cesse comme Bacon : « Marchons », il marcha. Au lieu de faire une critique éloquente et sans fin des connaissances de son temps, il raconta simplement et naïvement l'*histoire de son esprit* (1). Au lieu d'imposer dogmatiquement et impérieusement la méthode que chacun doit suivre, il fit voir de quelle manière il avait tâché de conduire sa raison. Enfin, au lieu d'attaquer violemment l'ancienne logique, il l'éconduisit tout doucement et la supprima.

Il n'est pas besoin d'insister sur l'importance de ce fait qui sépare si profondément Descartes de Bacon, le philosophe de l'avocat de la philosophie, qu'il donna à la fois le précepte et l'exemple. Je ne connais rien de plus stérile et de plus vain que des déclamations sur la méthode. Ceux-là font réellement la méthode qui l'appliquent avec puissance et efficacité. Descartes publia avec son *Discours*, sa *Dioptrique*, ses *Météores* et sa *Géométrie* qui en étaient l'application, l'une ramenant tous les phénomènes aux lois les plus simples du mouvement et au calcul,

(1) C'est sous ce nom que Balzac désigne par avance le Discours de la Méthode.



l'autre, qui n'était pas seulement une série de théorèmes rigoureusement démontrés, mais qui créait une science nouvelle en généralisant l'application de l'algèbre ou de l'analyse à la géométrie. Je ne m'arrêterai qu'à un seul point : le *Discours de la Méthode* me paraît moins une logique nouvelle qu'une invitation ou une initiation à la liberté de penser, et c'est là, selon moi, ce qui en fait la grandeur. On parle souvent de la logique de Descartes ; on se trompe : son originalité est de n'en point avoir, ou s'il en a une, de la réduire tellement qu'en vérité ce n'est pas la peine d'en parler. Il a une telle confiance dans la raison et dans sa rectitude naturelle qu'il craindrait de la gêner et même de la fausser par des règles et des artifices trop compliqués. Lui prêter l'intention de substituer un nouvel art logique à celui qui avait cours dans l'École, c'est ne rien entendre au Discours de la Méthode ; bien plus, c'est donner lieu de la mépriser. Il n'est pas vrai que toute la logique ou tout l'artifice de la pensée se réduise à quatre conseils de simple bon sens. Cela suffit pour ceux qui sont convaincus comme Descartes que l'on n'apprend vraiment à penser qu'en pensant ; mais cela serait incomplet jusqu'au ridicule, si on le donnait pour toute la science logique. Je crois que l'on commet implicitement et sans le savoir la même confusion que les scolastiques. Il y a l'art de penser, et la science formelle et toute spéculative de la pensée. Or autant la science est subtile, ardue, compliquée, autant l'art doit être simple pour ne point gêner la libre allure et la spontanéité féconde de l'esprit. Trois ou quatre préceptes

de bon sens fermement suivis valent mieux que toutes les règles les plus fines et les plus profondes. Aristote n'avait point distingué ces deux points de vue et les scolastiques s'y méprirent. Ils dépensèrent une patience et une subtilité incroyables à extraire des écrits du maître toutes les prescriptions et règles possibles pour ne point se tromper et pour satisfaire aux exigences de la théorie, qui ne sont pas toujours celles de la pratique. Les définitions, les distinctions, les divisions et subdivisions se multiplièrent ainsi à l'infini; et l'École mit tant de garde-fous à l'entour de l'esprit, qu'il ne risquait plus guère, il est vrai, de trébucher et de tomber, mais aussi qu'il ne pouvait plus marcher ni se mouvoir. Descartes poussa du pied et jeta à bas tout cet échafaudage superflu et nuisible; et au lieu de remplacer cette logique artificielle par une autre, il se contenta de dire : « Pensez et pensez par vous-même, selon la lumière naturelle: voilà la loi et les prophètes de la vraie logique, si vous voulez apprendre, non à disputer, mais à découvrir la vérité. Qu'est-il besoin de tant de machines pour faire ce que tout homme fait naturellement avec un peu d'attention, dans les choses qui l'intéressent? » Et là-dessus il nous recommande de pratiquer avec réflexion ce que chacun pratique d'instinct, mais sans discernement et sans suite, je veux dire de n'admettre pour vrai que ce qui l'est évidemment, de diviser ou d'analyser, autant qu'il est nécessaire et possible, la difficulté à résoudre, de monter peu à peu par degré des objets les plus simples et les plus aisés à connaître aux plus composés, et enfin de faire par-

tout des dénombrements si entiers et des revues si générales qu'on soit assuré de ne rien omettre. Ce n'est point là, je le répète, une logique nouvelle ; c'est la négation de la scolastique ou de la logique en tant qu'art de penser (1). C'est une protestation du bon sens et du génie contre ce réseau de prescriptions qui entravent les forts et qui ne servent à rien aux faibles, si ce n'est à les remplir de la présomption vaine qu'ils marchent, quand ils ne font que s'agiter sur place sans tomber. Aussi avec quel mépris Descartes ne traite-t-il pas la logique de l'École en passant et comme si c'était un adversaire déjà vaincu par sa propre infirmité. Pour la logique, dit-il, ses syllogismes et ses autres instructions servent plutôt à expliquer à autrui les choses qu'on sait, ou même, comme l'*Art* de Raymond Lulle, à parler sans jugement de celles qu'on ignore, qu'à les apprendre; et bien qu'elle contienne, il est vrai, beaucoup de préceptes très vrais et très bons, il y en a toutefois tant d'autres mêlés parmi, qui sont ou nuisibles ou superflus, qu'il est presque aussi malaisé de les en séparer que de tirer une Minerve ou une Diane d'un bloc de marbre qui n'est pas encore ébauché. Pascal exprime des pensées analogues dans son art de persuader. « Ce n'est point *barbara* ni *baralipton* qui font le raisonnement..... et les vraies règles pour la

(1) Admire qui voudra le titre de la trop fameuse *Logique de Port-Royal*. Il y a, certes, un art de penser; mais il est dans le penseur, et non dans les livres qui prétendent en traiter.

conduite de l'esprit doivent être simples, naïves, naturelles, comme elles sont en effet. »

Mais la logique entortillée était le moindre défaut de l'École. Ce qu'il y avait de pis, ce qui éternisait les disputes, multipliait les subtilités vides et paralysait la liberté de l'esprit et les découvertes, c'est qu'on recevait les principes tout faits de la tradition au lieu de les chercher soit en soi-même, soit dans l'observation des choses. Un mot, jeté quelquefois sans réflexion et sans beaucoup de sens par Aristote ou par quelque Père de l'Église, devenait aussitôt un axiome inviolable sur lequel on perdait son temps et son esprit à discuter à force de *distinguo*. La première maxime de Descartes, qui est au fond celle de toute science et de toute philosophie, c'est qu'on ne doit admettre pour vrai que ce qui est évidemment vrai. Il rejetait par cela seul l'autorité en matière scientifique. Qu'elle ait sa place et son empire dans la théologie, là où tous les principes sont donnés et révélés, et où le travail de l'esprit doit seulement consister à les rapprocher et à les coordonner logiquement, rien de mieux. Mais Descartes ne considérait pas la théologie comme une science, et il l'écartait tout d'abord : ironiquement ou de bonne foi? je ne saurais le dire. Cependant rien dans sa biographie ni dans ses écrits n'autorise à croire qu'il n'était pas sincère et qu'il avait une arrière-pensée en faisant la déclaration suivante : « Je révérais notre théologie et prétendais autant qu'aucun autre à gagner le ciel; mais ayant appris comme chose très assurée, que le chemin n'en est pas moins ouvert aux plus ignorants

qu'aux plus doctes, et que les vérités révélées qui y conduisent sont au-dessus de notre intelligence, je n'eusse pas osé les soumettre à la faiblesse de mes raisonnements, et je pensais que, pour entreprendre de les examiner et pour y réussir, il était besoin d'avoir quelque extraordinaire assistance du ciel et être plus qu'homme. » En admettant, comme je le fais volontiers, que ce ne soit pas là un simple coup de chapeau tiré à la religion, Descartes avait profondément raison de séparer les vérités naturelles des vérités révélées, la philosophie de la théologie. Le mal, c'était qu'on les avait confondues et qu'on faisait d'un homme comme Aristote une sorte de Dieu infaillible. Or si l'on ne peut faire de découvertes ni de conquêtes dans le champ de la théologie, il n'en est pas ainsi de la science humaine, laquelle est nécessairement progressive, ne se formant que peu à peu des expériences et des inventions successives des générations; ou, comme disait Descartes après Bacon : « Il n'y a point de raison d'attribuer quelque chose aux Anciens à cause de leur antiquité; c'est nous qui sommes les vrais Anciens. parce que le monde est aujourd'hui plus vieux que de leur temps et que nous avons une plus grande expérience » (1).

(1) Cette pensée reprise plusieurs fois par Malebranche, admirablement développée par Pascal, et qui devait passer par Fontenelle, par Marivaux et par l'abbé de Saint-Pierre à Turgot, puis à Condorcet pour susciter la théorie du progrès, est plus vieille que F. Bacon. Elle revient à plusieurs reprises dans son homonyme R. Bacon.

Ce n'est pas que Descartes, en dédaignant la tradition, méprisait, autant qu'on l'a dit, Platon, Aristote et tous les autres grands penseurs de l'Antiquité. Il ne méprisait que leurs disciples qui croyaient tout savoir pour les avoir lus et mal compris. « Je ne m'étonne aucunement, dit-il, des extravagances qu'on attribue à tous ces anciens philosophes dont nous n'avons point les écrits, ni ne juge pas pour cela que leurs pensées aient été fort déraisonnables, d'autant qu'ils étaient les meilleurs esprits de leur temps, mais seulement qu'on les a mal rapportées : comme on voit aussi que presque jamais il n'est arrivé qu'aucun de leurs sectateurs les ait surpassés; et je m'assure que les plus passionnés de ceux qui suivent aujourd'hui Aristote se croiraient heureux s'ils avaient autant de connaissance de la nature qu'il en a eu, encore même que ce fût à condition de n'en avoir jamais davantage. Ils sont comme le lierre qui ne tend point à monter plus haut que les arbres qui le soutiennent, et même souvent qui redescend après qu'il est parvenu jusqu'à leur faîte. Car il me semble aussi que ceux-là redescendent, c'est-à-dire, se rendent en quelque façon moins savants que s'ils s'abstenaient d'étudier, lesquels non contents de savoir tout ce qui est intelligiblement expliqué dans leur auteur, veulent outre cela y trouver la solution de difficultés dont il ne dit rien et auxquelles il n'a peut-être jamais pensé ». (Ceci ne s'adresse pas moins aux érudits qu'aux scolastiques). Ce que Descartes veut, c'est qu'on ne vieillisse pas sur les Anciens, qu'on n'y cherche point toute la science, qu'on ne les oppose

point sans cesse à ceux qui font des découvertes, en un mot qu'on ne les prenne point comme la règle et la mesure de l'esprit humain et de la vérité qu'il est donné à l'homme de connaître. Ce qu'il veut principalement, c'est qu'on n'admette point une chose dans sa créance parce qu'elle a été dite par tel ou tel philosophe de l'Antiquité, mais parce qu'on l'a repensée après eux, et qu'après l'avoir mûrement examinée, on l'a trouvée vraie et d'une solidité inébranlable à tout scepticisme. Car alors on ne la croit pas sur la foi de l'autorité, mais sur celle de la raison. Les scolastiques disaient : *Oportet discentem credere*, il faut que le disciple croie, ou il faut croire pour apprendre : ce qui est vrai, tant que le jugement n'est pas encore formé, et que la mémoire ne lui fournit pas assez de matières pour s'exercer; mais les docteurs du moyen-âge traitaient un peu l'esprit humain comme s'il était toujours en enfance. Descartes dit au contraire à ceux qui sont parvenus à l'âge de penser et qui veulent avoir des idées vraies et non des opinions : Défiez-vous, évitez soigneusement la précipitation et la crédulité, et si vous admettez les idées d'autrui, que ce ne soit qu'après les avoir examinées attentivement et ajustées au niveau de la raison.

Pour rendre plus sensible ce principe de toute réflexion libre ou de toute philosophie, Descartes commence par le doute des *Méditations* sur la métaphysique (1). Il rejette d'abord comme faux tout ce

(1) Le quatrième chapitre du *Discours de la Méthode* n'en

qui laisse place au moindre doute, afin de voir s'il ne resterait pas après cela quelque chose en sa créance qui fût entièrement indubitable. Ainsi, à cause que nos sens nous trompent quelquefois, il suppose qu'il n'y a aucune chose telle qu'ils nous la font imaginer, et parce qu'il y a des hommes qui se méprennent en raisonnant, même touchant les plus simples matières de la géométrie et qui y font des paralogismes, jugeant qu'il était sujet à faillir autant qu'aucun autre, il rejeta comme fausses toutes les raisons qu'il avait prises pour des démonstrations; et enfin, considérant que les mêmes pensées que nous avons étant éveillés, nous peuvent aussi venir quand nous dormons, sans qu'il y en ait aucune pour lors qui soit vraie, il se résolut de feindre que toutes les choses qui lui étaient jamais entrées dans l'esprit n'étaient non plus vraies que les illusions de nos songes et qu'elles pouvaient être les suggestions d'un malin génie qui se jouait de nos faibles esprits. Ce doute hyperbolique, comme il l'appelle lui-même, est ce qui fit le plus récrier ceux qui se croient savants, et qui fut le plus vivement attaqué par ses ennemis, tant par les ministres de Hollande que par les Jésuites de France; mais c'est aussi une des pièces les plus originales et les plus frappantes de son système, lors même qu'on n'y verrait qu'une fiction pour exprimer la vérité.

Il y a deux raisons à ce procédé de Descartes, l'une générale et l'autre particulière. Il est bien vrai que

est que le résumé populaire ; les sept premiers chapitres des *Principes de Philosophie*, le résumé scientifique.

tout penseur ne vide pas pour ainsi dire son esprit en commençant à philosopher ; mais du moment qu'il est fermement résolu à ne tenir rien pour vrai qui ne le soit ou ne le paraisse évidemment, ne fait-il point peu à peu ce que Descartes fait tout d'un coup? Le doute méthodique n'est donc que l'expression exacte et rigoureuse des démarches mêmes de l'esprit philosophique. Ceux qui se récrient comme si tout était renversé et perdu font preuve, ou qu'ils n'ont jamais eu un grain de philosophie dans la tête, ou qu'ils ont intérêt à la crédulité humaine. J'avoue bien que l'expérience pourrait être périlleuse si chacun la faisait complètement sur soi-même. Mais sans être philosophes ni avoir la moindre prétention de le devenir, ne nous arrive-t-il pas souvent que certaines opinions qui d'abord nous ont paru vraies et dans lesquelles nous avons abondé sans réserve, nous paraissent ensuite douteuses? N'est-il point dès lors raisonnable de les examiner, soit pour les conserver avec connaissance de cause, soit pour les rejeter définitivement? Et pendant qu'on les examine, si on ne les tient pas précisément comme fausses, ne les considère-t-on pas comme n'étant jusqu'à plus ample informé ni vraies ni fausses pour notre raison? Eh bien ! encore une fois, ce que chacun de nous fait en détail et par occasion, Descartes le fait en bloc et par nécessité de méthode. Il n'y a point de vrai philosophe qui ne procède de même sous une forme ou sous une autre ; et c'est par là que les idées se modifient, s'étendent, se développent et s'expliquent de siècle en siècle, et qu'en vivant sur un fonds toujours le

même, l'humanité est toujours nouvelle et dans un incessant mouvement de progrès. Descartes était de plus conduit au doute méthodique par une raison particulière dont ceux qui l'attaquèrent le plus violemment auraient dû être touchés. Le scepticisme était presque général en France dans les classes éclairées : n'était-ce pas faire un coup de maître que de s'établir au cœur même de l'ennemi pour le dissiper plus vigoureusement ? On sait comme il sort de ce doute universel par le *Cogito, ergo sum,* je pense, je suis. La vue claire et distincte de sa pensée et de son existence, ou pour mieux dire de son existence dans sa pensée, est le point fixe que le nouvel Archimède demandait pour soulever le monde moral et pour le rétablir sur sa base. En même temps que Descartes affranchissait l'esprit du respect servile de la tradition, il le tirait des langueurs et de l'atonie du scepticisme, et par là lui rendait la vie et la vigueur avec la confiance en soi-même.

Je n'entends pas exposer, encore moins apprécier et discuter la doctrine des *Méditations,* que Descartes a lui-même résumées dans la IV[me] partie du Discours de la Méthode. Il est pourtant impossible de les passer entièrement sous silence, lors même qu'elles n'offriraient qu'un modèle d'exposition philosophique et que l'exemple de cette déduction naturelle et vivante que Descartes substitua au mécanisme logique de l'École. Ce ne sont pas des pensées telles quelles et décousues sur l'âme, sur Dieu et sur le monde. Descartes, dans sa raison profonde, a vu du premier coup que du moment que ces questions étaient

philosophiquement agitées, elles supposaient par cela même le doute, et non seulement le doute comme état plus ou moins passager de l'esprit, mais comme méthode et principe de la philosophie même. Et c'est cette profondeur dans laquelle l'esprit léger de Gassendi ne voulait voir qu'un artifice d'exposition ou de logique, qui fait la beauté sévère des Méditations; car elle en fait l'unité et la simplicité de composition. Le doute livre au philosophe la première réalité. Car douter, c'est penser, et penser, c'est être. Voilà une vérité de sens intime absolument indiscutable, puisqu'alors même que toutes mes idées seraient fausses, il n'en resterait pas moins vrai que moi qui me trompe, j'existe dans ma pensée et par ma pensée qui se trompe. Mais que suis-je? Quelque chose qui pense. Que j'aie un corps ou que je n'en aie pas, que tous les objets qui m'environnent soient des réalités ou des illusions de mon esprit, je suis et je suis pensant. Voilà les deux premières vérités intimement liées l'une à l'autre ou plutôt enveloppées l'une dans l'autre, que Descartes rencontre au sortir du doute universel, ou pour mieux dire qu'il fait jaillir des entrailles mêmes de ce doute. En poursuivant l'examen de sa pensée, Descartes trouve certaines idées qui ne sont ni le résultat des impressions organiques sur notre être pensant, ni des inductions ou des déductions de l'expérience, mais qui sortent naturellement du fond de l'âme et qu'il appelle innées, non parce que nous les apportons en naissant, mais parce que nous naissons avec la faculté de les produire. De ce nombre est l'idée de l'infini ou du parfait, que je conçois à la vue

des limites et des défaillances de ma propre pensée. On voit par avance où va conduire ce nouveau degré de l'échelle naturelle par laquelle Descartes s'élève d'une idée à une autre, d'une existence à une autre. Car cette idée de l'infini qui est ou se produit en nous naturellement, qu'est-elle autre que l'empreinte en nous d'une réalité infinie ou que « la marque de l'ouvrier sur son ouvrage » ? De l'idée de l'infini ou de Dieu, Descartes conclut à son existence ou à sa réalité. Il est maintenant à la source de toute existence et de toute connaissance. Se demandant comment il peut se tromper, lui qui est l'œuvre d'un être parfait, dont la perfection implique une inviolable véracité, il arrive à cette conclusion que ses idées en tant qu'elles lui viennent de Dieu sont vraies ou claires et distinctes, mais que par inattention et par précipitation de jugement, suite de son imperfection originelle, son esprit va souvent au delà de ce qu'il y a de clair et de distinct dans ses idées, et qu'ainsi il s'égare. Suivons donc nos idées claires et distinctes. Nous concevons clairement et distinctement l'essence qui pense, nous ne concevons pas moins bien l'essence étendue et qui ne pense pas. Il paraît donc certain que moi (c'est-à-dire mon âme pensante par laquelle je suis ce que je suis), je dois être entièrement distinct du corps, ou que l'âme peut être conçue comme existant dans le corps et indépendamment de lui. Enfin, l'inclination naturelle et presque invincible qui me porte à croire à la réalité de la substance étendue, me venant de Dieu qui m'a fait et qui ne saurait vouloir me tromper, je puis, malgré

les illusions des sens, affirmer raisonnablement que les choses corporelles existent.

Voilà, grossièrement esquissée, la suite d'idées qui forme les *Méditations*. Ce n'est point pour apprécier philosophiquement les doctrines cartésiennes que je les ai mises ici en raccourci, mais pour faire sentir la beauté naturelle et rationnelle de l'exposition de Descartes. Quelle simple et forte ordonnance ! Comme toutes les parties sortent naturellement les unes des autres, sans autre artifice que le mouvement même de l'analyse et de la réflexion. Le doute conduit à l'idée de la pensée, et par conséquent de l'existence personnelle, celle-ci à l'idée et à l'existence du parfait, notre imperfection et la perfection de Dieu à la théorie de la vérité et de l'erreur, la théorie de la vérité au droit d'affirmer comme distinct dans la réalité ce qui l'est essentiellement dans nos idées, et par conséquent la différence de l'âme et du corps, enfin la véracité divine à l'affirmation raisonnable des êtres étendus, dont nous n'aurions sans cela (Descartes le croit du moins) qu'une croyance instinctive et probable. Qu'il y ait dans le détail des assertions hasardées, même certaines liaisons d'idées plus ingénieuses et plus spécieuses que solides rationnellement : l'ensemble n'en offre pas moins une majesté imposante, et je ne crains pas d'avancer qu'au point de vue de la composition, les *Méditations* de Descartes sont le plus grand ouvrage philosophique qui eût encore paru dans le monde. Il y a trop d'art, d'esprit, d'imagination et de poésie dans les Dialogues de Platon. C'est ce qui en fait le charme, sans doute, et cette

lecture, pour quiconque est un peu formé aux habitudes de la pensée grecque, est à proprement parler un enchantement. Mais on ne peut pas se dissimuler qu'on ne soit trop souvent distrait du fond par les grâces du dialogue et par les caprices poétiques des digressions. Prenez certains traités d'Aristote, entre autres celui de l'Ame, la Morale à Nicomaque et la Politique, les grandes lignes sont admirablement tracées, mais trop souvent les intervalles semblent remplis comme au hasard; la suite des raisons est à chaque instant rompue et ne paraît presque jamais achevée. Ajoutez que dans Aristote comme dans Platon la subtilité est poussée tantôt jusqu'au sophisme, tantôt jusqu'à la puérilité, et qu'il en résulte parfois une obscurité si profonde que les commentaires s'ajoutent aux commentaires sans parvenir à la dissiper. La pensée de Descartes a une netteté, une rectitude, une précision, une puissance d'enchaînement qu'on ne saurait trop admirer ; et, quoiqu'elle soit souvent d'une subtilité extrême, on sent que cette subtilité est dans les choses et qu'elle ne vient point d'un jeu de l'esprit ni d'un caprice de l'imagination : aussi ne nuit-elle point au sérieux ni à la clarté de l'exposition. Gassendi criait ironiquement à Descartes : *O Mens !* il ne se doutait pas qu'il faisait le plus bel éloge de son adversaire. Descartes est en effet le modèle le plus accompli de la raison, au moins dans la forme. Il y a eu, je crois, de plus grands philosophes que lui, à ne considérer que les découvertes; je ne crois pas qu'il y en ait jamais eu qui fussent aussi pleinement, aussi uniquement philosophes.

Même la partie la plus passée de son système, sa physique, eut une grande importance relative et témoigne de son génie scientifique autant que de son imagination inventive. En réduisant la matière à l'étendue figurée et mobile, il chassa du monde intellectuel mille fantômes qui l'assiégeaient encore. Les entités, les quiddités, les formes substantielles, les accidents essentiels et absolus des scolastiques jouaient encore un trop grand rôle dans les écoles, tandis que Van-Helmont et les alchimistes avaient imaginé tout un monde de fantaisie, anges, démons, gnômes, ondines, archées, dont ils peuplaient les éléments et les corps organisés et qu'ils faisaient intervenir dans leurs explications des phénomènes naturels. Que si ces êtres imaginaires n'existaient que pour quelques cerveaux malades, il n'en était pas ainsi des analogies, des sympathies et des antipathies les plus arbitraires et les plus bizarres qu'on supposait entre les objets. Ces passions transportées de l'homme à toute la création faisaient partie intégrante de la plupart des théories et des explications de la nature. Les sciences occultes, si pratiquées au moyen-âge, comptaient encore de nombreux adeptes. Avec une conception nette de la matière, quelques lois générales du mouvement et la mécanique, Descartes et son école chassèrent pour jamais du domaine de la physique les suppositions anti-rationnelles qui continuaient à l'obstruer, et de la plupart des imaginations les fantômes qui les tourmentaient encore. Non seulement Böhme croyait avoir son esprit astral ou sidéral par lequel il voyait clair dans l'essence de

toute créature, et F. Van-Helmont voyait son âme hors de lui sous la forme d'un point lumineux et conversait avec elle, mais les esprits les plus fermes conservaient d'étranges terreurs, ou des préjugés non moins étranges. Bacon croyait à l'astrologie, et Campanella, non content d'y croire spéculativement, la pratiquait : il tira l'horoscope du Dauphin, fils de Louis XIII, presque dans le même temps que Descartes publiait son Discours de la Méthode. Hobbes, comme je l'ai déjà dit, ne put jamais se défendre dans les ténèbres de la peur des revenants ; et Richelieu faisait condamner Urbain Grandier comme sorcier. Qu'on juge par là des craintes superstitieuses et surnaturelles qui hantaient l'esprit des gens du peuple (1). C'est en se rappelant ces extravagances que l'on comprend le grand sens de ces simples paroles : « Enfin, pour les mauvaises doctrines, je pensais déjà connaître assez ce qu'elles valent pour n'être plus sujet à être trompé par les promesses d'un alchimiste, mû par les prédictions d'un astrologue, ni par les impostures d'un magicien, ni par les artifices ou la vanterie d'aucun de ceux qui font profession de savoir plus qu'ils ne savent ». Il a suffi à Descartes de se faire une idée nette, quoique incomplète, de la matière et des lois générales et stables qui la gouvernent, pour bannir ces chimères de son esprit et de celui d'un grand nombre de ses contemporains. C'est

(1) Et des gens du monde. M[me] de Sévigné ; Saint Simon nous conte par moments d'étranges histoires. — Jacq. Pascal, ou M[me] Périer.

sans doute à quelque explication tirée de ces principes, mais mal comprises, que Balzac fait allusion en écrivant : « Depuis qu'il me dit que, si je voulais, il me formerait un fantôme en 24 heures par la seule opération de son innocente science et sans l'emploi des mauvais démons, je me dis dès lors que son esprit n'était pas de même ordre que le mien et que c'était un héros, sachant bien que ce n'était pas un charlatan ».

On regrette que cet esprit si exact et si lumineux se soit fait une loi de ne point toucher à la morale. Mais on le comprend en lisant certaines pages de traité des *Passions*. Il considérait la vie non point du ce regard troublé, si commun aux moralistes chrétiens, mais de ce coup d'œil calme et serein qui est le propre des philosophes antiques ; et il sentait bien qu'en dépit de ses croyances religieuses, la raison lui montrait toute chose à sa place, dans l'homme comme dans l'Univers. A ses yeux, l'homme, tout imparfait qu'il est, n'a point en lui de principe essentiellement mauvais, et il aurait déjà pu écrire la phrase qui commence l'*Émile* de Rousseau : « Tout est bien en sortant des mains de l'auteur de la nature. » Quelle est par exemple la fonction et l'usage de ces passions tant décriées, et qui ne semblent au premier abord avoir d'autre effet que de tenir en échec tout le pouvoir de l'âme et de la détourner de la vertu? « Maintenant, dit-il, que nous les connaissons toutes, nous avons beaucoup moins sujet de les craindre que nous n'avions auparavant. Car nous voyons qu'elles sont toutes bonnes de leur nature et

que nous n'avons rien à éviter que leur mauvais usage. » Où est donc cette révolte sanglante de l'homme contre l'homme, dont nous parlera tant Pascal ? Où est cette opposition continuelle des passions et de la raison, de la chair et de l'esprit, dont sont remplis tous les livres de piété ? Il est évident que si Descartes avait beaucoup d'idées semblables, il devait craindre un *tolle* général des théologiens et n'être pas très tenté de les livrer au public pour s'attirer toute espèce de haines et sans doute de persécutions. Mais poursuivons : quel est, selon lui, le rôle des passions ? Elles « excitent l'âme à l'action, à l'exercice de l'intelligence et de la volonté, à rechercher ce qui nous est utile, et à fuir ce qui nous est contraire ». Les voilà donc innocentées, justifiées dans leur principe et dans leur fin. Ses pensées sur la générosité et l'humilité ne sont pas moins significatives :

« Je ne remarque en nous qu'une seule chose qui nous puisse donner juste raison de nous estimer, à savoir l'usage de notre libre arbitre et l'empire que nous avons sur nos volontés : car il n'y a que les seules actions qui dépendent de ce libre arbitre pour lesquelles nous puissions avec raison être loués et blâmés ; et il nous rend en quelque façon semblables à Dieu, en nous faisant maîtres de nous-mêmes, pourvu que nous ne perdions point par lâcheté les droits qu'il nous donne.

« Ainsi je vois que la vraie *générosité*, qui fait qu'un homme s'estime au plus haut point qu'il se peut légitimement estimer, consiste seulement partie en ce qu'il

connaît qu'il n'y a rien qui véritablement lui appartienne que cette libre disposition de ses volontés, ni pourquoi il doit être loué ou blâmé sinon qu'il en use bien ou mal ; et partie en ce qu'il sent en soi-même une ferme et constante résolution d'en bien user, c'est-à-dire de ne jamais manquer de volonté pour entreprendre et exécuter toutes les choses qu'il jugera être les meilleures : ce qui est suivre véritablement la vertu.

« Ceux qui ont cette connaissance et sentiment d'eux-mêmes se persuadent facilement que chacun des autres hommes les peut avoir aussi de soi, pour ce qu'il n'y a rien en cela qui dépende d'autrui; c'est pourquoi ils ne méprisent jamais personne.

« Ainsi les plus généreux ont coutume d'être les plus humbles ; et l'*humilité vertueuse* ne consiste qu'en ce que la réflexion que nous faisons sur l'infirmité de notre nature et sur les fautes que nous pouvons autrefois avoir commises ou sommes capables de commettre, qui ne sont pas moindres que celles qui peuvent être commises par d'autres, est cause que nous ne nous préférons à personne, et que nous pensons que les autres, ayant leur libre arbitre aussi bien que nous, ils en peuvent aussi bien user.

« Ceux qui sont généreux en cette façon sont naturellement portés à faire de grandes choses, et toutefois à ne rien entreprendre dont ils ne se sentent capables ; et, pour ce qu'ils n'estiment rien de plus grand que de faire du bien aux autres hommes, et de mépriser son propre intérêt, pour ce sujet ils sont parfaitement courtois, affables et officieux en chacun. Et avec cela ils sont entièrement maîtres de leurs passions; particulièrement des

désirs, de la jalousie et de l'envie, à cause qu'il n'y a aucune chose dont l'acquisition ne dépende pas d'eux qu'ils pensent valoir assez pour mériter d'être beaucoup souhaités ; et de la haine envers les hommes, à cause qu'ils les estiment tous ; et de la peur, à cause que la confiance qu'ils ont en leur vertu les assure ; et enfin, de la colère, à cause que, n'estimant que fort peu toutes les choses qui dépendent d'autrui, jamais ils ne donnent tant d'avantage à leurs ennemis que de reconnaître qu'ils en sont offensés » (1).

Il faut l'avouer, tout cela convenait assez peu aux tendances théologiques du siècle, et surtout au Jansénisme. dont Descartes eût pu dire, comme de l'austérité stoïque : « Insensibilité, orgueil, parricide ». On conçoit donc que Descartes n'ait point développé de telles idées et qu'elles ne fussent point faites pour faire fortune dans un siècle où la doctrine du péché originel et de la grâce devait prévaloir de toutes parts. Elles ne furent point perdues cependant, et l'on verra peu à peu se former et se développer une doctrine toute contraire à celle du Jansénisme et du XVIIe siècle en général, qui, partant de l'homme corrompu dans son origine, avait une grande propension à penser que cette corruption et cette défaillance croissaient de plus en plus, même malgré la Rédemption, qui ne semblait faite que pour un petit nombre d'élus ou de privilégiés. Considérant au contraire l'homme comme bon, quoique faible et im-

(1) *Traité des Passions de l'âme*, 3e partie, art. 142-146.

parfait, comme possédant naturellement en lui des germes de perfection que le temps doit faire éclore, toute une génération d'esprits, Perrault, Fontenelle, Terrasson, Marivaux, l'abbé de Saint-Pierre, au lieu d'une décadence progressive, voyaient au contraire dans l'humanité une ascension continue vers la lumière et vers le bien. Or on ne peut douter que ces pensées n'aient été des développements naturels du cartésianisme.

Je me crois donc en droit de conclure que, tout en s'abstenant en général des théories morales et politiques, Descartes a été cependant, parmi les génies du XVIIe siècle, celui à qui l'esprit humain et les sciences morales doivent le plus. C'est lui qui rompit définitivement avec les méthodes surannées et stériles du passé; c'est lui qui renversa l'autorité de la tradition dans les connaissances humaines, pour y introniser à sa place la souveraineté de la raison; c'est lui qui fit cesser la langueur sceptique. C'était, selon le mot de Balzac, « l'avénement d'une nouvelle souveraineté. »

LE DUC D'AUMONT

ET

LES CENT-JOURS
EN NORMANDIE

Par M. Gaston LAVALLEY,
Membre titulaire.

I.

Dans la matinée du 7 juillet 1815, le receveur particulier de Bayeux apprenait, par un avis du sous-préfet de l'arrondissement, qu'un débarquement d'Anglais venait de s'opérer sur la côte d'Arromanches, petit port de pêcheurs situé à deux lieues de la ville. On lui manifestait la crainte de voir l'ennemi arriver prochainement à Bayeux, et on l'invitait à « prendre des précautions pour mettre en sûreté autant que possible les fonds » qu'il pouvait avoir dans sa caisse (1).

Le même jour, le général comte de Vedel, commandant à Caen la 14e division militaire, jetait aussi le cri d'alarme (2). Il informait à son tour le

(1) Minutes de la sous-préfecture de l'arrondissement de Bayeux, conservées aux *Archives du Calvados*.

(2) *Arch. du Calvados*. Secrétariat. Registres et correspondance : 1813-1815.

préfet du débarquement des Anglais à Arromanches, et ajoutait qu'il partait immédiatement « pour combattre ou traiter », laissant à la garde nationale le soin de maintenir l'ordre et demandant, comme le sous-préfet de Bayeux, qu'on mît « les caisses en sûreté ».

Ces deux fonctionnaires se trompaient également sur la nature de l'ennemi. Car, à cette époque, surtout pendant les dernières années de l'Empire, on voyait des Anglais partout, comme, en 1870, on soupçonnait dans tout étranger un espion prussien. L'erreur de Vedel et du sous-préfet de Bayeux était d'ailleurs bien excusable et suffisamment justifiée par les événements antérieurs. Depuis longtemps le littoral normand était habitué à de continuelles alertes par les tentatives que faisaient les vaisseaux anglais, en croisière devant les côtes, entre le Havre et Cherbourg. Déjà, en 1811, il y avait eu, à Arromanches même, un retentissant combat entre une frégate ennemie et quatre canonnières françaises, soutenues par le feu de la batterie du village.

La première impression des deux fonctionnaires, civil et militaire, était d'autant plus compréhensible que les deux bâtiments de transports et le *Blunker*, escortés par la corvette la *Bermuda*, qui venaient de mouiller dans la rade d'Arromanches, faisaient en effet partie de la marine britannique. Il n'y avait d'équivoque que sur la nationalité de la petite armée de débarquement que portait la flottille. Car ce n'était pas une troupe d'Anglais qui se préparait à opérer une descente sur la côte du Calvados, mais

une poignée de royalistes commandés par le duc d'Aumont.

Cette descente n'avait pas pour elle une mise en scène aussi dramatique que l'expédition entreprise, en 1803, par Georges Cadoudal entre Dieppe et le Tréport. Il n'y avait pas à Arromanches, comme à la falaise de Biville, un site sauvage, des cavernes mystérieuses, un câble à nœuds caché dans une fente de rocher, des sentiers fréquentés seulement par des contrebandiers, des escarpements vertigineux. Mais, si la falaise était moins haute, les sentiments étaient plus nobles. Il s'agissait, non plus d'attaquer à l'improviste et de tuer le chef du pouvoir exécutif, dans une sorte de guet-apens, mais de jeter quelques hommes déterminés sur le sol de l'Empire, d'arborer le drapeau blanc, de faire un appel à la nation, de combattre ouvertement, loyalement.

Ce projet était-il héroïque, téméraire, ou simplement habile? C'est ce que nous verrons bientôt. Mais, avant de raconter les épisodes de l'expédition, il faut en connaître les antécédents, l'origine. Et pour en avoir, en quelque sorte, la genèse, il nous sera nécessaire d'étudier le caractère et le passé de celui qui en fut tout à la fois le promoteur et le chef.

Louis-Marie-Céleste, duc d'Aumont, connu d'abord sous le nom de duc de Piennes, puis de duc de Villequier, descendait d'une ancienne famille, dont les hauts faits ont été célébrés en vers (1) et en

(1) *Épitre à Monseigneur le duc d'Aumont... par un invalide.* Paris, Sétier, 1820. Brochure in-8° de 24 pages; rarissime.



prose (1). S'il fallait en croire ces panégyristes, un peu trop enthousiastes, le jeune duc n'aurait eu qu'à suivre la trace de ses ancêtres pour inscrire son nom, suivant la formule du temps, « au Temple de Mémoire ». Malheureusement il se fit tout d'abord, chez le jeune homme, une sélection naturelle qui transforma momentanément le génie militaire de sa race en une ardente recherche du plaisir. Peut-être n'y eut-il là qu'un mystérieux phénomène d'atavisme. Car, parmi les aïeux du duc d'Aumont, on en voit qui s'amusent et tiennent maison ouverte, tant à Paris qu'aux eaux (2).

Il ne se contenta pas d'imiter ceux-là; il les dépassa. Loin de songer à s'illustrer sur les champs de bataille, en bon vivant qu'il était, il passa ses journées à la chasse, ou sur le terrain des courses, et ses soirées au bal, ou à l'Opéra. C'était l'homme à la mode, et jamais grand seigneur ne jeta plus d'argent par les fenêtres. Il faisait venir de Londres ses gens, ses chevaux et ses équipages. Dans ses écuries, il ne voulait que des glaces de Bohême, des auges en marbre blanc et des râteliers en bois précieux des îles.

(1) *Un mot sur l'expédition de M. le duc d'Aumont,* par Mme Adelle R...... de B...y (Rochelle de Brécy). Paris, Sétier, in-8° de 76 pages. Le premier récit est suivi, à la page 40, de : *Histoire de ma première condamnation à mort.* Plaquette très rare.

(2) « Nous arrivâmes à Cauterets, dit N. Dufort, comte de Cheverny, dans ses *Mémoires* (tome I, p. 208); la société y était charmante, et le duc d'Aumont y tenait maison ouverte... le souper fut charmant. » Il s'agit ici du grand-père du duc.

Au grand scandale des bourgeois du temps, c'était lui qui, vêtu en jockey, conduisait à grandes guides, sur les promenades, les quatre chevaux de son *diable*, voiture découverte dont les cochers se servaient alors pour dresser les chevaux (1). Il relevait toutefois son métier de maquignon par le prestige de l'inventeur. Car ce fut lui qui imagina cet attelage auquel son nom est resté, *l'attelage à la d'Aumont*, où l'on fait monter sur le cheval qui est hors la main un cavalier, chargé de la conduite de la voiture.

Avec un pareil train de vie, il n'est pas étonnant que le duc se fût noyé de dettes. Mais il aurait regardé comme un malheur de les payer et s'accommodait, avec une royale insouciance, de ses embarras de fortune. Aussi répondait-il à ceux qui lui reprochaient de ne pas veiller à ses intérêts, et de livrer sa maison au pillage : « Je sais bien que mes gens me volent, mais je les laisse faire : il faudrait me fâcher! »

Lorsque la Révolution éclata, celui qui traitait si légèrement ses propres affaires ne vit, dans cette nouvelle et violente tranformation de la politique, qu'une veine inattendue à exploiter pour son plaisir. C'est ainsi que l'organisation de la garde nationale lui suggéra l'étrange idée de mettre son fils aîné à la tête d'un bataillon d'enfants de la ville de Verneuil; il trouvait drôle de donner un uniforme et une épée à ce petit colonel de six ans, dont la gravité enfan-

(1) *Mémoires sur la Restauration*, par Mme d'Abrantès, tome III, page 146.

tine ajoutait encore à la situation comique imaginée par le père.

Toutefois la situation s'aggravait, et la Révolution obligea bientôt les esprits les plus frivoles à prendre parti pour ou contre elle. Le duc émigra entre le 20 juin et le 10 août 1792; mais, au lieu d'aller joindre l'armée du prince de Condé, il se rendit en Espagne et entra au service de Charles IV, auquel la Convention venait de déclarer la guerre. Comme simple volontaire dans la légion royale des Pyrénées, il se distingua par de nombreux traits de bravoure et fut blessé d'un coup de feu au visage à l'affaire d'Yargenza, dans la vallée de Bastan.

Après la signature de la paix entre la République française et l'Espagne en 1795, le duc d'Aumont se rendit auprès de Louis XVIII, à Mittaw. Plus tard, il l'accompagna à Varsovie. Il était dévoué au Roi, mais il s'ennuyait auprès de lui. Cette cour, qui nouait des intrigues et oubliait de s'amuser, n'était point son affaire. Il lui fallait Versailles avec le grand luxe, ou l'exil avec l'activité du soldat. La guerre, pour un désœuvré plein de bravoure, s'offrait comme un passe-temps; aussi demanda-t-il l'autorisation d'entrer au service de la Suède. Il leva en Scanie un régiment nommé le *Royal Suédois*, et, de 1805 à 1808, il fit contre les Russes les campagnes de Poméranie et de l'île d'Aland.

Pendant le long séjour du comte de Provence au château d'Hartwell, situé à seize lieues de Londres, le duc d'Aumont, renonçant à de nouvelles expéditions, s'attacha à la personne du prétendant. Il joua

même auprès de lui un rôle assez singulier, s'il faut en croire le témoignage passablement suspect du policier Réal (1). Accablé de dettes et toujours besoigneux, il aurait trouvé l'ingénieux moyen de se faire 24,000 francs de rente par an en adressant deux fois par mois, à la police de l'Empereur, des renseignements sur la vie et les agissements du prince, dont il avait la confiance. Hâtons-nous d'ajouter que la trahison n'était qu'apparente, puisque le futur Louis XVIII était au courant de la bonne saignée faite à la caisse des fonds secrets du gouvernement impérial (2).

Le courtisan qui, pendant l'exil, sut se créer de telles ressources, ne dut pas avoir beaucoup de peine à s'en procurer lorsque, après l'entrée de Louis XVIII aux Tuileries, en 1814, il fut appelé à remplir les fonctions de premier gentilhomme. Entre autres choses, le roi lui donna, sur les fonds du domaine extraordinaire de l'empire, une somme considérable avec laquelle il acheta un grand hôtel au faubourg Saint-Honoré.

(1) *Indiscrétions, 1798-1830. Souvenirs anecdotiques et politiques tirés du portefeuille d'un fonctionnaire de l'Empire.* Tome I, pages 162 et 163.

(2) Ce qui redoubla le comique de la situation, ce fut le désopilant aveu que fit plus tard Louis XVIII au duc de Rovigo, l'ancien ministre de la police de Napoléon, qu'il interrogeait au sujet de la pension servie à d'Aumont :

« 24,000 francs ! s'écria-t-il ; voyez, Monsieur le duc, combien il faut se méfier des hommes ! il m'a toujours dit 12,000 francs... C'était probablement pour ne pas me payer mes droits d'auteur; car les lettres que vous receviez, c'est moi qui les rédigeais. »

Avec son besoin immodéré de luxe, le duc fit bientôt de cet hôtel, suivant l'expression de la duchesse d'Abrantès, un *palais enchanté*. Et, comme si l'argent ne fondait pas assez vite entre ses mains, il y fut singulièrement aidé par la collaboration de sa seconde femme, la comtesse de Reuilly, qui, avec beaucoup de « grâce et de légèreté dans la conversation », avait une rare « facilité de grande dame » à dépenser beaucoup en peu de temps (1).

Obligé de vendre son magnifique hôtel, le duc vint occuper un appartement au pavillon de Flore, où il donna fréquemment des concerts (2). Ces réceptions, si dispendieuses qu'elles fussent, devaient pourtant lui coûter moins cher que ses aventures galantes. Car, délaissée à son tour, la seconde femme du duc d'Aumont souffrait alors, par une sorte de sanction des choses, un peu des tortures qu'elle avait infligées à la première épouse. Le scandale fut-il trop éclatant, ou les dépenses du duc furent-elles trop exagérées ? Nous ne savons. Ce qu'il y a de certain, c'est

(1) Elle vivait là, « toujours vive dans sa causerie, dit la duchesse d'Abrantès, active dans ses projets et s'occupant d'une peuplade d'oiseaux de toutes les couleurs et de tous les pays». Comme elle était assiégée dans son palais par une foule de créanciers, « elle se fit bel esprit, dévote et philanthrope » et fonda une *association de bienfaisance des Dames françaises*, qui avait surtout pour but de lui venir charitablement en aide. Mais tous ces beaux projets humanitaires n'eurent pour résultat que de la conduire à une ruine complète. Et le duc, « qui s'endettait pour le démon, trouva très mauvais que sa femme s'endettât pour le bon Dieu. »

(2) *Mémoires du général Thiébault;* tome V, page 160.

que, pour remédier à une situation compromettante, on ne trouva rien de mieux que d'éloigner le dissipateur.

Remplacé dans son service par le duc de Duras, le premier gentilhomme de la chambre fut nommé lieutenant-général et commandant, non de la 14e division militaire, comme l'ont dit les journaux de l'époque, mais bien seulement de la première subdivision, qui avait son siège à Caen.

Le rédacteur du *Journal du Calvados* (n° du 18 février 1815), fut plus véridique lorsque, après avoir annoncé l'arrivée à Caen, le 15 février, du lieutenant-général, qui fut salué à son entrée dans la ville par cinq coups de canon tirés du Château, il ajouta : « Tous ceux qui ont été admis à l'audience de M. le duc d'Aumont ont eu à se louer de l'aimable affabilité et de la politesse exquise de ce preux chevalier, qui porte sur sa figure les traces non équivoques de sa valeur » (1).

D'après les témoignages des contemporains, le duc devait avoir en effet une manière d'accueillir les gens qui lui gagnait immédiatement la sympathie des personnes qu'on lui présentait.

« Il est impossible, dit le général Thiébault (2) en rappelant son entrevue de 1814 avec ce charmeur, d'être plus prévenant que ne fut pour moi le duc, avec qui, sur un mot, j'étais entré en conversation. Il poussa même les choses si loin qu'au bout d'une

(1) Allusion à la cicatrice qu'il conserva toute sa vie, à la suite de la blessure reçue à l'affaire d'Yargenza, en Espagne.

(2) *Mémoires*, tome V, p. 205.





demi-heure d'entretien, nous nous séparâmes avec promesse mutuelle de nous revoir à Paris. » Et le général, qui avait jusque-là servi sous l'Empereur, avoue qu'il se sentait déjà ébranlé et porté à s'attacher au nouvel ordre de choses, c'est-à-dire au gouvernement de Louis XVIII.

Cet abord séduisant et plein de grâces était un don précieux pour un homme qui fut longtemps chargé de faire de la propagande au bénéfice des Bourbons. Sa femme aussi, avant l'abdication de Fontainebleau, l'aidait à faire des recrues royalistes. Elle se compromit même au point qu'elle ne dut son pardon qu'à l'intervention de Carnot auprès de l'Empereur (1). Mais c'était uniquement à propos de cette collaboration politique que le ménage s'entendait. Le duc, après des brouilles fréquentes, dut se résigner à opérer seul.

Et il dut réussir; car, à peine arrivé en Basse-Normandie, il se fit une telle popularité auprès des solliciteurs, qu'un poète du cru consacra une longue pièce de vers à prouver que « le talent méconnu, la faiblesse opprimée » avaient enfin trouvé en d'Aumont un puissant appui auprès du trône (2).

Provisoirement installé dans la maison qu'un royaliste zélé, M. de Grandclos-Mesle (3), avait mis

(1) *Mémoires sur Carnot par son fils*, tome II, p. 454.

(2) *Vers adressés à Mgr le duc d'Aumont à l'occasion d'une maladie que son Ex. éprouva il y a quelques mois*, publiés en partie dans le *Journal du Calvados*, du 8 mars 1815.

(3) *Journal du Calvados*, du 11 février.

à sa disposition, le lieutenant-général voulut relever sans doute par le luxe du mobilier la mesquinerie d'un logement de province. Par l'éclat de ses réceptions, il pensait d'ailleurs séduire les gens et les gagner à la cause du roi. Aussi ne reculait-il devant aucune dépense. On l'avait un peu envoyé dans cette sorte d'exil pour l'obliger à économiser, et à mettre de l'ordre dans ses propres affaires. Et voici comment il débuta dans ce nouveau genre de vie. Dès les premiers jours de son arrivée à Caen, il s'y fit envoyer de Paris, par un orfèvre, un service d'argenterie de la valeur de 34,795 francs ! (1)

Le duc aurait ainsi travaillé rapidement à sa ruine, ou plutôt à celle de ses fournisseurs, sans le prodigieux coup de théâtre du retour de l'île d'Elbe. Tandis qu'il s'occupait de meubler son hôtel, vingt-trois jours après son arrivée à Caen, il y recevait, le

(1) Le 6 avril 1815, le Ministre de la Police générale écrivait au Préfet du Calvados :

« Le sieur Biennais, orfèvre à Paris, réclame un service d'argenterie de la valeur de 34,795 fr. 96 c. qu'il a fourni à M. le duc d'Aumont et qui ne lui a pas été payé. Je vous transmets ci-joint la note des objets dont ce service est composé. S'il est en votre pouvoir de prendre quelques mesures pour assurer les intérêts du s[r] Biennais, je vous invite à le faire et à vouloir bien m'instruire du résultat. »

Et le préfet, à son tour, adressait, le 8, cette note au maire de Caen :

«... Veuillez tâcher de vous procurer l'état des objets que M. le duc d'Aumont a laissés dans son hôtel et me l'adresser...»

Archives du Calvados. Secrétariat : Evénements, incendies, 1813-1817.

9 mars, la foudroyante nouvelle du débarquement de Napoléon à Cannes.

La transformation qui s'opéra alors, dans la personne du commandant de la 1re subdivision, fut aussi rapide que la variabilité des événements. L'homme de plaisir disparut subitement pour faire place au vaillant soldat, à l'ancien colonel des volontaires espagnols, qui sommeillait sous les dehors frivoles du viveur. Sans attendre les ordres du Gouvernement, le duc d'Aumont prit hardiment, sous sa responsabilité personnelle, les mesures les plus énergiques pour organiser des troupes de volontaires destinées à repousser celui que les royalistes appelaient *l'usurpateur*. Il voulait tout à la fois former des corps d'infanterie et des compagnies franches à cheval. Pour tenter la jeunesse, qui n'aurait pas eu le zèle suffisant, il promettait le rang de sous-lieutenant à ceux qui entreraient dans les *Gardes du Roi à pied*. En même temps il faisait appel aux armuriers de Caen (1), et aux différents fournisseurs des villes de son commandement, pour centraliser au chel-lieu tout ce qui serait nécessaire à l'armement et à l'équipement des volontaires royaux.

Il semblait communiquer sa belle ardeur à tout ce qui l'entourait, et ce fut probablement sous son inspiration que le préfet Seguier, sortant de la réserve

(1) Voir, entre autres dans les *Archives du Calvados* (R. Volontaires royaux), les réclamations rétrospectives d'un fabricant d'armes à Caen (16 février 1816), et de commerçants de Bayeux (lettre du sous-préfet, 30 nov. 1815), qui ne pouvaient parvenir à se faire payer leurs fournitures.

habituelle aux fonctionnaires administratifs, publia, dès le 9 mars, la violente proclamation qui suit :

« Napoléon Bonaparte, disait-il, cet étranger dont l'oppression récente a causé à notre patrie des maux si graves et si longs à guérir; ce perfide qui, violant tous les traités avec des alliés dévoués, par les agressions les plus odieuses, a tenté de ternir l'honneur du nom français ; cet homme sans âme, qui a abandonné trois fois ses invincibles armées après les avoir entraînées sur des plages lointaines, les laissant en proie à la fureur des ennemis ulcérés et d'un climat inexorable; cet aventurier, qui a trafiqué de son abdication du plus beau trône de l'univers à des conditions viles et honteuses, vient aujourd'hui vous proposer d'opter entre lui et votre Roi légitime ; entre Néron et Titus ; entre Charles V et Charles le Mauvais ; entre le crime et la vertu.

« L'égarement de son esprit lui fait croire que vous avez oublié ses forfaits, ou plutôt la perversité de son cœur lui fait espérer de trouver en vous des complices. Il vient vous apporter, en échange de ce gouvernement paternel qui craint de punir les coupables, cette férocité froide qui cherche des victimes; au lieu de ce respect constant pour la liberté constitutionnelle et tous les droits que la charte nous garantit, ce machiavélisme profond qui enchaîne les actions, les paroles et presque les pensées; au lieu d'institutions libérales qui donnent l'essor au génie et aux talents, ces combinaisons étroites qui en étouffent les germes, et font d'une nation généreuse l'instrument passif de la tyrannie.

« Quel amas de vengeances publiques et privées en opposition avec la clémence la plus mémorable qu'offrent les fastes de l'histoire ! Serait-il possible que notre Roi Louis XVIII eût, ainsi que César, sujet de s'en repentir ? Non, Français, votre générosité m'en répond.

« *Bonaparte*, instrument des vengeances célestes, est poussé à sa ruine par cette même main divine qui l'a élevé pour notre châtiment, et qui le précipite pour sa juste punition.

« Serrons-nous autour de ce trône que la Providence a si miraculeusement relevé, et montrons, par notre zèle à le défendre, le regret de nos erreurs passées.

« Vive le Roi !

SEGUIER. »

S'il faut en croire le *Journal du Calvados* du 15 mars, cette fougueuse harangue aurait produit un résultat presque instantané. Car, dès le lendemain, le 10, lorsque le duc d'Aumont passa la revue de la garde urbaine, son Excellence fut saluée par des cris unanimement répétés de : *Vive le Roi !*

« On ne saurait douter, dit le rédacteur de l'article, que tous les habitants de la bonne ville de Caen ne soient à S. M., à la vie et à la mort. Chacun est à son poste ; autorités, soldats et citoyens, tous brûlent du désir de signaler leur zèle contre les scélérats qui voudraient pervertir l'esprit public. La plupart de nos jeunes gens se font inscrire pour marcher contre l'aventurier de l'île d'Elbe ; tous se montrent avec la

fleur de lis ou une cocarde blanche à leur boutonnière. Malheur à qui insulterait à ce noble signe de ralliement. Mais, que dis-je, qui oserait insulter à ces couleurs chéries, emblème des vertus sans tache de nos Princes bien aimés? Que pourrait-on leur préférer? Est-ce cet *Aigle* exécrable qui ne rappelle que des crimes et des malheurs, et qui a toujours soif de sang humain ? »

Pour ne pas laisser se refroidir ce bel enthousiasme de la population, le duc disait aussi, à la fin de son ordre du jour (1) du 13 mars :

« Français ! l'Europe nous observe, elle verra avec admiration l'empressément de la nation entière à entourer le trône ; elle sera frappée d'estime et de respect pour un peuple qui sait étouffer dès leur naissance tous les germes des dissensions civiles.

« *Le Révolté*, que les Français ne nomment plus qu'avec horreur et mépris, osait se flatter que les *Lyonnais* l'accueilleraient favorablement; il a été repoussé et chassé par les *Lyonnais*, guidés par l'un des Princes du sang des Bourbons. Il erre et emploie toutes les ruses possibles pour éviter les divers corps qui sont à sa poursuite et qui ne tarderont pas à l'atteindre....

« Le Lieutenant général commandant la 1re subdivision de la 14e Division militaire.

DUC D'AUMONT. »

(1) *Archives du Calvados.*



Au moment où il faisait afficher cette diatribe, le duc d'Aumont ignorait-il que Napoléon était déjà entré à Lyon le soir du 10 mars, aux acclamations de plus de 100,000 voix? Ou bien, connaissant la vérité, voulait-il, comme dans les cas désespérés, cacher la vraie situation à ceux qu'il appelait aux armes? Qu'il fût sincère ou non, le moyen lui réussit, puisque des volontaires commençaient à se faire inscrire à la Préfecture et au Bureau de la guerre.

Le 15 mars, le *Journal du Calvados* pouvait en effet insérer l'entrefilet suivant :

« Hier, tous nos braves jeunes gens qui se sont fait inscrire pour marcher contre Bonaparte et ses brigands, se sont réunis dans la rue Neuve des Carmélites, devant l'hôtel de M. Alexis Dumesnil, leur digne commandant, et sont allés sous ses ordres se caserner au château. Dans toutes les rues qu'a traversées cette vaillante compagnie, elle a été reçue aux cris de : *Vive le Roi!* Les dames agitaient par les fenêtres des mouchoirs blancs, et promettaient la victoire à un dévouement si noble et si pur. »

Le même jour, le général comte de Vedel, commandant de la 2e subdivision militaire à Cherbourg, faisait partir de la Hague, avec armes et bagages, un détachement de trente canonniers-vétérans. Il les envoyait à Caen, pour y recevoir les ordres du lieutenant-général duc d'Aumont (1), qu'il avait au-

(1) *Archives du Calvados*, R. administration générale. Lettre

jourd'hui pour collègue et qu'il devait avoir pour ennemi moins de quatre mois après.

Ainsi, au 14 mars, le duc d'Aumont pouvait déjà compter sur ce détachement de canonniers et sur deux compagnies de volontaires, dont la première était commandée par le jeune Martial de Ranville, qui devait bientôt faire partie de l'expédition débarquée à Arromanches. En même temps un escadron franc de gardes à cheval s'organisait par les soins de M. Charles Labbey de Druval, colonel, qui venait d'installer à Vaucelles des écuries et un magasin renfermant les équipages (1). On s'occupait aussi de la formation de bataillons de réserve.

Il était difficile de montrer plus d'activité. Cependant, comme si le gouvernement avait eu quelque raison de se défier, soit du zèle, soit de la capacité du duc d'Aumont et de son dévoué collaborateur civil, le préfet Seguier, on apprit tout à coup, le 15 mars, l'arrivée à Caen du maréchal Augereau, duc de Castiglione, qui venait d'être nommé gouverneur de la 14e division militaire.

« M. le maréchal duc de Castiglione, gouverneur-général de la Basse-Normandie, disait le *Journal du Calvados* à la date du 16 mars, arrivé hier dans nos murs, a reçu aujourd'hui les autorités constituées ;

datée de Valognes le 14 mars, par le Maréchal de camp commandant le département de la Manche.

(1) *Archives du Calvados*, R. Volontaires royaux, etc. Lettre de Labbey de Druval à M. Marc, conseiller de préfecture, 23 mars 1815.

la bravoure et les talents de M. le maréchal, son entier dévouement à la cause de la France et de son Roi, les sentiments énergiques d'indignation qu'il a manifestés dès longtemps contre le *fléau de l'humanité*, inspirent une confiance universelle aux braves et fidèles Normands. Son Excellence les trouvera tous prêts à exécuter avec zèle les ordres qu'il voudra leur prescrire pour la défense du Monarque le plus vertueux, le plus sage et le plus chéri. »

Tandis que le principal organe du département préparait ainsi l'opinion royaliste à accepter sans défiance les services d'un officier supérieur chez qui la trahison était passée en habitude, Augereau rédigeait une proclamation adressée aux habitants de la Normandie et à l'armée.

« Braves Normands, le Roi a daigné me confier le gouvernement de la 14e division militaire.... Soldats et citoyens, ce père de la patrie nous appelle à la défense de son trône, de ses droits et des nôtres.... Qui d'entre nous ne répondrait pas à une voix aussi chère?... Le Roi, la patrie et la liberté ne sont qu'une seule et même cause, une cause sainte !!! L'infamie est pour le parjure. Braves Normands! si dignes de vos aïeux, le Roi compte sur vous !...

Au quartier général de Caen, le 18 mars 1815.

Le maréchal et pair de France, gouverneur de la 14e division militaire, Augereau, duc de Castiglione » (1).

(1) *Archives du Calvados*, R : Affaires militaires, 1800-1815.

Le Roi pouvait beaucoup plus compter sur les Normands que sur le gouverneur militaire, qu'il avait eu l'imprudence d'envoyer à Caen. Car, à l'heure où l'on affichait cette proclamation menteuse, commençait déjà le nouvel avatar d'un maréchal qui cherchait le moyen de rentrer en grâce auprès de l'Empereur.

Versatile, sans conscience, sans idées arrêtées, prêt à changer de parti selon les événements, n'allant jamais que du côté où il croyait trouver honneurs et argent, mais se trompant souvent, comme il arrive aux gens qui n'écoutent que les conseils de leur ambition, Augereau, dès le 18 mars, n'était pas sans avoir appris la marche triomphale de Napoléon sur Paris. Comment l'eût-il ignorée, puisque, encouragés par cette nouvelle, des officiers à demi-solde ne craignirent pas de se réunir à Caen, où ils formaient des rassemblements tumultueux. Profitant des équivoques d'une situation troublée, ils se donnaient pour de bons royalistes, qui auraient répondu à l'appel du duc d'Aumont pour s'engager dans un des corps de volontaires.

Le duc de Castiglione pensa qu'on ne pouvait lui offrir une meilleure occasion de faire oublier sa récente trahison, et de se créer de nouveaux titres à la faveur impériale. Tandis qu'il écrivait sa proclamation pour donner des gages à la cause royale, en secret, il favorisait (1) les tentatives des perturbateurs,

(1) Le fait est attesté par un contemporain dans le manuscrit suivant : *Notice sur la part que le Calvados a prise aux évé-*

créant ainsi de terribles embarras au préfet Seguier et au commandant de la 1re subdivision militaire.

Ce n'était pas en effet, pour le duc d'Aumont, une besogne facile que d'éliminer les gens douteux, ou simplement incapables, qui se présentaient à ses différents bureaux de recrutement. Plus tard, après l'insuccès, à l'heure des récriminations, des chefs royalistes eux-mêmes (1) lui ont reproché d'avoir accepté des jeunes gens qui n'avaient jamais servi. On le blâma aussi (2) d'avoir mis à la tête de ses volontaires des officiers ignorants et inhabiles au métier des armes.

Mais que pouvait donc faire l'infortuné lieutenant-général, harcelé par la rapidité des événements et cependant obligé d'agir? Devait-il prendre au sérieux les services que vinrent lui offrir, dans la journée du

nements politiques depuis le mois de mars 1815, jusqu'au retour du Roi dans sa capitale, par M. le comte d'Hautefeuille, colonel de la Garde Nationale de Caen en 1815 (Ms. in 8° 83, de la Bibliothèque de Caen).

Charles Texier, comte d'Hautefeuille, colonel de la Garde Nationale de Caen, a joué un rôle assez important dans les événements de 1815. Il était le frère de Eugène d'Hautefeuille, colonel de lanciers, que nous verrons bientôt prendre part à l'expédition du duc d'Aumont. Nous aurons souvent à citer ses souvenirs, que nous désignerons, par abréviation, sous le titre de *Manuscrit Hautefeuille.*

(1) Lettre de Labbey de Druval à M. Marc, conseiller de préfecture remplissant la fonction de préfet (23 mars). *Archives du Calvados*. R : Volontaires royaux.

(2) Lettre du maréchal de camp Regnaud au préfet, du 31 mars 1815. *Archives du Calvados*. R : Volontaires royaux.

16 mars. les vieux chevaliers de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis ? Devait-il se contenter des bonnes volontés impuissantes ? Lui fallait-il se fier aux promesses d'un M. de Montcanisy (1), ancien colonel de cavalerie, plus que septuagénaire, qui s'était fait inscrire, des premiers, sur la liste des cavaliers volontaires, en disant que « si sa voix affaiblie ne lui permettait plus de commander, au nom de son Roi, il sentait palpiter son cœur aussi vivement qu'à l'âge de vingt ans » ?

S'il y avait de l'enthousiasme parmi ces vétérans, malgré les affirmations rassurantes du *Journal du Calvados*, qui écrivait (2) que les hommes de toutes classes accouraient avec empressement de tous les points du département, le duc d'Aumont ne se faisait aucune illusion sur le concours qu'il pouvait attendre de la population valide. A grand'peine il était arrivé (ce qui était déjà un assez joli résultat) à équiper en quelques jours deux compagnies d'infanterie, une de grenadiers et une de chasseurs. De plus il espérait que les deux escadrons de cavalerie en formation seraient bientôt en état de rejoindre les volontaires à pied, qui devaient partir pour se rendre au camp indiqué près de Melun.

Les deux compagnies d'infanterie, commandées par le chef de bataillon Alexis Dumesnil, ancien officier de l'armée royale de Normandie, se mirent en route le 19 mars, précédées jusqu'à la sortie de la ville,

(1) *Journal du Calvados*, n° du 18 mars.
(2) N° du 18 mars.

selon la volonté du maire de Caen (1), de la musique de la Garde Nationale. Ces troupes royalistes arrivèrent, le soir du 20 mars à Évreux, où elles apprirent, par des personnes attachées à la Cour qui fuyaient en Normandie, tout ce qui venait de se passer à Paris dans la nuit, c'est-à-dire la rentrée de l'Empereur aux Tuileries.

La nouvelle n'arriva à Caen que le lendemain. Et, loin de décourager le duc d'Aumont, elle sembla lui donner une nouvelle ardeur. La situation devenait cependant terriblement inquiétante, pour ne pas dire dangereuse. Les officiers à demi-solde parcouraient les rues de la ville avec des drapeaux tricolores, et Augereau, jetant le masque, approuvait leurs manifestations tumultueuses (2).

Avec une volte-face impudente, dont le cynisme dépassa tous les actes de trahison et de bassesse qui souillèrent cette triste époque, il osa, deux jours après l'affichage de sa proclamation royaliste, couvrir les murs de la ville d'un manifeste où il crachait sur le drapeau blanc, autour duquel il venait de conjurer les Normands de se rallier.

« Soldats, disait-il, l'Empereur est dans la capitale ; ce nom, si longtemps le gage de la victoire, a suffi pour dissiper devant lui tous ses ennemis ; un moment la fortune lui fut infidèle ; nous fîmes alors serment de défendre d'autres droits que les siens ; ses

(1) Lettre du maire au colonel de la Garde Nationale, du 18 mars. Archives municipales. Lettres ; registre 16.

(2) Manuscrit Hautefeuille

droits sont imprescriptibles. Soldats ! dans son absence, vos regards cherchaient en vain sur vos drapeaux blancs quelques souvenirs honorables ; jetez les yeux sur l'Empereur ; à ses côtés brillent d'un nouvel éclat ses aigles immortelles ; rallions-nous sous leurs ailes ; oui, elles seules conduisent à l'honneur et à la victoire : arborons donc les couleurs de la nation. »

Dans cette circonstance critique, le duc d'Aumont n'hésita pas à renier son chef hiérarchique et, de sa propre autorité, avec un courage que nous devons honorer, à la fin de la journée du 21 mars, vers six heures du soir, il donna l'ordre à l'escadron des gardes de monter à cheval.

Cette troupe, à peine organisée, était malheureusement composée des éléments les plus disparates. Si l'on comptait parmi les volontaires quelques cavaliers exercés et sincèrement royalistes, le reste des recrues formait une cohue désordonnée. La plupart n'avaient jamais servi, et — chose plus grave — les autres ne répondaient, en aucune façon, aux desiderata qui exigeaient (1) d'eux « une moralité parfaitement reconnue, un dévouement très prononcé au Roi et à la patrie, et la possibilité de s'habiller à leurs frais. » C'étaient, au contraire, de pauvres diables, sans le sou, ou accablés de dettes, que, faute de mieux, on avait accueillis pour exécuter les ordres du préfet.

(1) Affiche placardée, le 18 mars, par le commandant de bataillon, comte de Fouchécourt. *Archives du Calvados*. R. Affaires militaires 1800-1815

On devine aisément quelle confusion dut se produire au boute-selle d'un tel escadron, au moment où l'anarchie était maîtresse des rues, et lorsque l'incertitude des événements politiques favorisait les plus coupables désertions. Dès que l'ordre du départ eut été donné par le duc d'Aumont, quelques-uns des volontaires allèrent chez leurs tailleurs chercher leur uniforme; les autres – et c'était le plus grand nombre — accoururent à Vaucelles, où malgré les objurgations du lieutenant Hyppolite de Lyon, ils enfoncèrent les portes du magasin, qu'ils mirent au pillage. Plusieurs décampèrent sans tambour ni trompette, en emportant des effets d'habillement, armement et équipement (1). Il y en eut même qui eurent l'audace de disparaître en s'appropriant les chevaux qu'on leur avait offerts, tout harnachés, pour le service du roi (2).

Ces scènes de désordre furent aggravées par la présence des officiers à demi-solde qui parcouraient la ville, vociférant, insultant le drapeau blanc partout où ils le rencontraient, et menaçant tout ce qui

(1) Lettre de Labbey de Druval, du 23 mars, précédemment citée.

(2) Lettre au préfet, du 14 mai 1815, dans laquelle M. Labbey de Druval déclare, en rendant ses comptes, qu'il a acheté 106 chevaux, dont 63 ont été remis au 9e régiment de chasseurs et 37 au major Briquet. « Les six qui restent à reproduire, ajoute-t-il, ont été enlevés dans la nuit du 21 mars.... Je ne crois pas que le plus léger soupçon puisse tomber sur nous... Nous sommes à l'abri de pareille bassesse... » *Archives du Calvados.* R. Volontaires royaux.

paraissait improuver leurs manifestations. Augereau laissait faire, ou approuvait.

Le duc d'Aumont, en se voyant abandonné par les volontaires, songea un instant à s'autoriser de sa qualité de commandant de la 1re subdivision, pour donner des ordres à la garnison. Mais il ne lui fallut pas longtemps pour s'assurer qu'il ne pouvait plus compter sur les troupes, dont la majorité se déclarait hautement pour l'Empereur. Il ne devait pas non plus fonder la moindre espérance sur l'aide du vieux comte de Frotté, envoyé à Caen, le 14 mars, avec mission spéciale de le seconder (1); car le violent appel aux armes contre l'usurpateur, que l'ancien chef des chouans avait fait afficher dans quelques villes du Calvados, s'était perdu sans écho dans le vide de l'indifférence publique.

Déjà son collaborateur civil, le préfet Seguier, craignant, sinon pour sa vie, au moins pour sa liberté, s'était enfui et réfugié dans ses terres. Menacé d'arrestation par Augereau, le chef militaire que lui avait imposé le roi pour l'aider dans ses préparatifs de résistance à Napoléon, le duc d'Aumont pensa qu'en restant il s'exposerait sans utilité et qu'il valait mieux quitter la France, pour combiner une revanche à l'Étranger. L'hésitation d'ailleurs ne lui était plus permise, puisque son devoir venait de lui être tracé par Louis XVIII lui-même, qui, au moment où il quittait Paris, lui avait envoyé ses ins-

(1) *Louis de Frotté,* par L. de la Sicotière, t. II, p. 707.

tructions en le chargeant d'une mission extraordinaire près du gouvernement britannique (1).

Suivi de quelques officiers restés fidèles, au nombre de neuf, suivant la duchesse d'Abrantès, il s'échappa secrètement, dans la nuit du 21 mars, gagna la mer auprès du village de Meuvaines (2) et se jeta, avec ses compagnons, dans une barque de la contenance de neuf tonneaux (3). Pendant trois nuits et trois jours, la frêle embarcation fut le jouet d'une tempête épouvantable. Le duc travailla lui-même, avec les matelots, à débarrasser le canot de l'eau, qui allait le submerger. Après des efforts inouïs, on aborda dans le port de Newhaven. Mais, excédé de fatigue, épuisé, demi-mort, le duc ne put se rendre à Londres qu'après un repos de huit jours.

(1) *Mémoires et Souvenirs du baron Hyde de Neuville*, t. II, p. 72.

(2) Dans le tome II de ses *Mémoires sur la Restauration*, la duchesse d'Abrantès dit que le duc d'Aumont s'embarqua à *Davênes*. C'est évidemment un mot défiguré, car il n'y a de localité de ce nom, ni dans le Calvados, ni dans aucun autre département. La terminaison du mot nous fait croire qu'il s'agit ici de *Meuvaines*, situé entre Asnelles et Ver, sur le littoral du Calvados. Cette localité aurait été d'ailleurs bien choisie par les fugitifs, puisqu'elle était au centre d'un canton où l'on avait chouanné beaucoup autrefois. Le littoral était en outre mal gardé, désert, et habité par des pêcheurs hostiles à l'Empire, qui mettaient souvent leurs barques à la disposition des proscrits royalistes.

(3) Manuscrit Hautefeuille.

II

Le duc d'Aumont était arrivé à Londres avec le titre de commissaire extraordinaire du roi. Sa mission parut tout d'abord se borner à sonder les dispositions du gouvernement britannique, et à observer les mouvements de l'opinion. Il écrivit même un rapport confidentiel à Louis XVIII sur les sentiments que le peuple anglais semblait manifester à l'égard de la famille des Bourbons.

Mais ce n'était là que le côté, en quelque sorte, extérieur de ses fonctions officielles. En réalité, dès les premiers jours de son arrivée, il n'eut qu'une pensée, un but : rallier autour de lui un nombre suffisant d'anciens volontaires et de nouveaux partisans du Roi pour opérer une descente sur les côtes de Normandie, où il tâcherait de soulever une insurrection générale en faveur de la monarchie légitime. En caressant ce projet, obéissait-il à une inspiration de haute politique ? Voulait-il épargner aux Bourbons la honte de rentrer une seconde fois en France à la suite d'une invasion ? Avait-il imaginé cette diversion armée pour qu'il fût permis de dire, et possible de croire, que le peuple français, en prenant les armes contre l'usurpateur, manifestait hautement le désir de concourir seul, sans le concours de l'Étranger, au rétablissement de l'autorité royale ?

Dans ce cas, il aurait accueilli avec empressement

les modifications que le baron Hyde de Neuville lui proposa d'apporter à son projet. Avec son coup d'œil d'homme politique, rompu aux affaires, le baron vit immédiatement le parti que l'on pouvait tirer d'un plan, peu étudié et trop réduit, auquel il suffirait de donner de plus vastes proportions. Pour lui, jeter un petit corps de partisans en Normandie, ne lui paraissait pas suffisant. Il fallait une action plus générale et favoriser, parallèlement à celles qui éclateraient en Normandie, les insurrections de la Vendée et de la Bretagne. De plus, à toutes ces troupes, formées des débris de l'armée et de la maison du Roi, il importait de donner un chef, dont l'autorité s'imposerait, comme, par exemple, le général Macdonald. Avec de telles combinaisons, on réussirait à faire accréditer le bruit que la France, par cette prise d'armes, entendait, non pas seconder les Alliés, mais profiter de leur victoire pour replacer Louis XVIII sur le trône de ses pères. (1)

Ce ne fut pas sans un certain plaisir que le duc d'Aumont vit s'éloigner un diplomate, dont les vastes projets menaçaient de le reléguer au second plan. Connaissant très bien le fort et le faible de la 14e division militaire, dont il avait eu le commandement, il espérait grouper facilement autour de lui assez de bonnes volontés pour mener à bien la descente dont il prendrait la haute direction. Si l'on adoptait au contraire les combinaisons du baron Hyde de Neuville, il pressentait, non sans humeur, qu'il devrait

(1) *Mémoires du baron Hyde de Neuville*, t. II, p. 74-75.

s'effacer et céder la première place à quelque ancien maréchal de l'Empire.

Il n'en eut pas moins, par l'intermédiaire de son aide de camp, une correspondance suivie avec le baron, qui s'était rendu à Gand auprès de Louis XVIII. Le 21 avril, il lui annonçait l'arrivée à Londres de la duchesse d'Angoulême, qui aurait déjà promis son appui à l'expédition projetée de Normandie. Et il ajoutait le 4 mai (1) : « Nous avons l'assentiment du « duc de Wellington, et de bonnes dispositions de la « part des ministres anglais ; vous voyez qu'il devient « plus urgent que jamais de s'en occuper. »

Mot imprudent de la part du duc d'Aumont, puisque celui dont il redoutait les trop vastes conceptions, s'empressa, en arrivant à Gand, de soumettre au roi une note où il insistait sur la nécessité de fomenter une insurrection générale en France.

« Qu'on s'occupe, disait-il (2), de tous les moyens « d'accélérer la chute de Bonaparte, qu'on s'occupe « surtout de le faire tomber autant et plus par les « Français que par les Étrangers ; qu'on organise de « puissantes diversions. La France sait que le roi n'a « pas appelé l'étranger. C'est Bonaparte qui attire « sur nous ce nouveau fléau. L'Europe cherche son « propre salut ; notre intérêt n'est pour elle que très « secondaire, elle ne l'a que trop prouvé ; sauvons- « nous, autant que faire se pourra, par nous-mêmes. »

Cette manière de penser n'était pas particulière au

(1 et 2) *Mémoires du baron Hyde de Neuville,* tome II, pages 77 et suiv.

baron Hyde de Neuville. Elle flottait un peu partout dans l'air ambiant de la politique. On la rencontrait dans les discours, mémoires, correspondances ou rapports des diplomates du temps.

« Après avoir lu la déclaration que votre Majesté a dernièrement adressée à ses sujets, écrivait Talleyrand (1), les souverains m'ont encore dit qu'ils avaient remarqué avec regret une phrase où votre Majesté fait entendre, quoique avec beaucoup de ménagements, qu'elle s'est soumise à accepter leurs secours... » Ainsi les souverains, qui allaient ramener Louis XVIII en France après Waterloo, comprenaient eux-mêmes, et peut-être mieux que leur protégé, que la seconde Restauration ne devait pas paraître imposée par les victoires des Alliés.

Après cette leçon de patriotisme donnée par l'Étranger, c'était encore dans la correspondance d'un diplomate au service de la Russie que le monarque détrôné trouvait des raisons de fonder quelque espoir de retour aux Tuileries sur le dévoûment de ses sujets.

« Le roi, écrivait Pozzo di Borgo (2), est vraiment attendu par une grande partie de la population en Flandre, en Artois, en Picardie; les communications qui existent avec ces provinces sont plus immédiates, et on peut en juger avec connaissance de cause. On espère des mouvements dans les autres parties de la France, dès que les hostilités commenceront, surtout

(1) *Mémoires*, t. III, p. 221-224.
(2) *Correspondance*, t. I, p. 123.

en Normandie, en Bretagne, à Bordeaux et dans le Midi. ».

Un rival lui-même, le duc d'Orléans, dans lequel on voyait déjà un prétendant, conseillait à Louis XVIII, puisque la coalition se plaisait à déclarer qu'elle agissait dans son seul intérêt, de se tenir à l'écart, dans la neutralité, pour ne pas s'exposer au grave reproche d'avoir provoqué l'invasion de la France (1).

Mais les vrais amis, les dévoués partisans de la branche aînée des Bourbons, ceux qui venaient de se compromettre pour elle dans la vaine tentative de résistance à la marche de l'Empereur sur Paris, ceux-là ne se contentaient pas de recommander au roi une prudente réserve. Ils l'invitaient à l'action et lui demandaient de soutenir, de son autorité morale, l'effort qu'ils allaient faire pour le replacer sur son trône.

Un des plus fervents de ces défenseurs de la monarchie légitime était le comte de Guernon-Ranville, alors âgé de 27 ans, c'est-à-dire dans la force de la jeunesse et de l'ardeur des convictions. Après avoir ramené à Moult, près de Caen, et congédié la compagnie de volontaires qu'il avait menée à Évreux, il se vit choisi par les anciens chefs royalistes pour se rendre à Gand auprès du Roi, avec mission de faire approuver à Louis XVIII le projet qu'ils avaient formé de tenter une descente sur les côtes de Normandie.

Parvenu à Gand le 17 mai, le comte de Guernon

(1) *Histoire de la Restauration*, par de Viel-Castel, t. III, p. 71.



Ranville y apprit que le duc d'Aumont, nommé commissaire extraordinaire du Roi, s'occupait déjà de préparer une expédition dans la quatorzième division militaire. Cette nouvelle le remplit de joie et le confirma dans sa résolution de se faire le porte-parole de ses coreligionnaires politiques.

Rapidement, au courant de la plume, il rédigea un rapport qu'il confia à M. le comte de Lally-Tollendal, avec prière de le mettre sous les yeux du Roi. Cette pièce, curieuse à plus d'un titre, débute par une apostrophe à Louis XVIII, où se remarque l'exubérance d'un âge qui, tout en étant respectueux, se permet toutes les audaces. « Au moment, dit-il (1), où les puissances alliées sont sur le point de porter le grand coup, qui doit couronner la plus sainte des ligues, la France entière ose espérer que son Roi ne lui fera pas l'affront de se laisser replacer sur son trône par des mains étrangères, lorsque des millions de sujets fidèles veulent consacrer leurs bras à cette noble victoire, qui peut seule réhabiliter l'honneur national aux yeux des peuples et de la postérité...»

Après avoir donné hardiment cette leçon, l'ardent royaliste développe une idée qui, décidément, comme nous l'avons déjà pu constater, hantait tous les esprits à cette heure, tant en France qu'au dehors.

« Les Français veulent combattre pour le Roi en première ligne; ils ne veulent voir dans les étrangers que des *auxiliaires;* ils recevront leur appui

(1) Manuscrit Hautefeuille.

avec reconnaissance, mais ils ne leur abandonneront pas la gloire de relever le trône de Henri IV... Si les étrangers seuls ramènent le roi dans sa capitale, l'honneur national est anéanti pour jamais; nos enfants rougiront d'être Français, et le mépris du monde deviendra le partage du peuple le plus fait pour commander l'estime... Quelle différence dans notre situation et dans notre avenir si le Roi, profitant de l'amour sans bornes, de l'espèce de culte que lui ont voué les Français, consent à leur fournir les moyens de le servir dans l'intérieur... Une armée immense aux couleurs royales recevra les Alliés, non comme des protecteurs, qui peuvent tout entreprendre impunément, mais comme des amis avec lesquels le Roi pourra traiter d'égal à égal. »

Et, comme moyen, pour arriver à ce but glorieux, le jeune Normand, après avoir dit ce qu'on pouvait attendre du Midi, du Nord et de l'Ouest soulevés, recommande sa province comme point de ralliement, à l'exemple du duc d'Aumont, qu'il se proposait d'ailleurs de rejoindre.

« Pour allumer cet incendie, poursuit-il, il faut une étincelle, il faut un point central d'insurrection d'où partiront les ordres, où pourront se réunir tous les efforts. La Normandie, plus qu'aucune autre province, présente ce point essentiel. Ses richesses, ses ressources de tout genre, sa proximité de la capitale, la facilité d'y opérer un débarquement, tout réclame pour elle l'honneur d'être le foyer du soulèvement général. »

Pour former le noyau de l'armée insurrectionnelle,

le comte de Guernon-Ranville conseille l'emploi de douze ou quinze cents nobles de la Maison du Roi, qui ne manqueraient pas d'attirer sous leur drapeau tous les nobles du Royaume. Ce serait, en outre, d'après lui, un moyen « de réhabiliter la noblesse aux yeux de la nation, et d'établir, en quelque sorte, un pacte d'alliance et d'estime entre les nobles et le peuple, indisposé par les agitateurs contre la classe appelée *privilégiée*. »

Quant au moment où devrait, selon lui, éclater l'insurrection, le capitaine des volontaires du Calvados s'exprime ainsi : « Il est essentiel que les mouvements de l'insurrection proposée se combinent avec ceux des Alliés, de telle sorte que le premier coup de canon tiré à la frontière serait le signal de la levée de boucliers en Normandie et dans les autres provinces. Bonaparte et ses légions, occupés alors, ne pourront s'opposer aux efforts de l'intérieur, et Paris aura arboré le drapeau blanc avant qu'aucune mesure ait pu être prise pour comprimer les mouvements de la nation. Plus tôt, une pareille entreprise pourrait être combattue et peut-être déjouée ; plus tard, Bonaparte se serait déjà retiré sur Paris ; et qui sait si, dans le désespoir de sa cause, il ne voudrait pas tenter de s'ensevelir sous les ruines de la capitale ? »

Pendant que le roi lisait ce mémoire, écrit avec une crânerie toute juvénile, le baron Hyde de Neuville, retourné à Londres le 9 mai, obtenait une audience de la duchesse d'Angoulême. Madame le retint longtemps et le questionna, particulièrement au sujet de la diversion projetée sur une des provinces, à l'ouest

de la France, tandis qu'un mouvement européen contre Bonaparte aurait lieu en Belgique (1).

L'héroïne de Bordeaux ne cacha pas au baron de Neuville qu'elle était favorable à ce projet. Mais, comme elle tenait encore à s'éclairer, elle lui demanda de lui présenter un rapport sur cette question.

Dans ce mémoire, qu'il écrivit pour Madame, le diplomate exposa de nouveau ses idées sur la nécessité de donner un caractère général au soulèvement des différentes provinces de France.

« Tout est préparé, y disait-il entre autres choses (2), les provinces sont dans les meilleures dispositions ; ce qu'on doit craindre, ce sont des insurrections partielles et précipitées. Ce qu'on doit bien vite organiser, c'est une insurrection générale et qui corresponde avec le mouvement des Alliés. Jusqu'ici il n'y a pas eu assez d'ensemble dans les projets de diversion présentés, soit à Gand, soit à Londres. »

Cette dernière critique semblait viser le duc d'Aumont. Et celui-ci ne s'y méprit pas ; car, au dire de la duchesse d'Abrantès (3), il entra dans une violente colère. Que voulait donc ce diplomate ? Avait-il la prétention de lui apprendre son métier de soldat ?

Si l'on n'eût considéré que l'intérêt de la cause du Roi, le baron Hyde de Neuville avait mille fois raison. Mais, dans les objections de l'homme politique, le chef militaire ne voyait qu'une entrave à une ex-

(1) *Mémoires du baron Hyde de Neuville*, t. II, p. 86.
(2) *Mémoires*, t. II, p. 87.
(3) *Mémoires sur la Restauration*, t. III, p. 139.

pédition qu'il croyait sur le point d'aboutir. On lui avait déjà promis de joindre à ses volontaires 12,000 Suédois qui attendaient, dans l'île de Wight, le moment de s'embarquer avec lui pour la Normandie. On lui avait aussi laissé entendre qu'on lui amènerait un régiment d'artillerie composé des débris d'anciens corps d'émigrés. Et la duchesse d'Angoulême paraissait elle-même si chaudement approuver les projets du duc d'Aumont, qu'elle commençait à broder en or, de ses propres mains, un drapeau blanc, orné de fleurs de lys, d'une couronne de lauriers et de cette devise : *Le Roi, l'Honneur et la Patrie*, avec cette dédicace : *Marie-Thérèse aux braves Neustriens* (1).

Cette dernière partie de l'inscription ne permettait plus le moindre doute sur les intentions de la duchesse d'Angoulême, qui ne pouvait affirmer plus solennellement son désir de voir réaliser une descente sur le littoral normand. Mais le duc d'Aumont ne se sentait pas encore rassuré, et ce fut pour lui une cruelle déception lorsqu'il entendit Madame insister auprès du baron Hyde de Neuville, pour que celui-ci l'accompagnât à Gand.

Partie le 29 mai, la duchesse d'Angoulême ne fit

(1) *Un mot sur l'expédition de M. le duc d'Aumont, par Madame Adelle* (sic) *R..... de B...y.* Paris, Sétier, in-8° de 40 pages. Brochure rarissime écrite par Madame Rochelle de Brécy, qui fit partie de l'expédition du duc d'Aumont. Comme nous citerons souvent cet ouvrage, nous le désignerons ainsi : *Un mot.*

qu'un bref séjour en Belgique, où son cœur, tout français, souffrait du passage continuel des troupes étrangères qui s'y concentraient pour se mesurer contre les armées impériales. Elle revint à Londres, dans les premiers jours de juin, munie des pouvoirs nécessaires que lui avait conférés le roi pour tout ce qui concernait les intérêts des royalistes, armés dans les provinces de l'Ouest.

C'était, en somme, la consécration du plan adopté par le duc d'Aumont. Celui-ci n'avait donc plus rien à redouter des vastes combinaisons projetées par le baron Hyde de Neuville. Dans ses conférences avec Louis XVIII, la duchesse d'Angoulême avait dû être initiée au secret des embarras de la cour de Gand. Beaucoup de discours, de rapports, d'articles de journaux et de promesses en partaient quotidiennement, pour échauffer le zèle des partisans d'une seconde Restauration. Mais, en réalité, la pénurie d'hommes n'avait d'égale que la disette d'argent. Les 12.000 Suédois, par exemple, et le régiment d'artillerie annoncés ne figuraient que sur le papier. Il fallait donc se contenter des bonnes volontés connues et en tirer le meilleur parti possible. La vaillante duchesse d'Angoulême, dont Napoléon avait dit : « C'est le seul homme de la famille », savait pertinemment ce que l'on peut oser avec du courage et de l'audace. Pleine de confiance dans le duc d'Aumont, qui avait fait ses preuves, elle conseilla à Louis XVIII de laisser à ce gentilhomme toute liberté d'action sur sa petite troupe, et de mettre la diplomatie à son service dans la personne du baron Hyde de Neuville.

Un ordre du duc de Feltre, ministre de la guerre, annonça en effet au baron que, par une ordonnance du 7 juin, il avait été nommé commissaire du Roi « pour être employé dans la 14e Division militaire, sous les ordres de M. le duc d'Aumont, commissaire extraordinaire du Roi dans la dite division. »

A ce moment, Louis XVIII paraissait avoir, dans l'issue de l'expédition du duc d'Aumont, une telle confiance, qu'il la voyait déjà faciliter l'accès de Paris au diplomate qu'il lui avait attaché. Le 13 juin, il adressait au baron Hyde de Neuville (1) des instructions, écrites et signées de sa main, qui commençaient ainsi : « Dès que M. Hyde de Neuville, commissaire du Roi, apercevra la possibilité de rétablir et de faire reconnaître dans Paris l'autorité du Roi, ou d'opposer avec succès cette autorité à celle de l'usurpateur, il se concertera avec les personnes qui lui seront incessamment indiquées, et qui, munies comme lui de pouvoirs à cet effet, formeront à l'instant même une commission extraordinaire de cinq, sept ou neuf membres. Quelques-uns desdits membres de la commission pourront être chargés provisoirement de la direction de différents ministères. »

Avant le départ du baron, Louis XVIII voulut le voir (2) et laissa échapper devant lui ces paroles : « Tout plutôt que ce qui avilirait ma cause. »

Dès qu'il fut arrivé à Londres, Hyde de Neuville se mit aux ordres de la duchesse d'Angoulême, qui,

(1) *Mémoires*, t. II, p. 94.
(2) *Mémoires*, t. II, p. 97 et 98.

avec sa résolution habituelle, lui donna, en vertu des pouvoirs que lui avait accordés le roi, un mot de sa main pour l'accréditer auprès de tous les agents royalistes du continent. « Gagnez le Havre, lui dit-elle (1), pour vous entendre avec le duc d'Aumont, quitte, si les circonstances le demandent, à changer de direction. »

Le duc d'Aumont s'étant embarqué dès les premiers jours de juin, Madame pensait sans doute qu'il devait déjà être arrivé en Normandie. Mais les événements en avaient décidé autrement. Après avoir laissé à Londres le chevalier Rochelle de Brécy, chargé d'y recevoir les officiers de bonne volonté qui se présenteraient; après avoir envoyé à Jersey, lieu du rendez-vous général, le comte de Macnamara, avec cinquante hommes montés sur la frégate l'*Eurialus*, et confié à un ancien lieutenant de la marine royale, M. Bourdé de Vilhuet, le soin de surveiller, à Portsmouth, l'embarquement des détachements de volontaires, le duc avait pris lui-même la mer sur un brick de la marine anglaise, nommé la *Cordelia*. Il n'avait à son bord que dix personnes, parmi lesquelles son premier aide de camp, le comte de la Barthe, et Madame Rochelle de Brécy, historien d'une expédition dont elle avait voulu courir les hasards.

« Ce fut à Portsmouth, dit-elle dans son récit, que nous nous embarquâmes à trois heures après midi; malheureusement le vent ne nous seconda point; le

(1) *Mémoires*, t. II, p. 97 et 98.

pilote n'avait jamais navigué dans ces parages et l'on se trouva, le quatrième jour, renfermé au milieu des rochers qui avoisinent les îles de Guernesey et de Jersey, et qui en rendent l'approche dangereuse. On tira le canon pour appeler un pilote de Guernesey, et, ne pouvant être entendu, il fallut se résoudre par prudence à passer une nuit très pénible sur les ancres; mais les procédés aimables du capitaine Surgeon envers les Français qui étaient sur son bord, et l'exemple de courage et de gaîté que donnait Monsieur le Duc, qui souffrait sans se plaindre, faisaient tout supporter aisément.

« Je l'avouerai : j'observais ce seigneur avec une vive curiosité ; je voulais me convaincre par moi-même de tout le bien qu'on en disait. Mais bientôt je ne ressentis plus que de l'admiration quand je le vis s'oublier toujours pour les autres, ne vouloir jamais qu'on s'occupât de lui, soigner les malades sans souffrir qu'on le soignât lui-même. A force de complaisance, il était le plus mal logé et le plus mal couché du bord; pendant toute la route il fut constamment d'une politesse franche, d'une simplicité charmante, d'une discrétion unique et d'une dignité parfaite ; rempli d'instruction, causant bien, contant avec grâces, il rendait les réunions des repas excessivement agréables. C'est dans le rapprochement que nécessitent ces sortes de voyages, qu'on peut le mieux juger les hommes ; aussi est-ce dans celui-là, qu'outre l'estime que méritent les principes politiques et les faits militaires de Monsieur le Duc d'Aumont, je me suis convaincue que l'excellence de son caractère et de son

cœur lui attirera partout le respect général, et lui fera de vrais amis, prêts à se dévouer pour lui dans toutes les circonstances.

« Le lendemain il nous vint un pilote qui, par un bon vent, nous conduisit dans la rade de Jersey. Il nous fallut faire deux milles jusqu'au port par une pluie battante sur une petite barque tellement chargée qu'elle n'avait pas six pouces de bord hors de l'eau.

« En arrivant à Jersey, M. le général Duc, mouillé jusqu'aux os, mais très satisfait d'approcher du but, fut salué par le comte de Macnamara et les volontaires royaux qui l'attendaient avec impatience et le revirent avec joie. »

Dès le lendemain de son arrivée, le duc donna audience aux principaux chefs royalistes qui l'avaient précédé à Jersey. Le comte de Frotté, qui se berçait de l'espérance assez chimérique de lever une armée de 10,000 hommes, lui rendit compte de ses démarches auprès du gouvernement anglais pour obtenir des armes et des munitions. On lui présenta aussi le fameux Michel Moulin, plus connu de ses compagnons d'armes des grandes guerres de la chouannerie sous le surnom de Michelot, qui l'informa des dispositions qu'il avait déjà prises pour protéger le débarquement projeté sur la côte de Normandie.

Après avoir approuvé et remercié ces fidèles serviteurs de la cause royaliste, le duc procéda à l'enrôlement de tous les Français qui voulaient faire partie de l'expédition. Il en forma deux compagnies, l'une de cavalerie qui eut M. Eugène d'Hautefeuille pour capitaine; l'autre d'infanterie, commandée

par M. de Grimaldi, aide de camp et parent du prince de Condé, avec Michel Moulin pour lieutenant. Impossible d'imaginer une troupe plus soigneusement triée sur le volet. On y comptait 45 ou 46 officiers supérieurs, colonels, lieutenants-colonels, et chefs de bataillon. « Le reste de la compagnie, ajoute assez ironiquement Moulin dans ses *Mémoires* (1), était composé de capitaines ou de lieutenants; car tous étaient officiers, ou du moins se disaient tels. »

Ce corps d'élite avait été, en grande partie, recruté parmi les quatre-vingts officiers de la maison du Roi, embarqués à Ostende (2) sous les ordres du maréchal de camp Saint-Simon, neveu du grand d'Espagne de ce nom. Dès que cet officier supérieur eut pris le commandement de la petite armée, il la réunit dans les casernes de Grouville, où elle resta dans l'oisiveté pendant trois semaines.

Moulin, l'homme aux aventures extraordinaires, aux évasions héroïques, ne comprenait rien à cette inaction, et en souffrait. Il demanda au duc d'Aumont l'autorisation de passer en Normandie, où il se faisait fort de lever en huit jours une troupe de 3,000 hommes, armés de 1,500 fusils. Il ajoutait qu'il se chargeait de les conduire au lieu du débarquement, si toutefois le duc s'engageait à l'effectuer entre Coutances et Avranches. Et le duc se contenta de répondre qu'il y penserait.

(1) *Mémoires de Michel Moulin sur la chouannerie normande, publiés pour la Société d'histoire contemporaine.* Paris, Picard, 1893, p. 378.

(2) Manuscrit Hautefeuille.

« Enfin, s'écrie Moulin avec un soupir de soulagement, nous apprîmes la nouvelle de la bataille de Mont-Saint-Jean. Cet heureux événement nous stimula un peu ; le jour même, M. le duc d'Aumont réunit plusieurs officiers en conseil pour décider avec eux le point de la côte de Normandie le plus propre au débarquement de son armée, qui était, comme je l'ai dit, composée de 133 hommes. MM. de Hautefeuille, de Grimouville, et plusieurs autres opinèrent pour que le débarquement eût lieu sur les côtes des environs de Caen, faisant entendre à M. le duc d'Aumont que toute cette ville serait pour nous. Il fut donc arrêté dans ce conseil qu'on débarquerait entre Caen et Bayeux. Un des officiers appelés au conseil, qui avait de grandes connaissances en fait d'opérations de ce genre, représenta vainement les dangers auxquels on serait exposé en descendant avec 130 hommes dans la plaine de Caen, où la cavalerie, qui se trouvait dans cette ville, pouvait les sabrer presque aussitôt qu'ils seraient débarqués. Comme ses représentations n'eurent aucun effet, cet officier vint me trouver dès qu'il fut sorti du conseil, et me dit ce qui venait de se passer, en me priant d'en parler à M. le duc : peut-être écouterait-il les observations que je pourrais lui faire là-dessus. Je me décidai à lui en dire ma façon de penser. En l'abordant, je lui dis : « Monseigneur, j'ai appris avec bien de la peine que le conseil a décidé qu'on débarquerait sur les côtes de Caen. L'expérience de six ans de guerre, dans le même pays et du même genre que celle que nous allons faire, m'a assez prouvé que les pays de plaine

et les grandes villes étaient nos tombeaux. Permettez-moi, Monseigneur, de vous prédire que nous serons écrasés dès le jour de notre débarquement, si nous l'effectuons dans les environs de Caen et de Bayeux. » Je lui renouvelai la proposition que je lui avais faite à son arrivée à Jersey, d'aller en Normandie et de réunir tout ce que je pourrais de royalistes pour les conduire au lieu de son débarquement s'il voulait l'effectuer, comme j'avais déjà eu l'honneur de lui dire, entre Coutances et Avranches. Dans le pays du Bocage, nous pourrions facilement éviter de nous battre contre des forces trop évidemment supérieures en nombre; et avec les armes et les munitions que le gouvernement anglais avait mis à sa disposition, nous pourrions, sous très peu de jours, avoir une armée respectable. M. le duc me fit la même réponse qu'il m'avait faite la première fois: il me dit *qu'il y penserait.* »

L'ancien chef de chouans était absolument dérouté par cette nouvelle fin de non-recevoir. Le vieux brave ne savait que se dévouer, et n'en trouvait même plus l'occasion. Le duc d'Aumont, qui avait ses raisons pour temporiser, s'effraya-t-il de ce zèle intempestif? Eut-il la crainte d'être mal jugé par ce vaillant? Redoutait-il ce qui pourrait résulter du mécontentement d'un chef, que ses exploits avaient rendu populaire dans le camp royaliste. Ou bien, lui faisant l'honneur de le croire plus intelligent qu'il ne l'avait tout d'abord soupçonné, eut-il peur, lui l'habile politique, de laisser deviner son jeu?

Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il fit appeler Moulin

dès le lendemain matin, pour lui donner l'ordre de se rendre en Normandie. Et, comme s'il eût voulu s'en débarrasser le plus tôt possible, il ne lui accorda qu'une demi-heure pour faire ses préparatifs de départ.

Moulin ne prit que le temps de changer de vêtement et d'embrasser sa femme, qui était plus morte que vive en songeant aux dangers que son mari allait courir. Car elle n'ignorait pas que la tête de l'ancien chouan avait été mise à prix par le gouvernement impérial (1).

Avant de s'embarquer, il a un dernier entretien avec le duc d'Aumont qui lui dit que, sous peu de jours, il recevrait de sa part des ordres, lui indiquant où il devrait le rejoindre avec les hommes qu'il aurait réunis en grand nombre, le plus promptement possible. Comme Moulin fait observer qu'il lui faudrait de l'argent pour accomplir sa mission, le duc lui met dans la main cinq pièces de vingt francs.

Voilà donc Moulin parti de Jersey, le 3 juillet, avec cent francs dans sa poche pour lever en Normandie une armée au nom du roi ! Et il le fait pour-

(1) Vire, 8 décembre 1830. Lettre d'un maréchal de logis à M. le capitaine de gendarmerie du Calvados :

« ... Michel Moulin, dit *Michelot*, fut l'espion des Bourbons près le gouvernement impérial en 1812, 1813 et 1814. Il a voyagé en France pour préparer, avec un autre misérable comme lui, une descente sur les côtes de Cherbourg, où le duc de Berry devait commander.

« Le gouvernement impérial attachait, à cette époque, beaucoup de prix à son arrestation, puisque sur les indices qu'il était débarqué sur cette côte et connaissant sa mission, il promit 100,000 francs à qui le livrerait. » *Archives du Calvados.*

tant, comme il l'a promis, au grand déplaisir de celui qui l'avait envoyé quelque peu au diable, pour s'en débarrasser. Avec une ardeur qu'il sait communiquer aux autres, il parcourt le territoire que le comte de Frotté avait soulevé pendant la guerre des Chouans. Partout il donne des ordres pour former les divers rassemblements, afin de pouvoir, en vingt-quatre heures, faire de toutes ces compagnies, depuis Avranches jusqu'à Flers, une réunion générale. Tant et si bien qu'en deux jours il réussit à enrôler 4,500 hommes, qui n'attendaient qu'un signal pour se concentrer et rejoindre le duc d'Aumont.

Dans l'entre-temps, il fit la rencontre d'un certain M. du Hamel qui, arrivant directement de Caen, se croyait en mesure de lui donner les détails les plus circonstanciés sur l'importance de la garnison de cette ville. Suivant ce personnage, le général Vedel, qui y commandait pour l'Empereur, pouvait disposer de 4,200 hommes de cavalerie et de 3,000 d'infanterie (1). S'il débarquait dans les environs de Caen, le duc d'Aumont irait donc au-devant d'une mort certaine. Pas un de ses soldats n'en réchapperait, et ceux qui ne seraient pas tués seraient inévitablement faits prisonniers par les chasseurs de Vedel. Effrayé, le bon Moulin s'empressa d'informer le duc d'Aumont des dangers auxquels il allait s'exposer. En bon tacticien des guerres de la chouannerie, il lui conseilla encore de renoncer à son expédition sur le littoral

(1) *Mémoires de Moulin*, p. 382-383.

du Calvados, et de rassembler ses troupes dans le Bocage, où il pourrait facilement éviter d'en venir aux mains, tant que son armée ne serait pas de force à se mesurer avec celle de Vedel.

Le duc d'Aumont dut bien s'amuser des folles terreurs de son lieutenant, un naïf des temps héroïques de la chouannerie, qui, sincère et ignorant des mystères de la politique, se croyait encore à la veille de verser son sang pour le rétablissement de l'autorité royale. A Jersey, dans l'entourage du duc, on ne prenait pas les choses au tragique, comme le trop zélé Moulin « Jamais expédition, dit en effet le narrateur officiel (1) des faits et gestes du duc d'Aumont, ne se fit avec autant de gaîté » Toute la noblesse désœuvrée qui attendait l'heure, toujours remise, du départ, cherchait une distraction dans les plaisirs de toute sorte. Il y avait fêtes continuelles dans l'île anglaise, comme il devait y en avoir bientôt, lorsqu'on aurait débarqué en France, au camp de Livry, voisin de Bayeux.

L'arrivée de la marquise d'Aumont, belle-fille de Monsieur le Duc, qui apportait le drapeau blanc brodé en or par la duchesse d'Angoulême, fut encore le prétexte d'une nouvelle cérémonie. Celle-là du moins eut un caractère presque religieux. « On se rendit aux casernes de Grouville, dit Madame Rochelle de Brécy, avec toute la pompe que ce lieu permettait. Le gouverneur et l'amiral, le corps des officiers du 7e régiment anglais formant la garnison de l'île, et

(1) *Un mot*, par Mme Rochelle de Brécy, p. 19.

toutes les personnes marquantes, étrangères et du pays, s'y trouvèrent. Le drapeau blanc fut béni par Monsieur l'abbé de Grimouville, aux cris mille fois répétés de *vive le Roi*, *vive Madame*, *vivent les Bourbons !* et aux sons des airs chéris du *God save the king* et de *Vive Henri quatre*. Un discours qui retraçait aux Français leurs devoirs, les droits, les malheurs et les vertus de nos princes et les dangers d'une patrie qu'il fallait arracher à la tyrannie, compléta cette scène et fit verser des pleurs à tous ceux qui en furent les objets et les témoins. »

On était au 5 juillet. Waterloo datait de 17 jours, et Louis XVIII était déjà sur la route de Paris. On ne pouvait attendre plus longtemps sans manquer le but de l'expédition, et laisser deviner le secret de la comédie. Le soir même du jour où l'on avait béni solennellement le drapeau blanc de Madame, le duc d'Aumont donna le signal du départ.

Au moment de s'embarquer, le duc choisit parmi ses volontaires ceux qui devraient monter avec lui sur la petite flottille anglaise, composée de la corvette la *Bermuda*, du *Raisonneur* et de deux bâtiments de transports. Il n'en garda que cent trente, et ce nombre parut si dérisoire à l'amiral anglais, Pimentel, et au gouverneur de Jersey, Turner, que ceux-ci, blâmant une pareille témérité, regardaient cette descente aventureuse comme un coup de tête. Mais l'exaltation et la belle humeur étaient si grandes dans la petite troupe que le général Saint-Simon s'écriait : « N'eussé-je que vingt hommes je marcherais sur Paris ! »

La plupart de ces vaillants officiers, qui partaient avec un si bel enthousiasme, pouvaient en effet se croire des héros, et leur illusion eut son écho rétrospectif jusque dans ce passage de leur historien, où Madame Rochelle de Brécy écrit, en parlant de l'expédition, qu'elle était « digne des anciens temps de la chevalerie par la noblesse de sa cause, le danger qu'elle présentait et le petit nombre de braves qui en faisaient partie. »

En faisant ce dithyrambique éloge des officiers montés sur la flottille en partance, l'écrivain se moquait effrontément du lecteur et des honorables royalistes, qu'elle ne louait que pour exalter les mérites du chef de l'expédition. Connaissant parfaitement le dessous des cartes, elle avait les meilleures raisons du monde de ne pas prendre l'aventure au sérieux. Et ce ne fut pas sans une folle envie de rire qu'elle dut, initiée comme elle l'était aux mystères du commandement, entendre les acclamations qui saluèrent le départ de ces braves, persuadés peut-être qu'ils allaient risquer leur vie pour le rétablissement de la royauté.

La preuve de cet état d'esprit n'est pas difficile à trouver chez l'auteur féminin de l'odyssée du duc d'Aumont. Elle saute aux yeux dans un passage du livre, où l'écrivain se met naïvement en contradiction avec le ton général d'une œuvre destinée à célébrer et à faire valoir, surtout aux yeux du roi rétabli (1), les exploits du promoteur de la descente en Normandie.

Voici à quelle occasion. Du village d'Arromanches,

(1) La brochure de 40 pages intitulée : *Un mot sur l'expédi-*

où la flottille avait abordé dans la nuit du 7 juillet, le commandant du navire anglais le *Blunker*, James Stirling, mal informé, avait écrit, dans un rapport adressé à Jersey, que le duc d'Aumont et quatre de ses officiers avaient été blessés auprès de Bayeux par des cavaliers de Vedel. La nouvelle était absolument fausse ; mais, comme on ne pouvait le savoir à Jersey, elle y causa une vive émotion, qui amena Madame Rochelle de Brécy à nous faire, dans son mémoire, l'étonnant aveu que voici :

« Ces lettres, dit-elle en parlant des rapports en-« voyés par les deux commandants des vaisseaux « anglais, causèrent un autre genre de trouble à Jer-« sey, bien plus cruel que nos premières inquiétudes. « Le duc s'y était fait aimer sans aucun effort, plu-« sieurs officiers y avaient laissé leurs familles ; le « capitaine Stirling ne s'expliquant ni sur la gravité « de la blessure du général, ni sur les noms des qua-« tre officiers, l'intérêt particulier s'unit alors à l'in-« térêt de la cause, ce qui n'était encore entré dans « la tête de personne avant comme après le départ « de l'expédition ; les partans pas plus que les res-« tans *n'avaient pas eu l'idée qu'aucun des premiers* « *eût quelques dangers à courir.* »

Nous voulons croire que l'auteur, dans cette naïve confession, calomnie un peu son parti. Que plusieurs personnes, elle-même, le duc d'Aumont, et peut-être

tion du duc d'Aumont, fut publiée en 1816, à l'heure où les dévoûments, plus ou moins authentiques, réclamaient leur récompense auprès du pouvoir restauré.

quelques chefs, connaissant la vraie situation du Calvados, aient eu la certitude que l'expédition, simple promenade militaire, y serait reçue, sinon les bras ouverts, au moins sans coups de fusil, nous n'en doutons pas. Mais nous pensons, jusqu'à preuve contraire, que beaucoup de volontaires s'imaginaient avoir à livrer plus d'un combat, avant de s'installer en vainqueurs au centre de la Basse-Normandie.

Quant au duc d'Aumont, s'il s'était opposé avec énergie au projet d'opérer le débarquement entre Coutances et Avranches, c'est qu'il savait que plusieurs de ses émissaires avaient tenté vainement d'y aborder. Le pays était bien gardé, tandis que la vaste plaine qui s'étend entre le littoral et la ville de Caen, s'offrait sans défense aux entreprises de celui qui aurait le premier l'audace d'y planter le drapeau blanc. Ce n'étaient pas les rares douaniers, restés fidèles, qui pourraient arrêter l'élan des populations prêtes à suivre les couleurs du roi. Quant à l'état d'esprit de Vedel et aux forces dont il pouvait disposer, il y avait longtemps, comme nous allons le voir, que le duc d'Aumont savait qu'il n'en avait rien à craindre.

III

Depuis son arrivée à Londres, après le 21 mars, le duc d'Aumont n'avait pas cessé un seul instant d'être en communication avec le continent. Il est vrai que son aide de camp, M. le Sens de Folleville,

après plusieurs voyages heureux, s'était fait arrêter le 28 avril par les douaniers à l'embouchure de l'Orne, au moment où il débarquait d'un brick anglais (1). Mais sa mésaventure dut servir de leçon aux agents royalistes, qui faisaient constamment la navette entre la France et l'Angleterre. Car, au lieu de s'exposer à être surpris en descendant ostensiblement d'un navire étranger, ils abordaient au rivage, ou s'en éloignaient, sur des barques de pêcheurs français.

Leur manœuvre ne pouvait cependant rester longtemps inaperçue, et le sous-préfet de Pont-l'Évêque fut, croyons-nous, le premier à s'en plaindre.

« Je suis informé, écrivait-il (2) au préfet le 31 mai, d'une manière très positive, qu'à Honfleur une grande quantité d'émigrés s'embarquent pour l'Angleterre à bord des petites barques de pêche, sous le prétexte spécieux de se rendre au Hâvre, après le départ du passager qu'ils annoncent avoir manqué. Au lieu de se rendre au Hâvre, les pêcheurs les transportent en mer et les déposent à bord des croiseurs anglais. Ces émigrations sont très-certaines et très-dangereuses, en ce sens que les émigrés, après avoir fait en Angleterre ce que peut (*sic*) leur suggérer leurs principes vicieux et leur haine pour la patrie, trouvent, pour y rentrer, les mêmes facilités que pour en sortir... »

Immédiatement le préfet, effrayé, prend un arrêté en date du 1er juin pour « défendre aux capitaines de

(1 et 2) *Archives du Calvados* : Police des Côtes.

barques de pêche, et autres embarcations, de recevoir à leur bord aucun passager à moins qu'il n'y soit spécialement autorisé... »

Et la surveillance s'exerce si activement que, dès le 3 juin, capture est faite, par une péniche française, d'une barque de pêcheurs contenant 10 à 12 émigrés, qui furent arrêtés et enfermés dans la prison du Hâvre.

Ces mesures de rigueur exaspérèrent tellement la population du littoral que le pouvoir central s'en émut. On n'était plus au temps où l'Empire autoritaire exécutait ses adversaires sans jugement, ou les jetait — ce qui n'était souvent qu'une mort plus lente — dans quelque cachot de forteresse. L'Empire de *l'acte additionnel* s'exerçait à la conciliation et, comme il n'avait pas assez de colonnes mobiles pour donner la chasse aux réfractaires, il essayait de persuader aux gens récalcitrants qu'ils avaient tout intérêt à se faire tuer pour son salut.

Et voici, peu de jours après la publication de l'arrêté du préfet, en quels termes étonnants le gouvernement, par la voix d'un de ses hauts fonctionnaires militaires, s'ingéniait à faire sa paix avec les mécontents :

« J'ai l'honneur de vous prévenir, écrivait le maréchal de camp Boisserolles au major de cavalerie commandant l'arrondissement de Caen (1), que l'embargo est levé en faveur des seuls pêcheurs. Cepen-

(1) Lettre du 20 juin 1815. *Archives du Calvados*. Police des Côtes.

dant, avant d'accorder aux pêcheurs cette faveur, vous exigerez que les armateurs des bateaux pêcheurs donnent au commandant des postes leur parole d'honneur de se borner au service de la pêche et de ne souffrir qu'aucune correspondance avec l'ennemy extérieur, ou intérieur, se fasse par leur équipage. Vous ferez, de concert avec les autorités locales, un règlement qui, tout en régularisant l'usage de la faveur accordée par son excellence le ministre, garantisse que les bateaux pêcheurs ne serviront point à établir des relations entre l'Angleterre et les ennemis de la liberté et de l'indépendance nationale... »

Le duc d'Aumont et son entourage durent joliment s'égayer aux dépens du lion malade, faisant ainsi patte de velours et se contentant, pour se croire en sûreté, de la parole d'honneur de ses ennemis. D'ailleurs, ses agents, qui voyageaient entre les côtes anglaises et le littoral du Calvados, avaient mille ressources pour échapper à la surveillance de la police française. Dans les cas importants, ils ne craignaient pas de se risquer dans les parages en apparence le plus inaccessibles. C'est ainsi que, vers la moitié du mois de juin, plusieurs royalistes auraient osé choisir le rivage de Manvieux, plein de récifs et défendu par une haute falaise, pour emporter avec eux, dans une barque, une forte somme d'argent. Une sorte d'escalier naturel, tracé dans le roc et nommé dans le pays l'*Échelle de Manvieux,* à cause de sa pente vertigineuse, leur avait servi à descendre jusqu'au bord du flot.

L'événement fit assez de bruit pour arriver jus-

qu'aux oreilles du préfet, auquel on dénonça la conduite des douaniers d'Arromanches, que la municipalité de la commune aurait vainement requis de s'opposer à l'embarquement. L'affaire donna lieu à une enquête, et le rapport de l'inspecteur des douanes (1) blanchit naturellement les chefs et préposés de la brigade d'Arromanches. Mais, ce qui remit les choses à leur véritable point de vue, ce fut l'un des premiers actes de représailles exercés par le duc d'Aumont, lorsqu'il prit le commandement de la 14e division militaire. Dès le 13 juillet, c'est-à-dire quelques jours après son débarquement, il s'empressa de destituer, par un arrêté, les maire et adjoint d'Arromanches, pour les punir d'avoir, dans cette affaire, montré un zèle intempestif pour les intérêts de l'Empereur (2).

Si la brigade des douaniers d'Arromanches ne pactisait pas encore avec les royalistes, elle fermait volontiers les yeux sur leurs agissements. Et comment en eût-il été autrement ? Ce corps sédentaire, composé en grande partie d'hommes mariés, se voyait menacé dans ses privilèges les plus chers par les appétits de plus en plus insatiables du recrutement.

(1) Rapport de l'Inspecteur des Douanes au Préfet, du 25 février 1815. *Archives du Calvados.* — Secrétariat ; correspondance 1813-1815.

(2) Dans le registre des délibérations de la commune d'Arromanches, à la date du 23 juillet 1815, on trouve le procès-verbal de l'installation des nouveaux maire et adjoint, nommés par arrêté du duc d'Aumont, du 13 juillet.

Déjà en 1813, dans le pays normand, le mécontentement de ces pauvres diables, arrachés à leurs foyers par les nécessités de la guerre, s'était manifesté bruyamment. A Cherbourg, comme on essayait, conformément aux instructions de l'Empereur, de composer une division de douaniers destinés à partir pour la Hollande, vingt et un seulement consentirent à quitter la France. En peu de jours, cent dix donnèrent successivement leur démission, dans la crainte d'être appelés à un service actif au delà de la frontière. Pour ne point dégarnir la côte, le préfet du Calvados dut faire des concessions et prier les démissionnaires de rester à leurs postes jusqu'à remplacement (1).

Cet état des esprits dans le corps des douaniers ne fit que s'aggraver avec les désastres des dernières années de l'Empire, et les levées d'hommes nécessitées par le retour de l'île d'Elbe. Pour eux, plus de sécurité. S'ils avaient la chance de ne pas être appelés sous les drapeaux pour combattre l'Europe coalisée, ils ne pouvaient encore jouir d'une tranquillité complète. A chaque instant on les envoyait, par petits détachements, grossir le noyau des colonnes mobiles lancées à la poursuite des insoumis.

Les agents du duc d'Aumont, dans leurs fréquents débarquements sur les côtes normandes, n'avaient donc guère à se défier du corps des douaniers, chez lesquels ils trouvaient, sinon des complices, au moins des surveillants décidés à ne rien voir. Ils pouvaient

(1) Lettre du Directeur général des Douanes au Préfet du Calvados, datée de Paris, 19 mars 1813. — *Archives du Calvados*. Police des Côtes.

ainsi, sans grands risques, continuer à renseigner le chef de l'expédition sur la situation du Calvados.

Le duc d'Aumont d'ailleurs avait appris déjà, de la bouche même du chevalier de Guernon-Ranville, ce qui s'était passé à Caen et dans les environs, le lendemain de son départ pour l'Angleterre.

Menacés à Évreux, dans la soirée du 20 mars, par le dépôt du 4me cuirassiers et par un escadron de lanciers qui venaient à leur rencontre, les volontaires royalistes s'étaient repliés sur Lisieux, où le major de chasseurs, Provost, offrit à leurs officiers, au nom d'Augereau, la conservation de leurs grades dans l'armée de Bonaparte s'ils consentaient à arborer la cocarde tricolore. Mais la petite troupe, indignée, se remit en route aux cris de *Vive le Roi !* Quand elle entra dans le village de Moult, les mauvaises nouvelles, que l'on y reçut de Caen, décidèrent le chef de bataillon, Monsieur Alexis Dumesnil, à dissoudre le corps des volontaires, pour mettre ses hommes à l'abri des poursuites qu'on n'aurait pas manqué d'exercer contre eux. Il partit dans la nuit même pour la Vendée, laissant les pouvoirs au capitaine des grenadiers, le chevalier de Guernon-Ranville. Dans la matinée du 21, celui-ci réunit le bataillon et, après lui avoir fait renouveler son serment de fidélité au roi, lui ordonna de déposer les armes. Mais il eut la précaution de mettre de côté les meilleurs fusils, qu'il confia à des personnes dévouées, en y ajoutant un approvisionnement considérable de cartouches (1).

(1) Manuscrit Hautefeuille.

Aussi, quand le maréchal de camp Regnaud (1), commandant le département, voulut faire rentrer les munitions et effets dans les magasins de l'État, on ne trouva plus que de mauvaises armes et des gibernes vides ; la compagnie seule de M. Dumesnil se trouva redevoir 2,400 cartouches à balles. A Bayeux, quand le maire reçut l'ordre de faire les recherches nécessaires pour découvrir les sabres de cavalerie, qui pourraient se trouver dans la ville, il n'en fut déposé qu'un seul, par un capitaine en retraite (2). Et de même dans tout le département.

Le duc d'Aumont ne se réjouissait pas seulement de savoir en quelle mains sûres se trouvaient les armes que le gouvernement impérial faisait rechercher avec tant d'insuccès. Car, s'il était important pour lui de constater que rien ne manquerait aux soldats de la prochaine insurrection, il ne regardait pas comme moins heureux de pouvoir compter sur l'infériorité numérique de l'armée régulière qu'on serait en état de lui opposer. Sur ce point les renseignements qu'il recevait de ses correspondants, ou de ses agents, concordaient, et ne laissaient aucune place à l'inquiétude.

Dès le lendemain du 20 mars, malgré sa violente proclamation contre le drapeau blanc et ses basses tentatives pour rentrer en faveur auprès du gouver-

(1) Lettre du 27 mars au Préfet. — *Archives du Calvados.* R. : Volontaires royaux.

(2) Lettre du sous-préfet de Bayeux au préfet du Calvados, à la date du 6 juin. *Archives du Calvados :* Secrétariat ; 1815.

nement impérial. Augereau s'était vu remercié et remplacé, dans le commandement de la 14e division militaire, par le lieutenant-général comte de Vedel, un brave officier, qui avait conquis tous ses grades sur les champs de bataille de la Révolution et de l'Empire. En 1814, il avait accepté du service sous les Bourbons, qui l'avaient nommé chevalier de Saint-Louis et commandant de la 2e subdivision à Cherbourg. Pendant quelques mois, il avait donc été le collègue du duc d'Aumont, qui dut apprendre avec satisfaction la présence à Caen d'un chef militaire dont il avait quelques raisons de croire la nouvelle conversion facile.

Cependant, tout d'abord, le comte de Vedel parut prendre son rôle au sérieux. Dès qu'il fut en possession de son commandement, il se conforma scrupuleusement aux instructions du prince d'Eckmühl, ministre de la guerre, qui l'avait chargé de faire cesser toutes les levées d'hommes, ordonnées par l'ancien gouvernement, et de procéder à la réintégration, dans les arsenaux, des armes qu'on leur avait délivrées (1).

A la date du premier avril, il se préoccupait déjà des dangers que pourrait faire courir à la sûreté de l'État la présence de nombreux commerçants venus des îles de Jersey et de Guernesey, pour assister à la foire de Caen. Et, sous le prétexte assez équivoque

(1) Lettre du ministre de la guerre au Préfet du Calvados, du 21 mars 1815. — *Archives du Calvados*. R. Volontaires royaux.



de protéger le commerce, il pensa devoir consulter le Ministre de la Guerre (1) sur les précautions à prendre à l'égard des personnes considérées comme suspectes, par cela seul qu'elles arrivaient d'un pays où se fomentaient des conspirations royalistes.

Une besogne bien autrement importante s'imposa bientôt à son activité. Car il ne s'agissait plus seulement de réorganiser le peu de soldats dont il disposait, mais encore, et surtout, de leur chercher des auxiliaires. S'il fallait en croire les rapports exagérés des contemporains, Vedel, au moment de l'expédition du duc d'Aumont, aurait eu sous ses ordres deux mille hommes de chasseurs à cheval et d'infanterie, sans compter le corps des douaniers et la gendarmerie (2).

La vérité, la voici. Le dépôt du 9me régiment de chasseurs, en garnison à Caen, ne possédait que 250 chevaux (3) et un nombre inférieur d'hommes. Ce dernier fait résulte d'une instante réclamation de l'inspecteur général des remontes qui, ne pouvant compter sur les cavaliers du 9me pour le pansement des chevaux, suppliait le préfet de bien vouloir mettre à sa disposition vingt palefreniers civils (4).

(1) Lettre de Vedel au Préfet du Calvados, du 1er avril 1815. *Archives du Calvados.*

(2) Manuscrit Hautefeuille.

(3) Lettre du capitaine du génie au Préfet, au sujet des réparations à faire à l'écurie de Saint-Nicolas, 31 mai 1815. *Archives du Calvados.* R. Casernement.

(4) Lettre du 4 juin. — *Archives du Calvados.* R. Administration générale.

Et cette troupe, si peu nombreuse, avait cependant reçu l'ordre de préparer un détachement, destiné à renforcer les escadrons de guerre. Mais elle ne manquait pas seulement d'hommes. Les effets militaires indispensables lui faisaient défaut. Le 20 mai, c'est Vedel qui réclame pour eux l'aumône de 60 pantalons (1). Le 4 juin, c'est encore l'inspecteur général des remontes, qui, chargé de prendre les mesures les plus promptes pour l'habillement du susdit détachement, demande à l'infortuné préfet de lui trouver sans retard dix ouvriers tailleurs, pour hâter le départ des chasseurs qu'on doit diriger sur l'armée.

Quant à l'infanterie, à la date du 14 juin, il n'y avait à Caen que le dépôt du 61e régiment de ligne (2). Cette force, déjà insuffisante, était constamment amoindrie par les emprunts qu'on lui faisait pour grossir les colonnes mobiles, qu'on envoyait sur les points du Calvados et des départements limitrophes, où il était urgent de surveiller et contenir les chouans, ou d'accélérer le départ des militaires qui n'avaient pas rejoint leurs corps. Le 23 mai, par exemple, on détacha trente hommes du 61e régiment, vingt-cinq douaniers, une brigade de gendarmerie de Caen, et cinquante douaniers de Granville, appelés à Tinchebray sous les ordres du colonel Ricard (3). Et, comme

(1) Lettre au Préfet, du 20 mai. *Archives du Calvados*. R. Volontaires royaux.

(2) Lettre de Vedel au préfet, du 14 juin 1815 — *Archives du Calvados*. R. Casernement.

(3) Lettre de l'Ordonnateur de la 14e Division au Préfet, du 19 mai 1815. — *Archives du Calvados*. R. Casernement.

si cette désorganisation des services n'eût pas été suffisante, l'autorité militaire (1) enjoignait aux préfets de donner des ordres pour que tous les gardes-champêtres se joignissent à la colonne mobile, lorsqu'elle arriverait dans le chef-lieu de chaque sous-préfecture. Les conservateurs des forêts devaient pareillement prêter aux colonnes le concours de leurs gardes-forestiers, tant à pied qu'à cheval.

Le préfet du Calvados, justement alarmé, écrivait (2) à ses sous-préfets le 22 mai : « Comme il est important que, pendant tout le temps que ce mouvement aura lieu, les bois ne deviennent point la retraite des malveillants, je vous invite à vouloir bien désigner au conservateur des forêts les citoyens qui, par leur moralité et leur capacité, vous paraîtront les plus propres à remplacer momentanément les gardes absents. »

Vain appel ! Les sous-préfets, dans leur arrondissement, n'étaient pas moins embarrassés que leur chef hiérarchique au chef-lieu du département. On leur demandait des surveillants pour maintenir l'ordre, et eux-mêmes, depuis la désertion de tous les postes, n'avaient plus la moindre force armée pour faire respecter leur autorité. Il faut entendre, pour ne citer que celui-là, les lamentations du sous-préfet

(1) Ordre du jour du comte Lemarrois, lieutenant général, commandant supérieur des 14e et 15e Divisions militaires ; Rouen, 16 mai. *Archives du Calvados*. R. Casernement.

(2) *Archives du Calvados*. Secrétariat, 1815.

de Pont-l'Évêque (1). Le pauvre homme, après avoir surmonté mille difficultés pour organiser quatre compagnies de grenadiers de la garde nationale, chantait déjà victoire. Ses compagnies étaient complètes, à peu près, sur le papier. « Il ne lui restait plus, avoue-t-il naïvement, qu'à vaincre par la voie des garnisaires l'insoumission bien prononcée des hommes désignés. » Mais voyez le malheur! Le détachement du 85e régiment de ligne, sur lequel il comptait pour obliger ses gardes nationaux à rejoindre, venait d'être appelé subitement à Caen! « Leur donnerai-je des ordres de départ, ajoute-t-il avec une résignation triste, lorsqu'ils savent pertinemment que je n'ai aucun moyen pour les forcer à partir ? »

Le sous-préfet aux abois nous donne là, en quelques mots, la véritable et complète explication de l'impuissance qui caractérisa la politique des Cent Jours. Pour se défendre contre l'Europe coalisée, l'Empereur dut tenter de réunir, en une formidable agglomération, tout ce que la France pouvait lui fournir encore d'hommes en état de porter les armes. Son génie organisateur était certes capable de mener à bien cette œuvre colossale. Mais ce fut la matière première qui lui manqua. Las de verser leur sang sur les champs de bataille, les appelés de tout âge se dérobèrent au recrutement. Les agents de la force publique se virent forcés de faire la chasse à l'homme, et le gibier échappa, faute de chasseurs.

(1) Lettre du sous-préfet de Pont-l'Évêque au préfet, du 20 juin 1815. — *Archives du Calvados*, R. Casernement.

Ce ne furent pas cependant les essais de réorganisation qui firent défaut.

Pour remédier à l'insuffisance des troupes de ligne, le général Vedel avait soumis, dès le 28 mai, à l'approbation du ministre de la guerre, son projet de réorganisation des compagnies de canonniers gardes-côtes (1). Le projet fut approuvé, et le ministre de la guerre donna l'ordre de remplacer immédiatement le matériel qui manquait pour l'armement de la côte. Sur ce point, le major sous-directeur d'artillerie, Durbach, n'éprouva pas de résistances sérieuses. Il fit transporter pièces d'artillerie et caissons sur le littoral, en priant le préfet de prendre les mesures nécessaires pour assurer, par réquisitions directes, la fourniture des attelages et les paillasses et couvertures de laine, destinées aux canonniers des batteries (2).

Les difficultés commencèrent quand il s'agit de recruter les hommes. Par un arrêté du préfet du Calvados, il avait été décidé que les 16e et 17e compagnies de canonniers seraient organisées dans le plus bref délai, c'est-à-dire portées à 119 hommes par chaque compagnie (3). Mais il y avait moins loin alors de la coupe aux lèvres, que du chiffre d'un

(1) Lettre du Major sous-directeur d'artillerie, Durbach, au préfet, du 4 avril 1815. — *Archives du Calvados*. Canonniers gardes-côtes.

(2) Idem ; du 22 avril 1815.

(3) Lettre du Major sous-directeur d'artillerie, Durbach, au préfet, du 16 avril.

effectif à la réunion des soldats désignés pour le former.

D'après l'arrêté du préfet du 7 avril, tous les hommes, mariés ou non mariés, âgés de 25 à 45 ans, devaient fournir, par chaque commune du littoral, un certain nombre de gardes-côtes, fixé selon l'importance du village qu'ils habitaient. Comme le remplacement était autorisé, on vit parfois, dans les villages importants, tous les hommes frappés par l'arrêté se cotiser pour payer, non seulement les frais d'habillement, armement et équipement, fixés à 100 francs par canonnier, mais encore le prix demandé par le remplaçant (1).

Dans les communes moins riches, certains maires s'appliquèrent à défendre leurs administrés par des fins de non-recevoir administratives. Ils discutèrent, adressèrent des réclamations trouvant le contingent trop élevé à raison des charges que supportait déjà leur commune (2).

Mais, dans la plupart des villages, l'opposition se manifesta moins paisiblement.

(1) Convention faite le 21 avril 1815 par les jeunes gens de Creully. Et lettre du Major sous-directeur d'artillerie au préfet, du 13 avril. — *Archives du Calvados;* Canonniers gardes-côtes.

(2) Ainsi, à Luc, le maire trouvait exagéré le nombre de 4 canonniers, exigé d'une commune qui supportait le logement des gens de guerre et transportait « les canons le long des côtes depuis la batterie de Courseulles jusqu'à celle d'Ouistréham sans qu'il lui fût accordé d'indemnité. » Lettre du sous-préfet de Caen au préfet, du 20 avril 1815. — *Archives du Calvados*. Canonniers gardes-côtes.

Après avoir dressé la liste des hommes de 25 à 45 ans, les maires d'un grand nombre de communes essayèrent en vain de les réunir pour procéder au tirage. Les jeunes gens déclarèrent, en accompagnant leur refus de menaces, qu'ils ne souffriraient pas que le tirage eût lieu. A Bazanville et à Crépon, les habitants formèrent des attroupements, où ils disaient hautement que nul d'entre eux ne consentirait à faire partie des compagnies de gardes-côtes.

A Colomby, les jeunes gens désignés ne se contentèrent pas de refuser de tirer au sort. Ils menacèrent d'assommer l'adjoint, de couper les arbres, de brûler les granges. A Thaon, l'opération du tirage donna lieu à une émeute, dans laquelle le drapeau tricolore fut insulté, et remplacé par un drapeau blanc (1).

Précédemment les ministres de la police et de la guerre avaient écrit au général Vedel qu'il fallait se défier du mauvais esprit des gardes-côtes, que les officiers chouans et vendéens comptaient beaucoup sur ceux de la Vendée, de la Loire-Inférieure et autres départements de l'Ouest, pour fomenter des troubles. Ils avaient même indiqué le chiffre de 400 artilleurs, décidés à prendre part à un mouvement royaliste (2). Cet avertissement trouva Vedel incré-

(1) Lettre du sous-préfet de Bayeux au Préfet, du 19 avril. — Lettre du maire de Colomby; du 16 avril. — Lettre du sous-préfet de Caen au préfet, du 17 avril. — *Archives du Calvados.* Canonniers gardes-côtes.

(2) Lettre de Vedel au préfet, du 2 avril. - *Archives du Calvados.* — Canonniers gardes-côtes.

dule; car le général, en essayant de les réorganiser, espérait maintenir les gardes-côtes dans le devoir. Son réveil dut être cruel, lorsqu'il eut pris connaissance des récents rapports des sous-préfets du Calvados. Si les gardes-côtes ne passaient pas encore aux royalistes, le plus grand nombre refusait de servir l'Empire. Leur mauvaise volonté avait eu d'ailleurs pour première conséquence d'empêcher l'armement des batteries du littoral. Car on avait été obligé de suspendre l'envoi d'un matériel qui se trouvait exposé aux plus grands risques, depuis qu'on n'avait plus d'hommes pour garder les canons (1).

Le général Vedel ne fut guère plus heureux dans sa tentative de réorganisation des batteries mobiles affectées à la défense des places et des forts situés dans la 14e division militaire. Sa lettre du 18 juin (2) traçait au préfet la ligne de conduite qu'il avait à suivre à cet égard. Tous les chevaux, requis dans chaque commune, devraient avoir les qualités voulues pour le service de l'artillerie, être munis de bons traits et colliers, en un mot de tout ce qui était nécessaire pour pouvoir les atteler à des voitures à timon. Les chevaux et charretiers resteraient chez leurs propriétaires, en attendant les ordres des généraux commandants de place. Les hommes seraient tenus toutefois de se présenter à des revues de trimestre qui seraient passées, dans les chefs-lieux de

(1) Lettre du Major Durbach au préfet; 23 avril. — Id.

(2) *Archives du Calvados;* R. Batteries mobiles à Caen.

sous-préfecture, par un commissaire spécial, accompagné d'un officier.

Tout était admirablement prévu et par Vedel, dans ses instructions, et par le préfet, dans son arrêté du 20 juin, tout, sauf la mauvaise volonté des gens requis pour fournir 54 chevaux et 27 hommes à la batterie mobile du Calvados.

Le 3 juillet, à l'heure fixée, 10 heures du matin, les huit conducteurs de la batterie mobile de Caen se présentent avec leurs seize chevaux pour être passés en revue sur la place Impériale (1). Mais, lorsque le Maire de Caen leur donne connaissance de la lettre de Vedel qui leur prescrit de conduire leurs chevaux dans les écuries du Château, ils récriminent et allèguent cent prétextes pour refuser le service qu'on leur demande (2). « Ils ne pouvaient se passer de leurs chevaux, surtout au moment du transport des foins. D'ailleurs ils ne s'en rapportaient qu'à eux-mêmes pour les soigner ; et il leur était impossible, à cette époque, de quitter leurs maisons, où leur présence était indispensable. Ah ! quand la moisson serait finie, ils s'offraient, eux et leurs bêtes, à toutes heures de la nuit et du jour ! »

Voilà comme on comprenait alors l'obéissance à la loi : on posait ses conditions, on choisissait son heure. Et, ce qu'il y avait de plus grave, c'est que les autorités militaires, troublées par l'incohérence

(1) Lettre du Maire de Caen au comte Vedel, du 3 juillet 1815. *Archives municipales*. Registre 16. Correspondance.

(2) Idem, du 4 juillet.

de la situation politique, ou paralysées par l'incertitude des événements, perdaient aussi la notion du devoir. Au lieu de punir, elles s'inclinaient devant l'audace de ces rébellions, et cherchaient piteusement le moyen de se passer du concours qui leur était cyniquement refusé.

« Les propriétaires des chevaux, écrivait Vedel au préfet (1), qui devaient être fournis par voie de réquisition pour monter et mettre en mouvement la batterie mobile du Calvados, allèguent la plupart que la saison avancée des moissons les met dans l'impossibilité de se conformer aux ordres des magistrats, qui ne montrent pas la bonne volonté nécessaire pour les faire obéir dans les circonstances pressantes où nous nous trouvons. Je me détermine à avoir recours aux chevaux du gouvernement, si toutefois vous pouvez, Monsieur le Préfet, me faire fournir dans les 24 heures les harnais suivants... ».

Cet aveu d'impuissance en face d'une insoumission éclatante ne paraît pas avoir coûté beaucoup à la dignité du général Vedel. La désorganisation était si profonde dans tous les services que les fonctionnaires, civils ou militaires, acceptaient avec résignation un état de choses auquel ils ne pouvaient remédier. Vedel cependant montrait, comme l'atteste sa correspondance, une certaine activité.

Le 14 juin, il écrit au préfet pour faire accélérer l'habillement des bataillons en formation de la garde

(1) Lettre du 6 juillet 1815. — *Archives du Calvados*. R. : Batterie mobile.

nationale du Calvados ; car il craint qu'on n'encourage la désertion des hommes en les laissant manquer des objets de première nécessité. Dans le courant du même mois, à tout instant (1), il harcelle soit le préfet du Calvados, soit le maire de Caen, pour approvisionner le Château de sel et d'eau-de-vie, et fournir à son arsenal les 2,500 kilogrammes de plomb dont il a besoin. Contre les malveillants et les insoumis, il publie, dans toute l'étendue de la 14e Division militaire, un ordre (2) où « il invite Messieurs les maires, adjoints et curés, à faire lire certaines dispositions du code pénal à leurs concitoyens, afin que chacun connaisse ses devoirs et les peines qu'il encourt en les enfreignant... »

Mesures et menaces dont le résultat ne pouvait être que chimérique, puisque les soldats eux-mêmes qui étaient sous les drapeaux, se signalaient par des actes d'indiscipline, et, souvent même, poussaient l'audace jusqu'à abandonner leur régiment. C'est ainsi que, dans la nuit du 24 au 25 mai, onze militaires du 61e, dont le dépôt était à Caen, obéissant aux conseils de leurs familles, regagnèrent ostensiblement leurs foyers, où ils pouvaient être certains, leur disait-on, de ne pas être plus inquiétés que nombre de leurs camarades (3). Un nommé Baudry,

(1) *Archives du Calvados.* — Registre correspondance : 1815-1816.

(2) Ordre adressé le 13 juin 1815 au préfet du Calvados par le comte Vedel. — *Archives du Calvados*. R.

(3) Lettre, à la date du 13 juin, du Directeur général du recru-

grenadier de la vieille garde, disait hautement « que si les brigands de la Vendée venaient à Caen, il aimerait mieux aller avec eux (1) que de rejoindre son corps. »

Quant aux soldats qui restaient sous les drapeaux, voici comment ils étaient commandés. Du 23 au 24 juin, plusieurs patrouilles du 5e régiment d'infanterie légère se présentent sans mot d'ordre au poste de la place Impériale, à Caen. L'officier de la garde nationale, qui les reconnaît, les oblige à rétrograder en leur reprochant de n'avoir aucun mot de ralliement ; et, sur son rapport, le maire de la ville, dans une lettre du 23 juin au général (2), se plaint avec véhémence d'une désorganisation qui pourrait entraîner les plus graves conséquences pour la tranquillité publique. Précédemment d'ailleurs, le même magistrat municipal avait eu l'occasion de jeter le cri d'alarme. « Il semble, Monsieur, écrivait-il le 5 juin au commandant de place (3), que plus vous multipliez les patrouilles dans la ville, plus le désordre s'accroît. Je vous en donnerai pour exemple le commissaire du 1er arrondissement qu'une patrouille a eu la témérité d'arrêter, quoiqu'elle dût savoir que c'est à ses réquisitions qu'elle doit obtempérer... »

Il y avait donc, en toutes choses, un tel désarroi

tement de l'armée au préfet du Calvados. — *Archives du Calvados*. R. : casernement.

(1) Lettre de dénonciation d'un sieur Leclair au préfet du Calvados, 18 juin. — *Archives du Calvados*. R. : administration générale.

(2 et 3) *Archives municipales*. Correspondance : Registre 16.

que la garde nationale enseignait la discipline aux troupes de ligne, et que le pouvoir civil faisait la leçon à l'autorité militaire en matière de théorie !

Cette situation anarchique ne sévissait pas seulement dans le Calvados; elle était générale, et l'Étranger la jugeait avec sévérité.

« Il existe en France un sentiment général, dit le comte Pozzo di Borgo dans sa *Correspondance* (tome 1er, page 153), c'est la conviction que Bonaparte, repoussé par une grande partie des habitants et attaqué par les forces réunies de l'Europe, ne peut pas régner; cette opinion circule dans l'armée, qui pourtant ne cesse de lui être fidèle. L'action entière du gouvernement s'en ressent : police, finances, armement, tout rencontre des obstacles, ou un manque de soumission inconnu jusqu'à présent aux gouvernements révolutionnaires. »

Dans ce moment critique, le vainqueur de Vendémiaire, celui qui s'était vanté d'avoir maté la Révolution et rétabli l'ordre en France, Napoléon, pour raffermir son pouvoir chancelant, se résigna à chercher des alliés dans les survivants des sections foudroyées sur les marches de Saint-Roch. Certes il n'adopta pas cette nouvelle politique sans en éprouver un profond dégoût. On prétend même qu'il avoua à Monsieur Molé que s'il avait pu prévoir à quel point, pour se maintenir, il aurait eu à complaire au parti démocratique, il n'aurait jamais quitté l'île d'Elbe (1). Mais il n'en accepta pas moins l'appui de

(1) L. de Viel Castel : *Histoire de la Restauration*; t. III, p. 45.

la fédération des faubourgs parisiens. Il y eut, de par sa volonté, une véritable transaction entre le despotisme impérial et le terrorisme révolutionnaire; car il consentit à donner aux fédérés de Paris et de la banlieue des armes et une organisation militaire.

Et l'impulsion de Paris se fit ressentir jusque dans les provinces les plus éloignées. La Bretagne elle-même eut son acte *fédératif*, auquel les citoyens de Caen, plus lents à se remuer, donnèrent un semblant d'adhésion le 3 mai.

S'il fallait en croire le témoignage d'un royaliste (1) qui grossissait le danger à l'avance pour donner plus de relief à l'expédition projetée par le duc d'Aumont, il se serait formé à Caen, à l'instar de celle de Bretagne, une fédération composée d'environ trois cents membres, « parmi lesquels on remarquait tout « ce que la Révolution avait produit de plus fou- « gueux, tous disposés à mettre tout à feu et à sang « au premier signal. »

Or, voici à quoi se borna la piteuse tentative d'organisation fédéraliste à Caen. Le 3 mai 1815, on placarda sur les murs une affiche qui portait cette en-tête : *Les Habitans de la ville de Caen et les Etudians de la Faculté de droit, à leurs concitoyens du département du Calvados.* « Jaloux d'imiter le dévouement « des Bretons, y était-il dit, nous avons voulu, sous « l'autorisation de M. le Préfet, créer, à leur exem- « ple, une institution dont le résultat salutaire fût de

(1) Manuscrit Hautefeuille; pages 39 et 40.

« réunir, au premier signe de ralliement, tous les « amis de l'indépendance Nationale. »

Suivait ce coup de clairon : « Ces belliqueux Nor- « mands, qui ne connurent jamais l'esclavage, pour- « raient-ils souffrir que l'étranger vînt asservir leur « pays sous un joug de fer ? »

Mais, après ce sacrifice fait à l'enthousiasme obligatoire, on posait froidement ses conditions. Car il était bien entendu qu'on s'engageait seulement à « garantir les propriétés publiques et particulières, « et à maintenir la paix et la tranquillité intérieures. » Jamais on ne dépasserait les limites du département, peut-être même celles de l'octroi, puisqu'on ne promettait de prêter assistance qu'aux « campagnes *voisines* », dans le cas où elles seraient troublées. C'était trop encore. Et tout le beau feu du début s'éteint dans cette péroraison frigorifique : « Espérons toute- « fois que le premier Magistrat de ce département, « si avantageusement connu par sa sagesse et ses « talens administratifs, saura maintenir la tranquil- « lité publique, et que nous serons assez heureux « pour n'avoir fait preuve que de dévouement et de « bonne volonté. »

Il est permis de supposer qu'il n'y eut pas foule dans le bureau du secrétariat de l'Hôtel-de-Ville, où l'on avait ouvert un registre pour recevoir les noms des volontaires ; car, pour réchauffer ce zèle tout platonique, le général Vedel se vit obligé de faire, dans un ordre du jour du 13 juin (1), un nouvel appel « aux

(1) *Archives du Calvados*. Secrétariat, 1815.

« *braves Normands* pour former un corps de volon-
« taires par sous-préfecture, prêt à se porter partout
« où besoin serait, à l'effet de garantir les villes et
« propriétés de toute invasion de la part des malveil-
« lants et de celle de l'ennemi. »

Le commandant de la 14e division militaire avait même demandé et obtenu la collaboration des autorités civiles. Dans tout le département il y eut de nombreux essais tentés par les sous-préfets. « Je me suis empressé, écrivait le sous-préfet de Lisieux le 14 juin (1), de faire connaître aux maires de Lisieux, Livarot, Orbec et Saint-Pierre-sur-Dives, que les autorités supérieures verraient avec plaisir qu'il se formât dans les principales villes du département des fédérations analogues à celles de la Bretagne et d'autres points de l'Empire. On pense que c'est le meilleur moyen de donner de l'énergie à l'esprit public et de préparer des mesures salutaires pour la prospérité de la France. Je ferai tous mes efforts pour seconder les réunions qui tendront à se former dans cette intention. »

Vain espoir. La bonne volonté des fonctionnaires, même les plus dévoués, échoua devant l'indifférence des uns et l'hostilité des autres.

La politique qui consistait à discipliner, en la flattant, la démocratie révolutionnaire, était d'ailleurs désapprouvée par l'opinion publique ; et ce n'était pas sans un vif sentiment d'appréhension que l'on

(1) Registre de correspondance du sous-préfet de Lisieux. *Archives du Calvados.*

voyait se reconstituer, sous la tutelle de l'Empire, des bandes de Jacobins, recrutées sous prétexte de combattre l'Étranger.

L'écho de cette réprobation parvint jusqu'aux oreilles de l'Empereur. Quand il eut comparé la tiédeur des attitudes aux chaleureuses promesses de dévoûment, il pensa, avec le poète, que la foi qui n'agit pas manque de sincérité. Et, pour réveiller les esprits somnolents, secouer les avares de patriotisme, il résolut de faire un nouvel emprunt à la méthode révolutionnaire.

Autrefois la Convention envoyait des représentants en mission pour éclairer la province sur le sens et la portée de ses décisions les plus violentes. Lui-même, usant de ce moyen classique, avait aussi expédié des députés dans les départements pour y justifier son coup d'état de brumaire. Mais, tout en se servant des mêmes procédés, il fallait y introduire des palliatifs. On n'était plus aux temps héroïques de la Révolution. La terreur, qui accompagnait les délégués redoutables du Comité de Salut Public, devait céder la place à la politique de persuasion. Il ne s'agissait plus de faire trembler, mais de concilier, d'apaiser, et, sans prononcer le mot odieux de conscription, d'attirer le plus de monde possible sous les drapeaux. Personne ne serait soldat; mais tout homme en état de porter les armes serait simplement garde national *actif !*

Pour mener à bien cette œuvre d'hypocrisie, il eût été urgent de recruter des diplomates consommés. Mais ces habiles comédiens ne durent pas se trouver

facilement, si l'on en juge d'après les premiers essais.

Un exemple suffira. Le 22 avril, le sous-préfet de Bayeux est très étonné de recevoir la visite d'un lieutenant d'infanterie, qui lui présente une lettre du général Vedel le nommant commandant de place et le chargeant de faire des rapports sur la situation des communes de l'arrondissement. Ce personnage se montre d'abord très exigeant. Après avoir demandé un gendarme, un factionnaire et un planton de la garde nationale, il se contente de ce dernier. Ces prétentions auraient été d'autant moins justifiées, suivant le sous-préfet, que le commandant improvisé (1) était bien connu à Bayeux pour y avoir donné des concerts. On prétendait même qu'après avoir été chef de musique, il serait descendu jusqu'au rang de simple ménétrier. Peut-être devrait-on se défier des critiques du sous-préfet. qui passait pour royaliste ; mais il n'en est pas moins certain que le nouveau commandant de place eut la maladresse de vouloir, comme il le disait, *monter l'esprit public* par une proclamation, qui fit supposer à tout le monde que la ville allait être mise en état de siège (2). « Braves habitants, disait-il au début de sa procla-« mation (3), c'est avec la plus vive satisfaction que

(1) Lettre du sous-préfet de Bayeux, du 27 avril 1815, au préfet. — *Archives du Calvados.* Secrétariat, 1815,

(2) Lettre du maire de Bayeux, M. Conseil, au sous-préfet, du 27 avril. — Id.

(3) Placard in-4°. A Bayeux, chez Groult, imprimeur-libraire. *Archives du Calvados.*

« je viens parmi vous. Ma mission et mon unique « dessein sont de travailler à votre bonheur et de « vous faire jouir de tous les avantages de l'heureux « retour de l'Empereur Napoléon. C'en était fait de « la France, et toutes les idées libérales allaient être « anéanties, s'il eût tardé encore quelque temps ; « nous n'allions plus être que de vils esclaves... »

C'était ainsi, avec des paroles qui ravivaient toutes les haines politiques, que se présentait celui qu'on envoyait pour faire de l'apaisement. On le remplaça, il est vrai, par un fonctionnaire plus sérieux (1).

Après une série d'essais malencontreux, le lieutenant-général comte Lemarrois, commandant supérieur des 14[e] et 15[e] divisions militaires, résolut d'établir dans chaque chef-lieu de sous-préfecture un commandant d'arrondissement (2), qui aurait « plus particulièrement pour instructions, de veiller au maintien de l'ordre et de la tranquillité, de faire rejoindre les déserteurs et les gardes nationaux appelés au

(1) Le 16 juin 1815, le chevalier Delaveyne, chef de bataillon de l'état-major, écrivait au maire de Bayeux : « J'ai l'honneur de vous prévenir que j'ai été nommé par M. le lieutenant-général comte Vedel au commandement supérieur de l'arrondissement de Bayeux et qu'en cette qualité et comme membre du Conseil d'arrondissement pour l'organisation des gardes-nationales, je dois m'entendre avec vous pour la tranquillité de votre ville, le bien du service... » *Archives municipales de Bayeux*. Liasse 23. 1815. L.

(2) Lettre du maréchal de camp, chef de l'état-major général des 14[e] et 15[e] divisions au préfet du Calvados. — *Archives du Calvados*. — R : administration, 1813-1818.

service, de s'entendre à cet effet avec les autorités locales, de les appuyer, d'exciter leur zèle, afin de ranimer l'esprit public. »

Ce programme était facile à rédiger ; mais il était moins commode de l'appliquer. On eut beau choisir des commandants d'arrondissement à peu près triés sur le volet, ceux-ci, en dépit de leur zèle ou de leur capacité, ne tardèrent pas à être paralysés, dans leurs tentatives de réformes, par l'inertie ou la malveillance des fonctionnaires civils. Les moins mal disposés des agents administratifs regardaient les émissaires qu'on leur envoyait comme des intrus, ou au moins des rouages inutiles ; quant aux maires, la plupart refusaient d'afficher leurs proclamations, prétendant qu'ils ne devaient tenir cette sorte d'injonction que du préfet, ou du sous-préfet de leur arrondissement (1).

S'ils trouvaient si peu d'appui auprès des fonctionnaires corrects, que pouvaient attendre les commandants d'arrondissement de ceux qui se montraient ouvertement hostiles ? Et ceux-là étaient légion.

Dans l'arrondissement de Lisieux, à la date du 26 mai, beaucoup de maires, d'adjoints et de membres des conseils municipaux n'avaient pas prêté le serment prescrit (2). Un grand nombre de fonctionnai-

(1) Registre de correspondance du sous-préfet de Lisieux, à la date du 17 juin 1815. — *Archives du Calvados.*

(2) Registre de correspondance du sous-préfet de Lisieux, à la date du 17 juin 1815. — Lettres du 26 et du 29 mai. — *Archives du Calvados.*

res s'étaient aussi dispensés de voter pour l'acceptation de l'acte additionnel aux Constitutions de l'Empire. Parmi ces derniers le procureur impérial du tribunal, bien connu pour son attachement au parti royaliste, avait abandonné son poste au moment où il s'agissait de prêter serment de fidélité à l'Empereur (1). Et, touchante harmonie entre magistrats du même siège, le juge d'instruction, à la même heure, portait plainte contre le curé de Saint-Pierre qui avait refusé de chanter, à la fin de la messe, le *Domine salvum fac imperatorem*. L'anarchie dans la Justice !

Il y avait aussi le fonctionnaire timide, peureux, toujours prêt, au moindre danger, à donner sa démission. Tel ce maire de village qui, menacé au moment du tirage au sort des canonniers gardes-côtes, écrit au préfet (2), non sans une pointe d'ironie : « Comme le « gouvernement ne pourrait me rendre la vie si elle « m'était enlevée dans une émeute, ni m'indemniser « de torts faits à mes propriétés, dévastées ou brû- « lées... malgré mon désir d'être utile au bonheur et « à la tranquillité de l'État, je me trouverai, quoi- « qu'avec regret, forcé de demander mon remplace- « ment. »

On remarquait encore le fonctionnaire frondeur qui, sans respect pour la hiérarchie, ne craignait pas

(1) Registre de correspondance du sous-préfet de Lisieux, à la date du 17 juin 1815. — Lettres du 26 et du 29 mai. — *Archives du Calvados.*

(2) Lettre du maire de Colomby-sur-Than, du 19 avril 1815.— *Archives du Calvados*; Canonniers gardes-côtes.

de donner délibérément des leçons à son chef. « Messieurs les Préfets, écrivait le sous-préfet de Bayeux au préfet le 29 mai (1), étaient dans l'usage de faire accompagner les listes des hommes à poursuivre des lettres d'avis, qu'ils voulaient leur faire parvenir avant les poursuites. Votre liste, que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, n'était accompagnée d'aucune lettre. Je ne peux donner l'avis préalable à la poursuite. J'ai donc été forcé, sur la demande pressante du commandant de la colonne mobile, de faire poursuivre les hommes que vous me désignez *à tort et à travers.* »

Venait enfin le fonctionnaire ouvertement hostile, qui envenimait son insoumission en se moquant impudemment du gouvernement qu'il desservait. Et ce n'était ni le moins cruel, ni le moins redoutable, comme cela ressort de la lettre suivante, adressée le 20 juin 1815 par un maire (2) au sous-préfet de Caen:

« J'ai reçu l'arrêté de M. le Préfet du 13 de ce « mois, lequel renferme l'injonction comminatoire « d'arborer le drapeau tricolore sur les clochers des « campagnes... — Je vous observerai que l'église de « ma commune est presque entièrement démolie ; et « que je n'ai pas cru qu'il fût honorable pour le gou- « vernement de faire flotter son drapeau sur des dé- « combres. Je compromettrais d'ailleurs extrême- « ment la responsabilité de cette commune puisqu'en

(1) *Archives du Calvados.* — R. : Casernement.
(2) id. M. : Affaires politiques.

« supposant que des malintentionnés voulussent ten-
« ter l'enlèvement du drapeau, ils pourraient y accé-
« der facilement de toutes parts... »

Pour suppléer sans doute aux commandants d'arrondissement, qui paraissaient triompher difficilement du mauvais vouloir des fonctionnaires, le ministre de l'Intérieur, afin de chauffer l'enthousiasme, adressait aux préfets des chants patriotiques qu'il leur recommandait de faire exécuter sur les théâtres de leur département. A Caen, il avait envoyé *La Parisienne ou Charles Martel*, et *La France délivrée ou la Lyonnaise* (1). Dans cette dernière pièce on célébrait, en vers de mirliton, les mérites de l'acte additionnel :

Napoléon, roi d'un peuple fidèle,
Tu veux borner la course de ton char !
Tu nous fis voir Alexandre et César !
Oui, nous verrons Trajan et Marc-Aurèle ! !
Nous sommes tous tes enfants, tes soldats !
Nous volons tous à ces derniers combats.

Malgré ces protestations pacifiques, personne ne

(1) Au bas de la circulaire imprimée, envoyée le 6 juin au préfet du Calvados, le ministre de l'Intérieur avait écrit cette note manuscrite : « Chantés sur les théâtres de Paris, ces airs ont produit beaucoup d'effet. Ils pourraient également être chantés sur les théâtres des départements dans les villes où il y a des comédiens. » Dans sa réponse en date du 9 juin, le préfet écrit au ministre : « Je les adresse au Conservateur de la Bibliothèque de Caen, attendu qu'il n'y a plus de comédiens ici. » — *Archives du Calvados*.

voulait croire à ces *derniers combats*. Le retour de Napoléon, pour la majorité de la nation, présageait au contraire une nouvelle série de guerres interminables.

En vain le général Vedel, dans une proclamation (1) aux bataillons mobilisés de la garde nationale du Calvados, écrivait-il, pour rassurer les pauvres diables qu'on appelait à la défense des places fortes : « Vous rentrerez dans vos familles dès que les ennemis de notre belle patrie auront cessé de l'inquiéter ; ce moment n'est pas éloigné. »

En vain un poète du cru s'écriait-il, à la fin d'une pièce de circonstance (2), imitée de la *Marseillaise* :

Femmes, doux charme de la vie,
Calmez vos craintives douleurs ;
Tendre mère, épouse chérie,
Vous reverrez vos défenseurs.
Bientôt nous reviendrons vous rendre
La paix que nous allons chercher.

Toute cette rhétorique ne ramenait pas le moindre conscrit sous les drapeaux. Au contraire, on s'en défiait. C'était comme un coup de clairon qui sonnait le rappel, et l'on fermait les oreilles, pour ne pas être

(1) Proclamation du 25 mai 1815, publiée dans le *Journal du Calvados* du 31 mai.

(2) *La Canaise,* couplets composés par un étudiant en droit de Caen, chantée au théâtre le 17 avril 1815. *Journal du Calvados* du 10 mai.



soupçonné de l'avoir entendu. Les gardes nationaux, appelés au service actif, étaient si convaincus qu'on ne se contenterait pas de les employer entre les murs des places fortes, que, par horreur de la guerre, ils se cachaient dans les bois pour échapper aux poursuites des colonnes mobiles.

Profitant de cet état des esprits, les agents royalistes s'appliquèrent à chercher de nouvelles recrues parmi les mécontents. Et leur audace fut telle que l'un d'eux, le sieur Guilbert, dans les premiers jours de juin, ne craignit pas d'engager un officier du corps des douaniers de Caen à s'enrôler dans les troupes du Roi. Il fut arrêté, il est vrai, et condamné, quelque temps après, au bannissement (1). Mais combien d'autres avaient réussi !

Tout semblait d'ailleurs favoriser les agissements des racoleurs royalistes. Le désordre était partout, dans la rue, sur les places, jusque dans les prisons. Le directeur de la Maison centrale de Beaulieu écrivait (2) le 4 mai au préfet pour lui demander un poste plus nombreux. Car il craignait une évasion générale, tant il y avait de fermentation dans l'esprit des prisonniers, surexcités, disait-il, par « des espérances chimériques de toute espèce. » Peu de jours après, le maire de Caen signalait (3) un individu con-

(1) Voir sur ce point une série d'articles du sieur Urbain Guilbert, frère de l'agent royaliste arrêté, dans les nos 24, 25 et 26 de l'*Observateur Neustrien*.

(2) *Archives du Calvados*. Secrétariat, 1815.

(3) Lettre du maire de Caen, du 26 mai, au colonel de la

damné aux fers qui, dans la prison départementale, « s'était décoré d'une fleur de lys. »

Dès le 13 avril on avait placardé, pendant la nuit, sur les murs de Caen, une proclamation attribuée au roi (1). Et ces sortes d'affichages se renouvelèrent tant de fois que le préfet crut devoir s'en plaindre au maire (2), en lui enjoignant de rechercher les auteurs « des imprimés incendiaires, proclamations et autres écrits qui tendent à égarer l'opinion publique. » De son côté, le maire, M. Lentaigne-Logivière, bonapartiste assez avéré pour s'étonner d'être suspecté, répondait à cette sorte de leçon par une autre.

« A la suite d'une orgie qui a eu lieu hier, écrivait-il au préfet (3), des hommes ont parcouru la ville, en mêlant aux cris de : *Vive l'Empereur!* des vociférations et des provocations contre des citoyens tranquilles. Si l'on veut maintenir le bon ordre, de semblables délits ne doivent pas être tolérés. Votre prédécesseur l'avait si bien senti qu'il fut le premier à me provoquer à prendre des mesures répressives. Je le fis et l'ordre fut rétabli. Si l'on n'y prend garde, M. le Préfet, des factieux se rallieront, et après avoir profané le nom du souverain par des vociférations indécentes et injurieuses pour lui, attaqueront

garde nationale. *Archives municipales*. Registre 16 : Correspondance.

(1) Lettre du maire de Caen au préfet, du 13 avril. *Archives municipales*. Registre 16 : Correspondance.

(2) Réponse du maire, du 29 mai. Idem.

(3) Lettre du Maire de Caen, du 12 juin. Idem.

ceux auxquels ils en voudront sous prétexte qu'ils auraient une opinion différente, ou pour satisfaire leur haine particulière. Quel a été jusqu'ici le résultat de toutes ces criailleries, sinon d'aliéner l'esprit des citoyens? Car vous n'avez pas vu, ni moi non plus, un seul de ces perturbateurs venir se ranger sous la bannière de l'honneur. »

Le maire de Caen avait cent fois raison. Toutes les réunions tumultueuses de fédérés, ou soi-disant bonapartistes, ne servaient qu'à couvrir les menées des royalistes, qui se glissaient dans leurs rangs pour les exciter aux pires excès. Ce n'était pas le moindre coup qu'ils portaient au régime impérial en donnant à l'opinion trompée l'occasion de s'irriter contre les auteurs des désordres. Mais, quand leur manquait cette façon hypocrite de faire la guerre au gouvernement, les agents du Roi et du duc d'Aumont ne se gênaient pas pour l'attaquer ouvertement.

Un jour, il se jettent sur un grenadier de la garde nationale, l'insultent, le prennent à la gorge et lui donnent plusieurs coups de bâton (1). Une autre fois, ils ont l'audace de crier *Vive le Roi!* aux oreilles du préfet, qui passait dans la rue; dans la même soirée, un des leurs, monté à cheval et agitant à son bras « les couleurs proscrites », vient pousser les mêmes cris séditieux devant la garde du poste de la préfecture (2).

(1) Lettre du maire de Caen, du 12 juin. *Archives municipales*. Registre 16 : Correspondance.

(2) Lettre du préfet de Ramel, du 23 juin, au maire de Caen.

Si le chef-lieu du Calvados, où les autorités pouvaient disposer d'une force armée assez importante, était fréquemment le théâtre de scènes tumultueuses, on imagine aisément quelles facilités devaient trouver les agitateurs royalistes dans les petites villes et les campagnes du département.

Dès le 26 mai, à Lisieux, on avait l'audace d'afficher une proclamation du comte de Lille (1). Dans les derniers jours de juin, lorsqu'on eut appris le désastre de Waterloo, ce fut de tous côtés, une explosion de sentiments anti-Napoléoniens.

Le 22 juin, dans le port de Honfleur, on arbore le pavillon blanc, et les femmes courent dans la ville avec des fleurs de lis (2).

Dans les communes du littoral, des émissaires, venus de Caen, apportent des nouvelles qui excitent la fermentation (3). Des bruits alarmants circulent à Douvres, où l'on prétend que les troupes vont arriver pour piller et ravager le bourg (4). A Ouistreham, la population s'insurge dans la journée du 25 juin, et le préfet, de concert avec le général commandant le département, y envoie un détachement de soixante hommes, qui devront être logés et nourris aux frais

(1) Accusé de réception par la police générale d'une lettre du 27 mai. — *Archives du Calvados*. Secrétariat. Correspondance, 1813-1815.

(2) Lettre du sous-préfet de Pont-l'Évêque, du 23 juin. — Idem.

(3) Lettre du major Moulin, du 24 juin. — Idem.

(4) Lettre de l'adjoint de Douvres, du 2 juillet. — Idem.

des habitants, chargés en outre de leur payer une solde extraordinaire (1).

Mais ces mesures de rigueur, trop tardives d'ailleurs, ne peuvent se généraliser. On manque de troupes et la rébellion se propage, de village en village, dans tout le département. A Amfréville, on arrache le drapeau tricolore, qui flottait sur le clocher, puis on le coupe par morceaux et on l'enfouit (2). A Évrecy, des garçons de la commune, dirigés par un jeune homme venu de Caen, après avoir essayé inutilement de forcer la porte du clocher, réunissent plusieurs échelles avec des cordages pour monter jusqu'au drapeau, qu'ils arrachent de la tour (3). A Noyers, le maire, à la tête de plusieurs jeunes gens, non content d'enlever le drapeau tricolore, lui en substitue un blanc (4). A Sainte-Croix, on le brûle (5).

A Moyaux, un grand nombre d'habitants de la commune, en apprenant la défaite de l'Empereur, se mettent à chanter et à tirer des coups de pistolet en signe de réjouissance. Et, le soir, un individu se glisse dans l'église, s'introduit dans le clocher et

(1) Lettre du préfet du Calvados au sous-préfet de Caen, du 26 juin. — *Archives du Calvados*. M : Affaires politiques.

(2) Lettre de l'adjoint d'Amfréville, du 26 juin, au sous-préfet de Caen. — *Archives du Calvados*. M : Affaires politiques.

(3) Lettre du maire d'Évrecy au sous-préfet de Caen, du 29 juin. — *Archives du Calvados*. M : Affaires politiques.

(4) Procès-verbal de gendarmerie du 29 juin. — Idem.

(5) Lettre du maire au sous-préfet de Caen, du 2 juillet. — Idem.

remplace le drapeau tricolore par un morceau de toile blanche (1).

Après les édifices publics, ce sont les maisons particulières qui se pavoisent aux couleurs des Bourbons. Et, quand on n'a pas de drapeau sous la main, l'enthousiasme en improvise avec un mouchoir, qu'on attache, comme un habitant de Saint-Pierre-sur-Dives, au bout d'un bâton (2).

La politique, comme les religions, a ses fanatiques. A quelques-uns, il ne suffit plus d'arborer l'étendard immaculé, comme ils appelaient le drapeau blanc; ils ne pouvaient supporter même la vue des trois couleurs. Ainsi, au Prédauge, un employé des douanes est maltraité et blessé d'un coup de couteau parce qu'il portait à son chapeau une cocarde tricolore. A Lisieux, des enfants jouant au soldat dans la rue et promenant un drapeau, se voient arracher des mains leur étendard en papier par un énergumène, qui le déchire avec rage (3).

Ces actes d'intolérance, commis par quelques violents, étaient comme l'indice de l'état des esprits dans le Calvados et les départements voisins, au lendemain de Waterloo. Tout le monde y était las du

(1) Lettre du sous-préfet de Lisieux au préfet, du 26 juin. — *Archives du Calvados* : Registre de correspondance du sous-préfet de Lisieux avec le préfet. 1815.

(2) Lettre du sous-préfet de Lisieux au préfet, du 19 juin. — *Archives du Calvados* : Registre de correspondance du sous-préfet de Lisieux avec le préfet. 1815.

(3) Lettre du 13 juin. — Idem.

régime impérial, et si une révolte générale n'avait pas encore éclaté, c'est que la plupart des gens, dans l'incertitude de l'avenir, tout en faisant des vœux pour le retour des Bourbons, craignaient d'être déçus dans leurs espérances. Ils n'osaient se compromettre, agir, faute de direction et d'entraînement. Mais qu'un chef se présentât hardiment, l'étendard du roi à la main, toutes ces bonnes volontés indécises sortiraient aussitôt de leur torpeur et lui feraient escorte.

Le duc d'Aumont pouvait donc débarquer en toute sécurité avec sa poignée de volontaires, qui formerait au besoin le cadre d'une armée à improviser. Et cette petite troupe n'aurait même pas l'occasion de se battre. Car, moralement, à l'avance, les douze ou quinze cents hommes du général Vedel devaient être écrasés par la masse profonde des mécontents.

IV

Parfaitement éclairé par les rapports de ses agents, connaissant à fond la situation du Calvados, sûr du succès, le duc d'Aumont, après avoir quitté Jersey, dans la soirée du 5 juillet, sur la petite flottille anglaise, arriva en vue des côtes du département vers le milieu de la nuit du 6 au 7. Le chef de l'expédition montait la corvette *la Bermuda*, avec son état-major et quelques autres officiers, formant en tout 25 hommes ; le reste était réparti sur le *Raisonneur* et deux bâtiments de transport.

Il faut croire que le duc d'Aumont n'avait pas à l'avance arrêté son choix sur le lieu où il effectuerait son débarquement ; car ce fut le hasard qui décida cette question importante. Un pêcheur français, amariné par la corvette, fut amené sur le pont de la *Bermuda*. Interrogé par le général en chef, il lui apprit que sa flottille se trouvait à peu près en face du petit havre d'Arromanches. A cela il ajouta plusieurs renseignements, en partie erronés. Suivant lui, la redoute d'Arromanches aurait été défendue par plusieurs canons de gros calibre, que desservait une trentaine d'hommes, tandis qu'il n'y avait en réalité dans le fortin que deux pièces d'artillerie et douze garde-côtes (1). De plus, les hauteurs des falaises auraient été occupées par quatre cents chasseurs à cheval, de la garnison de Caen, et des postes nombreux de douaniers. Ces derniers détails n'étaient pas plus exacts que les précédents ; car les postes de douaniers se bornaient à la brigade d'Arromanches, commandée par un simple sous-lieutenant (2). Quant

(1) D'après un état pour la 7me compagnie de garde-côtes, qui desservait les batteries depuis Port-en-Bessin jusqu'à Trouville, Arromanches est porté pour six fournitures, ce qui suppose 12 canonniers au plus, c'est-à-dire 2 hommes par lit. Voir sur ce point : Lettre du sous-préfet de Bayeux au préfet, du 18 juin, et lettre du capitaine d'artillerie au préfet du Calvados, du 16 mai. — *Archives du Calvados* : Police des Côtes.

(2) Rapport (du 17 mai 1815) du maire d'Asnelles et des officiers de la douane sur l'arrestation de 7 Anglais. *Archives du Calvados* : Police des côtes.

aux chasseurs à cheval, il est bien vrai qu'une colonne mobile était chargée de la surveillance des côtes ; mais, soit indiscipline, soit impéritie, soit trahison, cette troupe, sur laquelle le sous-préfet de Bayeux semblait compter (1) pour empêcher une tentative de débarquement, ne parut pas et laissa le littoral ouvert aux entreprises des royalistes.

N'ayant aucun moyen de contrôle à sa disposition, le duc d'Aumont se montra justement inquiet en apprenant la supériorité numérique de l'ennemi qu'il aurait à combattre, au moment toujours si périlleux d'un débarquement. Il résolut donc de profiter des ombres de la nuit pour jeter à terre trois officiers, messieurs de Grimouville, Rousseau et de Guernon-Ranville, auxquels il confia la mission délicate de prévenir les royalistes de l'intérieur. Ceux-ci, sous leur direction, tenteraient une diversion qui permettrait au duc de faire débarquer sa petite troupe sans trop de risques.

Malheureusement, tandis que le général en chef propose, la mer dispose. Une forte brise du nord s'élève subitement et pousse la corvette la *Bermuda* à la côte. Dans la manœuvre qu'il exécute pour regagner le large, le pilote, qui connaissait mal ces parages, s'engage maladroitement dans le voisinage des rochers du Calvados, où il échoue piteusement, à une demi-portée de canon de la redoute d'Arromanches.

(1) Lettre du sous-préfet de Bayeux au préfet, du 8 juillet. *Archives du Calvados.*

Pendant deux heures l'équipage fit des efforts prodigieux pour remettre à flot le bâtiment ; mais la mer, qui descendait, le laissa bientôt engagé sur toute la longueur de sa quille. La situation empirait de minute en minute ; car le jour commençait à poindre et, dès que la lumière fut assez claire pour leur permettre de distinguer la coque du navire échoué, les canonniers de la redoute pointèrent leurs pièces sur ce but, qui ne bougeait pas plus qu'une cible. Aussi leurs coups portèrent-ils à merveille. Leur premier boulet vint couper un des haubans, à un pied au-dessus de la tête du général en chef, alors appuyé sur le bastingage, d'où il observait la côte. Le feu dura plus d'une heure, bien soutenu et si bien dirigé que presque tous les projectiles passèrent dans les amures, où ils causaient d'assez grands dommages.

La position du navire anglais, couché sur le flanc entre les rochers, ne lui permettait pas de répondre au feu de l'ennemi, qu'il aurait peut-être éteint s'il lui avait été possible de se servir des huit pièces qu'il portait. A l'exaspération de l'équipage, réduit à l'impuissance, se joignait la crainte d'être coulé à chaque instant par les boulets de la redoute.

Dans cette position critique, l'état-major du duc d'Aumont pensa qu'il ne restait d'espoir de salut que dans une attaque audacieuse sur le fortin qui les foudroyait. Ils pressèrent donc le général en chef de les autoriser à opérer une descente sur le rivage. Le duc y consentit et voulut diriger lui-même cette hasardeuse entreprise. Trois chaloupes furent mises à la

mer et nagèrent vigoureusement, emportant le chef de l'expédition et vingt-huit de ses officiers. Tout d'abord elles furent couvertes d'eau par les ricochets des boulets de la redoute, qui frappaient les vagues. Mais lorsque le duc d'Aumont eut arboré sur son canot le drapeau blanc brodé par la duchesse d'Angoulême; lorsque, de son côté, la corvette anglaise eut hissé à son mât les mêmes couleurs, en saluant de ses acclamations les royalistes, qui lui répondaient par des cris répétés de *Vive le Roi!* le feu se ralentit et bientôt cessa tout à fait.

Quand on approcha de la côte, les officiers français, impatients d'aborder, se jetèrent à la mer et gagnèrent le rivage en ayant de l'eau jusqu'à la poitrine. A l'endroit où ils mirent pied à terre, ils se rallièrent et se divisèrent en deux petites troupes de forces égales. L'une, sous les ordres du vicomte de Saint-Simon, suivit le littoral ; l'autre, conduite par le colonel Eugène d'Hautefeuille, gravit les falaises afin de prendre la redoute à revers.

Les royalistes auraient pu se dispenser de tant de précautions ; car ils allaient bientôt faire le siège d'une place sans garnison. Tant que les douze canonniers avaient cru avoir affaire à des Anglais, ils avaient tiré patriotiquement pour repousser l'étranger. Mais, dès qu'ils eurent reconnu que c'était un parti de royalistes français, qui opérait une descente, ils s'empressèrent de lâcher pied et de céder la place avec d'autant plus d'entrain qu'ils n'ignoraient pas que Louis XVIII avait promis de licencier, à son retour, le corps des gardes-côtes.

Lorsque la petite troupe, commandée par le vicomte de Saint-Simon, arriva auprès de la redoute, il paraîtrait que M. de Guernon-Ranville en franchit les revêtements et tomba, l'épée à la main, au milieu de la batterie en poussant le cri de *Vive le Roi!* Mais il ne mit personne en fuite comme il l'a écrit (1), puisque le fortin était abandonné, déserté d'ailleurs comme tout le reste du village, où les royalistes ne trouvèrent pas l'ombre de résistance. Pas un seul chasseur à cheval sur les falaises. Pour toute garnison, les douze gardes-côtes qui prennent la fuite et

(1) Dans un manuscrit intitulé : *Débarquement du duc d'Aumont à Arromanches* (dont M. Julien Travers a cité un fragment dans la préface du *Journal d'un Ministre*), le comte de Guernon-Ranville dit que, *plus leste que ses camarades* (il n'ose écrire plus brave), il s'élança le premier dans la redoute et en mit en fuite les canonniers surpris. Ce dernier fait n'est pas plus authentique que la présence des 400 chasseurs de Vedel sur les falaises, dont il parle, comme d'ailleurs tous les royalistes qui ont écrit sur ce sujet, soit pour faire valoir leur mérite personnel, soit pour donner, en exagérant les dangers courus, plus de relief à l'expédition du duc d'Aumont. Il nous a donc fallu, pour nous approcher le plus possible de la vérité, soumettre à un contrôle rigoureux les témoignages des contemporains et les récits du temps. Voici, pour la descente à Arromanches, et l'entrée à Bayeux, nos principales sources : Manuscrit Hautefeuille ; — le mémoire de Guernon-Ranville ; — *Un mot...* par Madame Rochelle de Brécy ; — un article publié, le 18 juillet 1815, dans les *Affiches... de la ville de Bayeux;* — un article dans le supplément du n° du 15 juillet, du *Journal du Calvados ;* — *Arromanches et ses environs* par Gaston Lavalley.

les douaniers, qui, au nombre de cinq seulement, n'hésitent pas un instant à faire leur soumission.

Sans avoir tiré un seul coup de fusil, les royalistes prirent donc position à Arromanches et sur les hauteurs voisines, pour protéger le débarquement de leurs frères d'armes, qui étaient restés sur les transports anglais.

Le duc d'Aumont avait fait enclouer les canons de la batterie, jeter la poudre à la mer et planter le drapeau blanc sur la redoute, conquise sans verser une goutte de sang.

Rassurés par ces couleurs, qui leur indiquaient qu'on n'avait plus à craindre un débarquement d'Anglais, les habitants d'Arromanches rentrent peu à peu dans le village qu'ils avaient déserté. Ils entourent le duc d'Aumont, l'acclament, l'appellent leur père, leur libérateur. Les femmes surtout, qui croyaient fermement que les Bourbons allaient ramener la paix, montraient un enthousiasme délirant. Elles ne se contentaient pas de crier *Vive le Roi!* Elles arrachaient des tiges de lis dans les jardins, qu'elles distribuaient à leurs enfants, à leurs maris. Bientôt tout le monde eut de ces fleurs-là à la main. Et ce fut entre une double haie de gens, portant comme un cierge ce blanc symbole de la vieille monarchie, que le duc d'Aumont, à la tête de ses cent cinquante volontaires, sortit d'Arromanches, à six heures du matin, pour marcher sur Bayeux.

Comme il se croyait exposé à une attaque des chasseurs à cheval, dont la présence sur le littoral lui avait été signalée, le chef de l'expédition, par pru-

dence, fit prendre à sa troupe des chemins de traverse. Vers huit heures du matin, à un quart de lieue environ de la ville, les royalistes se trouvèrent en présence d'un détachement de la garde nationale de Bayeux, qu'on avait envoyé en reconnaissance. Ce détachement, conduit par son colonel, M. de Germiny, pensait aller à la rencontre des Anglais qu'on disait avoir débarqué à Arromanches, et sa joie fut grande lorsqu'il apprit qu'il avait affaire à des Français. Mais, tout d'abord, il y eut une méprise qui aurait pu avoir de graves conséquences Au moment où le vicomte de Saint-Simon s'était avancé pour parlementer, un mouchoir blanc à la main, deux gardes-nationaux, indisciplinés ou effrayés, le couchèrent en joue, et un coup de fusil partit, sans l'atteindre.

Comme le vicomte de Saint-Simon s'était replié vers sa troupe, il y fut suivi par le colonel de la garde nationale qui s'excusa de la maladresse de ses hommes et protesta de son dévoûment au duc d'Aumont. Il ne cacha pas cependant à ce dernier qu'il s'exposerait, lui et les siens, à de grands dangers en essayant de pénétrer dans la ville, et il termina en lui conseillant de se rembarquer. Des avis pareils furent donnés, une seconde fois, au chef de l'expédition par plusieurs messagers, que venait de lui envoyer le sous-préfet de Bayeux.

Mais le duc d'Aumont, qui connaissait parfaitement les sentiments des populations du Calvados et les ressources que lui offrirait le pays, se contenta de sourire et donna l'ordre de marcher en avant.

Les événements ne tardèrent pas à lui donner

raison. Les gardes nationaux, que leur colonel avait représentés comme animés d'un mauvais esprit, l'accompagnèrent pacifiquement, comme s'ils lui eussent fait escorte. Et, à mesure que l'on approchait de Bayeux, on en voyait sortir nombre de gens qui, impatients de saluer celui qu'ils regardaient comme un libérateur, se portaient au-devant des volontaires royalistes aux cris mille fois répétés de *Vive le Roi! Vive le duc d'Aumont!*

Dans Bayeux, ce fut une véritable entrée triomphale. Le duc d'Aumont et ses partisans passèrent au milieu d'une foule enthousiaste, qui les accompagna, avec des acclamations ininterrompues, jusqu'à la porte de la sous-préfecture. Les principaux notables de la ville les y attendaient, pour joindre leurs félicitations aux témoignages de dévoûment que leur donnèrent le sous-préfet et les représentants de la municipalité.

Après avoir notifié au sous-préfet sa qualité de commissaire extraordinaire nommé par le roi, le duc d'Aumont lui adressa ordres et réquisitions pour son service. Un de ses premiers actes fut d'exiger la mise en liberté immédiate de plusieurs personnes, détenues à la prison pour délits politiques, ou pour crimes de désertion. Cette double mesure, sur laquelle il comptait beaucoup pour augmenter sa popularité, lui valut en effet de nouvelles recrues, qui vinrent grossir les rangs de la troupe débarquée à Arromanches.

Cependant, comme le chef de l'expédition s'attendait à être attaqué par les troupes du général Vedel,

commandant de la 14e division militaire, il s'occupa de mettre la ville de Bayeux à l'abri d'un coup de main ; car il redoutait avec raison les suites terribles pouvant résulter du contact trop soudain de soldats, qu'on disait ardents bonapartistes, avec une population qui venait de se déclarer avec tant d'exaltation pour le roi.

Son premier soin fut naturellement d'envoyer un détachement en reconnaissance sur la route de Caen. L'un des cavaliers qui le composaient, le capitaine Tartarat, s'avança, avec quelques gardes d'honneur, jusqu'au-delà du village de Saint-Martin-des-Entrées, où il avait laissé ses compagnons. Il y fit bientôt la rencontre du colonel Corbet, que le général Vedel, persuadé encore qu'il s'agissait d'un débarquement d'Anglais, avait chargé de leur notifier l'armistice conclu à Paris, le 4 juillet, entre les plénipotentiaires du duc de Wellington et ceux du gouvernement provisoire de France. Après avoir reconnu le parlementaire, qu'il fit escorter par ses gardes, le capitaine Tartarat reprit, avec le reste de ses hommes, le chemin de la ville.

Tout à coup il fut assailli par un escadron de chasseurs à cheval de la colonne mobile du littoral, qui revenait d'Arromanches, où il avait repris possession de la batterie désertée par les gardes-côtes. Le général Saint-Simon, monté sur un bon cheval, réussit à s'échapper. Mais les autres officiers, qui n'avaient que des chevaux de louage, se virent enveloppés et contraints de rendre leurs armes. Faits prisonniers par le lieutenant de chasseurs, qui commandait

l'escadron, ils furent conduits à Caen, où on les interna dans le château fort de la ville (1).

Pendant ce temps-là, le colonel Corbet, chef de l'état-major de Vedel, était amené au duc d'Aumont. Grande fut sa surprise en constatant qu'il se trouvait en présence, non d'une troupe d'Anglais, comme il s'y attendait, mais d'une petite armée de volontaires royalistes. Ce fut lui qui apprit le premier au duc d'Aumont les récents événements, qui venaient de s'accomplir à Paris. Et, bien qu'il fût chargé par le commandant de la 14ᵉ division de négocier avec l'ennemi, il pensa qu'il n'outrepasserait pas ses pouvoirs en assurant au chef de l'expédition qu'il pou-

(1) Parmi les 9 prisonniers, qui furent deux jours après remis en liberté, se trouvait le major de l'artillerie anglaise, Pynn. Dans son *rapport de la soirée du 7 juillet 1815* (*Journal du Calvados*, du 15 juillet), le major du génie Missy, l'un des prisonniers, se plaint de la conduite du parlementaire, l'adjudant commandant Corbet, qui aurait eu la lâcheté de se réfugier, avec son trompette, dans une grange, pendant le combat, ou plutôt la simple rencontre des officiers royalistes avec une troupe de chasseurs. Quoique cette accusation fût bien invraisemblable, le chef de l'état-major de la 14ᵉ division militaire crut devoir se justifier en publiant une réponse dans le *Journal du Calvados* du 22 juillet. Il y raconte comment, après avoir reconnu que les cavaliers appartenaient à la 14ᵉ division, il s'était élancé au-devant d'eux au péril de sa vie pour les arrêter et les empêcher de faire des prisonniers. « J'ai rempli une mission très-épineuse, dit-il en terminant, j'ai bravé la fureur des deux partis, j'ai empêché l'effusion du sang français, j'ai fait mon devoir, et ceux-là même, qui me doivent la vie, sont les premiers à me calomnier. »

vait compter sur les dispositions pacifiques du général Vedel. Le sous-préfet de Bayeux, invité par le duc d'Aumont à donner son avis, appuya chaleureusement les propositions du parlementaire, en insistant sur les dommages qui résulteraient pour le pays d'un commencement d'hostilités. On parla donc de paix, et les bases en furent arrêtées verbalement; car le colonel Corbet ne voulut pas s'engager par écrit, avant d'avoir rendu compte de sa mission au général en chef.

Il était environ une heure de l'après-midi lorsque le parlementaire quitta Bayeux pour retourner auprès de Vedel.

Celui-ci avait quitté Caen vers onze heures du matin, convaincu encore, comme tous les fonctionnaires civils ou militaires, qu'il s'agissait de défendre la côte d'Arromanches contre les Anglais (1). Il emmenait avec lui deux canons, une grande partie du dépôt du 9e chasseurs à cheval et quelques hommes de son infanterie, dont il laissait le plus grand nombre à Caen, pour contenir les royalistes qu'il avait de justes raisons de redouter.

Arrivé à Martragny, village situé à deux lieues de Bayeux, il y établit son camp. C'est là que son chef d'état-major, le colonel Corbet, vint lui annoncer la

(1) Cela résulte de lettres du 7 juillet, l'une au maire de Caen, l'autre au commandant du château de Caen (celle-là datée de 11 heures du matin), relatives à l'envoi de 16 chevaux, qui devaient être attelés aux canons et caissons. — *Archives du Calvados;* Batterie mobile à Caen.

véritable nationalité des troupes qui avaient débarqué à Arromanches. Que se passa-t-il dans l'esprit du général Vedel, lorsqu'il apprit qu'il avait en face de lui des partisans armés de Louis XVIII ?

Tous ceux qui, soit dans des articles de journaux, soit dans des mémoires inédits, ont laissé un écho de l'opinion royaliste du temps, accusent Vedel d'avoir essayé de leurrer le duc d'Aumont d'un espoir chimérique de transaction. Suivant eux, il n'aurait continué les pourparlers, pendant toute la journée du 7, que pour endormir la vigilance du chef des royalistes et se donner le temps de concentrer ses troupes dans les environs de Bayeux. Il aurait méconnu les conventions pacifiques, arrêtées verbalement entre les deux partis, et exigé de nouvelles conditions. Des escadrons de chasseurs, violant les préliminaires du traité, auraient même tenté d'entrer dans Bayeux, où ils auraient pénétré sans la ferme attitude de M. Gardin de Villers, qui leur opposa avec intrépidité un faible détachement de la garde urbaine (1). En un mot, sa conduite aurait eu les apparences d'une telle duplicité que le duc d'Aumont, persuadé que ces négociations prolongées cachaient un piège, aurait épargné à la ville les malheurs d'une attaque en prenant la résolution de quitter Bayeux.

Il est certain que, dans la soirée du 7 juillet, le chef de l'expédition, qui ne se souciait pas d'avoir un engagement avec des troupes régulières, sortit de la ville et porta toutes ses forces au Quesnoy, où il

(1) *Journal du Calvados*, du 15 juillet.

établit son quartier général chez M. de Val-Hébert. Le lendemain, il s'éloigna encore et fit camper ses volontaires dans le canton de Caumont, au village de Livry. Il installa son état-major dans le château mis à sa disposition par son propriétaire, Monsieur Étienne de Livry, l'un des premiers royalistes qui étaient venus lui offrir leur service après le débarquement à Arromanches.

Mais son but, son véritable but, n'était pas, comme on l'a dit, d'échapper à quelque machiavélique stratagème de son adversaire. Peut-être connaissait-il déjà les réels sentiments du général Vedel. Dans tous les cas, il voulait mettre, entre ses troupes et celles du commandant de la 14e division, assez de distance pour qu'il eût le loisir d'organiser, en toute sécurité, le camp où toutes les recrues royalistes du département devaient se donner rendez-vous.

Quant à Vedel, ancien frère d'armes du duc d'Aumont avant le 20 mars, nommé chevalier de Saint-Louis par Louis XVIII en 1814, depuis qu'il avait appris l'abdication de Napoléon et connu la proclamation du roi en marche sur Paris, il n'était pas douteux qu'il fût tout prêt à se rallier à la nouvelle Restauration qui se préparait. Mais sa situation de commandant des forces militaires de la 14e division l'obligeait à des ménagements. Vis-à-vis de ses troupes, il lui fallait jouer la comédie de la résistance aux entreprises des royalistes. Le 9e chasseurs à cheval surtout demandait à être conduit avec la plus habile prudence ; car il comptait dans ses rangs beaucoup de bonapartistes exaltés, entre autres son major qui,

dès les premiers jours du retour de l'île d'Elbe, s'était audacieusement promené dans les rues de Caen avec la cocarde tricolore (1).

C'est ainsi que, lors de son arrivée au village de Martragny, où il établit son camp, Vedel avait été aux prises avec les plus redoutables complications. Le maire de la commune, informé de l'entrée du duc d'Aumont à Bayeux, s'était déjà empressé d'arborer le drapeau blanc et de rejoindre, avec quelques-uns de ses administrés, la troupe des royalistes. Quand cette nouvelle fut connue des chasseurs du 9e, les cavaliers auraient bien voulu, pour se venger, mettre à sac la maison du maire, qui était aubergiste. Mais l'autorité du général se fit sentir avec tant de souplesse que la tentative de pillage se confondit avec le droit de réquisition, dont l'indemnité fut réglée plus tard dans son intégralité (2). Toutefois il lui fallut donner satisfaction à l'ardeur de ses hommes. Il en envoya quelques-uns reprendre la redoute occupée le matin par les royalistes. D'autres escortèrent un parlementaire, chargé de porter la copie d'un armistice au commandant de la flottille anglaise ancrée devant Arromanches (3). Plusieurs reçurent l'ordre de faire des reconnaissances dans les environs, jusqu'aux portes de Bayeux.

(1) *Journal du Calvados*, du 5 août 1815.

(2) Mémoire présenté le 14 août 1817 au Conseil municipal de Martragny pour l'apurement des comptes du maire démissionnaire. *Archives du Calvados*. Liasse secrétariat.

(3) Lettre de James Stirling, commandant le *Blunker*, publiée dans *Un mot....* par Mme Rochelle de Brécy.

C'est l'approche d'une de ces patrouilles, plus menaçante que les autres, qui autorisa sans doute certains royalistes à répandre le bruit que la ville avait été occupée, malgré la foi des traités, par les troupes de Vedel. La vérité, c'est que le général, qui tenait encore soi-disant pour l'Empire, n'était pas fâché de donner des gages de bienveillance aux royalistes.

« J'ai l'honneur, écrivait-il au maire de Bayeux (1), de vous prévenir que je compte faire occuper aujourd'hui la ville de Bayeux, *à moins qu'elle ne le soit* par le duc d'Aumont, à qui je vous invite de faire parvenir cette lettre. C'est de son silence, ou de sa réponse, que je me déterminerai ».

On ne pouvait plus humblement céder la place à l'auteur du débarquement d'Arromanches. Malgré les forces dont il disposait, le général acceptait le fait accompli et invitait les 150 volontaires royalistes à s'installer dans la ville qu'ils avaient occupée sans combat. A l'instant où il écrivait cet aveu d'impuissance, ou plutôt cette reconnaissance implicite du gouvernement dont l'aurore commençait à poindre, Vedel ignorait encore le départ clandestin du duc d'Aumont. Mais, le même jour, il en eut connaissance et reçut en même temps, dès neuf heures du matin (2), de la part du chef royaliste, de nouvelles propositions d'arrangement.

(1) Lettre du comte de Vedel, du 8 juillet 1815. — *Archives municipales de Bayeux*. Liasse 23. — 1815 : L.

(2) Lettre du préfet du Calvados au sous-préfet de Lisieux, du

On lui faisait la partie belle. L'ennemi s'éloignait et demandait à traiter. Va-t-il devenir plus exigeant, parler en vainqueur? Aucunement. C'est Vedel qui fera sa soumission.

Toute la journée et toute la soirée du 8 juillet se passent à parlementer sur les termes mêmes du traité, qui fut communiqué officiellement, dès le lendemain matin, au préfet du Calvados (1).

Une première convention, couverte de ratures et de renvois à la marge, fut signée le 8 juillet par le comte de Vedel. Elle fut suivie d'une seconde minute, légèrement modifiée et signée, d'une part, par le général Vedel, par son chef d'état-major, le colonel Corbet et par le capitaine Chapelain, du 57e de ligne; d'autre part, au nom du duc d'Aumont, par le major de Labarthe, son premier aide de camp (2).

Aux termes de ce traité, les deux parties, reconnaissant que tout annonçait un prochain changement dans l'état politique de la France, regardaient comme inutiles, et peut-être même nuisibles, toutes entreprises militaires.

En conséquence, l'article 1er décidait que « toutes mesures hostiles cesseraient à partir de l'instant où le traité aurait été signé ».

Par l'article 2 le comte de Vedel prenait l'engagement de retirer immédiatement ses vedettes et avant-

9 juillet 1815. — *Archives du Calvados;* Liasse ou cartons histoire.

(1) Ibid.

(2) Les deux minutes de ce traité se trouvent aux *Archives municipales de Bayeux*. Liasse 23, 1815: L.

gardes jusqu'à la distance de deux lieues de la ville de Bayeux et du château de Livry, près Caumont, occupé militairement par le duc d'Aumont, qui, de son côté, laisserait libre de troupes cette distance de deux lieues.

En outre le général Vedel promettait de délivrer Messieurs de Missy, de Grimouville, et autres prisonniers faits par ses troupes.

Les derniers articles doivent être cités dans leur intégralité.

« Art. 6. — Le duc d'Aumont aura la faculté d'envoyer chercher à bord des bâtiments anglais, qui se trouvent sur la côte du Calvados, les effets qu'il y a laissés, appartenant soit à lui, soit aux militaires qui l'ont suivi. Ces effets seront garantis sains et saufs par le baron de Vedel, qui donnera en outre un permis pour le débarquement à Honfleur de 5 chevaux appartenant au duc d'Aumont, et qu'il se charge de lui faire parvenir en sûreté dans le lieu que le duc d'Aumont lui désignera.

« Art. 7. — Comme le but principal du présent traité est de maintenir la tranquillité publique et d'éviter toute effusion du sang français, malheureusement trop prodigué jusqu'à présent, le duc d'Aumont s'oblige à porter par tous les moyens les habitants du département du Calvados à vivre en paix et en tranquillité, et à attendre dans le calme le résultat des prochaines déterminations, qui seront infailliblement prises sur le sort du gouvernement français; comme aussi à instruire de sa résolution actuelle le

commandant des forces britanniques, qui croisent sur la côte du Calvados et de la Manche, pour qu'il ne soit fait aucun débarquement de troupes par led. commandant et les bâtiments qu'il a sous ses ordres.

« Art. 8. — Le baron de Vedel garantit la sûreté et l'inviolabilité des fonctionnaires publics et des habitants de la ville de Bayeux. Il promet qu'ils ne seront nullement recherchés, ni inquiétés, pour ce qui se sera passé durant le séjour du duc d'Aumont et de sa troupe dans ladite ville. Pour assurer et garantir l'exécution des présentes, les lieutenants généraux duc d'Aumont et de Vedel se fourniront réciproquement deux otages. Ils déclarent au surplus l'un et l'autre, en gens d'honneur, que la bonne foi et la loyauté président de part et d'autre à la présente convention qui sera strictement exécutée.

« Art. 9 et dernier. — Ce qui aurait pu être omis ou insuffisamment expliqué dans le présent le sera en faveur du duc d'Aumont, de sa troupe et de la ville de Bayeux. »

Ce dernier article est caractéristique et suffit seul à donner une idée juste de la situation. Ce n'était pas Vedel qui parlait en maître, avec ses troupes régulières, bien armées et suffisamment disciplinées. C'était le duc d'Aumont, avec ses quelques cavaliers montés sur des chevaux de louage, qui, sans avoir tiré un coup de fusil, et, battant en retraite, dictait et imposait ses volontés.

Il ne pouvait en être autrement : car il savait la victoire de la royauté prochaine. Il se sentait surtout

soutenu par l'opinion publique, qui en se dérobant sous Napoléon, laissait, comme le voulait La Boëtie, le colosse « fondre en bas et se rompre ».

De tous les côtés, des volontaires royalistes accouraient à Livry se ranger sous le drapeau blanc, brodé pour l'expédition par la duchesse d'Angoulême. Than, Reviers, la Délivrande, Bernières, Villiers, Martragny et nombre d'autres communes du littoral (1) venaient grossir de leurs contingents l'infanterie du duc d'Aumont. Dans le canton de Tilly, la brigade de gendarmerie, éludant l'exécution des ordres qu'elle recevait des autorités militaires, secondait au contraire les démarches d'un royaliste, M. de Magny, qui était chargé de recruter des soldats pour le camp de Livry (2).

Outre ces nouveaux contingents, le duc d'Aumont voyait bientôt arriver, comme il l'avait espéré d'ailleurs, la plus grande partie des anciens corps de volontaires, licenciés au 20 mars, troupes déjà aguerries et qui avaient gardé leurs armes et leurs équipements. C'est ainsi qu'à la première nouvelle du débarquement, le chevalier Labbey de Druval lui amena deux cent quatre-vingt cavaliers (3). Le 9 juillet, grâce à la complaisance latente de l'autorité militaire qui fermait les yeux, le comte de Guernon-Ranville eut l'audace facile de réunir ses anciens volontaires du mois de mars, avec lesquels il sortit de Caen, pour

(1) *Journal du Calvados*, n° du 22 juillet 1815.

(2) Certificat du sieur Labarthe, garde-royal, pour attester les services rendus au roi par le sieur Foison, brigadier de gendarmerie à Tilly et ses hommes. — *Archives du Calvados*.

(3) *Journal du Calvados*, du 15 juillet 1815.

convoyer jusqu'à Livry une voiture chargée d'armes et de cartouches (1).

L'arrivée de ce convoi dut faire sensation, s'il faut se fier au témoignage d'un royaliste contemporain, le colonel de Gonneville, qui avait décidé quelques-uns de ses parents et plusieurs paysans à le suivre au camp de Livry. Car le nouveau venu avait été frappé du peu de solidité des soldats, qui lui parurent « au-dessous de tout ce qu'on peut imaginer » et prêts à « se disperser à la moindre agression ». L'état de l'armement et l'absence de commandement lui firent une impression non moins pénible.

« Les armes manquaient, écrit-il dans ses *Souvenirs militaires* (2) : des pistolets de poche et de mauvaises épées rouillées étaient à peu près les seuls moyens d'attaque et de défense de ceux qui figuraient dans ce rassemblement : aussi, quand notre petite troupe, armée de fusils à deux coups, parut, on la considéra comme un renfort respectable. Le duc d'Aumont, pauvre homme, n'avait aucune réputation militaire. Renfermé dans le château de Livry, il ne prenait pas même le soin d'organiser tant bien que mal les quelques centaines d'hommes arrivés de divers côtés et qui, bivouaqués dans les cours, ne savaient quelle direction on allait leur donner, ni celle qu'ils pourraient prendre d'eux-mêmes en cas de mutisme de

(1) Manuscrit Hautefeuille.

(2) *Souvenirs militaires du colonel de Gonneville, publiés par la comtesse de Mirabeau, sa fille;* page 340.

l'autorité à laquelle ils étaient venus volontairement se soumettre ».

L'aspect du camp était en effet navrant pour un officier qui venait, sans arrière pensée, offrir son épée à la cause royaliste. Ce n'était pas un rendez-vous guerrier, mais un centre d'intrigues, où la politique occupait la première place. A quoi bon se préoccuper d'organiser des troupes, qu'on savait bien ne devoir jamais mener au combat? C'était une bataille sans larmes qui devait se livrer, et non sans rires. Car le chef de l'expédition, tout occupé à donner des ordres aux autorités civiles, se gaudissait certainement de la parade militaire qui se jouait grotesquement sous ses yeux dans la cour du château.

Son cabinet n'était plus celui d'un général en chef; c'était le bureau d'un ministre qui promet des faveurs, nomme ou destitue, et donne des signatures. Son rôle belliqueux était fini, ou plutôt n'avait jamais commencé. Il savait que sa rentrée triomphale à Caen n'était plus qu'une question de jours, d'heures peut-être. Et, en attendant, muni de pleins pouvoirs, il remplissait activement ses fonctions de commissaire extraordinaire du roi.

Provisoirement il règne sur Bayeux et son arrondissement. Au sous-préfet, il donne l'ordre (1) de faire réinstaller dans ses fonctions l'ancien maire de la ville suspendu par une disposition du « gouvernement usurpateur ». Il envoie dans la commune de Trévières

(1) Minutes de la sous-préfecture de Bayeux. — *Archives du Calvados*.

un détachement de gendarmes chargés de s'emparer du drapeau tricolore attaché à la tour de l'église, d'arrêter le maire si celui-ci s'oppose à cette mesure, et de l'amener à son quartier général pour qu'il prononce sur son compte (1). A Cricqueville, le propriétaire d'un arbre, au sommet duquel flottent les couleurs proscrites, prétend qu'il est impossible de les ôter parce que l'arbre, étant émondé, il devient difficile d'y monter. Immédiatement le duc enjoint d'abattre le corps du délit (2). Quatre-vingt six chevaux sont distraits de la remonte de Caen ; le duc, à qui rien n'échappe, envoie des instructions pour qu'on les mette à sa disposition (3). Et, comme il n'ignore pas que l'argent, s'il est le nerf de la guerre, est surtout le grand entreteneur de la politique, il ne perd pas de vue un seul instant les caisses publiques, et défend au receveur particulier de Bayeux d'acquitter les mandats qui lui sont présentés ; car il ne veut pas laisser aux partis hostiles les fonds qui lui sont nécessaires (4).

Et jamais en effet le prodigue qu'il était (et fut toujours) n'eut tant besoin d'espèces pour subvenir, non seulement à ses dépenses personnelles, mais encore aux demandes dont il était assailli.

« Il y avait, dit le colonel de Gonneville dans ses *Souvenirs militaires* (5), une explosion de prétentions

(1) (2) (3) et (4) Minutes de la sous-préfecture de Bayeux, 12 et 13 juillet 1815. — *Archives du Calvados.*

(5) Page 340.

personnelles comme on n'en avait, je crois, jamais vu jusque-là. Il était curieux d'entendre chacun se faire d'avance une large part de grades et de faveurs de toutes sortes, chacun comptant sur une nouvelle Restauration que la marche des événements de la guerre rendait du reste à peu près certaine. Des gens, qui n'avaient jamais rien fait et qui, pour la plupart, paraissaient incapables de rien faire, cherchaient à se persuader que, d'avoir rejoint le duc d'Aumont dans une circonstance *aussi périlleuse*, était un acte de dévouement et d'héroïsme qui devait justifier les plus hautes prétentions. Du reste, il faut rendre cette justice que tel, qui avait rêvé l'épaulette de général, ou une préfecture, accepta sans vergogne une perception de douze cents francs, ou un autre emploi équivalent. Le plus grand nombre n'obtint rien, et ce fut justice ».

Pour échapper peut-être à la meute assourdissante des solliciteurs, le duc d'Aumont vint passer à Bayeux les journées du 10 et du 11 juillet. Il y fut reçu avec un enthousiasme qui « éclata d'autant plus vivement, « dit avec assez de naïveté le rédacteur des *Affiches* (1), « qu'il n'était plus mêlé d'aucune crainte. Des dra- « peaux blancs ont paru à toutes les fenêtres pendant « plusieurs jours; une illumination générale et spon- « tanée a eu lieu le soir ; la sérénité et la joie se « peignaient sur tous les visages, des danses et des « chants se faisaient remarquer dans toutes les rues

(1) *Affiches de Bayeux*, du 18 juillet 1815.

« et se sont prolongés encore le lendemain. En té-
« moignage de son contentement de la conduite qu'a
« tenue la ville de Bayeux, M. le duc d'Aumont a
« promis de déposer dans cette ville le drapeau blanc
« donné à sa troupe par Madame la duchesse d'An-
« goulême.... »

V

Pendant le séjour du duc d'Aumont à Bayeux, des événements décisifs avaient lieu à Caen. Le lundi 10 juillet, immédiatement après l'arrivée du courrier de Paris, M. Ramel, préfet du Calvados, faisait afficher la démission des membres de la Commission du Gouvernement. « Ses délibérations n'étant plus libres », le Gouvernement provisoire regardait sa mission comme terminée depuis la déclaration des ministres et généraux des puissances alliées, dont les souverains s'étaient engagés à replacer Louis XVIII sur le trône.

Au bas de cette affiche, le préfet ajoutait :

« Habitants du département du Calvados, S. M. Louis XVIII a pris les rênes du Gouvernement ; elle ne pourra apprendre qu'avec le plus vif intérêt qu'en son absence la tranquillité publique s'est maintenue dans le département du Calvados, et que le sang d'aucun de ses habitans n'a été versé. Vos magistrats ont atteint le but de leur sollicitude : vous acheverez

l'œuvre en vous maintenant dans le calme qui convient si bien à votre caractère et à votre générosité. »

En même temps, le maire de Caen, M. Lentaigne de Logivière, faisait placarder la proclamation suivante : (1)

« Louis XVIII est rendu aux vœux de la France.

« Le drapeau blanc flotte sur les tours de la Capitale. La ville de Caen peut l'arborer. Aucun citoyen, dans les transports de la joie, ne se livrera à des excès qui le déshonoreraient.

« Les militaires conserveront les trois couleurs, jusqu'à ce qu'ils aient reçu des ordres du Gouvernement, et chaque citoyen se fera un devoir de respecter la position des braves qui sont nos frères. »

Cet avis manquait de chaleur; car le maire de Caen, décoré par l'Empereur, était un impérialiste avéré. Le *Journal du Calvados*, dont les opinions tournaient à tous les vents, n'en rendait pas moins hommage à la *fidélité* du maire (2), ajoutant que son appel avait été entendu. Suivant lui, dès dix heures du matin, plus de mille drapeaux flottaient aux fenêtres, et dix mille royalistes arboraient la cocarde blanche. Mais l'enthousiasme dut se borner à ces anodines manifestations ; car le maire faisait suivre sa première proclamation d'un avis, où il rappelait aux habitants les lois et règlements qui défendaient de tirer des coups de feu, pétards ou fusées (3). Ainsi point de feux d'ar-

(1) *Archives municipales.*
(2) N° du 5 août 1815.
(3) *Archives municipales.*

tifice ! c'était la revanche de l'administrateur bonapartiste sur le devoir pénible qu'il avait accompli en saluant officiellement le retour de Louis XVIII. Mesure sage d'ailleurs, et qui venait à point dans ces temps troublés.

Ce ne fut pas la seule qu'on dut au sang-froid d'un maire qui, sans enthousiasme, rendit, en cette circonstance, à la cause de l'ordre un service que l'on n'aurait pu attendre d'un fonctionnaire passionné.

Après avoir fait appel aux sentiments de conciliation de la population civile, il s'employa non moins activement à s'assurer le concours pacifique des autorités militaires.

« Monsieur le général, écrivait-il le 10 juillet (1) aux généraux Boisserolles et Vedel, je m'empresse de vous transmettre copies de la proclamation que je viens de faire aux habitans de la ville de Caen après m'être concerté avec M. le Préfet de ce département. J'ai tout lieu d'espérer qu'en même temps que les citoyens n'oublieront pas les égards qu'ils doivent aux militaires, les militaires ne perdront pas de vue qu'ils sont nos enfans et qu'en embrassant la cause du Gouvernement actuel nous le faisons dans des vues d'intérêt et de bonheur pour eux et pour nous. Et comment, M. le Général, le méconnaîtraient-ils lorsque c'est vous qui les guidez dans le sentier de l'honneur et du devoir. Je compte sur votre dévouement... »

(1) *Archives municipales :* Correspondance. Registre 16 : Copie de lettres, 1815-1816.

Le maire de Caen ne pouvait mieux placer sa confiance ; car il recevait, le même jour, une lettre de Vedel (1) qui lui annonçait qu'il avait cru devoir, par prudence, conduire ses troupes en dehors de la ville. Il ajoutait qu'il les avait fait camper au bourg de la Maladrerie, afin d'éviter tout conflit avec la population civile et de disposer peu à peu l'esprit du soldat à accepter les événements accomplis. Il espérait que ses hommes s'habitueraient ainsi à obéir aux ordres que le nouveau gouvernement ne tarderait pas à lui envoyer. Dans tous les cas, il garantissait qu'il ne serait « fait aucune insulte aux habitants, ni à la couleur de la France. »

De son côté le général Boisserolles, qui occupait le Château avec une petite garnison, écrivait au maire (2) : « Je crois qu'il est utile, pour la tranquil-
« lité et pour faciliter l'union dans la ville, de faire
« monter au Château un détachement de la Garde-
« Nationale. J'ai l'honneur de vous prier de requérir
« 25 hommes auxquels j'assignerai un poste. »

Cette lettre a son importance. Car elle réfute péremptoirement tous les récits fantaisistes des royalistes, qui ont voulu se donner le mérite d'avoir eu quelque résistance à vaincre. A la date du 10 juillet, les deux généraux Boisserolles et Vedel avaient fait leur soumission complète. En présence du maire de

(1) *Archives municipales*. Carton 102. Correspondance. 1814-1815.

(2) *Archives municipales*. Carton 37. Secrétariat. Correspondance 1815.

Caen, le général Boisserolles fit arborer le drapeau blanc sur les remparts du Château. Il céda ensuite le poste d'honneur à un détachement de la garde nationale, commandé par son ancien colonel, le comte Charles d'Hautefeuille, qui avait repris ses fonctions (1). Et des salves nombreuses d'artillerie annoncèrent à la ville que la vieille forteresse venait d'être confiée à la garde des royalistes (2).

Dans la soirée du même jour le commandant de la 14e division militaire leva son camp de la Maladrerie et ramena ses troupes dans la ville. Les soldats portaient encore la cocarde tricolore, tandis que la plupart des habitants avaient la cocarde blanche. Un conflit était à craindre. Mais le général Vedel, comme il l'avait promis au maire dans sa lettre, sut exiger et obtenir de ses hommes une stricte discipline. Tout se passa dans le plus grand ordre, et il n'y eut, de part et d'autre, aucune démonstration hostile.

Comment, en présence d'une attitude si conciliante, le comte d'Hautefeuille, dans sa *Notice sur les événements de 1815* (3) a-t-il pu écrire que Vedel avait « témoigné un instant l'intention de reprendre le Château » ? Si l'infortuné général cherchait alors à

(1) Un arrêté (du 4 juin 1815) de la Commission de la haute police de la 14e division avait révoqué le comte d'Hautefeuille, et l'avait remplacé, comme colonel de la garde nationale, par M. de Courville. — *Archives municipales.* Registre 16. Correspondance.

(2) *Journal du Calvados,* du 12 juillet.

(3) Page 103.

faire une conquête, c'était uniquement celle des royalistes influents, capables de lui donner un appui auprès de Louis XVIII. Il ne le prouva que trop, hélas ! le soir même, à l'auteur de la *Notice* qui nous a conservé, sous forme de dialogue, le long entretien qu'il eut avec Vedel.

Comme le colonel d'Hautefeuille insistait pour que Vedel cédât immédiatement le commandement de la 14e division militaire au duc d'Aumont, cet officier général aurait fait cette réponse lamentable :

« Eh bien ! que le duc d'Aumont consente à ce que « j'aille reprendre le commandement de la Manche, « comme je l'avais avant son départ, et je lui aban- « donnerai celui-ci. »

Ainsi, après avoir commandé la 14e division, Vedel se contentait d'une subdivision sous les ordres du duc d'Aumont, qui avait été son collègue avant le 20 mars ! Ainsi, après avoir été un des plus brillants officiers de l'Empire, après avoir obtenu son avancement sur vingt champs de bataille, où il avait reçu de nombreuses et graves blessures, Vedel acceptait ce marché humiliant ! Et, pour donner un gage à ses nouveaux protecteurs, dès le lendemain, 11 juillet, il publiait cet ordre du jour, où il reniait le drapeau tricolore qu'il avait si longtemps et si glorieusement servi.

« L'autorité du Roi est reconnue par toute la « France. L'armée de la Loire a fait sa soumission : « toutes les dissensions doivent cesser parmi nous ; « il ne doit plus exister dans le Royaume qu'un seul « signe de ralliement. Que la cocarde blanche soit

« l'emblème de la paix et de l'union de tous les « Français ! »

Pour imposer à sa dignité une si cruelle épreuve, peut-être que le vieux brave obéissait à de terribles nécessités, que nous ne connaissons pas. Mais, qu'il fût à plaindre ou à blâmer, le commandant de la 14e division ne retira de sa pitoyable attitude que déceptions et amertumes. Il fut mis en disponibilité, et le *Journal du Calvados* put dire irrévérencieusement, en parlant de son départ (1) : « Vedel est délogé *sans trompettes,* le jeudi 13. »

Dès le lendemain de l'entrevue, où il avait déterminé Vedel à lui donner pleins pouvoirs de traiter en son nom avec le duc d'Aumont, le comte d'Hautefeuille s'était rendu à Bayeux. Il s'y rencontra avec le chef de l'expédition, commissaire extraordinaire du roi, qui lui remit un ultimatum, par lequel il était ordonné à Vedel de renvoyer sur le champ ses troupes à leurs dépôts respectifs et de céder le commandement de la 14e division militaire au duc d'Aumont (2).

Par cette convention l'expédition se terminait au mieux sans effusion de sang. Le duc d'Aumont triomphait et pouvait se réjouir d'une victoire, qu'il avait remportée en temporisant, sans brûler une cartouche. Il n'avait plus qu'à licencier les soldats improvisés, qui étaient venus se ranger sous l'étendard fleurdelisé de la duchesse d'Angoulême. Déjà il avait ordonné au vieux chef de chouans, Moulin, de

(1) Numéro du 5 août 1815.
(2) Manuscrit Hautefeuille.

congédier les partisans qu'il avait recrutés dans le Bocage (1). Mais, soit qu'il lui fût difficile de renvoyer dans leurs foyers sans compensation les gens qui étaient accourus au camp de Livry ; soit qu'il songeât à s'en faire une escorte d'honneur pour entourer d'un prestige guerrier la fin d'une expédition, où la poudre avait moins parlé que les parlementaires, il écrivit au sous-préfet de Bayeux qu'il eût à faire les préparatifs nécessaires pour loger et nourrir une troupe de six cents (2) hommes, qu'il amènerait dans la ville le 13 juillet.

C'est ce jour-là que fut levé le camp de Livry, au désespoir des habitants du village. Car les royalistes y menaient joyeuse vie (3), et, à côté des officiers et volontaires, qui jetaient beaucoup d'argent dans le pays, il y avait aussi la foule des solliciteurs, qui l'enrichissaient en venant faire leur cour au tout puissant commissaire extraordinaire du roi.

Comme il l'avait annoncé au sous-préfet, le duc d'Aumont arriva à Bayeux, avec sa troupe de volontaires, à dix heures du matin. Le Conseil municipal l'y attendait, à l'entrée de la ville. Après lui avoir exprimé, par l'organe de son président, les vrais sentiments de la cité pour lui et ses braves, il le remercia de la confiance qu'il lui avait marquée en lui

(1) *Louis de Frotté* par de la Sicotière, tome II, page 714.

(2) Lettre du sous-préfet au maire de Bayeux, du 13 juillet 1815. — Archives municipales de Bayeux. Liasse 23; 1815: L.

(3) Souvenirs d'un contemporain, transmis à l'auteur par le maire actuel de Livry, M. Vitard.

confiant le dépôt précieux de l'étendard brodé par la duchesse d'Angoulême. Il ajouta que, dans sa délibération de la veille (1), il avait été arrêté qu'il serait présenté une supplique au roi, pour demander qu'il fût permis à la ville de Bayeux d'ajouter, à l'écu de ses armes, le drapeau dont elle avait reçu la garde.

Le duc d'Aumont approuva le projet, et l'un de ses premiers arrêtés. signés à son quartier général de Bayeux, fut l'acte par lequel il choisit les personnes destinées à remplacer, pendant leur absence, le maire et l'adjoint de la ville, chargés de présenter au roi l'adresse votée par le Conseil municipal (2).

Dans la même journée, il prit un autre arrêté (3) pour destituer le maire et l'adjoint d'Arromanches, qui s'étaient signalés, en mainte circonstance, et probablement le jour même du débarquement, par leur zèle bonapartiste. En nommant, pour les remplacer, des hommes connus pour leur attachement au roi, il ordonnait à ces derniers d'entrer immédiatement en fonctions.

Tandis que le duc d'Aumont affirmait son autorité par des actes, où la politique prenait plus de place que la question militaire, ses six cents volontaires du camp de Livry passaient la nuit sur la paille que,

(1) Séance du 12 juillet 1815. *Archives municipales de Bayeux*. Registre d'ordre 4. — D. 7.

(2) *Archives municipales de Bayeux*. Liasse 23. 1815 : L.

(3) Extrait de cet arrêté dans la lettre adressée le 13 juillet au maire d'Arromanches par le sous-préfet de Bayeux. — *Archives du Calvados :* Minutes de la sous-préfecture de Bayeux.

faute de lits, on avait étendue sur le pavé des casernes.

Le lendemain 14 juillet, au point du jour, cette troupe partit, grossie par le concours de nombreux Bayeusains et d'élèves du collège de la ville. A onze heures du matin, après une longue étape, le duc d'Aumont fit son entrée dans la ville de Caen.

Le maire, M. Lentaigne-Logivière, était allé au-devant de lui jusqu'à la barrière, pour le complimenter. Dans son discours, il lui assura « qu'il n'y avait pas dans la ville un cœur, un vœu qui ne fût pour le roi ». Cette déclaration devait d'autant plus coûter à l'orateur, bonapartiste d'antan, qu'elle était conforme à la vérité.

Dès que le cortège du duc d'Aumont parut à l'entrée de la ville, au bruit des cloches et du canon, il fut salué par les acclamations d'une foule enthousiaste. La marche triomphale était ouverte par un détachement des cent cinquante *preux*, comme les appelait Mme Rochelle de Brécy, qui avaient débarqué à Arromanches.

Venaient ensuite des jeunes gens vêtus de blanc, aux couleurs des Bourbons, et portant le buste du roi, couronné de lauriers. Le choix de cet ornement était malheureux ; car il pouvait prêter à de fâcheuses interprétations. Le rédacteur du *Journal du Calvados* en eut d'ailleurs le sentiment, lorsqu'il écrivit, dans son compte-rendu (1) de l'entrée du duc d'Aumont : « Je crois qu'un diadème d'olivier aurait mieux con-

(1) N° du 19 juillet 1815, auquel nous empruntons la plupart des détails relatifs à l'entrée à Caen du duc d'Aumont.

venu, aurait été plus goûté; c'est la fleur de la sagesse et de la paix qui doit seule ombrager le front du plus indulgent, du plus conciliant des monarques ».

La garde nationale de Caen, commandée par son colonel, le comte Charles d'Hautefeuille, suivait immédiatement les jeunes gens de la ville. Après elle, la garde urbaine de Bayeux, puis la compagnie des volontaires royaux avec son capitaine, Guernon de Ranville, et la troupe des paysans qui avaient abandonné leurs villages pour se ranger, au camp de Livry, sous l'étendard royal.

Pendant le défilé des troupes, la multitude les acclamait, aux cris répétés de: Vive le roi! vivent les Bourbons! Lorsqu'on vit enfin s'avancer le duc d'Aumont, à la tête d'un brillant état-major, où l'on remarquait entre autres officiers Alexis Dumesnil, Eugène d'Hautefeuille (1), le marquis Étienne de Livry, de Saint-Simon, les applaudissements redoublèrent; et ce fut une joie délirante.

Après avoir passé dans plusieurs rues, ornées de drapeaux et de guirlandes, le cortège, qui était formé

(1) Eugène Texien, comte d'Hautefeuille, était le frère cadet du comte d'Hautefeuille, colonel de la garde nationale de Caen. Il avait obtenu une sous-lieutenance dans le 5e régiment de dragons pendant la guerre d'Espagne. Séparé de sa femme, auteur de plusieurs ouvrages, il plaisantait agréablement à ce sujet. Le général Laroche lui ayant dit la veille d'une bataille: « Prenez garde à vous, car si votre femme était veuve, je l'épouserais », il répondit spirituellement: « Je voudrais bien, mon général, que la chose pût s'arranger sans que je fusse tué. » — *Souvenirs militaires* du colonel de Gonneville; pages 94 et 95.

par les chasseurs à cheval de M. de Druval, fit halte sur le *Cours la Reine*. Là, le duc d'Aumont traversa tous les rangs pour y faire entendre l'expression de son contentement ; puis il se rendit à l'église Saint-Étienne où, sur la convocation qu'il leur avait fait transmettre par le maire (1), toutes les autorités s'étaient réunies. Un *Te Deum* y fut chanté en actions de grâces des heureux événements, qui avaient ramené le duc au chef-lieu de son commandement militaire.

Le soir, toutes les maisons furent illuminées. Des rondes se formèrent dans les rues et sur les places publiques. Des femmes et des jeunes filles, accompagnées d'ecclésiastiques, portaient des branches de laurier, des tiges d'asperges et de fenouil, nouées avec des rubans blancs (2). On dansait, on chantait et on répétait, à gorge déployée, des couplets, composés pour la circonstance (3), où revenait sans cesse ce refrain, pauvrement rimé :

Pour servir les Bourbons
Sous le brave d'Aumont !

La fête se prolongea fort avant dans la nuit, dit le

(1) Circulaire du maire, du 13 juillet, annonçant l'arrivée du duc d'Aumont. — *Archives municipales*. Correspondance: Registre 16.

(2) *Journal du Calvados*. Article du 22 novembre 1829, où l'on blâme la prochaine nomination de M. Guernon de Ranville comme ministre de l'Instruction publique.

(3) Nous parlerons plus tard de cette chanson qu'on avait attribuée, par erreur, à M. Guernon de Ranville.

Journal du Calvados, dont il faut citer les dernières paroles. « Hommes, femmes, enfants, militaires, gardes nationaux, bourgeois, ouvriers, ont pris part à ces danses, où régnait un aimable désordre, enfant de notre ivresse. La joie avait confondu tous les rangs ; ainsi que, dans le cœur de notre vertueux monarque, son amour pour son peuple confond tous les français. »

Cette honorable confusion ne dura pas longtemps, comme nous le verrons bientôt, et les agents, peut-être trop zélés, du bon père de famille ne tardèrent pas à faire de cruelles différences entre ses enfants. Mais, pour le moment, tout était à l'allégresse de la reprise de possession du pouvoir.

« Braves et bons habitants de Caen ! s'écriait le duc d'Aumont dans sa proclamation du 14 juillet, vous avez gémi pendant trois mois sous le joug insupportable de l'usurpateur du trône des Bourbons ; malgré toutes les séductions et tous les efforts des agens du despote, vous vous êtes maintenus fidèles et purs ; la ville de Caen est digne d'être la capitale d'une des provinces les plus royales de la France !

« En touchant le sol du Calvados, mon cœur s'est épanoui. J'ai dû imposer silence, pendant quelques jours, au sentiment qui me portait vers vous ; votre sûreté l'exigeait : je puis enfin mettre un terme à ce pénible sacrifice.

« Livrons-nous désormais à une joie aussi pure que l'objet qui la cause : la paix et le bonheur arrivent pour la seconde fois dans notre patrie avec Louis XVIII.

« N'altérons pas la sérénité qui règne sur le front auguste de notre bon Roi : les moindres désordres affligeraient son âme paternelle. Imitons sa généreuse magnanimité ; oublions les maux que nous avons soufferts ; que l'union et la concorde soient inséparables de ce drapeau blanc qu'honorent depuis tant de siècles les vertus de nos ancêtres. »

Par cette proclamation, le commissaire extraordinaire du roi invite les habitants de Caen à se livrer à la joie. Les fêtes commencent par une cérémonie religieuse. Le 20 juillet, on célèbre, dans l'église de Saint-Étienne, une messe solennelle d'actions de grâces, suivie d'un *Te Deum* pour remercier le ciel du retour de *Louis-le-Désiré* dans sa capitale. Le duc d'Aumont y assiste avec un nombreux et brillant état-major.

Puis viennent les fêtes profanes, bals et spectacles. Au théâtre, le 22 juillet, entre deux comédies, on jette sur la scène trois chansons en l'honneur des Bourbons. Aux cris de *Vive le Roi !* on en demande l'exécution aux artistes. Ceux-ci sont naturellement couverts d'applaudissements, malgré cette allusion, peut-être imprudente, à la victoire pacifique du héros de Livry :

Vive Louis, qui, sans canons,
Dans les cœurs fonde son empire (1).

Sur la même scène fut joué, peu de jours après, un

(1) *Journal du Calvados*, n° du 22 juillet.

acte de circonstance, la *Fête de Famille*, pour célébrer l'arrivée à Caen de la duchesse d'Aumont (1). Le 17 septembre, nouvelle pièce allégorique : *Momus à Newhaven* (2), où l'auteur exprime, par la bouche de ses personnages, les sentiments de respectueuse admiration que le commandant de la 14e division inspire à son corps d'armée.

Après le théâtre public, le théâtre à domicile. Le duc d'Aumont qui, avant la Révolution, avait été, sinon l'inventeur, au moins le vulgarisateur du fameux attelage auquel son nom est resté, a le mérite aussi de mettre à la mode les comédies de société. C'est dans son salon qu'on joue, le jour de la Saint-Charles, une saynette : *Le 4 Novembre*, écrite pour fêter tous les princes de la maison de Bourbon qui portent le nom de Charles (3).

(1) *Journal du Calvados*, no du 12 août.

(2) id. no du 20 septembre.

(3) *Le Journal du Calvados*, dans son n° du 13 novembre 1817, dit que l'auteur de cette pièce, M. Chazet, y avait fait un couplet pour *Madame*. « Mais, ajoute-t-il, comme cette auguste princesse assistait à la représentation, dans la crainte de blesser sa modestie, le couplet n'a pas été chanté. Toutefois des personnes, qui l'avaient entendu à la répétition, l'ont retenu et nous sommes sûrs qu'on le lira avec plaisir » :

Dans son âme toute française
On trouve esprit, bonté, raison ;
Et de Marie et de Thérèse
Charlotte a soutenu le nom.
De l'indigence elle écoute la plainte ;
Dans le danger son cœur est en repos.
Le pauvre dit : c'est une sainte ;
Bordeaux nous dit : c'est un héros.

Le théâtre n'absorbe pas cependant tous les loisirs que lui laissent ses fonctions de commandant de la 14e division. Il sait se multiplier. Le jour de la fête du roi, dans la matinée, en présence de toutes les autorités réunies à Saint-Étienne, il reçoit chevaliers de Saint-Louis MM. Duhamel et Tartara, en se servant, « pour leur imposer l'inviolable sceau de la fidé-« lité, comme l'écrit le *Journal du Calvados* (1), d'une « épée fabriquée au temps des preux, qui, trouvée « dans les champs où se donna la mémorable bataille « de Formigny, date de temps encore plus anciens. » L'après-midi, il assiste aux grandes manœuvres exécutées dans la Prairie de Caen par la garnison et la garde nationale de la ville. Le soir, dans ses salons, il donne un grand bal, précédé d'une cantate exécutée par les membres les plus notables de la société caennaise.

Son activité se rit du temps et de l'espace, et va sans cesse du profane au sacré. Tantôt il assiste à un service funèbre pour le repos de l'âme de Marie-Antoinette (2), ou conduit le deuil à la pompe expiatoire du 16 *octobre* (3); tantôt il donne des réceptions brillantes dans son hôtel de la rue de l'Oratoire. Caen ne lui suffit pas. Il va, de ville en ville, passer des revues de la garde nationale, au bruit des salves d'artillerie. A Lisieux, il a le courage de prendre

(1) N° du 28 août 1816.
(2) *Journal du Calvados*, n° du 19 octobre 1816.
(3) id. , n° du 18 octobre 1816.

part, pendant trois jours, à trois banquets, assaisonnés de couplets et suivis de bals (1).

C'était une fête perpétuelle, et l'homme de plaisir, que fut le duc d'Aumont avant la Révolution et sous la première Restauration, se retrouva dans son véritable élément. Hâtons-nous toutefois d'ajouter qu'il ne laissait pas en souffrance les affaires sérieuses.

Pour affirmer par des actes le caractère pacifique du nouveau gouvernement, il s'empressa de publier un arrêté (2) qui ordonnait le licenciement des canonniers gardes-côtes, devenus inutiles depuis que la guerre avait cessé avec les Anglais. Mesure essentiellement populaire, qui fut bientôt suivie d'un habile appel à la conciliation.

« Je sais, disait-il dans une proclamation du 5 août (3), que, par un zèle malentendu, on se permet de colporter de prétendues listes de fédérés, où figurent indistinctement des hommes flétris dans l'opinion publique et un grand nombre de citoyens honnêtes et recommandables. Le scandale doit cesser ; tous les Français ont droit à la protection du gouvernement paternel qui nous est rendu, quelles qu'aient été leurs opinions politiques.... Le plus sûr moyen d'attirer sur soi la bienveillance particulière du Prince qui nous gouverne, c'est de travailler sans cesse à anéantir le souvenir de tout ce qui s'est passé antérieurement au 8 juillet dernier.... »

(1) *Journal du Calvados*, n° du 13 novembre 1816.

(2) *Archives du Calvados :* Organisation des canonniers gardes-côtes.

(3) *Archives du Calvados.*

Tout eût été pour le mieux dans le meilleur des commandements militaires si le duc d'Aumont avait été compris. Mais il lui fallut bientôt constater que les prétendants, tout fraîchement acclamés, n'ont pas de pires ennemis que les amis qui prétendent avoir le plus fait pour les ramener au pouvoir.

Cette expérience, autant de fois répétée qu'il y a de changements de régimes, prouva une fois de plus au duc d'Aumont qu'il est plus facile de mener à bien une conspiration que d'en contenter les collaborateurs.

Comme il n'osait renvoyer les officiers qui l'avaient suivi dans son expédition, il s'obstina à conserver, malgré les ordres qu'il recevait, un corps de volontaires formé d'éléments tels qu'il n'y avait ni discipline, ni ordre à en espérer. Peu à peu les cadres de ses compagnies, jouissant d'une sorte de droit d'asile, servaient de refuge, sous le couvert du dévouement au roi, à tout ce qu'il y avait de suspect dans la province. Déjà, à la date du 25 juillet, le sous-préfet de Bayeux lui avait signalé, parmi ces nouvelles recrues, en le priant de sévir contre lui, un aventurier qui venait de commettre à Bayeux une tentative de meurtre sur un fédéré (1). Mais il ne paraît pas que le commandant de la 14e division ait donné suite à cette affaire.

Il ne s'inquiéta pas davantage des avertissements du maire de Caen relatifs au logement de ses troupes.

(1) Minutes de la sous-préfecture de Bayeux. — *Archives du Calvados.*

En vain le magistrat municipal lui rappelait-il les dispositions de la loi du 23 mai 1792, portant que le logement chez l'habitant ne doit être délivré aux officiers que pour trois jours (1). Le duc faisait la sourde oreille ; car il ne savait comment obliger ses 130 officiers et 90 gardes du roi, ayant rang d'officiers, à se loger à leurs frais. Ceux-ci en effet ne touchaient plus leurs appointements (2), et leur pénurie était si grande que l'on dut ouvrir, chez un notaire à Caen, une souscription pour leur fournir une solde et subvenir à leur entretien (3).

Des troupes, si irrégulièrement payées et si mal composées, devaient fatalement arriver à la mutinerie. Elles ne se révoltèrent pas contre le duc d'Aumont, qui était populaire. On le disait bon et bien intentionné. Peut-être, comme tous les hommes de plaisir, n'était-il qu'indifférent, inactif. Dans tous les cas, il laissait faire; et sa faiblesse amena de graves événements.

Ayant appris que le nouveau préfet du Calvados, le vicomte d'Houdetot, entré en fonctions le 24 juillet, avait conseillé au duc d'Aumont de licencier ses volontaires, ceux-ci résolurent de se venger et, dans la soirée du 31 juillet, envahirent en armes l'hôtel de la préfecture.

(1) Lettre du maire de Caen au duc d'Aumont, du 19 juillet 1815. — *Archives municipales.* Registre 16; copie de lettres.

(2) Lettre (du 17 sept. 1815) d'une demoiselle de Courson de la Villehalis au préfet du Calvados. — *Archives du Calvados :* 1815. Secrétariat.

(3) *Journal du Calvados,* du 9 août 1815.

« Vous avez lu mon rapport officiel, écrivait le vicomte d'Houdetot (1); je n'y dis point que j'ai été une demi-heure avec la pointe des épées et les sabres sur la tête, ne sachant comment cela finirait. Vous aurez vu que, très content, touché même de la conduite personnelle du duc d'Aumont, j'atténue autant que possible l'infâme conduite d'une partie de ses officiers. Celui qui m'a le plus menacé, et qui excitait tous les autres à me massacrer, en était un des principaux. Avant de l'admettre, on aurait dû savoir qu'il était redouté dans le pays comme un assassin et un furieux.

« Vous aurez vu que, ne voulant point faire couler le sang pour une injure personnelle, j'ai été bien aise que les coupables pussent quitter la France. Je ne doute pas que la violation à main armée du domicile d'un préfet, sa vie menacée et les ordres des ministres, saisis de force et déchirés avec outrage, n'eussent entraîné la peine capitale pour quelques-uns de ces énergumènes. Je ne sais si l'on m'en fera des reproches, mais j'ai senti le besoin d'éloigner de moi cette douleur, et j'ai pensé d'ailleurs que l'état présent des choses devait faire éviter de porter le deuil dans les familles. Ces misérables ont fui. J'espère qu'ils se sont mis à l'abri des poursuites qui seront ordonnées. On ne revoit plus un seul de ceux qui se sont portés chez moi.

« Tout ce qu'il y a de recommandable dans la ville

(1) Lettre (datée de Caen 1er août 1815) au baron de Barante, publiée dans les *Souvenirs du baron de Barante*; tome II, p. 187.

ne cesse de venir me témoigner son horreur pour l'outrage que j'ai reçu. Si quelque chose pouvait m'atcher au pays et au métier, ce serait assurément ces marques d'estime et d'intérêt. Mais, encore une fois, il y a trop de petites passions et trop peu de raison pour que je me sente la puissance d'y faire le bien. Les attentats contre moi ne m'inquiètent point, ni ne me dégoûtent de ma besogne, mais ma besogne me dégoûte même de l'honneur d'affronter les assassinats. »

Ce profond dégoût d'un honnête homme pour les honteuses compétitions de la politique, le vicomte d'Houdetot l'avait déjà exprimé loyalement à son correspondant dans une lettre du 30 juillet (1).

« Je suis ici, écrivait-il de Caen, le plus malheureux des hommes. Je n'y resterai pas; cela est au-dessus de mes forces et presque de ma conscience. Je ne suis pas fait pour me trouver au milieu de tant de passions et de si peu de raison. Ce pays n'a point souffert de la guerre, ses habitants n'ont que peu éprouvé les secousses politiques, ils ont des éléments de richesse et de bonheur. Eh bien, ils sont agités comme s'ils étaient à la veille des plus grandes calamités. Je ne reçois que des plaintes, que l'expression des haines et de craintes irritées. Toutes ces dissensions de petites villes et de villages, toutes ces petites passions, toutes ces fureurs sans élévation comme sans raison, tout cela me compose un spectacle répugnant.

(1) *Souvenirs du baron de Barante;* tome II, p. 185.

« Je ne puis plus prendre part à de tels intérêts. Ce n'est ni le travail, ni l'ennui que je redoute; je m'y livrerais avec constance ; mais je succombe aux misérables turbulences qui me tourmentent sans pouvoir m'intéresser.

« Voici pour le département. Il est entièrement dévoué au roi ; mais ce dévouement passionné a tous les caractères de l'esprit de parti ; la moindre nuance d'opinion est le sujet de l'intolérance et du mépris de la nuance plus accentuée. Le peuple des villes et des campagnes danse encore tous les soirs et bien avant dans la nuit en criant : « vive le roi ! » A Caen on y ajoute souvent « à bas les fédérés ! » On ne croit jamais au retour, vers le gouvernement du roi, de tout ce qui ne s'est pas prononcé pour lui depuis cinq mois. »

Le parfait galant homme qu'était Monsieur d'Houdetot nous fait le tableau sincère et poignant de la situation du Calvados au lendemain de la rentrée de Louis XVIII à Paris. C'était la curée des places qui commençait. Tout ce qui avait plus ou moins figuré au camp de Livry se réclamait du duc d'Aumont pour obtenir des faveurs. Il y avait même certains fils de famille qui se disaient attachés au corps des volontaires du duc, pour attendrir de vieilles parentes, ardemment royalistes, et leur soutirer quelques secours (1). Mais c'était surtout au budget de l'État que

(1) Lettre précédemment citée, du 17 sept., au préfet du Calvados. — *Archives du Calvados;* 1815: Secrétariat.

tous ces faméliques donnaient les plus rudes assauts. Les journaux du temps étaient pleins d'entrefilets, où chacun se vantait d'avoir pris part, soit au débarquement d'Arromanches, soit aux journées de Bayeux et de Livry, pour se faire des titres auprès du commissaire extraordinaire du roi.

D'autres, plus humbles, moins en vue, pour réclamer la bienveillance du duc, rappelaient les sacrifices qu'ils avaient dû faire, au temps de *l'usurpateur*, pour payer des remplaçants. En voici un qui écrit au duc d'Aumont: (1) « L'exposant, plein de confiance en votre bonté, vous supplie de l'honorer de quelque intérêt et de le proposer pour la perception de Reviers, *si le percepteur actuel venait à perdre la confiance du Gouvernement.* »

L'auteur de cette dénonciation peu déguisée, vrai modèle du genre, ne fait ici que poser une pierre d'attente. Mais en voilà un autre qui appuie sa demande sur des bases plus solides. « Informé, dit-il (2), que M. le Directeur des postes aux lettres de Caen avait encouru la disgrâce du gouvernement, cette direction étant susceptible de vaquer... » Suivent ses titres, qui consistent surtout en ceci, qu'un de ses parents fut médecin des princes et de la cour de Louis XVI, et un autre chapelain de S. A. R. Mgr

(1) Lettre d'un sieur Jacques Y...., du 25 juillet 1815, au duc d'Aumont. — *Archives du Calvados.*

(2) Lettre de G..., employé des postes, datée de Paris 1er avril 1815, au maire de Caen. — *Archives municipales.* Secrétariat: correspondance.

le comte d'Artois; il invoque en outre la protection d'un certain inspecteur général, *qu'il croit un peu parent de M. le duc d'Aumont*.

S'il ne partagea pas le dégoût que ressentait le vicomte d'Houdetot au contact de ces petites passions, le duc d'Aumont dut se lasser assez vite de leur multiplicité. Car, dans un avis qu'il fit publier dans le *Journal du Calvados* (1) pour indiquer ses jours d'audience, il eut le soin d'ajouter que les placets et pétitions, ayant pour objet des demandes d'emplois civils, devraient être adressés désormais au préfet du Calvados.

Un peu débarrassé de ce côté, le commandant de la 14e division se vit bientôt obligé de donner satisfaction aux rancunes de son entourage et de la presse royaliste.

Dès le 17 juillet, le journal *Les Affiches de la ville et de l'arrondissement de Bayeux*, au lendemain de la victoire, écrivait : « Nous nous garderons bien de rappeler les nuages qui ont obscurci les derniers jours de la tyrannie; mais il est des individus que leur rang et leurs fonctions signalent particulièrement et ne peuvent soustraire à l'indignation publique... »

Mêmes insinuations de la part du *Journal du Calvados* (2). Au *Journal de Rouen* qui écrivait : « qu'on doit se méfier des hommes qui parlent de vengeance et de sévère justice, » il répond avec aigreur : « En ce cas il faudrait se méfier de tous les honnêtes gens

(1) N° du 29 juillet 1815.
(2) N° du 9 août 1815.

qui ont un peu d'énergie. Nous pensons qu'il serait plus à propos et plus sage de se méfier de ceux qui craignent une justice sévère. »

Cette justice ne se fit pas attendre. Le 17 juillet, un arrêté du duc d'Aumont destitua les trois commissaires de police de Caen (1), suspects au nouveau gouvernement. Le maire réclama et, chose étrange ! fut écouté. Car, dans une lettre du 1er août (2), il annonçait, d'un ton triomphant, au Procureur général, que ses trois commissaires de police, destitués par le duc d'Aumont, avaient repris leurs fonctions le 30 juillet « en conformité de l'ordonnance royale du 19 et d'une décision ministérielle ». Malheureusement, il est des victoires qui coûtent plus cher qu'une défaite. La remise en activité des commissaires donna lieu à des excès que le commandant de la 14e division vit éclater avec plaisir, s'il n'en fut pas même le mystérieux instigateur. En homme habile, le duc d'Aumont fut le premier à demander au Ministre de la police générale qu'on usât d'indulgence envers les agitateurs. Celui-ci y consentit, mais avec cette restriction (3) qu'il mettrait « à l'avenir plus de sévérité dans la répression des écarts du même genre, s'il était possible qu'ils se renouvelassent.

(1) Lettre du maire de Caen au procureur général, du 22 juillet. — *Archives municipales*. Registre 16 : copies de lettres.

(2) *Archives municipales*. Copies de lettres ; registre 16.

(3) Lettre du ministre de la police générale au maire de Caen du 10 août 1815. — *Archives municipales*. Carton 102 : correspondance.

Ces quelques mots étaient pleins de réserves comminatoires, qui annonçaient une revanche prochaine. En effet, dès le 14 octobre, un des fonctionnaires réintégrés apprenait par une lettre (1), dans laquelle le maire de Caen lui exprimait ses regrets, qu'il avait été remplacé par un sieur Taillefer. Et celui-ci, à son tour, recevait du maire, le même jour, une autre lettre (2), où on lui traçait ses devoirs d'une main brutale. « Il faut que votre police n'ait rien d'ombrageux, ni d'alarmant, lui disait entre autres choses le chef de l'administration municipale... Vous serez véridique et franc dans toutes vos relations avec moi. Vous me ferez connaître l'exagération de tous les partis. »

Cette dernière recommandation était certainement dirigée contre le parti royaliste. Mais que pouvait Monsieur Lentaigne-Logivière, connu pour ses opinions bonapartistes, contre les nouveaux fonctionnaires qu'on lui imposait? Son autorité n'avait aucun appui sérieux, et on le lui fit bientôt sentir. Car les commissaires, qui lui étaient encore sympathiques, furent destitués à leur tour par les ordonnances du 9 novembre et du 21 décembre (3).

Battu dans la lutte sourde que lui faisait le duc d'Aumont, le maire de Caen prend sa revanche contre les commissaires de police nouvellement nommés,

(1) *Archives municipales*. Registre 16 : copie de lettres.

(2) id.

(3) Lettre du maire du 14 novembre et du 21 décembre. — *Archives municipales*. Registre 16 : copie de lettres.

quand il les trouve en faute (1). Et sa rancune ne craint pas de frapper plus haut. Lorsque le préfet lui reproche de ne pas avoir sévi contre certains acteurs de la troupe du sieur Juclié, qui se permettaient d'ajouter à leurs rôles des paroles inconvenantes, il lui répond d'un ton délibéré (2) : « Que voulez-vous que je fasse avec les moyens qui sont entre mes mains ? On a simultanément renouvelé tous les agens de police de cette ville.... »

Sentant sa position chancelante, le maire voit dans cette circonstance une raison de plus de garder une attitude intransigeante. Au moment où il peut, d'un instant à l'autre, être révoqué, c'est lui qui parle en maître et qui menace un fonctionnaire insoumis de demander au gouvernement son remplacement.

L'histoire mérite vraiment d'être racontée. Un royaliste exalté s'était permis de tirer 21 coups de pierrier la veille de la fête des Rois, après la retraite battue, au risque de jeter l'émoi dans la ville. Le maire reproche vivement à l'un des commissaires, nouvellement nommés, d'avoir pris à tâche de justifier cette infraction aux règlements de police, en ajoutant qu'elle n'avait déplu d'ailleurs qu'à des Bonapartistes.

« Je vous dirai, ajoute-t-il sévèrement dans sa

(1) Dans une lettre du 20 décembre, il va jusqu'à les menacer de les traiter comme des concussionnaires. — *Archives municipales*. Registre 14 : correspondance.

(2) Lettre du 5 janvier 1816. — *Archives municipales*. — Registre 16 : correspondance.

lettre (1) du 11 janvier 1816, que je ne connais point de Bonapartistes.... Je ne connais que de bons et mauvais Français. Les bons Français sont ceux qui sont exacts et fidèles à leurs engagements, qui ont l'esprit conciliant, qui sont indulgents pour leurs frères, qui observent religieusement les lois, qui sacrifient leurs vues et leurs manières particulières d'envisager les choses à celles du plus grand nombre. Les mauvais Français sont au contraire ceux qui agissent en sens opposé à tout ce que je viens de dire. »

Après cette verte leçon à un inférieur, M. Lentaigne-Logivière ne craint pas d'en donner d'autres à ses égaux, ou à ses supérieurs. Au sous-préfet de Caen, qui se plaint des lenteurs qu'il met à faire détruire les portraits et bustes de Napoléon, il répond (2): « Pour être dévoué au Gouvernement et le servir avec honneur et fidélité, je n'ai pas besoin de vos admonestations. Je connais l'arrêté de Monsieur le Préfet du 30 novembre, et j'ai fait auprès de ce magistrat les démarches nécessaires pour l'exécuter en ce qui me concerne. » Et, comme le préfet s'étonne qu'il n'ait pas rédigé lui-même le procès-verbal de la cérémonie qui avait eu lieu, sur la Place royale, pour la destruction ordonnée, il lui répond (3) à son tour: « J'avais pensé que la rédaction pouvait être abandonnée aux commissaires de police qui procédaient au brûlement

(1) *Archives municipales.* Registre 16: copie de lettres.
(2) Lettre du 22 décembre 1815. Id.
(3) Lettre du 22 janvier 1816. — *Archives municipales.* Registre 16: copie de lettres.

des drapeaux tricolores et autres signes étrangers au gouvernement actuel... D'après vos ordres les 4 commissaires de police ont enlevé de la préfecture les bustes donnés à la préfecture et à la ville, ainsi que le tableau représentant Bonaparte, tous les cachets et autres signes de son règne qui étaient également déposés à la préfecture, même les drapeaux de la sous-préfecture et des tribunaux, les bustes et autres signes existant ; le tout a été transporté sur la place royale et a été brisé, ou livré aux flammes. Les 4 commissaires de police étaient présents à cette opération et la dirigeaient. C'est pour cela que j'ai cru qu'il leur appartenait de verbaliser. Il y avait un détachement de la Garde Nationale, un détachement de la troupe de ligne, enfin un de la gendarmerie. Le maire et les adjoints étaient réunis en corps au lieu ordinaire de leurs séances, disposés à donner des ordres et à prendre des mesures si la tranquillité était compromise. Elle ne l'a point été, et vos ordres ont été ponctuellement exécutés relativement à la destruction que vous aviez prescrite par votre arrêté... »

La conduite de M. Lentaigne-Logivière en cette circonstance est digne de tous les respects. Attaché au régime impérial, qu'il avait servi longtemps avec dévoûment, il consentit, comme fonctionnaire, à faire exécuter les ordres qu'il avait reçus du nouveau gouvernement, mais il se refusa, en homme de cœur, à donner en quelque sorte, par sa présence, une sorte d'approbation aux mesquines vengeances de la réaction ultra-royaliste. La noble attitude du maire de 1815 doit faire oublier ici, et peut-être racheter les

fautes du maire de 1812, sur qui retomba une partie du sang versé cruellement par l'Empereur.

Une si grande indépendance déplut moins cependant aux violents de l'entourage du commandant de la 14ᵉ division, que la courageuse résistance du maire aux exigences des généraux prussiens, qui occupaient la ville et le département. Sur cette question brûlante, le simple parallèle, qui s'imposait à tous, entre l'attitude vaillante de M. Lentaigne-Logivière et les flatteries du duc d'Aumont, devenait la plus sanglante critique de la conduite de ce dernier.

Le 9 septembre, le duc d'Aumont faisait en effet afficher, sur les murs de Caen, la proclamation suivante (1) :

« Habitans de Caen, son Altesse sérénissime le Prince Blucher, que la victoire a tant de fois couronné, arrive aujourd'hui dans nos murs. Je vous exhorte à témoigner par votre allégresse, à ce digne élève du grand Frédéric, que vous savez apprécier les efforts qu'il a faits pour vous délivrer de la tyrannie qui vous opprimait. Que ceux de vous qui logent les braves officiers, qui l'accompagnent, les dédommagent par un accueil fraternel de tout ce qu'ils ont souffert, et cherchent par leurs soins à leur faire oublier les calamités qui ont si longtemps désolé leur patrie.... »

Le même jour, le duc va recevoir Blucher à l'entrée de la ville; le soir, il illumine son hôtel et fait

(1) Placard in-folio, imprimé à Caen chez A. Le Roy. — *Archives municipales.*

illuminer les édifices publics. Le lendemain, il accompagne le général prussien à une représentation de gala, avec pièces de circonstance, intermède et cérémonie, pendant laquelle les acteurs présentent au vainqueur de Waterloo des fleurs et une couronne de laurier. Il y eut même un *quatrain improvisé au général Blucher*, par un certain Samson, de Caen:

Le Normand admire ta gloire,
Et, confiant en tes vertus,
Attend du fils de la victoire
La bienfaisance de Titus (1).

Cette bienfaisance, si platement implorée, se traduisit bientôt par des réquisitions à outrance, qui ruinèrent le pays. Heureusement que le maire de Caen, pendant quelque temps, fit tête à l'orage. Une affiche à 2 colonnes, l'une en français, l'autre en allemand, publiée le 22 août (2) par ordre du général en chef prussien et avec la signature de Schutter, semblait particulièrement viser le maire de Caen, bien connu pour ses opinions bonapartistes.

« Je sais qu'il y a ici, comme partout, des hommes qui n'ont d'autre désir que la guerre civile et la rébellion et, par cette raison, sont encore attachés à l'Usurpateur, qui partageait leurs sentiments et qui portait le malheur et la dévastation sur toute l'Eu-

(1) *Journal du Calvados*, du 13 septembre 1815.

(2) Placard in-folio, imprimé à Caen chez A. Le Roy. — *Archives municipales*.

rope.... J'emploierai contre eux tous les moyens en mon pouvoir pour les mettre hors d'état de nuire et pour les anéantir. »

A cette provocation le maire de Caen répond résolument par des actes et par des paroles. Le commandant de place prussien s'étant montré très exigeant pour le service de sa table, le maire, avec une rare énergie, fixe le nombre de plats, de bouteilles de vin, et la quantité d'eau-de-vie et de liqueurs, qu'il entend lui fournir pour son déjeuner et son dîner. La situation des finances de notre pays, lui écrit-il en substance le 3 octobre (1), nous met dans l'impossibilité de faire davantage. D'ailleurs le service de votre table, ainsi compris, est « au-dessus de celui d'un homme de vingt cinq mille livres de rente ». Il défend ainsi, pied à pied, les intérêts de la ville, discutant, marchandant, retranchant, jusqu'à ce qu'il ait fait accepter le menu le moins onéreux.

Pour la question du logement, que le Prussien ne trouve pas assez confortable, même résistance. « Que pouvez-vous désirer? lui répond-il courageusement (2). Vous en avez un qui est même plus beau que celui de M. le Général en chef... que voulez-vous que je fasse? Je suis l'administrateur des ressources de la ville. Je dois compte à mon conseil de mon administration. Puis-je, lorsque cette ville est grevée de dettes, qu'elle éprouve tout le poids d'une charge

(1) *Archives municipales*. Registre 16: copie de lettres.

(2) Lettre du 4 octobre 1815. — *Archives municipales*. Registre 16: copie de lettres.

publique extraordinaire, faire pour vous tout ce que je désirerais ? Je vous en rends juge et j'espère que, satisfait de mes observations, non seulement vous vous désisterez un peu de vos prétentions, mais encore que vous reconnaîtrez que je ne méritais pas les menaces par lesquelles se terminait votre lettre. »

On ne pouvait se montrer plus vigilant pour les intérêts de la ville, ni plus brave en face de l'étranger. Quel contraste avec le langage du duc d'Aumont, qui voulait qu'on accueillît les Prussiens comme des *frères !* Cette différence sautait aux yeux ; et l'honorable résistance de M. Lentaigne-Logivière aux intolérables réquisitions de l'ennemi était la condamnation muette, et pourtant éloquente, des honteuses concessions du commandant de la 14e division militaire.

Ce fut l'arrêt de mort du maire de Caen. Car, si un gouvernement pardonne quelquefois à l'un de ses fonctionnaires des actes d'opposition, il ne se résigne jamais à supporter, de sa part, une attitude qui l'expose à des comparaisons humiliantes.

Rien qu'une destitution n'était capable d'expier un tel forfait. On le lui fit bien voir ; mais on prit son temps, et aussi le chemin le plus sûr, quoique le plus long, celui que Basile indique. Tandis que le maire de Caen tenait courageusement tête aux Prussiens, on minait sa réputation auprès du Gouvernement, comme cela ressort de la lettre suivante (1), adressée le 6 novembre 1815, au préfet du Calvados, par le

(1) *Archives du Calvados.* — Secrétariat, 1815.

ministre secrétaire d'État au département de l'Intérieur :

« On vient de me désigner M. Lentaigne de Logivière, depuis longtemps maire de la ville de Caen, comme un homme généralement méprisé et haï des habitants de cette importante ville. — On lui reproche d'avoir reçu, en récompense de son absolu dévoûment à Bonaparte, une pension de 6,000 fr. et la décoration de la légion d'honneur. — On l'accuse d'être la principale cause de la révolte qui éclata, il y a environ 3 ans, à l'occasion du prix excessif des grains, qu'il avait tellement accaparés dans tous les pays à la ronde que le prix du blé à Caen monta de 36 à 40 fr. (prix ordinaire du sac) jusqu'à 150 francs. — On l'accuse aussi de lever sur les habitants des taxes pour la nourriture et le logement des troupes qui passent par la ville, ou y séjournent, quoiqu'il les fasse loger et nourrir par ces mêmes habitants. — Enfin on l'accuse encore d'avoir, lors du séjour des troupes alliées à Caen, envoyé des soldats de préférence chez les royalistes, qu'il écrasait de réquisitions, et dont il allait ensuite se moquer chez des amis bonapartistes. — Il importe beaucoup, M. le Préfet, de savoir jusqu'à quel point peuvent être fondées ces graves accusations.... »

Il paraît que l'enquête coûta quelque peine, puisque c'est seulement à la date du 27 janvier 1816 que M. Lentaigne-Logivière apprit, par deux lettres du préfet, qu'il était révoqué.

Il tomba avec beaucoup de dignité.



« J'étais loin de m'attendre, écrivait-il au préfet (1) le 30 janvier 1816, que vous eussiez des motifs de me faire des reproches du genre de ceux que ces lettres contiennent. Quel que soit le succès de vos dénonciations auprès du Ministre de l'Intérieur, j'aurai toujours pour moi la voix de ma conscience, et je désire, Monsieur, qu'après avoir fourni une carrière administrative aussi traversée, aussi longue et aussi utile, vous puissiez jouir comme moi d'une consolation qui est au-dessus de l'atteinte des passions des hommes. »

Sachant qu'il devait être sacrifié, le maire de Caen avait voulu obliger le gouvernement à le destituer.

Menacé aussi, le préfet du Calvados, M. d'Houdetot, avait préféré donner sa démission au mois de novembre. Il n'avait pas moins de droits que le maire révoqué à la haine des ultra-royalistes. Car il essaya d'empêcher la ruine de ses concitoyens, en résistant énergiquement aux mesures vexatoires des généraux prussiens. On dit même qu'il fut sur le point d'être arrêté et conduit en Prusse, comme le furent les trois préfets du Loiret, de la Sarthe et de l'Eure, pour avoir refusé de se prêter aux exactions des alliés. Il avait un autre titre, plus sérieux encore, à l'animadversion des fanatiques de la seconde Restauration. C'était lui qui, par sa complicité généreuse, avait favorisé la fuite du maréchal Grouchy (2), activement recherché dans le Calvados, où il se cachait depuis que son nom

(1) *Archives municipales.* Registre 16 : copie de lettres.

(2) *Souvenirs du comte de Pontécoulant.* Tome II, page 16.

avait été inscrit sur la première liste de proscription, à côté de ceux de Labédoyère et de Ney. Il n'ignorait pas le sort qui l'attendait pour avoir eu de la compassion pour les opprimés. Aussi, prenant les devants, s'empressa-t-il de quitter volontairement la préfecture du Calvados.

La démission de cet honnête homme ne fit pas moins de bruit que la destitution du maire de Caen. Le Calvados appartenait maintenant aux sectaires du royalisme à outrance. Avec la maladresse propre à tous les partis extrêmes, ils ne négligèrent aucune occasion de mécontenter leurs adversaires et, par leur intolérance, de s'aliéner même des gens paisibles qui ne demandaient qu'à se rallier au nouveau gouvernement. Les hécatombes de fonctionnaires, qu'ils sacrifiaient à leurs rancunes, ne leur suffisaient même pas. Ils avaient la prétention de remonter le courant des événements, et de troubler les possesseurs de bonne foi de biens nationaux.

Leurs menaces et leurs violences eurent ce résultat, bien inattendu, de semer des germes d'opposition dans le pays le plus pacifique et le mieux disposé à accepter le rétablissement de Louis XVIII. Dès le 17 juillet, le duc d'Aumont avait dû envoyer son chef d'état-major, le colonel Étienne de Livry, au village de Vieux, pour y étouffer un commencement d'insurrection (1).

Les troubles à main armée ne se produisaient

(1) Ordre du duc d'Aumont. — Collection Mancel : Documents manuscrits sur la Normandie ; 6.

qu'assez rarement ; car la révolte était encore à l'état d'incubation, et se manifestait surtout par des propos injurieux contre la famille royale. La répression de ces sortes de délits ressortissait, la plupart du temps, aux tribunaux de police correctionnelle, qui frappèrent les prévenus de peines si rigoureuses (1), que les habiles cherchèrent le moyen d'attaquer le gouvernement sans s'exposer aux représailles de ses magistrats.

C'est ce qui arrive toujours lorsque les passions politiques appliquent des peines disproportionnées aux délits. Il n'y a plus que les naïfs (2) pour attaquer directement le pouvoir qu'ils n'aiment pas. Les autres ont recours à la ruse, et ce genre d'opposition est d'autant plus redoutable, qu'il offre plus de ressources pour se dérober que les policiers n'ont d'invention pour le découvrir.

Il y a d'abord les fausses nouvelles, qu'on répand surtout dans les cabarets, comme cet inconnu qui, le 10 août, à Caen, « assure (3) que Bonaparte avait été

(1) Le 25 mai 1816, le Tribunal de police correctionnel de Caen condamnait *à 4 années* d'emprisonnement une femme qui avait tenu des propos injurieux contre le roi. — *Journal du Calvados*, n$_o$ du 29 mai 1816.

(2) Le 9 décembre 1815 le préfet du Calvados dénonçait au procureur du roi un ouvrier tailleur de pierre, ancien militaire pensionné, qui, dans un cabaret de Grainville, avait proféré divers propos contre la famille royale, entre autres : « que le roi était une bête qui pesait 300 livres, un animal sans esprit qui avait volé, lui et les Bourbons, la couronne de France. » — *Archives du Calvados*. Secrétariat : 1815.

(3) Lettre de Julien, commissaire de police, au maire. — *Ar-*

vu pendant 17 heures à la tête de l'armée de la Loire ; et qui ajoute que 5,000 hommes de cette armée étaient arrivés à Cherbourg pour s'opposer à l'entrée des alliés. »

Il y a aussi les affiches injurieuses placardées, la nuit, sur les murs (1). Les auteurs de ces délits, quoique difficiles à prendre en flagrant délit, peuvent cependant quelquefois être découverts.

Mais, que faire, par exemple, contre un maître de navire de commerce qui arbore (2) à son mât une flamme tricolore « pour s'assurer, comme il le dit, de l'air du vent » ?

Que faire encore contre les allusions qu'on peut découvrir dans le geste, ou le jeu de physionomie d'un acteur ? Et ce genre d'opposition sur la scène fut, à cette époque, si fréquent au théâtre de Caen, qu'il donna lieu à de nombreuses plaintes, soit du préfet, soit du général de Saint-Simon, qui commandait la 14e division militaire en l'absence du duc d'Aumont (3).

Que faire contre cette jolie invention qu'on prati-

chives municipales. — Carton 102. Correspondance, 1814-1815.

(1) Lettre du préfet au maire de Caen, du 23 octobre 1815, relative à des affiches placardées sur les murs du lycée. — *Archives du Calvados.* Secrétariat : 1815.

(2) Lettre du commissaire de marine au préfet, du 29 novembre 1815. — Id.

(3) Lettre du général de Saint-Simon au préfet, du 11 décembre 1815. — *Archives du Calvados.* Voir aussi, sur ce sujet, les lettres du maire de Caen et du directeur du théâtre, dans les *Archives municipales.*

quait alors dans certains cafés de Caen ? On y demande une tasse ou un verre de plus qu'il n'y a de consommateurs. Et l'on boit à la santé du *père Noël*, en choquant son verre contre celui qui représente l'absent, c'est-à-dire Napoléon (1).

Que faire surtout contre les fleurs, qui deviennent des emblèmes ou des signes de ralliement ? Dès le mois d'août, le *Journal du Calvados* (2) écrit un article violent contre les Bonapartistes, qui portent un œillet couleur de sang. « Est-ce du sang qu'ils voudraient encore ? s'écrie-t-il. Pensent-ils qu'il n'en a pas assez coulé ? » Mais il ne peut que s'indigner, et le gouvernement, dont il est maintenant l'organe, comme lui impuissant, lui laisse le seul moyen qu'il ait de se venger.

Mais ce sont surtout les violettes qui servent de symbole aux revendications bonapartistes. La charmante fleur avait eu le triste privilège d'être mêlée aux luttes politiques par les partisans de l'Empereur. Ils disaient, dans l'hiver de 1814 à 1815, que Napoléon reviendrait de l'île d'Elbe au printemps, avec les violettes. Et les anciens soldats du *père La Victoire* s'habituèrent à le désigner désormais sous le nom de *père La Violette*. Après le retour désiré, la fleur pacifique, si chère aux amants, devint une arme de combat et fut l'adversaire du lis. Les hommes s'en paraient comme les femmes, et d'une façon si provo-

(1) Lettre du maire de Caen à Morin, commissaire de police, du 8 janvier 1816. — *Archives municipales.* Registre 16 : copie de lettres.

(2) N° du 2 août 1815.

cante que le préfet du Calvados obligea le maire de Caen à en interdire la vente.

Les voilà donc proscrites, les innocentes et gracieuses fleurs ! Mais, voyez les ressources de l'esprit de parti ! On substitue à la pauvre condamnée des violettes artificielles. Et les bonapartistes affectent de paraître en public, ayant à leur bouche de petites bandes de papier roulé, au bord desquelles on a peint la plante printanière (1).

Comment lutter contre cette hydre de l'opposition sans cesse renaissante ? Quand on parvient, par hasard, à la frapper, de ses débris sortent cent nouvelles manières d'atteindre son adversaire.

Las et énervé, le duc d'Aumont crut bien faire en recourant au moyen classique. Il paya des agents provocateurs, chargés de tâter l'esprit public et de lui tendre des pièges. Mais est-on jamais sûr de l'intelligence et, surtout, de l'honnêteté des gens qui consentent à accepter de pareilles besognes ?

Un des officiers attachés à sa personne, qu'il avait envoyé faire une grande tournée de ce genre dans les départements de la 14e division militaire, eut la maladresse de se laisser arrêter par le maire de Condé-sur-Noireau. Le pauvre homme n'avait trouvé rien de mieux que de raconter dans les cabarets qu'on avait saisi Bonaparte près de Cherbourg et qu'on l'y avait fusillé. L'auteur de ces propos imbéciles fut

(1) Lettre du maire de Caen aux commissaires de police, du 31 octobre 1815. — *Archives municipales*. Registre 16 : copie de lettres.

fouillé et l'on découvrit, parmi ses papiers, des ordres du général de Saint-Simon. Il avoua de plus qu'il faisait le service près du duc d'Aumont, lorsque celui-ci était à Caen (1).

On ne pouvait plus sottement éventer la mèche, et le duc d'Aumont en fut pour ses frais de contremines. Était-ce pour ce pitoyable résultat qu'il avait combiné et exécuté sa fameuse descente en Normandie ? S'il demeurait plus longtemps au chef-lieu de son commandement militaire, ne s'exposerait-il pas à perdre, dans une guerre souterraine et sans prestige, le bénéfice de la réputation qu'il avait acquise ? La reconnaissance du roi pour ses services signalés ne devait-elle pas lui accorder d'autres faveurs qu'un poste militaire, où il n'y avait qu'ennuis et déceptions à recueillir ?

Telles furent certainement les réflexions qui le décidèrent à reprendre son service de premier gentilhomme de la Chambre du Roi. Paris l'attirait ; car le roi des viveurs, malgré les années, n'avait pas encore abdiqué. Il s'y lia avec le dernier prince de Condé et prit part à ses chasses. De plus, il avait la surintendance de l'Opéra-Comique. C'était bien là le genre de commandement qui convenait à ses aptitudes. Et, à diriger des actrices, ou à présenter et nommer au roi les dames qui venaient à la cour, il

(1) Lettre du maire de Condé-sur-Noireau au sous-préfet de Vire, du 7 novembre 1815. — *Archives du Calvados*. Série M : Police.

sut dépenser plus de talent que dans l'administration de la 14e division militaire.

VI

Le duc d'Aumont n'avait pas cependant abandonné tout à fait ses fonctions de lieutenant-général. Si le vicomte de Saint-Simon, commandant du département du Calvados, faisait en son lieu et place la besogne utile, il venait de temps en temps à Caen, soit pour y passer une revue (1), soit pour présider une cérémonie.

Sa grande préoccupation fut surtout de ne pas laisser oublier le service qu'il prétendait avoir rendu au roi, en opérant une descente sur le littoral normand. De toute l'énergie dont il était capable, il tra-

(1) Le 1er mai 1816, il passait la revue de la légion de la Seine. Le *Journal du Calvados*, qui mentionne ce fait dans son numéro du 5 août 1816, annonçait de temps en temps l'arrivée du duc d'Aumont à Caen. Mais, peu à peu, ces apparitions devinrent si rares que le même journal, pour expliquer ou pour excuser ces absences prolongées, crut devoir insérer, dans son numéro du 31 décembre 1818, l'entrefilet suivant : « On assure que M. le duc d'Aumont succède au maréchal Pignon dans le gouvernement de la 1re Division militaire ». La vérité c'est que le roi, par une ordonnance du 17 février 1819, le nomma gouverneur de la 8e division militaire, composée des départements de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, du Var et des Basses-Alpes. Mais ce ne fut qu'un titre de plus, qu'il put ajouter à celui de grand maître de l'ordre noble de Saint-Hubert de Lorraine et de Bar.

vailla à former lui-même, autour de cet événement, une sorte de légende, qui rappellerait sans cesse à Louis XVIII tout ce que le souverain devait de reconnaissance au dernier descendant de l'illustre famille des d'Aumont.

C'est dans ce but qu'il promit de se mettre à la tête de la garde nationale de Bayeux et des volontaires royaux de Caen, qui avaient formé le projet de célébrer solennellement, à Arromanches, l'anniversaire de la descente du 7 juillet 1815. Malheureusement, un accident (dit le *Journal du Calvados* du 17 juillet 1816) priva les fidèles royalistes du plaisir « de marcher sous les ordres du brave général, à qui « il appartenait bien d'assister à la fête, puisqu'il « avait mené le bal, lors du débarquement. »

Tout en regrettant que le *preux*, comme on l'appelait, qui avait été au danger, ne fût pas à l'honneur, les gardes nationaux et les volontaires de l'arrondissement de Bayeux partirent de la ville, au son de la musique et au bruit des tambours, qui précédaient un drapeau blanc. A l'entrée d'Arromanches, ils furent reçus par les marins, qui les accompagnèrent à l'église, où le curé bénit le drapeau qu'ils avaient apporté. Après un *Te Deum*, le cortège alla planter l'étendard sur la batterie, dont le duc d'Aumont s'était emparé. Une tente fut dressée sur le lieu même. On dîna, on porta des toasts au roi, à son auguste famille, au duc; on dansa, on chanta des couplets. Avant de quitter le village, on confia au maire d'Arromanches le drapeau, avec recommandation de le replacer dans la même position, à pareille

date, chaque année. Enfin, pour perpétuer le souvenir de cette cérémonie, on grava une inscription sur la batterie, et l'on jura de recommencer tous les ans, le 7 juillet, cette réjouissance commémorative (1).

Le même pèlerinage fut entrepris quelques jours après, le 10 juillet, avec le même appareil militaire, par une partie des volontaires royaux de la ville de Caen. La cérémonie était rehaussée, cette fois, par la présence du préfet, accompagné de sa femme et de plusieurs dames « des plus distinguées », selon la formule du *Journal du Calvados* (2). Il y eut bénédiction du drapeau, discours du préfet, repas champêtre, jeux, chansons, danses. « Les sociétés les plus « brillantes, ajoute encore le *Journal du Calvados*, « mêlées dans les rondes joyeuses aux jolies habitan- « tes de ce canton, formaient des tableaux enchan- « teurs. »

Un des couplets chantés à cette cérémonie faisait allusion à la courageuse résistance des communes du département qui se refusèrent, après le retour de l'île d'Elbe, à entonner le *salvum fac imperatorem :*

Chantons tous avec allégresse :
Domine salvum fac Regem,
Plus de Corse... plus de tristesse,
Au diable l'*Imperatorem !*

Bien qu'il rappelât assez maladroitement le peu de

(1) *Feuille d'annonces de Bayeux*, du 8 juillet 1816.
(2) N° du 17 juillet 1816.



prévoyance qui avait présidé à l'expédition de 1815, on répéta avec non moins d'enthousiasme le couplet suivant :

Inspiré par son courage,
Qui nous rendit au bonheur,
D'Aumont cherchait une plage
Qui secondât sa valeur,
Nous étions sur le *qui vive*,
Quand ce héros débarqua ;
En découvrant notre rive
Avec transport il cria :
Halte-là ! oui, c'est là,
Mes braves Normands sont là !

Pour se consoler d'avoir manqué une si belle occasion de se faire applaudir et, probablement aussi, pour ne pas laisser se refroidir le zèle de ses partisans, le duc d'Aumont écrivait, le 5 août (1), au chevalier de Guernon-Ranville, qu'il était temps de s'assurer à Caen le concours de cinquante officiers des volontaires royaux, qui devraient l'accompagner à Bayeux. Il ajoutait qu'il l'informerait prochainement du jour où il irait dans cette ville remettre entre les mains de l'évêque, pour le garder dans la cathédrale, le fameux drapeau blanc donné par la duchesse d'Angoulême.

Cette cérémonie eut lieu en effet le 1er septembre

(1) Manuscrit Hautefeuille, page 217.

1816, comme le constate le curieux procès-verbal suivant (1) :

« L'an dix huit cent seize, le premier septembre, Nous Louis Marie Céleste, duc d'Aumont, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi, lieutenant-général des armées de Sa Majesté, commandant la quatorzième division militaire, et cætera,

« Conformément aux ordres de Son Altesse Royale Madame la duchesse d'Angoulême, tendant à ce que le drapeau, donné par Son Altesse Royale aux cent trente officiers qui composaient notre expédition sur les côtes de Normandie, au mois de juillet dix huit cent quinze, soit déposé et conservé dans la cathédrale de Bayeux, comme étant le siège épiscopal de ce département, et le premier lieu où ait été chanté un *Te Deum* en actions de grâces de notre retour en France ;

« Convaincu d'ailleurs que les sentimens de fidélité et de dévouement au Roi, que la ville de Bayeux n'a cessé de partager avec les autres villes de notre division, la rendent digne de voir faire dans son enceinte un dépôt aussi précieux ;

« Nous sommes transportés de Caen à Bayeux, accompagnés de Monsieur le comte de Bertier, préfet du département, de tout l'état-major de la quatorzième division militaire, de douze officiers ayant fait partie de notre expédition du mois de juillet mil huit cent quinze, portant au milieu d'eux le drapeau blanc

(1) Manuscrit Hautefeuille, pages 227 et suiv.

qui leur fut alors donné par Son Altesse Royale, et escortés de cinquante volontaires royaux de Caen, Lisieux et Pont-l'Evêque.

« Arrivés au village de (ce mot manque dans le texte) avons fait rencontre de Monsieur le sous-préfet, du maire de Bayeux, et d'un détachement des volontaires de cette ville, qui se sont joints à notre escorte, et nous ont accompagné jusqu'à la cathédrale où, parvenus, nous avons trouvé Monseigneur l'Evêque, accompagné de tout son clergé.

« Nous avons sur le champ remis, entre les mains de Monseigneur l'Evêque, le drapeau qui nous avait été confié par Son Altesse Royale, et nous avons invité ce prélat à conserver ce précieux dépôt dans son église épiscopale, en faisant connaître formellement que si, contre toute attente, il devenait jamais nécessaire de réunir, pour la défense du trône, les braves volontaires royaux de notre division, ce drapeau serait de suite remis à notre disposition, ou à celle de l'officier général, commandant à notre place, pour être transporté à Caen, et servir de point de ralliement aux fidèles habitans des trois départemens de la quatorzième division militaire.

« Nous avons dressé le présent procès-verbal, qui a été signé avec nous par Monseigneur l'Evêque et Monsieur le préfet du département, pour être déposé aux archives de la préfecture, après avoir été transcrit sur les registres de la fabrique de la cathédrale de Bayeux. »

Ce document nous prouve que le duc d'Aumont avait l'art de ne pas se laisser oublier. Quand il ne

figurait pas lui-même dans les cérémonies destinées à rappeler les services qu'il avait rendus, il chargeait des comparses de célébrer ses hauts faits. Il savait aussi mettre à profit ses souvenirs classiques; car il n'ignorait pas que, s'il est permis de comparer les petites choses aux grandes, tout Achille ne vaut que par Homère.

Était-il souffrant? un poète officiel, comme cela se fit à satiété pour le rétablissement de la santé du roi en 1744, rassurait les populations et profitait de l'occasion pour vanter ses mérites (1). La duchesse venait-elle le rejoindre à Caen? il faisait jouer, sur le théâtre de la ville, une pièce de circonstance, où l'auteur ne craint pas d'écrire que

Les guerriers vantent sa valeur
Et les dames sa courtoisie.

Quand il entra triomphalement à Caen dans la journée du 14 juillet, on avait déjà mis en circulation une sorte de marseillaise burlesque de l'expédition, intitulée *chant de gloire*.

Ma sœur, fais mon bagage,
Mes amis, suivez-moi;
C'en est fait, je m'engage
Dans les troupes du Roi (bis),
Pour servir les Bourbons (ter)
Sous le brave d'Aumont.

(1) *Journal du Calvados* du 8 mars 1815.

Lâches fédéralistes,
Vous conspirez en vain :
Cent mille royalistes
Sont sur votre chemin (bis),
Pour servir les Bourbons (ter)
Sous le brave d'Aumont.

La mèche est allumée ;
Tombez à nos genoux.
Voyez-vous la fumée !
Mourez ou rendez-vous (bis),
Pour servir les Bourbons (ter)
Sous le brave d'Aumont.

Bonaparte est en cage
Et son règne est fini ;
Qu'il en crève de rage.
Il ne tenait qu'à lui (bis)
De servir les Bourbons (ter)
Sous le brave d'Aumont.

Je cours faire la guerre
A tous les Nicolas ;
En royal militaire,
Je brave le trépas (bis),
Pour servir les Bourbons (ter)
Sous le brave d'Aumont. »

L'avant-dernier couplet est tellement équivoque que, s'il n'était certain qu'il fut l'œuvre d'un royaliste

dévoué (1), on serait tenté d'y voir une intention satirique.

Avec l'*Epitre à Monseigneur le duc d'Aumont* (2), publiée en 1820, le doute n'est plus possible. C'est bien à un ami que nous avons affaire, mais à un ami pareil à celui de l'*Amateur des jardins*. L'auteur anonyme de cette longue pièce de vers s'est avisé de mettre en alexandrins la biographie du duc d'Aumont, où l'on trouve une pompeuse invocation sur le mode épique et une sorte d'armorial rimé de la famille.

« Pour chanter la vertu je ressaisis ma lyre », s'écrie le poète en commençant. Et, comme pour

(1) Dans son numéro du 22 novembre 1829, le *Journal du Calvados* avait attribué cette chanson à M. de Guernon-Ranville, en l'accompagnant d'attaques assez vives contre le futur ministre de l'instruction publique. Cela donna lieu à un procès (voir le nº du 29 mars 1830 du *Pilote du Calvados*, qui avait succédé au *Journal du Calvados*), pendant lequel le procureur général déclara que « cette chanson, bonne pour le peuple dans cette cir« constance, aurait été l'œuvre de quelques volontaires royaux « réunis à un déjeuner, où n'assistait pas M. de Guernon ». M. de La Sicotière, dans *Louis de Frotté* (tome II, p. 718), prétend qu'elle avait été composée, non par M. de Guernon-Ranville, mais par ses deux vieilles tantes « précieuses et bel esprit, les mêmes, assure-t-on, qui l'avaient affublé de ces prénoms, dont il maudit assurément plus d'une fois le prétentieux enchaînement : *Martial-Côme-Annibal-Perpétue-Magloire.* »

(2) *Epitre à Monseigneur le duc d'Aumont, Pair de France, premier Gentilhomme de la chambre du Roi, Lieutenant-Général de ses armées, Gouverneur de la 8e Division militaire, Président de la Société des amis des arts, etc. Dédiée à Mademoiselle Noémi de Marguerittes par un Invalide, le Jour de Saint-Louis, 25 août 1820.* Paris, imprimerie de Sétier, 1820. In-8º de 24 pages : rarissime.

donner plus de poids au pavé qu'il laisse tomber sur la mémoire de l'illustre viveur, il alourdit encore son écrasant panégyrique d'une dédicace à *Mademoiselle Noémi de Marguerittes*, où se lisent ces hilarants passages :

« Votre jeune âme ouverte aux impulsions de la « vertu paraît avide de ses exemples et s'épanouit à « l'espoir de les imiter. Après les honorables auteurs « de vos jours, qui mieux que Monseigneur le duc « d'Aumont peut vous tracer la route que vous brûlez « de suivre? »

Et plus loin : « Ce n'est donc point la lecture de « cette Epitre qui vous est essentielle, elle ne vous « indiquerait autre chose que le nom d'un mentor « digne de former votre cœur aux vertus paisibles, « que vous devez chérir ; mais c'est surtout dans la « conduite privée et dans les avis de ce digne modèle « qu'il vous est permis de puiser des exemples salu- « taires. »

L'auteur de cet étrange opuscule, qui signait *un Invalide*, n'avait pas été certainement blessé au service de la vérité. Car celui qu'il proposait à une jeune fille, comme un exemple à suivre, avait rendu sa première femme si malheureuse, qu'elle mourut de chagrin à vingt-deux ans (1). Sa seconde femme

(1) Le duc d'Aumont, très jeune encore, avait épousé la fille aînée du comte de Rochechouart. « Belle, adorable d'esprit et de grâces, et de cette vertu qui fait aimer la vertu », dit la duchesse d'Abrantès dans ses *Mémoires sur la Restauration* (t. III, p 144), la malheureuse jeune femme ne put réussir cependant à attacher son mari. Celui-ci la délaissait, attiré par les séduc-

n'eut pas moins à souffrir de ses infidélités. Et l'âge ne paraît pas avoir calmé ses passions. Car rien ne fut changé à ses habitudes, et sa vieillesse manqua de dignité (1).

Toutefois, au point de vue pratique, son panégyriste avait cent fois raison. A force de répéter et surtout d'écrire que le héros de l'expédition de 1815 avait toutes les vertus, on finit par le croire, ou du moins par le supposer. Et, à la cour rigoriste de la Restauration, le duc se fit si bien pardonner ses escapades, qu'il continua d'être l'objet des faveurs du roi et obtint une somme de deux cent mille francs pour sa part à l'indemnité du milliard. Cela valait bien quelques mensonges versifiés.

Mais sa renommée, qu'il savait rajeunir à l'aide de la réclame, eut quelque peu à souffrir des attaques du parti libéral. Et ses Homère eurent bientôt leur Zoïle.

tions de la veuve du comte de Reuilly, qu'il épousa plus tard. La pauvre abandonnée en conçut un tel chagrin qu'elle mourut à 22 ans, suivie quelques mois après dans la tombe par son père, gentilhomme aux mœurs patriarcales, qui ne parvint pas à se consoler de la perte de son enfant.

(1) Le duc d'Aumont, écrit le maréchal de Castellane dans ses *Mémoires*, à la date de mai 1830, est aussi mal dans ses affaires qu'impotent de sa personne ; il est accablé de dettes, et il ne doit qu'à sa qualité de pair de n'être pas en prison. Une vieille Mme de M***, qui a connu le duc à Londres, est maîtresse absolue de sa personne et de sa fortune... » L'honorable dame, se rendant cette justice qu'elle était trop vieille pour plaire, se faisait suppléer par une jeune personne ; de telle sorte, ajoute le maréchal de Castellane, que le duc d'Aumont « s'y faisait porter tous les soirs pour dîner... »

Vers pour vers ! C'est la loi du talion appliquée à la politique.

Comme les puissances réforment leurs armements suivant les progrès de l'art militaire, la littérature agressive renouvelle, suivant les époques, ses engins de polémique. A Athènes, le poète comique Aristophane exécutait ses ennemis sur le théâtre ; à Rome, Juvénal s'armait du fouet de la satire ; au XVI[e] siècle, les adversaires se jetaient à la tête de lourds in-folio de scholies ; au XVII[e], à côté de la comédie, de la satire et des épigrammes, on préludait, avec les mazarinades, aux refrains meurtriers de la chanson, qui devait être le cri de guerre des frondeurs modernes. Au XVIII[e], on se servit des contes en vers, et, bientôt, du poème héroï-comique, renouvelé du *Lutrin*.

Ce genre, très cultivé jusque dans la première moitié du XIX[e] siècle, devient l'arme favorite des combattants, soit qu'il s'agisse d'attaquer toute une classe, comme dans la *Dunciade* de Palissot, qui prenait à partie les philosophes et les hommes de la Révolution, soit qu'on se borne à ridiculiser des faits locaux, comme dans *la Campênade* (1) ou *la Carentenade* (2).

(1) Ce poème burlesque, imprimé en 1845, avait été composé en 1794 par Nicolas Lalleman. C'est la satire d'une expédition de la milice bourgeoise de Vire à l'époque de la chouannerie

(2) Poème héroï-comique en trois chants, par Michel Legoupil· Saint-Lô, impr. Potier, 1834. L'auteur y ridiculise la marche sur Carentan, d'une troupe de Cherbourgeois qui croyaient aller à la rencontre d'une armée de royalistes venant, disait-on, s'emparer de Cherbourg.

La *Daumontade*, qui fut dirigée contre le duc d'Aumont, participait de l'un et de l'autre ; car elle avait la prétention, tout en s'inspirant d'un épisode particulier, de faire la critique de toute une catégorie d'hommes politiques. C'était moins en effet le chef de l'expédition de 1815, que tout le parti royaliste, qu'elle se proposait de railler.

Ce poème héroï-comique, en sept chants et en vers de huit syllabes (1), dépassait certainement les forces de son auteur, Ambroise Bétourné, dont le musicien Labarre avait popularisé les romances. Celui qui avait rimé *La jeune fille aux yeux noirs* et autres fadeurs, très goûtées à l'époque, était bien incapable de ciseler le vers d'airain de la satire. Sergent-major dans la Jeune Garde, où il s'était moins distingué par

(1) La bibliothèque de Caen possède une copie (ms. in-8°, n° 32) de ce poème, que nous croyons inédit. En voici le titre : *La Daumontade, poème héroï-comique en 6 chants.* — Annuntiate inter gentes gloriam ejus, in omnibus populis mirabilia ejus (Psaume 95). — Sur le feuillet de garde on a écrit : *Par Bétourné et Jouenne.*

S'il faut en croire cette note, Bétourné aurait eu un collaborateur. Mais, si l'on examine le manuscrit in-folio, conservé à la collection Mancel, écrit de la main de l'auteur, couvert de ratures, de corrections et de variantes, augmenté d'ailleurs du 7e chant, qui n'est pas indiqué dans le titre même de ce manuscrit, on serait tenté de penser que Bétourné est le seul auteur de ce poème satirique. Ce qui le prouverait encore, c'est le projet de préface, malheureusement mutilé, qui précède le titre et où l'auteur parle ainsi de son œuvre : « On pourra reprocher à mes héros de ne pas agir beaucoup ; en revanche, ils parlent assez... »

ses vertus militaires que par sa belle écriture, il n'en avait pas moins reçu, à cette ardente école de bonapartisme, une empreinte ineffaçable. Ayant depuis vécu familièrement avec Charlet, le dessinateur de l'épopée napoléonienne, il se crut appelé à venger, à sa manière, les dernières défaites de l'empereur. Et sa manière se passe malheureusement tout à la fois de justice et de sens critique.

Quand il représente les compagnons du duc d'Aumont fuyant au coup de fusil d'un chasseur qui tire un lièvre, ou se couvrant d'une ombrelle pour éviter les rayons du soleil, il ne se rappelle pas qu'il y avait parmi eux des braves, comme le général de Saint-Simon et le maréchal-de-camp Eugène d'Hautefeuille, plusieurs fois cités pour leur valeur dans les bulletins de l'armée d'Espagne. Quand il prête ce propos à l'aumônier royaliste : « Les peuples sont nés pour servir », il ne se doute pas, dans son ignorance de l'histoire, que son vers ironique s'appliquerait encore mieux au régime impérial. Quand il récrimine enfin contre ceux qui ont obligé Napoléon à abdiquer une seconde fois, il semble oublier, s'il en a jamais eu la moindre notion, que l'Empire est tombé surtout victime de ses propres fautes.

Malgré ces erreurs, ou peut-être à cause de ces défauts mêmes, le poème dut plaire aux anciens libéraux, gens honnêtes, mais naïfs, qui avaient cru apercevoir la figure allégorique de la liberté dans les plis du drapeau tricolore ramené de l'île d'Elbe. L'œuvre était trop longue pour être retenue, et trop mal écrite pour durer. Mais elle eut son renouveau

avec une forme littéraire plus perfectionnée et plus alerte. Car c'est bien de la même inspiration que sortirent les refrains de Bérenger. Le chansonnier était en effet si peu expert en politique qu'il regarda toujours, comme un continuateur de la Révolution, le despote qui rétablit, pendant son règne, autant de Bastilles qu'il y avait de forteresses capables de contenir des adversaires détenus sans jugement.

POÉSIES

A Gustave Le Vavasseur,

Par Paul HAREL,

Membre correspondant.

(Inauguration du buste de G. Le Vavasseur, à Argentan, le 20 octobre 1898).

Tous ceux dont tu contas ou le rêve ou l'histoire,
Passants des clairs matins, ombres des soirs brumeux,
Citadins, paysans, rois, gueux disent ta gloire,
Et moi qui t'ai connu, Maître, je fais comme eux !

Dans les rythmes légers, dans la grande harmonie,
O travailleur puissant, ô poète inspiré,
Tu n'as porté l'effort de ton souple génie
Que vers les purs sommets de l'Idéal sacré.

Loin de flatter ton siècle en des œuvres serviles,
Tu donnais le conseil, l'exemple et la leçon.
Et, chez nous, tu chantais des villages aux villes,
Et tous aimaient le sel gaulois de ta chanson.

Peintre des horizons où plane le mystère,
Tu savais, tu disais qu'ici-bas tout est vain,
Si le regard ne monte, en découvrant la terre,
De l'horizon terrestre à l'horizon divin.

Tes pâtres fatigués, que le soir guide encore,
S'enfoncent dans la nuit avec leurs lents troupeaux.
Mais la nuit d'ici-bas touche à l'immense aurore
Et la fatigue humaine à l'éternel repos.

Lorsque ton laboureur, au désert de la Somme,
« Apparaît, gigantesque, à l'horizon tout nu »,
C'est le prédestiné, c'est le lutteur, c'est l'homme
Que ton vers magnifique impose à l'Inconnu.

Devant toi, l'homme est grand et ton verbe l'exalte
Jusques sous les haillons de ces gueux étrangers,
Qui, près de ton logis, en leur pénible halte,
Ont respecté les fruits de tes riches vergers.

Tu montres tes héros tel que ton cœur les aime :
Le prêtre, le soldat, le pauvre, l'ouvrier.
Et partout tu mets l'homme au-dessus de lui-même,
Pour le faire combattre, aimer, croire et prier.

Prêtre du sacrifice et des mansuétudes,
Pauvre dont la gaîté résiste aux longs chemins,

Soldat, veilleur sublime, épris des servitudes
Qui préparent les cœurs à de fiers lendemains ;

Tous, dans ton œuvre, ô Maître, ont la même espérance,
Sont du même pays, vont aux mêmes autels.
Et, quand tu prends leur voix, c'est l'âme de la France
Que l'on entend vibrer dans tes vers immortels.

Idylles,

Par Paul BLIER,

Membre correspondant.

I.

LE PREMIER DIEU.

Les dieux n'ont pas toujours épanoui leur vie
Dans la sérénité des chants et des festins,
Ni mené, triomphants, le char de leurs destins
Dans l'orgueil d'un bonheur où n'atteint pas l'envie.

Les dieux sont nés. Les dieux n'ont pas toujours été.
— Dans le passé sans fond, abîme inaccessible
Où l'Informe couvait les formes du Possible,
Le Chaos, avant eux, régnait illimité.

Et dans le noir néant de ce chaos sans nombre
Où flottaient confondus l'air, la nuit et le jour,
Le vaste azur des cieux et l'eau des mers, — l'Amour
Fut le premier des dieux qui surgit hors de l'ombre.

II.

LA NYMPHE.

On a dit à Damis, l'enfant aux yeux candides,
L'ami de Damalis, rose en promesse encor,
Qu'au fond du clair bassin de la source sans rides
Une nymphe sourit sous de longs cheveux d'or.

Et Damis s'est penché sur la source profonde.
Le regard anxieux et le cœur palpitant,
Il explore l'eau creuse et cherche à travers l'onde
La nageuse aux bras blancs qu'il rêve et qu'il attend.

Soudain au fond de l'eau, d'où sort sa propre image,
Il voit, émerveillé, luire et surgir au jour,
Voilé de cheveux d'or, un frais et pur visage, —
C'est la Nymphe ! et Damis lui jette un cri d'amour.

Mais un beau rire enfant lui fait tourner la tête.
C'est Damalis, debout, dressée à son côté,
Et dont l'eau du bassin en son miroir reflète,
Rose encore en bouton, la naissante beauté.

Et Damis, s'expliquant son erreur puérile,
Murmure en souriant pour cacher son émoi :
« On m'a trompé. Je n'ai dans l'eau claire et tranquille
« Vu qu'un reflet, — la Nymphe était derrière moi ».

III.

LA PETITE REINE.

Écoutez la chanson — ou plutôt l'aventure —
Que j'appris autrefois, moi l'aède Hyagnis,
D'un marchand tyrien qui vivait à Tanis,
Lieu fameux d'où le Nil projette une embouchure.

— Sous ses lourds vêtements lamés d'or, étoilés
De perles, de saphirs, des gemmes les plus rares,
La fille de Nâkhor, roi des peuples barbares,
Se tient, pâle et les yeux d'ombre et d'horreur voilés.

Ses beaux yeux sont voilés d'un douloureux mystère.
On sent que sur ce lys au parfum virginal
Pèse d'un noir secret le souvenir fatal,
Et qu'elle souffre au cœur d'un mal qu'elle doit taire.

Mal, hélas ! sans remède, acte infamant, et dont
Son innocente vie est à jamais tachée ;
Un impur étranger l'a de sa main touchée,
Et rien n'effacera l'indélébile affront.

Un Grec — qu'un fol amour à l'audace encourage —
S'est, aux jardins secrets, glissé sur son chemin :
Prosterné devant elle, il lui baisa la main, —
Et sa stupeur la fit complice de l'outrage !...

Ce crime inexpiable a flétri sans retour
Ce beau lys. Il s'effeuille; et la petite Reine
Que l'Hadès chaldéen déjà dans l'ombre entraîne,
La fille de cent rois meurt de honte — et d'amour.

IV.

LOIN D'ATHÈNES.

Idmon l'athénien a fait de longs voyages.
— « J'ai vu bien des pays, disait-il, au retour ;
Et de tous ces pays visités tour à tour
J'aime surtout l'Égypte et son ciel sans nuages.

« Je l'ai sincèrement admirée, — et pourtant,
Même en vantant ses arts, sa richesse et sa gloire,
Toujours, flambeau sacré, toujours dans ma mémoire
Le souvenir d'Athène a brillé persistant.

« Devant ses dieux sculptés dans le granit rebelle,
Ses pyramides, blocs jusqu'aux cieux élancés ;
Devant ses grands tombeaux au flanc des monts creusés, —
Je songeais en mon cœur : Que l'Acropole est belle !

« Et quand j'ai vu le Nil, calme et large, effleurant
La plaine et les cités de ses eaux triomphales, —
Me rappelant l'Attique où chantent les cigales,
Je me suis écrié : Que l'Ilissus est grand ! »

V.

HERCULE SUR L'ŒTA.

Dévoré des mortels poisons, dont le pénètre
La robe de Nessus qu'en un transport jaloux
Déjanire a donnée à l'infidèle époux,
Hercule sur l'Œta vient mourir — pour renaître.

De ses bras invaincus, d'où ruisselle un sang noir,
Amoncelant les pins qu'il déracine, Alcide
Dresse l'autel funèbre où d'un cœur intrépide
Il va goûter la mort — et tomber sans déchoir.

Sur les pins entassés — où couve l'incendie —
Hercule s'est assis; calme, il rit à la mort
Et regarde grandir la flamme qui se tord
Et le vêt d'une pourpre où sa face irradie.

Mais le héros lui-même est par la flamme atteint :
Il brûle, il se consume... — et le bûcher d'Hercule
S'éteint en même temps qu'avec le crépuscule
Aux flots des mers tombé le soleil mort s'éteint.

— Et du bûcher fumeux, bravant la mort déçue,
Surgit un dieu, — tandis que du même bûcher
Renaissent, libérés de l'invincible archer,
Tous les monstres qu'avait terrassés sa massue.

VI.

L'ILE DES BIENHEUREUX.

« Jeune homme aux blonds cheveux qui d'un œil intrépide
T'en vas seul sur la mer, aventureux nocher,
Qu'attends-tu donc des flots, et qu'y viens-tu chercher ? »
— « Sirène, dit l'enfant, je cherche l'Atlantide ».

Le temps passe, — et l'éphèbe en guerrier vigoureux
S'est transformé. « Héros, que cherches-tu ? » lui crie
Un dieu marin. — « Triton, je cherche ma patrie,
L'Atlantide aux fruits d'or, l'île des Bienheureux ».

Le temps passe, — et voici que la vieillesse aride
A desséché les bras et blanchi les cheveux
Du héros qui, toujours obstiné dans ses vœux,
Cherche sous l'horizon la fuyante Atlantide.

« Que cherches-tu, vieillard ? » ont de nouveau crié
Deux voix qu'il reconnaît. — « Je cherche l'Atlantide ».
— « L'Atlantide n'est plus. L'Ile heureuse et splendide
Est morte, — et le Bonheur avec elle est noyé ».

Nov. 1897.

Le Blanc et le Noir,

SCÈNE EN VERS,

Par M. J. GERMAIN-LACOUR,

Membre correspondant.

La Meunière : Mlle LECONTE, de la Comédie-Française.

Le Charbonnier : M. TRUFFIER, de la Comédie-Française (1).

Musique de M. Ch.-L. Hess.

Une place de village. A gauche des spectateurs, une boutique de charbonnier. A droite, une boutique de meunier. — Au lever du rideau, le charbonnier finit d'apporter des sacs sur le devant de sa boutique. Il s'essuie le front.

Le Charbonnier.

Nul n'aime son métier, c'est le mal de ce temps.
Nulle part des heureux, partout des mécontents.
Moi, je suis charbonnier, et je suis fier de l'être;
Car l'or n'est qu'un faux roi, le charbon, c'est le maître;
Un maître que l'on peut servir avec orgueil.
Aussi, chaque matin, reluquant sur le seuil

(1) Scène représentée à Argentan le 19 octobre 1898, à l'occasion de l'inauguration du buste de Gustave Le Vavasseur. — Antérieurement aux fêtes d'Argentan, cette petite pièce a souvent été représentée à Paris. Le rôle du charbonnier a toujours été tenu par M. Truffier Mais avant Mlle Leconte, le rôle de la meunière a été joué à différentes reprises par Mlle Reichenberg et par Mlle Bartet.

Les sacs bien alignés que je promène en ville,
Je ressens la fierté de mon métier servile.
Quand j'emporte avec moi, sous mon humble attirail,
De la force, de la lumière et du travail,
Je n'ai plus le dégoût de mon costume immonde,
Car j'aide au vieil Atlas à supporter le monde !...
Mais voici le point noir... ou le point blanc plutôt !
Loin d'avoir pour voisins des voisins comme il faut,
Des gens faisant trafic de marchandise honnête,
Mon voisinage est le plus vexant, le plus bête
De ceux qu'en cauchemar rêvent les charbonniers :
Pour tout dire en un mot, mes voisins sont meuniers !
De vrais meuniers avec un moulin authentique !
Leur moulin est tout proche, et voici leur boutique !
Et toujours ces sacs blancs auprès de mes sacs noirs !
De sorte qu'en logeant mon charbon tous les soirs,
Je le trouve semé de l'impalpable poudre
Que ces fainéants-là par leur moulin font moudre !
Certain jour où le vent gronde et passe en sifflant,
Ces jours-là — c'est complet ! je vends du charbon blanc !...
Aussi je vous hais bien, mains blanches, faces blanches,
Je vous hais, je vous hais ! Mais j'aurai mes revanches.
Attends un peu. Chacun son tour, et c'est mon tour.

(Il prend une poignée de poussière de charbon et la jette sur les sacs de farine, qui se trouvent salis).

Fort bien ! Nos blancs voisins vont pester au retour !...

Mais qui viendra ? Le père, ou la mère, ou la fille ?
Ah ! qu'ils ragent, les vieux ! Mais leur fille est gentille ;
Lui causer du chagrin, cela me trouble un peu...
Quel ennui de la voir dans un pareil milieu !...
La voici ! Son visage a ce qu'il faut pour plaire,
Mais son métier maudit ranime ma colère !

(La meunière entre en scène sans remarquer ses sacs noircis par la poussière de charbon. Elle traine un ou deux sacs, tandis que le charbonnier range les siens. Durant ce jeu de scène, ils chantent les couplets suivants) :

LE CHARBONNIER.

J'aime, pour leurs belles couleurs,
Les coquelicots, les pervenches :
Mais de l'hiver les tristes fleurs
Sont blanches !

LA MEUNIÈRE.

Vive la blancheur qui reluit
Sur la neige et sur les ivoires !
Toutes les laideurs de la nuit
Sont noires !

LE CHARBONNIER.

Je suis l'emblème des cœurs faux,
L'image des âmes peu franches :
Vos âmes, menteurs, faux dévots,
Sont blanches !

LA MEUNIÈRE.

Symbole aimé de Lucifer,
Le noir est l'âme des grimoires :
Les faces des diables d'enfer
Sont noires !

(La meunière s'aperçoit que ses sacs sont noircis).

Ah ! vous avez sali tous mes sacs ! C'est trop fort !

LE CHARBONNIER.

Pardon, Mademoiselle, ils ont le même sort
Que les miens : la farine aussi les déshonore !

LA MEUNIÈRE.

Déshonore vos sacs ! J'aime la métaphore !
Quoi ! si quelque taudis s'embaume au parfum pur
D'un souffle de lilas qui montait vers l'azur,
Si quelque mendiant frôle un habit de soie,
Si le sol gris reçoit du ciel un peu de joie,
Sans discerner où va l'honneur, d'où vient l'affront,
Le sol, le mendiant, le taudis se plaindront !
Le mur repousse-t-il le battement de l'aile
D'un papillon, si l'aile en fleur laisse après elle,
Sur le mortier rugueux, de la poussière d'or ?

LE CHARBONNIER.

Soit ! Vous avez la grâce, et le charme, et l'essor.

Vous êtes le rayon, mais moi, je suis la force !
Je suis l'utile et vous l'élégance. Divorce !

La Meunière.

La farine répond : Mon but n'est pas si vain.
Légère, soit ! Je viens du blé, je vais au pain !

Le Charbonnier.

Je le sais, et souvent je l'aide en ce passage.
Aussi votre mépris ne me paraît pas sage.
Par les étés trop chauds, par les hivers trop froids,
Je chasse la famine aux lugubres effrois :
Mon charbon fait tourner des moulins où l'eau manque !

La Meunière.

Des moulins ! Ces palais construits à coups de banque,
Où l'on moud nuit et jour, dans un vacarme fou,
Des blés de l'étranger, venus on ne sait d'où,
Semés par des courtiers, récoltés à la Bourse !...
Le blé ne faisait pas autrefois tant de course,
Et le moulin n'était jamais bien loin du champ.
Je m'en tiens, pour ma part, à ce tableau touchant :
Le moulin doit avoir, pour qu'un meunier l'avoue,
Plus que de l'eau, plus que sa meule et que sa roue ;
Il lui faut des gazons, des feuillages épais,

Un décor de fraîcheur, de travail et de paix,

(Coquettement)

Enfin, pour couronner le tout, une meunière.

LE CHARBONNIER, *à part.*

Elle a, pour détailler les mots, une manière !...
J'eus tort de la fâcher, et j'en ai du regret !

(Il s'approche des sacs qu'il a salis, et, avec son mouchoir, il essuie a poussière de charbon).

LA MEUNIÈRE, *à part.*

Il n'a pas mauvais cœur dans le fond, il paraît ;
Son repentir naïf et sincère me touche.

LE CHARBONNIER.

Mon Dieu ! Mademoiselle, au fort de l'escarmouche,
Je suis allé trop loin et m'en repens déjà.
Quand, parlant du métier que le sort m'infligea,
J'en cachais les ennuis et j'en vantais les gloires,
Je pensais : Elle doit trouver mes mains bien noires !...
Et, sous mes airs vainqueurs, j'avais un grand dépit.
Car le proverbe est faux, et bien souvent l'habit
Fait le moine, et je sens dans mon cœur des pensées
Que ce costume et tout ce noir ont amassées.
Vous voyez bien, il faut me pardonner un peu !

La Meunière.

Ah ! vous allez trop loin à présent dans l'aveu !
Le noir n'est pas si laid, au fond, que vous le dites,
Ni que j'ai dit : il n'est pas de couleurs maudites ;
Et, sans nier ici les mérites du blanc,
Je le trouve un peu fade à vous parler tout franc.
Nous avons bien à tort échangé des mots aigres.
On peut épiloguer sur la beauté des nègres ;
Mais leur couleur sans doute est ce qu'ils ont de mieux.
C'est la forme du front, de la bouche et des yeux,
Qui fait que leur aspect nous déplaît et nous choque.
Bref, je prétends parler ici sans équivoque,
Et je soutiens, rêvant d'un type à ma façon,
Qu'on peut être tout noir et fort joli garçon !

Le Charbonnier.

Non, non ! C'est la pitié qui dicte vos paroles.
Ou, prenez garde ! il va m'entrer des choses folles
Dans l'esprit, et je vais rêver pour l'avenir
Des projets que demain ne pourra pas tenir.
Oh ! comme je vois clair à présent dans ma haine !
Je vois au fond, je vois la vérité certaine :
Sans le savoir, sans le vouloir, je vous aimais !
Les lendemains du cœur, on ne les sait jamais,
Puisque le mien, rebelle, a trouvé sa blessure
Là même où sa fierté lui semblait le plus sûre.

Et l'on se dit en vain : Je suis fier, je suis fort,
Victorieux sans peine et brave sans effort ;
Je suis par ma laideur armé contre la grâce...
Puis la grâce paraît, et l'épaisse cuirasse
D'orgueil et de mépris, dont on s'était vêtu,
Tombe un jour à vos pieds sans qu'on ait combattu ;
Et ce jour-là, si près, si loin de ce qu'on aime,
Sans rien prévoir, sinon que cette heure est suprême,
On demeure honteux et tremblant sur le seuil,

(Il se met à genoux)

Et voici mon courage et voici mon orgueil !

La Meunière.

Levez-vous ! Vos parents, les miens pourraient paraître,
Et ce que vous sentez, — ce que je sens peut-être, —
Augmenterait en eux l'âpre ressentiment
Dont il font éclater l'ardeur à tout moment
Ils n'approuveront pas vos vœux, il faut m'en croire,
Et vous aurez raison de méditer l'histoire
De Juliette et de Roméo.

Le Charbonnier, *se relevant.*

Non pas !
C'est chez les grands seigneurs que l'amour au trépas
Conduit par le poignard, le poison, les épées,
Non chez les pauvres gens dont les mains occupées

Rechargent chaque jour un dur et lourd fardeau ;
Et lorsque Juliette et lorsque Roméo
Ne sont point des seigneurs fameux par leur lignage,
Qu'ils n'ont que des sacs blancs ou noirs pour apanage,
Le serment des parents hostiles dure peu !

LA MEUNIÈRE.

Les vôtres et les miens entendent votre vœu !

LE CHARBONNIER.

Oui, certe, il l'entendront ! Tout mon espoir me reste
Dès lors que votre main n'écarte pas d'un geste
Le rêve ailé qui plane et qui va se poser !
Ne lui faites pas peur ! Laissez s'apprivoiser
L'oiseau, qui voudrait bien se blottir, et qui n'ose !...
Mais... s'il osait pourtant !

(Il l'embrasse. Elle s'aperçoit que son bras a été noirci au contact des vêtements du charbonnier, et par réflexion, elle songe que sa joue aussi doit être noire. Elle porte vivement la main à son visage et la retire marquée d'une tache noire).

LA MEUNIÈRE.

Vous voyez ! Tout s'oppose
A vos vœux, à nos vœux. On ne peut le nier :
C'est écrit !

LE CHARBONNIER.

Non ! j'efface et me ferai meunier !

La Meunière.

Je ne veux pas ! C'est moi qui serais charbonnière,
Puisque nous ne pouvons, en aucune manière,
Garder nos deux métiers si mal appariés :
Cela se verrait trop quand vous m'embrasseriez !

Le Charbonnier.

Laissez-moi la douceur du léger sacrifice ;
Permettez qu'au moulin j'entre comme novice ;
J'en souhaite la tâche et ne crois pas déchoir.
L'homme peut à son aise être blanc, être noir ;
Noir ou blanc, sa beauté n'est pas bien conquérante.
Vous, vous perdriez trop en étant différente,
Car vous avez ainsi, telle vous m'avez plu,
La grâce essentielle et le charme absolu.

Au public.

Le Charbonnier.

Il se tient parfois dans le monde
Des propos inconsidérés.
Si vous écoutez à la ronde,
Voici ce que vous entendrez.

La Meunière.

Des jeunes filles : « Moi, dit l'une,
Je veux qu'il soit blond, mon mari ! »

LE CHARBONNIER

— « Je veux que ma femme soit brune,
Dit ce jeune homme ! » J'ai souri !

O ces prétentions formelles !
« Je veux ceci ! Je veux cela !... »
Non, Messieurs. Non, Mesdemoiselles.
Vous aimerez. Mais qui ? Voilà !

LA MEUNIÈRE.

Nul ne sait d'où l'Amour se lève ;
Pour les cœurs nul chemin n'est sûr ;
Tel cherche en des yeux noirs son rêve
Qui le trouve en des yeux d'azur.

LE CHARBONNIER.

Et s'il est, dans cette assistance,
Des charbonniers (j'en doute un peu !)
Ils feront sagement, je pense,
De ne pas prononcer de vœu.

L'Amour a plus d'une manière
Pour vous conduire où vous niez.

LA MEUNIÈRE.

Prenez bien garde, charbonnier !

LE CHARBONNIER.

Vous pourriez trouver la meunière !

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES ET HONORAIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er NOVEMBRE 1897.

BUREAU

POUR L'ANNÉE 1897-1898

MM.

BARETTE (Dr), *président.*
HOUYVET, *vice-président.*
GASTÉ (A.), *secrétaire.*
CARLEZ (J.), *vice-secrétaire.*
HETTIER, *trésorier.*

COMMISSION D'IMPRESSION

MM.

HOUYVET, *président.* GASTÉ, *secrétaire.* CARLEZ, *vice-secrétaire.*	membres de droit.
FAYEL, MARIE, TRAVERS, DE SAINT-GERMAIN, VIGOT, LAVALLEY,	membres élus.

MEMBRES TITULAIRES (1)

Date de l'élection.

Date de l'élection	MM.
1866 24 juin.	FAYEL, prof. à l'École de médecine.
1869 27 mai.	DE BEAUREPAIRE, anc. conseiller à la Cour d'appel.
1869 24 déc.	LE GENTIL, prof. hon. au Lycée.
1870 29 janv.	CARLEZ (J.), directeur de l'École nationale de musique.
1872 22 nov.	LAVALLEY (Gast.), bibliothécaire de la ville.
1873 24 janv.	TRAVERS (Émile), anc. conseiller de Préfecture.
1873 24 juin.	GASTÉ, prof. à la Fac. des lettres.
1876 28 janv.	TESSIER, doyen honoraire de la Fac. des lettres.
1877 28 déc.	GUILLOUARD, prof. à la Fac. de droit.
1878 22 fév.	DE SAINT-GERMAIN, doyen de la Fac. des sciences.
1878 29 mai.	BEAUJOUR (S.), notaire honoraire.
1880 27 fév.	NEYRENEUF, prof. à la Faculté des sciences.
1881 24 juin.	HOUYVET, premier président honoraire à la Cour d'appel.

(1) Quelques membres, déjà titulaires, appelés par leurs fonctions dans une autre ville, ont dû, à leur retour à Caen, se soumettre à une seconde élection. Nous ne donnons ici que la de rnière date.

Date de l'élection	
1881 24 juin.	GUERLIN DE GUER, chef de la 1re division à la Préfecture.
1882 28 déc.	VILLEY (Edm.), doyen de la Faculté de droit, correspondant de l'Institut.
1884 22 fév.	TESNIÈRE, artiste peintre.
1884 25 avril.	BOURGEON, pasteur protestant, président du Consistoire.
1886 26 mars.	LEBRET, député, ministre de la Justice et des Cultes, prof. à la Fac. de droit.
1886 28 mai.	HETTIER (Ch.), trésorier de la Soc. des Antiq. de Normandie.
1887 28 janv.	VAUDRUS, avocat général.
1887 25 fév.	GIDON (Dr), prof. à l'Éc. de médecine.
1889 25 janv.	LIGNIER, prof. à la Fac. des sciences.
1889 22 fév.	LETELLIER, prof. au Lycée.
1889 22 mars.	SAUTEREAU, prof. au Lycée.
1891 27 fév.	BARETTE (Dr), professeur à l'École de médecine.
1891 26 déc.	CAREL (Pierre), avocat.
1892 26 fév.	SAINT-QUENTIN (COMTE DE), député, présid. de la Soc. d'Agric. et de Commerce.
1892 26 fév.	LUMIERE, vice-président de la Soc. des Beaux-Arts.
1892 25 mars.	VIGOT (Dr), prof. à l'Éc. de Médecine.
1892 24 juin.	BIGOT, professeur de géologie à la Faculté des sciences.
1893 24 mars.	BIVILLE, prof. à la Faculté de droit.
1894 27 avril.	MARIE, prof. à la Faculté de droit.

Date de l'élection	
1895 22 fév.	POUTHAS, proviseur du Lycée Malherbe.
1896 28 fév.	DUGAS, prof. de philosophie au Lycée.
1896 27 mars.	DE LONGUEMARE (Paul), secrétaire gén. de l'Association Norm., à Caen.
1896 24 déc.	DOUARCHE, premier président à la Cour d'appel.
1896 24 déc.	DECAUVILLE-LACHÊNÉE, conservateur-adjoint à la Bibliothèque pub.
1897 25 juin.	RAULIN, ancien président de la Société des Antiquaires de Normandie.
1898 25 fév.	DROUET (Paul), ancien président de la Soc. des Antiq. de Norm., à Caen.

MEMBRES HONORAIRES

Date de l'élection ou de la nomination.	MM.
1861 26 avril.	CHATEL (Eug.) (1), ancien archiviste du Calvados, à Paris.
1872 26 janv.	CHAUVET (2), prof. honoraire à la Fac. des lettres.
1866 26 mai.	BÜCHNER (3), prof. honoraire à la Fac. des lettres.

(1) Date de l'élection de M. E. Chatel, comme membre titulaire.

(2) Date de l'élection de M. Chauvet, comme membre titulaire.

(3) Date de l'élection de M. Büchner, comme membre titulaire.

NÉCROLOGIE (1897-98)

Membre titulaire

M. de Formigny de la Londe, ancien président de l'Académie.

Membre honoraire

Mgr Hugonin, évêque de Bayeux et Lisieux.

Membre correspondant

M. Theureau, homme de lettres, à Paris.

PRIX

Décernés par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen

---

PRIX LESAUVAGE

« Je lègue à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, une somme de **12,000 fr.**, dont l'intérêt accumulé servira à établir tous les deux ans un prix. Le sujet du concours sera choisi plus particulièrement dans les sciences physiques, d'histoire naturelle et médicales. » (Extrait du testament.)

(Décret, 27 février 1854).

PRIX DAN DE LA VAUTERIE

Testament de M. Dan de la Vauterie (codicille, 15 avril 1867). Étude de Me Lauffray, notaire à Caen.

« Je donne et lègue à l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, la somme de **Deux mille francs**, qui lui sera versée dans les six mois qui suivront mon décès, et dont les intérêts accumulés pendant deux, trois, quatre ou cinq ans, selon la convenance, formeront la valeur d'une médaille d'or qui sera donnée, en prix, à l'auteur du meilleur Mémoire sur un sujet choisi dans le domaine des sciences physiques et naturelles. »

(Décret autorisant l'Académie à accepter ce legs, signé Napoléon III, le 20 décembre 1868.)

PRIX LAIR

« J'aurais bien désiré consacrer à chacune des Sociétés savantes et littéraires de la ville de Caen, auxquelles j'ai l'honneur d'appartenir, une somme suffisante pour fonder des prix ; mais ces Sociétés étant nombreuses, je n'ai pu satisfaire entièrement à mon désir, quelque vif qu'il fût. Je me suis borné à offrir une somme de **12,000 fr.** à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, et à la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, dont je suis un des fondateurs, et auxquelles j'appartiens depuis 50 ans. En conséquence, je lègue cette somme aux deux Sociétés pour qu'elles distribuent, tous les ans, des prix sur des sujets de littérature, d'agriculture et de commerce.

« Elles disposeront, chaque année, et chacune à leur tour, à commencer par l'Académie, de la rente produite par les douze mille francs que ma succession remettra, un an après ma mort, aux Présidents des deux Compagnies, afin d'être placés par eux en rentes sur l'État. J'ai une idée trop avantageuse du bon esprit qui anime mes collègues pour leur tracer un plan sur les sujets du prix à proposer. Il me suffit de leur recommander d'avoir toujours en vue l'intérêt public et l'honneur du nom normand. » (Extrait du testament.)

(Voir *Mém.* de 1855, *Préface*).

PRIX MOULIN

« Je lègue à l'Académie de Caen une somme de **Dix mille francs,** dont les intérêts seront employés tous les deux ans à récompenser une étude sur la vie et les tra-

vaux d'une célébrité normande, soit dans les lettres, soit dans les sciences, soit dans les arts. » (Extrait du testament.)

(Décret du 16 juillet 1886)

PRIX DE LA CODRE

Par testaments, en date des 7 mars 1867, 20 mars 1870 et 29 janvier 1878, M. de La Codre, ancien notaire à Caen, lègue à l'Académie sa maison située place Saint-Martin, à Caen, à charge par elle de verser le tiers du loyer annuel au Bureau de bienfaisance de Caen, et d'instituer, avec les deux autres tiers du loyer, un prix qui sera décerné par elle, tous les deux ou trois ans, à l'ouvrage ayant pour sujet la philosophie pratique, avec le titre qu'il aura plu à l'auteur de choisir, et que l'Académie aura jugé pouvoir être le plus utile au perfectionnement de la morale publique.

(Décret du 23 février 1891).

TABLE DES MATIÈRES

MÉMOIRES

Pages.

I. PARTIE SCIENTIFIQUE.

Action de l'électricité statique sur la direction suivie par la racine jeune de la fève vulgaire, par M. A. Letellier, membre titulaire. 3

Tuyaux sonores coniques, par M. Neyreneuf, membre titulaire. 16

Note sur la quadrature du cercle, par M. A. de Saint-Germain, membre titulaire. 24

II. PARTIE LITTÉRAIRE.

Le Travail. Études morales. — Les professions : Médecine, Barreau, par M. Chauvet, membre titulaire. 3

Sur le Féminisme, par M. J. Marie, membre titulaire. 89

Musiciens allemands. L'abbé Vogler, par M. Jules Carlez, membre titulaire. . . . 103

Études morales sur le XVII[e] siècle. Descartes. Mémoire inédit de feu M. Jacques Denis 135

Le duc d'Aumont et les Cent-Jours en Normandie, par M. Gaston Lavalley, membre titulaire. 171

POÉSIES

A Gustave Le Vavasseur, par M. Paul Harel, membre correspondant. 343

Idylles, par M. Paul Blier, membre correspondant. 346

Le Blanc et le Noir. Scène en vers, par M. J. Germain-Lacour, membre correspondant. 353

LISTE DES MEMBRES AU 1er NOVEMBRE 1897. 365

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DE CAEN. 370

Caen. — Impr. H. Delesques, rue Froide, 2 et 4.


Princeton University Library
32101 064257148



